

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche



Plan Stratégique pour le Développement des Exportations des Produits de la Pêche à l'horizon 2025

**Phase 1 : Etat des lieux du secteur de la pêche
et de l'aquaculture en Tunisie**

(Rapport Final)

Novembre 2019



Société d'études et de prestation de services
4, Rue Hassen Ibn Nôomen – B.P. 152 – 1002 Tunis –Belvédère
Tél. : 71 798 373 / 71 796 870 / 71 891 823 - Fax : 71 797 482
E-mail : agro.services@planet.tn

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	10
1.1. Contexte de l'étude.....	10
1.2. Objectifs et composantes de l'étude.....	10
1.3. Aspects méthodologiques.....	11
II. PANORAMA DES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN TUNISIE.....	12
2.1. Produits de la pêche et de l'aquaculture : performances globales et contribution à l'économie	12
2.1.1. Performances globales	12
2.1.2. Contribution à l'économie	14
2.2. Sous-secteur de la pêche maritime.....	15
2.2.1. Potentiel technique	15
2.2.1.1. Littoral, Plateau continental et Lagunes	15
2.2.1.2. Infrastructure portuaire et flottille	16
2.2.1.3. Population maritime de pêche et d'aquaculture	18
2.2.2. Potentiel en ressources	18
2.2.2.1. Espèces disponibles.....	18
2.2.2.2. Potentiel de production des ressources benthiques	19
2.2.2.3. Potentiel de production des ressources pélagiques.....	21
2.2.2.4. Potentiel de production de coquillages.....	22
2.2.3. Performances de production	23
2.2.3.1. Tendances des captures sur la longue période.....	23
2.2.3.2. Production par type de pêche.....	24
2.2.3.3. Production par zone	26
2.2.3.4. Production par Groupe et Espèce	27
2.2.4. Potentiel commercial.....	30
2.2.4.1. Marché national.....	30
2.2.4.2. Marché à l'export.....	32
2.2.4.3. Tendances des prix	32
2.2.5. Forces, Faiblesses et Perspectives.....	34
2.2.5.1. Forces.....	34
2.2.5.2. Faiblesses	34
2.2.5.3. Enjeux et perspectives.....	36
2.3. Sous-secteur de la production aquacole.....	36
2.3.1. Potentiel technique de l'aquaculture marine	36
2.3.1.1. Techniques d'élevage en milieu marin	36
2.3.1.2. Espèces en production.....	37
2.3.1.3. Fermes d'aquaculture marine.....	38
2.3.1.4. Zones et sites d'élevage.....	40
2.3.2. Potentiel Technique de l'aquaculture continentale	41
2.3.2.1. Techniques d'élevage.....	41
2.3.2.2. Espèces d'élevage	41
2.3.2.3. Fermes d'aquaculture continentale.....	42
2.3.2.4. Zones et sites d'élevage.....	42
2.3.3. Potentiel de production	43
2.3.3.1. Performance globale.....	43

2.3.3.2. Performance de l'aquaculture marine	43
2.3.3.3. Performance de l'aquaculture continentale.....	44
2.3.3.4. Potentiel de croissance	45
2.3.4. Potentiel Commercial	46
2.3.4.1. Marché local	46
2.3.4.2. Marché à l'exportation	48
2.3.4.3. Tendances des prix	49
2.3.4.4. Potentiel à l'export.....	50
2.3.5. Forces, Faiblesses et Perspectives de développement.....	52
2.3.5.1. Forces, atouts et avantages comparatifs	52
2.3.5.2. Faiblesses - Contraintes.....	53
2.3.5.3. Perspectives	57
2.4. L'industrie de transformation des PPAq.....	59
2.4.1. Potentiel technique	59
2.4.1.1. Techniques de valorisation des PPAq.....	59
2.4.1.2. Tissu industriel	61
2.4.2. Performances de production	62
2.4.2.1. La congélation	62
2.4.2.2. Conserves de sardines.....	62
2.4.2.3. Conserves de Thon	63
2.4.2.4. Semi-conserves et conserves d'anchois	64
2.4.3. Potentiel commercial.....	64
2.4.3.1. Marché local	64
2.4.3.2. Marché à l'export.....	65
2.4.3.3. Tendance des prix	65
2.4.4. Forces, faiblesses et perspectives de développement	66
2.4.4.1. Forces - Atouts.....	66
2.4.4.2. Faiblesses - Contraintes.....	67
2.4.4.3. Perspectives de développement.....	67
2.5. Les flux des échanges.....	68
2.5.1. Les exportations	68
2.5.1.1. Exportations par groupe d'espèce.....	69
2.5.1.2. Exportations par destination.....	72
2.5.1.3. Destination des principales espèces exportées.....	76
2.5.1.4. Matrice des exportations.....	78
2.5.2. Les importations.....	80
2.5.2.1. Importations par groupe de produits et espèces.....	80
2.5.2.2. Importations par type d'utilisation et origine.....	81
2.5.3. Forces, faiblesses et potentiel d'exportation	82
2.5.3.1. Forces - Atouts.....	82
2.5.3.2. Faiblesses - Contraintes.....	83
III. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	84
3.1. Réglementation et encadrement du secteur.....	84
3.1.1. Cadre réglementaire.....	84
3.1.2. Cadre institutionnel	85
3.1.2.1. Les principaux intervenants institutionnels dans le secteur.....	85
3.1.2.2. Performances et contraintes.....	89
3.2. Système d'appui aux exportations des PPAq.....	90
3.2.1. Contraintes et besoins en appuis institutionnels	90
3.2.2. Principales structures d'appui impliquées dans la commercialisation et l'exportation	92
3.2.3. Programmes et projets d'appui et partenaires au développement.....	94

3.2.4. Partenaires de développement et bailleurs de fonds	95
3.2.5. Actions d'appui et promotion des exportations	96
3.2.6. Le rôle spécifique du GIPP dans la promotion des exportations	96
3.3. Problématiques de la durabilité des ressources et de sa promotion.....	100
3.3.1. Importance de la question de la Pêche durable.....	100
3.3.2. Le concept de la Pêche durable.....	101
3.3.3. Domaines d'intervention et acteurs concernés	102
3.3.4. Progrès vers la Pêche durable en Tunisie	103
3.4. Forces, faiblesse, opportunités et menaces.....	105
IV. MARCHE MONDIAL.....	106
4.1. Tendances du marché mondial.....	106
4.1.1. Tendances globales des PPAq	106
4.1.1.1. Tendances de la production halieutique.....	106
4.1.1.2. Tendances des utilisations et de la consommation	107
4.1.1.3. Tendances des échanges.....	108
4.1.2. Tendances qualitatives	109
4.1.2.1. Nouveaux comportements des consommateurs.....	109
4.1.2.2. Autres tendances.....	111
4.2. Marchés porteurs à l'exportation des PPAq.....	111
4.2.1. Premier positionnement des produits d'exportation tunisiens.....	112
4.2.1.1. Dynamique de la demande d'importation mondiale des produits exportés par la Tunisie	112
4.2.1.2. Dynamique de la demande d'importation des pays partenaires	114
4.2.2. Marchés traditionnels dynamiques et pays concurrents	116
4.2.2.1. Marché italien.....	116
4.2.2.2. Marché espagnol.....	116
4.2.2.3. Marché libyen.....	117
4.2.2.4. Marchés des pays arabes (du golfe).....	117
4.2.3. Marchés émergents dynamiques et pays concurrents.....	117
4.2.3.1. Marchés asiatiques.....	117
4.2.3.2. Marchés nouveaux à explorer.....	117
4.3. Nouveaux marchés cibles : Potentiel d'exportation et conditions d'accès.....	119
4.3.1. Potentiel d'exportation sur le marché russe.....	119
4.3.1.1. Importance du marché.....	119
4.3.1.2. Caractéristiques et tendances de la demande	119
4.3.1.3. Situation et potentiel d'exportation	121
4.3.1.3. Conditions d'accès au marché russe.....	122
4.3.2. Potentiel d'exportation sur le marché chinois	122
4.3.2.1. Importance du marché.....	122
4.3.2.2. Caractéristiques de la demande.....	123
4.3.2.3. Situation et potentiel d'exportation	124
4.3.2.4. Conditions d'accès au marché chinois.....	125
4.3.3. Potentiel d'exportation sur le marché américain.....	125
4.3.3.1. Importance du marché.....	125
4.3.3.2. Situation et potentiel d'exportation	126
4.3.3.3. Conditions d'accès au marché.....	127
ANNEXES.....	128
Annexe A : Fiches de synthèse des principales filières.....	129
A.1. Filière : Poulpes.....	129

A.2. Filière : Crevettes	131
A.3. Filière : Sardine	133
A.4. Filière : Thon rouge	135
A.5. Filière : Anchois	137
A.6 Filières d'élevage : Daurade et Loup	140
A.7 Filière : Crabe	143
Annexe B : Statistiques Diverses	146
B.1. Performances globales.....	146
B.2 Indicateurs sectoriels des PPAq.....	147
B.3 Evolution de la production de la pêche.....	148
B.4 Evolution des exportations et des importations.....	149
B.5. Importations mondiales.....	150

Liste des abréviations

DGPA : Direction générale de pêche et aquaculture

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GICA : Groupement Interprofessionnel des conserves alimentaires

GIPP : Groupement interprofessionnel de produit de la pêche

GMS : Grande et moyenne surface

ICCAT : La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

INSTM : Institut national des sciences et technologies de la mer

INS : Institut national de statistique

PPAq : Produits de pêche et aquaculture

Liste des figures

Figure 1:Evolution de la production des PPAq.....	13
Figure 2:Evolution des exportations, des importations et du Solde commercial	13
Figure 3:Taux de couverture (%) et prix moyens à l'export et à l'import	13
Figure 4:Zones de pêche de Tunisie.....	16
Figure 5: Difficultés rencontrées par les pêcheurs au chalut au niveau des ports de pêche (Etude de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture)	17
Figure 6: Evolution des captures.....	23
Figure 7:Evolution indiciaire des captures et du prix moyen (Base 100:2009).....	23
Figure 8:Evolution de la valeur de la production de la pêche en MD et en % des PPAq.....	24
Figure 9:Evolution de la production moyenne par type de pêche par période (1000t).....	24
Figure 10:Evolution des captures par type de pêche - 2008-2018	24
Figure 11: Evolution de la pêche au chalut pélagique.....	25
Figure 12: Evolution de la pêche aux coquillages	25
Figure 13: Evolution de la pêche dans les lagunes.....	25
Figure 14: Evolution de la pêche au corail.....	25
Figure 15: Evolution de la pêche aux éponges	25
Figure 16: Evolution de la pêche aux langoustes.....	25
Figure 17: Evolution de la structure de la production par zone	26
Figure 18: Evolution de la structure de la production par gouvernorat.....	26
Figure 19:Evolution de la production des gouvernorats du Nord (en 1000t).....	27
Figure 20:Evolution de la production des gouvernorats de la région Est (en 1000t).....	27
Figure 21:Evolution de la production des gouvernorats de la région du Sud (1000t).....	27
Figure 22:Structure moyenne des volumes de captures par groupe d'espèces (2016-18)	27
Figure 23:Evolution des captures par groupe d'espèces (en 1000t).....	27
Figure 24:Structure des volumes de captures des petits pélagiques (2015-2016)	28
Figure 25:Evolution des captures des petits pélagiques par espèce (en 1000t).....	28
Figure 26:Structure des volumes des captures de poissons blancs (2015-2018)	28
Figure 27:Evolution des captures de Poissons Blancs (en tonnes)	28
Figure 28:Structure des volumes des captures des céphalopodes (2015-2018)	29
Figure 29:Evolution des captures des Céphalopodes (en tonnes)	29
Figure 30:Structure des volumes des captures des gros pélagiques (2015-2018).....	29
Figure 31:Evolution des captures des gros pélagiques (en tonnes).....	29
Figure 32:Classement des quantités moyennes 2015-2018	30
Figure 33:Classement des quantités moyennes 2015-2018	30
Figure 34: Evolution des prix moyens des principales espèces	33
Figure 35:Evolution de la production aquacole en 1000 tonnes	44
Figure 36:Structure de la production de Daurade et Loup par gouvernorat en 2017.....	44
Figure 37:Evolution de la production de la moule et des Huitres (en tonnes)	45
Figure 38:Evolution de la production de coquillage par mois en 2017 (en tonnes).....	45
Figure 39:Structure de la production de l'Algoculture en 2017.....	45
Figure 40:Evolution de la production de la Spiruline en tonnes.....	45
Figure 41:Evolution indiciaire des prix moyens - 2008-2017 (base 100 = 2008).....	49
Figure 42: Prix moyens en DT/kg en 2018.....	49
Figure 43:Evolution des prix moyens à l'export (DT/kg)	50
Figure 44:Niveaux des prix moyens à l'export par période (DT/kg).....	50
Figure 45:Evolution de l'activité de la branche Conserves de sardine	63
Figure 46: Performances de la branche Conserves de sardine	63
Figure 47: Evolution des activités de la branche Conserves de Thon	64
Figure 48:Performances de la branche	64
Figure 49:Evolution des prix à l'export durant la période 2012-2018.....	65
Figure 50:Evolution des exportations durant la période 2012-2018	69
Figure 51: Structure des exportations en valeurs 2015-18	70
Figure 52: Evolution des exportations par groupe (MD).....	70

Figure 53:Evolution des valeurs en MD.....	70
Figure 54:Evolution des quantités et des prix moyens	70
Figure 55:Principales espèces en mt (2016-2018)	70
Figure 56:Evolution des valeurs en MD.....	71
Figure 57:Evolution des quantités et des prix moyens	71
Figure 58:Principales espèces en mT (2015-2018).....	71
Figure 59:Evolution des valeurs en MD.....	71
Figure 60:Evolution des volumes et des prix moyens	71
Figure 61:Principales espèces : 2016-2018	71
Figure 62: Evolution des valeurs en MD.....	71
Figure 63Evolution des volumes et des prix moyens.....	71
Figure 64:Exportations des produits aquacoles en 1000 t	72
Figure 65:Structure des exportations par région en volume et en valeur.....	73
Figure 66:Evolution des exportations par région (en 1000 t).....	73
Figure 67:Evolution des exportations vers les pays arabes.....	73
Figure 68:Principaux pays de destinations des volumes exportés.....	74
Figure 69: Principaux pays de destinations des valeurs exportées.....	74
Figure 70:Principales espèces exportées dans les principaux marchés de destination	75
Figure 71:Exportation en volume, en valeur et prix moyens à l'export	77
Figure 72:Importations par groupe de produits et espèces	80
Figure 73:Répartition des importations par type d'utilisation en 2015	81
Figure 74:Evolution des quantités d'alevins et d'aliments par origine	82
Figure 75:Structures d'appui du secteur	86
Figure 76:Evolution de la production halieutique	106
Figure 77: Monde-Positionnement des principaux produits à l'exportation selon les taux de croissance de la demande d'importation en valeur et en volume (2014-2018)	113
Figure 78: Dynamique de la demande d'importation par produit et pays (2014-2018)	114
Figure 79: Cadran A représentant les couples Produit-Marché.....	115
Figure 80: Cadran B : Croissance des valeurs-Baisse des volumes _Cadran C :Regression de la demande d'importation	115
Figure 81:Potentiel de commerce entre la Tunisie et la Chine 2018 (en Millions \$us).....	125

Liste des tableaux

Tableau 1: Production, Exportation et Importations des PPAq.....	13
Tableau 2: Evolution des quantités consommées par personne et par an (en kg).....	14
Tableau 3: Principales caractéristiques de la flottille par catégorie	17
Tableau 4: Effectif emploi direct (2017).....	18
Tableau 5: Principales espèces de produits de la pêche marine par groupe et par zone géographique	19
Tableau 6: Répartitions des espèces benthiques évaluées par l'INSTM durant la période 1996-2010	20
Tableau 7: Appréciation qualitative des principales espèces d'intérêt pour les exportations	21
Tableau 8: Appréciation qualitative des principales espèces pélagiques.....	22
Tableau 9: Appréciation qualitative des principales espèces de coquillages comestibles	22
Tableau 10: La demande du consommateur tunisien des produits de la pêche	31
Tableau 11: Evolution des prix moyens à l'exportation des principaux produits exportés	34
Tableau 12: Différentes techniques d'élevages des espèces aquacoles	37
Tableau 13: Fermes piscicoles	38
Tableau 14: Fermes d'engraissement de Thon rouge.....	39
Tableau 15: Production aquacole marine hors engraissement	40
Tableau 16: Principales espèces produites par l'élevage aquacole	41
Tableau 17: Liste des principales fermes d'aquaculture continentale.....	42
Tableau 18: Objectifs de production aquacole à l'horizon 2026	45
Tableau 19: Evolution des prix moyens à l'exportation des principaux produits aquacoles (TND/kg)	49
Tableau 20: Appréciation du potentiel d'exportation des principaux PPAq.....	51
Tableau 21: Traitements appliqués (ou applicables) aux principales espèces exportées	60
Tableau 22: Répartition des conserveries de Thon et de Sardine en 2018	61
Tableau 23: Evolution de la production de Conserve de Sardines en tonnes (2010-2018).....	63
Tableau 24: Evolution de la production de Conserve de Thon en tonnes (2010-2018)	64
Tableau 25: Production de Thon et de sardine en conserve (2012 – 2018).....	65
Tableau 26: Evolution des prix moyens à l'exportation des Conserves en Thons et en Sardines.....	66
Tableau 27: Matrice des principaux produits exportés en 2017	79
Tableau 28: Evolution des importations entre les périodes 2012-15 et 2016-18 (en volume, valeur et en %).....	80
Tableau 29: Principaux pays fournisseurs des PPAq	81
Tableau 30: Les principales espèces importées et leurs provenances.....	81
Tableau 31: Domaines d'intervention des acteurs publics et privés.....	87
Tableau 32: Performance de la Tunisie dans l'exportation	91
Tableau 33: Institutions impliquées dans la commercialisation et l'export des PPAq	93
Tableau 34: Principales activités du GIPP et perception des acteurs.....	98
Tableau 35: Consommation et utilisation de la production halieutique.....	108
Tableau 36: Principaux marchés (Seiche, crevettes, conserves de thons et de crabe).....	116
Tableau 37: Principaux marchés (coquillage et conserves d'anchois)	116
Tableau 38: Principaux marchés (dorade et loup)	117
Tableau 39: Marchés potentiels	118
Tableau 40: Potentiel d'exportation vers la Russie.....	122
Tableau 41: Potentiel d'exportation vers la Chine.....	124
Tableau 42: Potentiel d'exportation vers les Etats-Unis	127

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'étude

Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche, GIPP, est un acteur majeur dans le développement des chaînes de valeurs des produits de la mer en Tunisie. Depuis sa création, il joue un rôle de plus en plus important dans l'appui des opérateurs du secteur pour un développement durable et harmonieux des filières du secteur.

Durant les dernières années, le GIPP a été fortement sollicité pour jouer un rôle plus actif dans la promotion des exportations du secteur et en matière de communication sur son potentiel à l'international.

C'est dans ce cadre, qu'il a démarré une série d'études couvrant les aspects relatifs à la commercialisation des produits de la pêche tunisiens. Il a également œuvré depuis plusieurs années à renforcer son accompagnement des entreprises tunisiennes en vue d'intensifier leur participation à des salons, des foires et des missions de vente à l'étranger.

Ainsi, dans une démarche ambitieuse de structurer ses interventions au profit de ses adhérents et des filières du secteur de la pêche, et en particulier celles visant la promotion des exportations de ce secteur, le GIPP a jugé nécessaire de mettre en place un Plan Stratégique du GIPP pour le Développement des Exportations des Produits de la Pêche.

1.2. Objectifs et composantes de l'étude

L'étude a comme objectif principal **la mise en place d'un plan stratégique pour le développement des exportations des produits de la pêche**. Les objectifs spécifiques visés portent sur :

- La détermination du potentiel à l'export pour les différentes filières ;
- La détermination des marchés cibles et des stratégies de commercialisation et de communication à adopter pour conquérir ces marchés ;
- L'élaboration des plans d'actions qui améliorent la compétitivité des entreprises tunisiennes et augmentent leurs valeurs ajoutées ;
- L'élaboration des plans d'actions qui permettent l'accès de nouveaux produits aux marchés ;
- L'adaptation des plans d'action selon les besoins et les capacités des grands exportateurs, des PME et des petits pêcheurs ;
- L'identification des sources de financement des plans d'action élaborés par :
 - . L'identification des structures internationales de partenariats ;
 - . L'identification des programmes de coopération, labels, projets internationaux etc. ciblés ;
- La définition d'une stratégie de communication et d'image de marque nationale, à l'échelle internationale, par groupe de produits exportables.

En réponse aux TDR, l'étude sera menée en quatre phases, à savoir :

- Phase 1 : Diagnostic de la situation actuelle du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie.
- Phase 2 : Elaboration d'un Benchmarking international et d'un plan d'action par filière.
- Phase 3 : Ajustement des plans d'action par catégorie d'entreprise.
- Phase 4 : Préparation, conduite et intégration des résultats avec les exportateurs et les opérateurs du secteur.

Le présent rapport concerne la première phase de l'étude et a pour objet de dresser l'état des lieux de la situation du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie.

Ce rapport comporte trois parties :

- **La première partie** fournit un panorama des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, avec un focus sur les potentiels technique, en ressources, de production, commercial et d'échanges ainsi que sur les forces, les faiblesses et les perspectives. Les développements se basent sur les données quantitatives et qualitatives collectées, les résultats des études antérieures et l'analyse du consultant.
- **La deuxième partie** porte sur le cadre politique, législatif et institutionnel qui organise et régit le secteur de la pêche en Tunisie : la réglementation et l'encadrement du secteur, le système d'appui aux exportations des PPAq et les problématiques liées à la durabilité des ressources et sa promotion.
- **La troisième partie** comporte une analyse du marché mondial des produits de la pêche et de l'aquaculture, en mettant l'accent sur les tendances de ce marché, les marchés extérieurs porteurs à l'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture et enfin, les conditions et les modalités d'accès aux marchés cibles.

Des fiches de synthèse se rapportant aux principales filières d'exportation : Poulpes, Crevettes, Sardines, Thons rouge, Anchois, Daurade et Loup d'élevage, et Crabe, sont présentées en annexe. Elles serviront aux discussions prévues avec les opérateurs à l'occasion de l'élaboration des plans d'actions.

1.3. Aspects méthodologiques

La méthodologie adoptée pour la conduite de la présente étude est basée sur :

- **La collecte et l'analyse des documents disponibles et accessibles en Tunisie**, fournis notamment par le GIPP, le GICA, la DGPA, l'ISTM et autres partenaires nationaux, couvrant des volets aussi diversifiés que les performances du secteur, son potentiel naturel, les aspects réglementaires et institutionnels s'y rapportant e, etc. et comportant entre autres des études filières similaires, des études stratégiques. L'attention a été portée particulièrement sur les forces, faiblesses et les perspectives, tel qu'elles se dégagent des études antérieures.
- **La revue de la documentation générale au niveau mondial**, couvrant notamment la caractérisation de l'offre et de la demande mondiales des produits de la mer, des études sur le marché mondial, les conditions d'accès aux marchés cibles, les profils pays etc.
- **L'exploitation et l'analyse des bases de données statistiques**, notamment celles fournies par le GIPP, le GICA, la DGPA, et l'INS pour ce qui concerne les données nationales, et la base TradeMap et autres bases pour ce qui concerne les données internationales.
- **Des entretiens semi-directifs et visites de terrain** : Ces entretiens, visant à collecter des données qualitatives et vérifier certaines appréciations tirées des études antérieures, ont été menés auprès des cadres du GIPP, de la DG Pêche, du GICA, de la DGPA (PD Pêche, D Aquaculture, D préservation des ressources), ainsi qu'auprès de quelques opérateurs professionnels. Ces entretiens seront poursuivis lors de la phase 2 de l'étude et organisés dans le cadre de focus groupe¹.

¹ La liste détaillée des contacts réalisés dans le cadre de la première phase de l'étude est présentée en annexe

II. PANORAMA DES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN TUNISIE

La présente section vise à établir un panorama des sous-secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation en Tunisie, qui laisserait entrevoir les possibilités réelles d'exportation et les contraintes à lever, en vue de parvenir ultérieurement à formuler un plan d'actions pour le développement des exportations, en phase avec la réalité du secteur.

Elle donne, dans un premier temps, un aperçu général sur le secteur des produits halieutiques (PPAq) et sa contribution à l'économie. Elle aborde dans un deuxième temps, les sous-secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation, pour décrire chaque fois les potentialités physiques, techniques et managériales, les performances de production ainsi que le fonctionnement du marché. L'objectif consiste à répondre à plusieurs questions, dont notamment : Quels sont les différents types d'activités développées en Tunisie ? Quelles techniques utilisent-elles ? Où sont-elles localisées ? Quelles potentialités physiques pour le développement du secteur en Tunisie ? Quels sont les niveaux de production observés ? Comment se fait la commercialisation ? Comment évoluent les prix ? Quelles sont les forces, les faiblesses et les perspectives de développement du secteur ?

Dans un troisième temps, un focus est porté sur les échanges extérieurs en vue de décrire la situation actuelle et dégager des éléments pertinents, permettant d'identifier dans une phase ultérieure les produits phares à considérer dans la stratégie de développement des exportations.

2.1. Produits de la pêche et de l'aquaculture : performances globales et contribution à l'économie

2.1.1. Performances globales

Les résultats du secteur halieutique sont marqués sur la longue période par : (i) une augmentation du volume de la production halieutique, attribuable surtout à la production aquacole ; (ii) de fortes augmentations des valeurs, résultant notamment de la hausse des prix moyens ; (iii) une tendance à la stagnation du volume des exportations ; (iv) une tendance à la baisse du volume des importations, et (v) une balance commerciale excédentaire.

- **La production, estimée en 2018 à environ 134 mille tonnes**, s'inscrit en progression sur la longue période, grâce à l'évolution remarquable des produits aquacoles dont la part dans la production halieutique est passée de 3% en 2008 à 17% en 2018. Les captures ont quant à elles progressé à un rythme faible, mais qui dépasse les exigences d'une exploitation rationnelle des ressources ; le dérapage ayant commencé en 2011, avec l'expansion de la pêche anarchique dans un contexte post-révolution.
- **Les valeurs ont augmenté** plus rapidement que les volumes, en conséquence de la hausse des prix moyens de la plupart des produits.
- **La production de produits de la mer transformés**, constituée principalement des conserves de thon et de sardine et des semi-conserves d'anchois, est estimée à **environ 15 mille tonnes** par an, avec une progression pour les conserves de thon et d'anchois et une régression pour les conserves de sardines.
- **Les exportations réalisées en 2018 étaient d'environ 27 mille tonnes et de 527,3 MD**. Elles avaient faiblement progressé sur la longue période, suivant en cela globalement le rythme de la production et le tarissement des ressources exportables. Les exportations en valeurs ont par contre fortement augmenté et ce, sous l'effet notamment de la hausse des prix de certains produits exportés et de la

dépréciation du dinar tunisien, qui aurait contribué à l'augmentation des prix moyens en monnaie nationale et à la hausse des coûts de production.

Le constat peut être nuancé en soulignant deux expansions exceptionnelles : (i) le pic correspondant aux 30,5 mille tonnes exportées en 2011, attribuable à l'expansion de la pêche anarchique et (ii) la hausse remarquable observée en 2018, résultant surtout de l'expansion des exportations de crabes, de produits aquacoles et de poulpe, ainsi que de thon, de crevettes et de conserves et semi-conserves.

- **Les importations réalisées en 2018 étaient d'environ 45 mille tonnes et 249 MD, des niveaux en expansion par rapport à 2017 aussi bien en volume (+52%) qu'en valeur (55%).** Ce résultat est attribuable surtout à une forte augmentation des importations de Thons congelés et à l'effet de la dépréciation du dinar.
- **Le taux de couverture** des importations du secteur par ses exportations est très élevé (plus de 200% sur toute la période 2012-2018 et près de 300% en 2015).
- **Le solde de la balance commerciale des PPAq est positif tout le long de la décennie 2008-2018** et la contribution de ce secteur au solde de la balance commerciale alimentaire est remarquable.

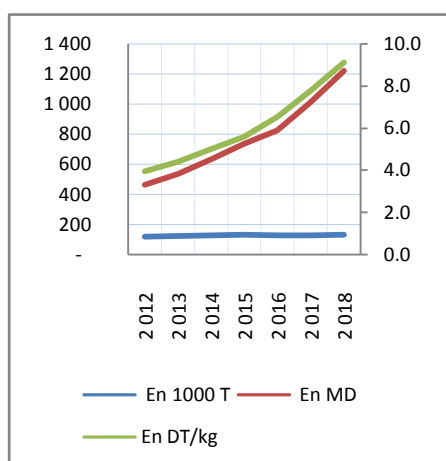


Figure 1: Evolution de la production des PPAq

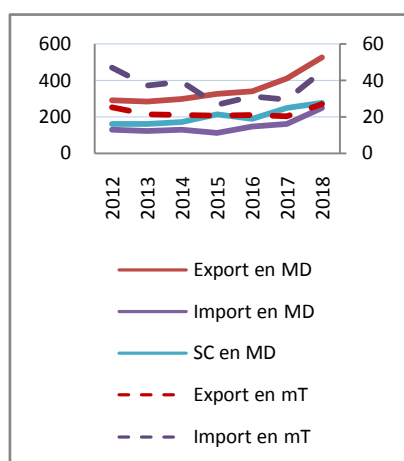


Figure 2: Evolution des exportations, des importations et du Solde commercial

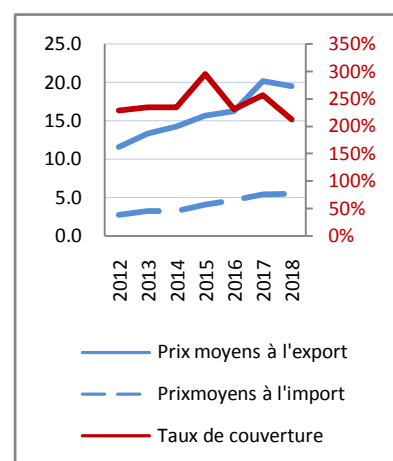


Figure 3: Taux de couverture (%) et prix moyens à l'export et à l'import

Tableau 1: Production, Exportation et Importations des PPAq

	2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8
Production							
- En 1000 T	118	122	127	132	127	130	134
- En MD	466	540	637	736	828	1 015	1 221
Exportation							
- En 1000 T	25,3	21,4	21,1	20,8	20,9	20,3	27
- En MD	292,2	285	300,7	326,5	339,9	410,4	527,4
Importation							
- En 1000 T	47,1	37,3	39,5	26,9	31,5	29,5	44,9
- En MD	128,1	121,6	128,1	110,7	147,0	159,9	248,6
Balance commerciale (X-M) et Taux de couverture (T/X)							
- X-M	164,1	163,4	172,6	215,8	192,9	250,5	278,8
- X/M	228%	234%	235%	295%	231%	257%	212%

Source : Statistiques du Commerce Extérieur

2.1.2. Contribution à l'économie

Le secteur halieutique joue un rôle important dans le développement économique et social de la Tunisie étant donné ses contributions significatives au PIB, à la création d'emplois, à l'équilibre de la balance commerciale, à la sécurité alimentaire et nutritive et à l'investissement. En effet :

- Le secteur des PPAq contribue à hauteur de 8% à la production agricole et bénéficie de 11% de l'investissement agricole ;
- Au niveau social, la pêche et l'aquaculture emploient environ 100 000 personnes (emplois directs et indirects) dont 54 000 pêcheurs (emploi direct) ;
- *Les exportations de PPAq* représentent 13% des exportations agroalimentaires (2018) et en moyenne 43% de la production nationale. Par ailleurs, ce groupe occupe le 10^e rang dans les exportations agricoles.
- *Les importations* ne portent que sur certains produits de niche restreinte.
- *Les échanges de PPAq contribuent significativement à l'équilibre de la balance commerciale*, grâce aux soldes positifs tout au long de la période 2008-2018.
- *La contribution du secteur à la sécurité alimentaire et nutritive est généralement appréciée par l'évolution du niveau de la consommation par habitant*. L'estimation de la consommation apparente des PPAq par habitant en Tunisie faite par la FAO² est de 12kg environ, soit une moyenne bien en deçà de la moyenne mondiale (20.4 kg/habitant) et des niveaux observés dans les pays de la rive sud de la Méditerranée. Il importe de garder à l'esprit l'objectif mondial pour les Pays en développement, d'une consommation par habitant de 20 kg, à l'horizon 2020.

Les enquêtes consommation réalisées par l'INS estiment la consommation par habitant et les dépenses des ménages par observation directe, et avancent des taux inférieurs à ceux de la FAO et surtout une baisse en 2015, avec une répartition régionale très déséquilibrée, puisque la consommation dans les régions intérieures ne dépasse pas 1,5 Kg/habitant/an.

Tableau 2:Evolution des quantités consommées par personne et par an (en kg)

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Viande ovine	6.4	7.6	8.6	9.0	9.5	9.4	7.1
Viande bovine	5.2	4.2	3.6	2.9	3.3	2.9	3.9
Volaille	4.5	6.5	6.9	10.8	11.7	15.2	19.4
Poisson	6.1	7.1	5.8	6.7	9.4	9.7	8.5

Source : INS

Cette question revêt une grande importance dans la problématique de développement des exportations, dans la mesure où les objectifs quantitatifs à retenir pour l'exportations doivent tenir compte de la nécessaire progression de la consommation par habitant, l'un des indicateurs d'amélioration du bien-être de la population et de sécurité nutritive.

² Mesurée par le rapport : (Production + Importation – Exportation) / population

2.2. Sous-secteur de la pêche maritime

2.2.1. Potentiel technique

2.2.1.1. Littoral, Plateau continental et Lagunes

La Tunisie peut se prévaloir d'atouts naturels non négligeables, favorables au développement de la production halieutique. Elle bénéficie d'avantages engendrés par la diversité des métiers de la pêche. Toutefois, l'activité reste soumise à des contraintes liées à la pêche INN, à la surexploitation des ressources et à la pollution.

- **Les atouts naturels correspondent** à : (i) la position centrale de la Tunisie dans la Méditerranée ; (ii) son littoral dépassant 1 300 km de long ; (iii) son plateau continental d'environ 80 000 km², assez étendu dans la région Sud au niveau du golfe de Gabès, où des profondeurs de 100 mètres se situent à plus d'une centaine de km au large des côtes ; (iv) l'existence dans le plateau continental de cinq îlots (la Galite, Galiton, Zembra, Zembretta, Kuriat) et de deux îles (Kerkennah et Djerba) ; (v) l'existence de sept lagunes, couvrant une superficie d'accueil totale de 105 200 ha, répartis entre le nord et le sud et (vi) la présence d'une biodiversité marine rare et même représentative d'un endémisme méditerranéen comme l'herbier de Posidonie (*Posidonia oceanica*), ou la patelle géante (*Pattella ferruginea*).
- Tenant compte des caractéristiques biogéographiques et géomorphologiques du milieu marin et du littoral, **3 zones de pêche** sont identifiées³ :
 - o **La zone Nord**, depuis les frontières tuniso-algériennes jusqu'à Cap Mostapha-Kelibia : zone à forte agitation avec des fonds accidentés, dominée par les pêcheries des grands crustacés, espadons, poissons blancs et corail, etc. ;
 - o **La zone Est**, depuis Kelibia jusqu'à Ras Kapudia-Chebba : zone des fonds sableux et des bancs, avec les pêcheries des petits et grands pélagiques ;
 - o **La zone Sud** depuis Chebba jusqu'à la frontière tuniso-libyenne : zone à large plateau continental, caractérisée par de fortes marées et estrans, avec les pêcheries de crevettes, les cherfias, les poulpes, et l'éponges, etc.
- **Les métiers de la pêche**, typiquement identifiés et pratiqués sont au nombre de 7 ; il s'agit de : (i) la pêche côtière et artisanale avec plusieurs variantes : corail, langouste, coryphène, éponges, chrafis, à pieds etc. ; (ii) la pêche au poisson bleu, pêche au feu ; (iii) la pêche au thon ; (iv) la pêche au chalut de fond et au chalut semi pélagique ; (v) la pêche au chalut pélagique ; (vi) la pêche lagunaire ; et (vii) la pêche continentale.
- Les pêcheries des zones identifiées sont soumises à **des contraintes multiples** dont notamment :
 - o La pêche illicite non règlementée, non déclarée, qui risque d'affecter la disponibilité des ressources sur la longue période et d'altérer l'image du produit tunisien sur les marchés internationaux de plus en plus sensibles à cette problématique ;
 - o La surexploitation et son impact sur la disponibilité des ressources et la viabilité des pêcheries ;
 - o La pollution qui constitue à la fois une menace de santé publique et un obstacle à l'accès aux marchés internationaux.

³ cf. Carte ci-après

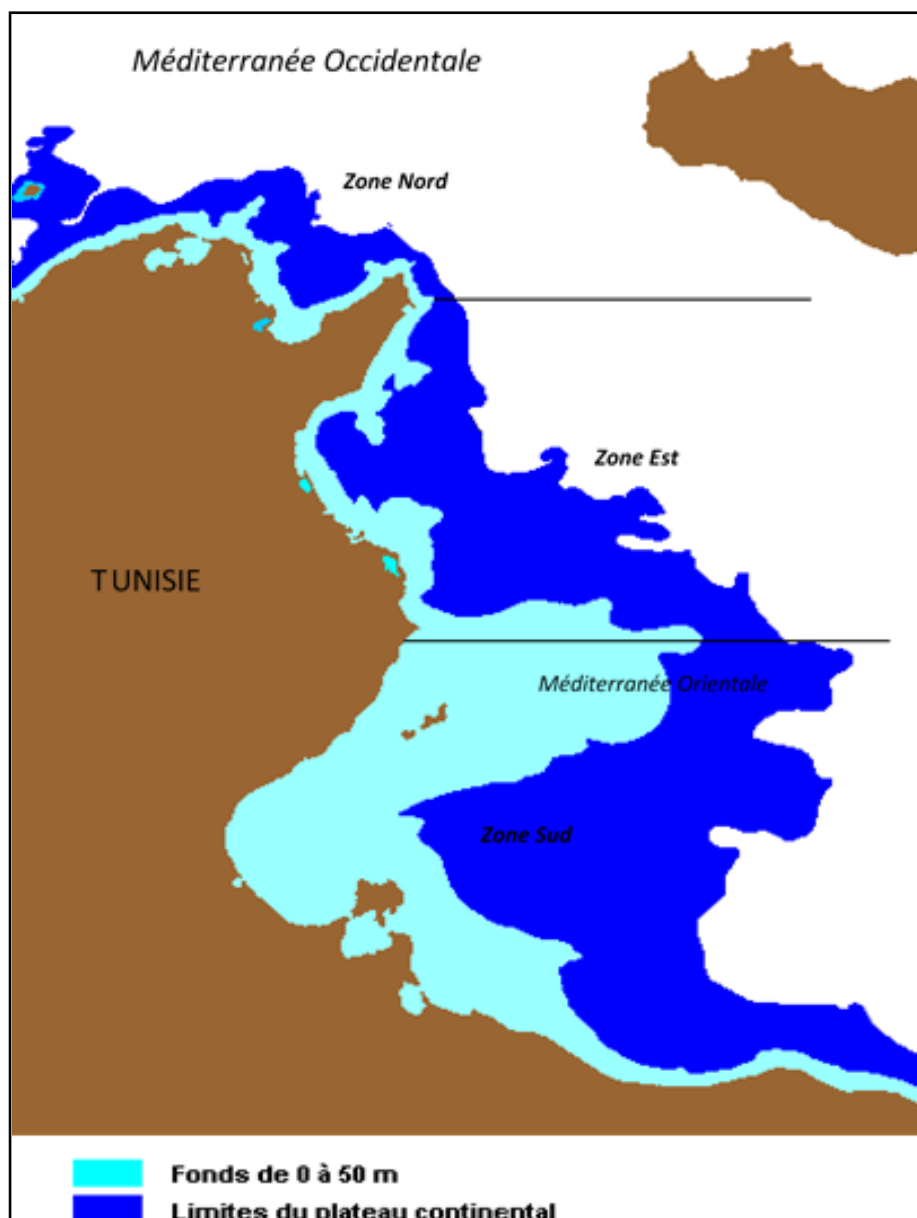


Figure 4:Zones de pêche de Tunisie

2.2.1.2. Infrastructure portuaire et flottille

L'infrastructure mise en place pour le développement de l'activité de pêche est appréciable mais elle est affectée par la grande disparité quant à l'adéquation entre leurs situations géographiques et leurs capacités d'accueil et les activités halieutiques.

- L'infrastructure portuaire est constituée de 41 ports de pêche maritime, d'une capacité d'accueil totale de 150 000 t/an. Ces ports sont classés en trois catégories : (i) 10 grands ports (hauturiers), permettant d'abriter les chalutiers, les thoniers, les sardinières et les unités de pêche côtière, se trouvent à Tabarka, Bizerte, la Goulette, Kélibia, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Zarzis et sont dotés de tous les services nécessaires à l'activité de pêche ; (ii) 23 ports côtiers dont 4 ports moyens pouvant abriter des petits chalutiers, des sardiniers et des barques côtières localisées ; (iii) 8 digues-abris ou sites de débarquement. A ces ports s'ajoutent deux ports de pêche en cours de construction à Sidi Mansour et Sidi Youssef.

- Certains ports sont saturés tandis que d'autres sont désertés. Selon l'étude de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture, ce sont les problèmes d'encombrement, de manque de services et de pollution qui se posent en premier dans les ports (cf. figure ci-après).

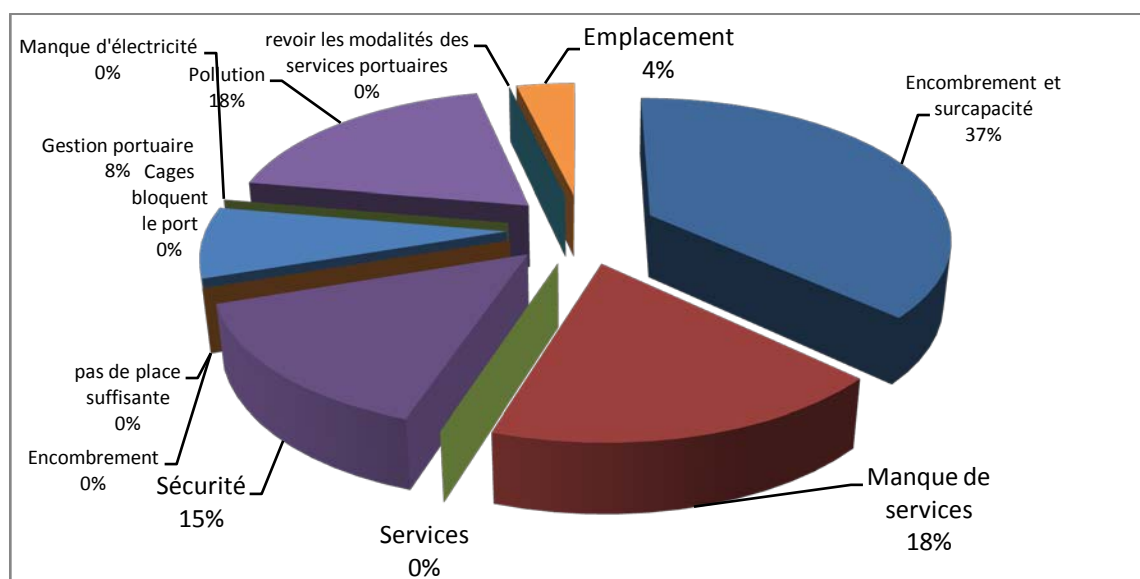


Figure 5: Difficultés rencontrées par les pêcheurs au chalut au niveau des ports de pêche (Etude de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture)

Autres infrastructures : il existe 204 établissements de conditionnement et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à l'état frais, congelé et vivant, 181 bateaux congélateurs et 19 centres agréés de purification des coquillages

La flotte de pêche nationale est quantitativement appréciable et en expansion, mais elle présente quelques insuffisances liées à l'âge, à l'état général et à l'état des équipements de conservation dans la flotte côtière.

- La flotte est composée en 2017 de 14 515 unités de pêche immatriculées dont 13702 unités actives.
- L'effectif de la flotte a marqué une progression, au cours de la dernière décennie, pour toutes les catégories (22% en moyenne), sauf pour les thoniers senneurs où la flotte a diminué de 40% depuis 2008.
- L'état de la flotte est considéré comme moyen et l'âge est plutôt avancé.
- Les équipements de conservation des poissons à bord sont conformes dans la majorité des chalutiers, mais assez limités dans la flotte côtière.

Quant aux équipements de navigation, ils sont aussi dans les normes au niveau des grandes unités (chalutiers, sardiniers, thoniers et bateaux mixtes). L'adoption du VMS est adéquate

Tableau 3: Principales caractéristiques de la flotte par catégorie

Catégorie	Nombre	Principales régions	Longueur/Puissance	Puissance motrice	Age moyen
Chalutiers	418	Sud (46%)	24 m (Moy)	485 CV (Moy)	> 20 ans
Sardiniers	381	Kélibia, Mahdia, Téboulba et Gabès.	Entre 11 et 29 m	162 à 1200 CV	15 ans
Barques côtières	12 649	Sud (60%) Centre (20%) Nord (20%)		5570 motorisées (70 CV)	18 ans

Source : DGPA

Tableau 4: L'effectif des unités de pêche actives par type

Années	Effectif des unités de pêche par type						Total Unités actives
	Côtière M	Côtière NM	Au chalut	Au Poisson Bleu	Au thon	Autres	
2008	4 476	5 840	399	360	46	227	10 660
2017	5 570	7 079	418	381	28	226	13 702

M : unité motorisée ; NM : non motorisée

Source : DGPA

2.2.1.3. Population maritime de pêche et d'aquaculture

La population maritime, stationnaire à environ 100.000 personnes sur les dix dernières années, est occupée surtout dans la pêche côtière, concentrée dans le sud, d'un âge moyen relativement avancé et d'un niveau de qualification variable selon le type de pêche.

- Sur les 100.000 emplois, près de 60% sont directs (activités de pêche) et 40% sont indirects.
- La pêche côtière emploie 69% de la population maritime nationale, suivie par les pêcheurs des sardiniers et des chalutiers avec 11 et 10% respectivement. Les autres catégories représentent moins de 1,2 % chacune (cf. tableau ci-après).
- La population maritime est concentrée dans la partie sud en rapport avec la concentration de la flottille active.
- La tendance générale de cette population se montre stationnaire durant les 10 dernières années en raison de la politique actuelle du secteur qui s'oriente vers une stabilisation, voire une diminution de l'effort de pêche (surexploitation d'une partie de nos ressources halieutiques dans certaines pêcheries, en particulier du golfe de Gabès).
- La population maritime est relativement d'âge avancé, avec en moyenne 77% des pêcheurs âgés de plus de 35 ans (pêche côtière 69%, chalutage 83%, pêche au feu 81% et thoniers 75%). La majorité des marins pêcheurs (67%) sont dotés d'une expérience de plus de 20 ans.
- La proportion de pêcheurs diplômés reste variable, elle fluctue selon les catégories entre 19% au niveau de la pêche côtière et 69% pour la pêche au chalut.

Tableau 4: Effectif emploi direct (2017)

Catégories	Pêche côtière	Chalutier	Poisson bleu	Thon	Aquaculture	Barrages	Autres	Total
Emploi direct	35 625	5 176	5 651	428	630	405	3 650	51 565
%	69	10	11	1	1,2	0,8	7	100

Source : DGPA

2.2.2. Potentiel en ressources

Le développement des exportations dépend du potentiel de développement de la pêche, lequel à son tour dépend des ressources halieutiques disponibles et de leur évolution.

2.2.2.1. Espèces disponibles

La biodiversité marine de la Tunisie est riche. On recense environ 2 425 espèces réparties sur 14 principaux groupes, auxquelles s'ajoutent 1 055 espèces planctoniques. Cependant, le nombre d'espèces sujettes à exploitation est estimé à 275 espèces, avec une majorité d'espèces benthiques (90%).

- Les 275 espèces en question sont réparties, selon leur intérêt commercial, en trois groupes :
 - o 152 espèces (soit 55% du nombre total) sont à *grand intérêt commercial*, c'est-à-dire qu'elles ont une grande valeur commerciale et/ou qu'elles sont régulièrement présentes sur les marchés ;

- 90 espèces sont d'intérêt commercial moyen, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas fréquemment présentes sur les marchés ;
 - 32 espèces, majoritairement benthiques, sont à intérêt commercial mineur, c'est-à-dire qu'elles sont rarement présentes sur les marchés.
- Les espèces retenues par la DGPA, l'INSTM et le SAC-CGPM pour l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries sont regroupées en deux grands groupes et neuf sous-groupes :
- **Les ressources benthiques**, constituées des Poissons Blancs (158)⁴, des Crustacés (19)⁵, des Céphalopodes (11)⁶, des Requins (27), des Raies (25), des Eponges (4) et des Coquillages (2).
 - **Les ressources pélagiques**, constituées des petits pélagiques, principalement les sardines, les sardinelles, les maquereaux, l'anchois et les grands pélagiques, notamment le Thon rouge, l'Espadon, la Bonite, etc.

2.2.2.2. Potentiel de production des ressources benthiques

Les ressources benthiques sont marquées par la prédominance du groupe de Poissons dans les trois zones et une présence plus marquée des Céphalopodes dans l'Est et le Sud⁷, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 5: Principales espèces de produits de la pêche marine par groupe et par zone géographique

Groupe	Nord 91%	Est 84%	Sud 87%
« Poissons Blancs »	Sabre (<i>Lepidopus caudatus</i>), Merlu, Saurels, Rougets, Pagres, Chiens de mer, Rascasses, Spars et pageots	Sabre (<i>Lepidopus caudatus</i>), Merlu, Saurels, Rougets, Pagres, Chiens de mer, Rascasses, Spars, Pageots Serre et Denté à gros yeux	Sparaillon, Saurels, Bogue, Chiens de mer, Merlu, Pageots, Rougets, Denté marocain, Maquereaux, Marbré, Baliste et Petit pagre
« Crustacés »	4%	3%	3%
	Chevrette, Crevettes rouges, Langoustine et Langoustes.	Chevrette et Langoustine	Crevette royale et Crevette blanche
« Céphalopodes »	5%	13%	10%
	Calamar commun, Petit poulpe ou Boumesk, Poulpe commun et Calamar sauvage.	Calamar commun et Poulpe commun	Seiche Poulpe commun
TOTAL	100%	100%	100%

Source : AGROSERVICES, à partir des travaux de l'INSTM

Les ressources benthiques sont jugées pleinement exploitées, voire surexploitées dans certaines zones, comme le golfe de Gabès, par exemple.

- L'information sur les stocks disponibles revêt une grande importance pour les intervenants institutionnels et les opérateurs privés. Elle permet aux premiers d'élaborer des politiques adéquates pour la gestion durable du secteur et aux seconds de planifier la production, la commercialisation et l'investissement.
- Les acteurs rencontrés déplorent l'absence d'une évaluation récente des stocks. Les données disponibles, fournies grâce aux travaux de l'INSTM remontent aux périodes 1996-2000, 2002-2005 et 2007-2010.

⁴ Des Poissons blancs, principalement : sabre (*Lepidopus caudatus*), merlu, saurels, rougets, pagres, chiens de mer, rascasses, spars, pageots, serre, denté à gros yeux, denté marocain, sparaillon, marbré, baliste et petit pagre.

⁵ Des Crustacés, principalement : chevrette, crevettes rouges, crevette royale, crevette blanche, langouste, crabe et langoustine.

⁶ Des Céphalopodes, principalement calamar commun, calamar sauvage, poulpe commun, petit poulpe ou Boumesk et seiche. Cela en plus des coquillages.

⁷ Selon les statistiques de débarquement issues de la pêche expérimentale menée par l'INSTM.

- Le tableau ci-après présente une synthèse des répartitions des espèces benthiques évaluées par l'INSTM au cours des périodes susmentionnées, en distinguant les trois zones Nord, Centre-Est et Sud et en portant des appréciations sur les stocks par des croix⁸:
 - o Une croix verte si la ressource est sous exploitée,
 - o Une croix bleue si l'exploitation de la ressource est optimale, et
 - o Une croix rouge si la ressource est surexploitée.

	Zone Nord			Zone Est			Zone Sud		
	1996 – 2000	2002- 2005	2007- 2010	1996 – 2000	2002- 2005	2007- 2010	1996 - 2000	2002- 2005	2007- 2010
- Aiguillette				X			X		
- Brochet	X		X	X					
- Calmar	X		X	X					X
- Chevrette	X	X	X						
- Clovisse	X								
- Crevette Blanche								X	X
- Crevette royale							X	X	X
- Daurade	X			X			X	X	X
- Denté	X		X	X			X	X	X
- Denté du Maroc	X			X			X		
- Gros Denté		X							
- Langouste rouge		X	X						
- Marbré	X	X		X			X	X	
- Merlu	X	X	X	X			X	X	X
- Muge doré				X			X		
- Pageot	X	X	X	X			X	X	X
- Petit pagre							X	X	X
- Poulpe		X	X					X	X
- Poulpe commune							X		
- Poulpe musqué	X		X	X			X		
- Rouget blanc	X	X	X	X			X	X	X
- Rouget rouge	X	X	X	X					X
- Rouget de roche							X	X	
- Saupe	X	X		X			X	X	
- Saurel				X					
- Seiche	X	X	X	X			X	X	X
- Serre							X	X	X
- Sole égyptienne							X	X	
- Sole sénégalaise	X								
- Sparailon	X			X			X	X	X

Tableau 6: Répartitions des espèces benthiques évaluées par l'INSTM durant la période 1996-2010

Source : AGROSERVICES – Synthèse de plusieurs travaux d'évaluation des stocks

Ce tableau permet de distinguer 4 catégories d'espèces eu égard à l'exploitation des ressources les concernant :

- **1^{ère} catégorie** : les espèces dont les ressources seraient surexploitées au niveau des trois zones de pêche et ce, depuis le milieu des années 1990 : le calamar, la daurade et le merlu ;
- **2^e catégorie** : les espèces dont les ressources seraient surexploitées dans la Zone Sud mais pas dans les autres zones de pêche : pageot, petit pagre, denté, denté du Maroc, Rouget blanc, rouget rouge et serre ;
- **3^e catégorie** : les espèces dont les ressources seraient plutôt sous exploitées : aiguillettes, crevettes royales, marbré, poulpe, seiche et poulpe musqué dans la zone Nord ;

⁸ Pour les cases blanches, il n'y a pas d'évaluation disponible.

- **4^e catégorie** : les espèces dont les ressources seraient exploitées de façon optimale : la chevrette et la clovisse dans la zone Nord, crevette blanche, seiche, sole égyptienne, rouget de roche, saupe et sparailon, dans la zone Sud.

En l'absence de données récentes et précises sur la question, l'expert halieutique de l'équipe a procédé à une appréciation qualitative du potentiel : favorable (+++) concernant les Chevrettes et les Seiches, moyennement favorable (++) concernant le Poulpe, incertaine (+/-) concernant les Crevettes royales et défavorable (-) pour la Dorade de mer.

- La démarche retenue consiste à considérer les principales espèces d'intérêt pour les exportations, procéder à une analyse approfondie de la documentation disponible et conduire une série d'entretiens avec des référents, dans le domaine de la recherche et de l'administration.
- L'appréciation et ses justifications sont *consignées dans le tableau ci-dessous*:

Tableau 7:Appréciation qualitative des principales espèces d'intérêt pour les exportations

	<i>Appréciation</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Crevettes royales</i>	<i>+/-</i>	<i>Captures irrégulières, voire en régression, interaction probable avec le crabe bleu</i>
<i>Chevrettes</i>	<i>+++</i>	<i>Captures influencées par les facteurs externes, gestion de la flottille et conditions météorologiques</i>
<i>Poulpe</i>	<i>++</i>	<i>Diminution de la ressource</i>
<i>Seiche</i>	<i>+++</i>	<i>Effort de pêche accentué et destruction des frayères par le Kiss</i>
<i>Dorade de mer</i>	<i>--</i>	<i>Impact de pêche récréative</i>

Source : Appréciation de l'expert halieutique de l'équipe AGROSERVICES

2.2.2.3. Potentiel de production des ressources pélagiques

Les stocks exploitables en ressources pélagiques offrent de meilleures perspectives de production par rapport aux ressources benthiques, d'où les mesures d'encouragement spécifiques qui leur ont été accordées. Cette appréciation est partagée par le ministère de l'agriculture, l'INSTM ainsi que d'autres structures administratives ; elle peut être nuancée selon la catégorie et le contexte.

- *Les petits pélagiques*⁹ se caractérisent par leur comportement migratoire, la difficulté d'accès aux pêcheurs, la fragilité de l'équilibre biologique, ainsi que par la fluctuation de leur biomasse en fonction des effets conjugués de l'effort de pêche et des conditions du milieu.

A partir des statistiques des captures tenues par la DGPA, on constate une nette tendance à la baisse de la production de sardines ces dernières années.

- *Les grands pélagiques* sont constitués en Tunisie, principalement du Thon rouge et de l'Espadon. Ces espèces font partie des grands migrateurs, ce qui rend difficile l'estimation des stocks. Les estimations effectuées par l'ICCAT retiennent pour la Méditerranée :
 - o Une tendance à l'amélioration des stocks de thon rouge, justifiant le relèvement des quotas attribués aux principaux pays producteurs (2400 t/an pour la Tunisie) ;
 - o Un niveau de stock de l'Espadon encore critique, justifiant le maintien des niveaux actuels des quotas (1000 t/ an pour la Tunisie).

L'analyse menée par l'expert halieutique de l'équipe permet une appréciation qualitative du potentiel, favorable pour les Sardinelles, Espadon et Thon rouge, moyennement favorable pour l'Anchois et le Bonite et défavorable pour les Sardines.

⁹ Poissons bleus en Tunisie

- L'analyse de l'expert halieutique de l'équipe, basée sur des entretiens avec différentes personnes ressources a abouti à une appréciation pour les espèces d'intérêt pour les exportations tunisiennes, dont la substance est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 8:Appréciation qualitative des principales espèces pélagiques

	<i>Appréciation</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Sardine</i>	--	Diminution constatée dans certaines pêcheries
<i>Sardinelle</i>	+++	Productions concordantes avec les évaluations des stocks
<i>Maquereau</i>	++	Productions concordantes avec les évaluations des stocks
<i>Espadon</i>	+++	Exploitation réglementée
<i>Thon rouge</i>	+++	Exploitation réglementée
<i>Bonite</i>	+	Productions à contrôler
<i>Anchois</i>	++	Productions à développer

Source : Appréciation de l'expert halieutique de l'équipe AGROSERVICES

2.2.2.4. Potentiel de production de coquillages

Le potentiel de production de coquillages est non négligeable, estimé à 27 000 tonnes par an, selon les travaux menés par l'INSTM sur la répartition des coquillages à partir de 2002, mais leur exploitation reste timide.

- Les coquillages sont présents dans :
 - o **La lagune de Bizerte** où se trouvent des coquillages comestibles, particulièrement le murex *Hexaplex trunculus* (18 279 t/an) et *Flexopecten glaber* (6 600 t/an), et
 - o **La zone Estran du Sud tunisien** qui abrite un stock relativement important de cloisse *Ruditapes decussatus* (1800 t/an). Cette zone est riche en d'autres espèces commerciales de coquillages qui peuvent présenter un intérêt important pour l'exploitation, à savoir la coque glauque, la fausse palourde, le donax, le couteau, le murex et la telline.
- Malgré les potentialités existantes, prouvées par les évaluations, l'exploitation des mollusques conchylicoles reste limitée faute de techniques de pêche appropriées, de réglementation spécifique et de circuit de valorisation.

Tableau 9: Appréciation qualitative des principales espèces de coquillages comestibles

<i>Espèces</i>	<i>Appréciation de l'expert</i>	<i>Commentaires</i>
Palourdes	--	Surexploitation
Murex	+	Exploitation irrégulière
Couteau	+/-	Exploitation non valorisée et non contrôlée
Donax	+/-	Exploitation non valorisée et non contrôlée
Pintadine	+/-	Exploitation non valorisée et non contrôlée

Source : Appréciation de l'expert halieutique de l'équipe AGROSERVICES

2.2.3. Performances de production

La production du sous-secteur de la pêche a été de 112,2 mille tonnes en 2018.

2.2.3.1. Tendances des captures sur la longue période

Les captures ont évolué au cours des 10 dernières années, passant de 100 à 117 mille tonnes, période marquée globalement par une surexploitation des ressources disponibles. Ces captures sont passées par quatre phases :

- **De 2008 à 2010**, la production était assez stable, autour de 100 mille tonnes, alors que les scientifiques proposaient déjà la réduction de l'effort de pêche de 40%.
- **De 2011 à 2015**, les captures ont fortement augmenté en passant à 117,5 mille tonnes en 2015. Cette expansion est attribuable notamment à l'augmentation de l'effort de pêche, de manière non contrôlée, dans un contexte post-révolution et d'affaiblissement de la gouvernance. Cette hausse de la production s'expliquerait aussi par l'accroissement de la taille de la flottille de pêche durant cette période.
- **De 2016 à 2017**, la production a baissé pour atteindre 108,4 mille tonnes en 2017. Cette baisse résulte de l'effet conjugué d'une meilleure maîtrise de l'effort de pêche, de la surexploitation et la raréfaction de certaines espèces démersales, mais aussi de l'augmentation des coûts de production décourageant certaines pêcheries.
- **En 2018**, on observe une hausse qui s'explique en grande partie par l'expansion de la pêche du crabe et des poissons.

La valeur des captures a augmenté à un rythme soutenu, en conséquence de la hausse des prix moyens.

- La valeur des captures, estimée à 978 millions de dinars en 2018, s'inscrit en nette hausse depuis 2011.
- Les prix moyens ont fortement augmenté, passant de 3,3 DT/kg en moyenne en 2009 à 8,7 DT/kg en 2017.

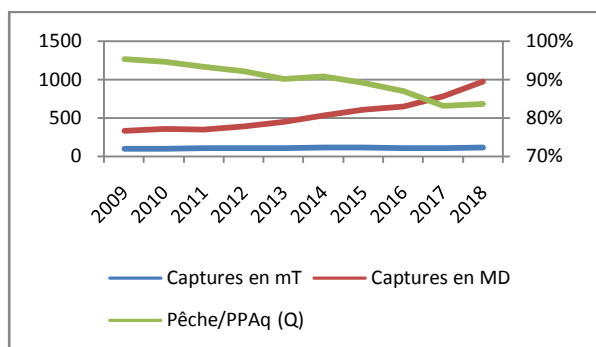


Figure 6: Evolution des captures

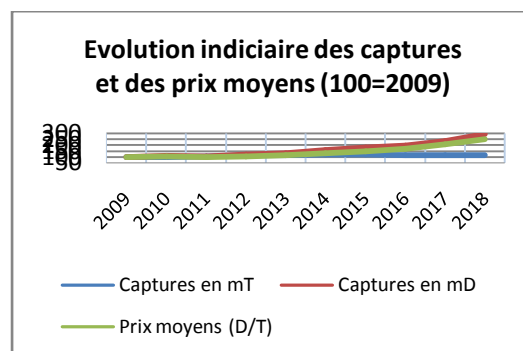


Figure 7: Evolution indiciaire des captures et du prix moyen (Base 100:2009)

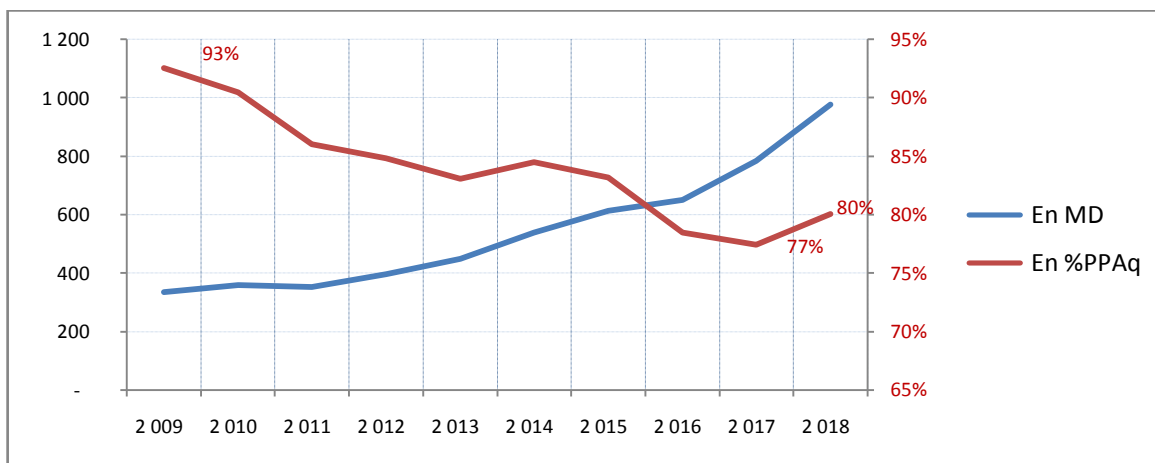


Figure 8: Evolution de la valeur de la production de la pêche en MD et en % des PPAq

2.2.3.2. Production par type de pêche

La production par type de pêche est dominée par la pêche au poisson bleu, mais c'est la pêche côtière qui a progressé le plus au cours des trois dernières années.

- La pêche au poisson bleu a représenté 48% de la production moyenne sur la période 2016-2018, en accusant un recul relatif par rapport à la période 2011-2016.
- La pêche côtière dont la part moyenne est de l'ordre de 34%, s'inscrit en hausse par rapport à la période précédente.
- La pêche au chalut de fond (22%) a baissé par rapport à la période post-révolution 2011-2015 au cours de laquelle elle avait connu une expansion causant un impact désastreux sur la faune et la flore à cause des formes de pêche sauvages.
- La part de la pêche au thon a progressé, tout en restant faible en volume

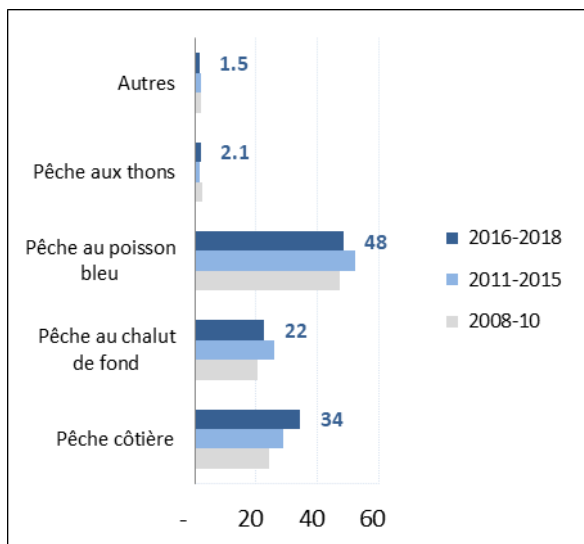


Figure 9: Evolution de la production moyenne par type de pêche par période (1000t)

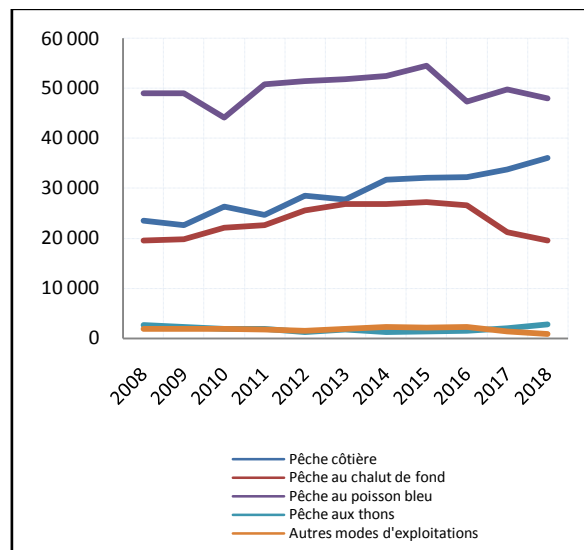


Figure 10: Evolution des captures par type de pêche - 2008-2018

Les autres types de pêche regroupent des pêcheries représentant de faibles volumes, avec des évolutions différenciées selon le cas. Ainsi, :

- La pêche au chalut pélagique porte sur de faibles volumes et enregistre une baisse continue depuis 2010 et ce, tant en volume qu'en valeur.
- La pêche aux coquillages a atteint une saturation depuis 2014 et enregistre même une baisse en volume au cours de ces deux dernières années. Les valeurs connaissent par contre une forte progression depuis 2010.
- La pêche dans les lagunes se situe autour de 500 t/an, avec des valeurs caractérisées par de fortes fluctuations.
- Les pêcheries de corail, éponges et langoustes se caractérisent par de faibles quantités ainsi que par des fluctuations des volumes et des valeurs, accompagnées d'une stabilité relative des prix moyens. Dans l'ensemble, les fluctuations des captures sont liées à la surexploitation et au manque de contrôle ; les aléas naturels viennent en second lieu.

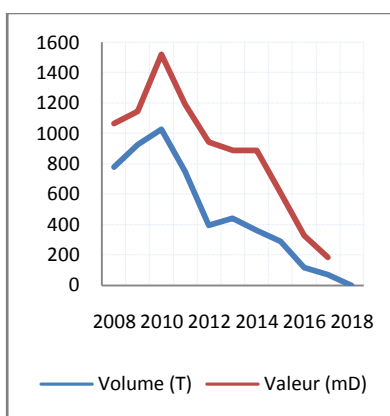


Figure 11: Evolution de la pêche au chalut pélagique

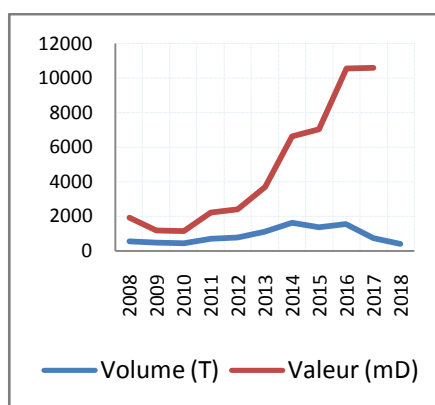


Figure 12: Evolution de la pêche aux coquillages

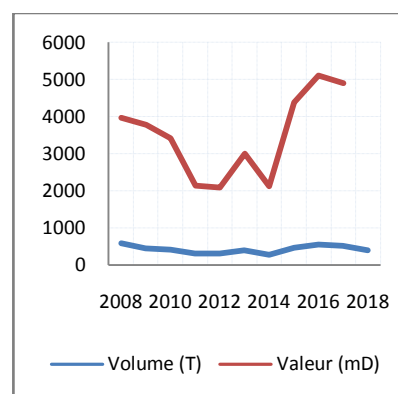


Figure 13: Evolution de la pêche dans les lagunes

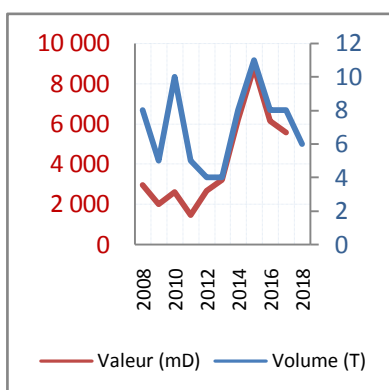


Figure 14: Evolution de la pêche au corail

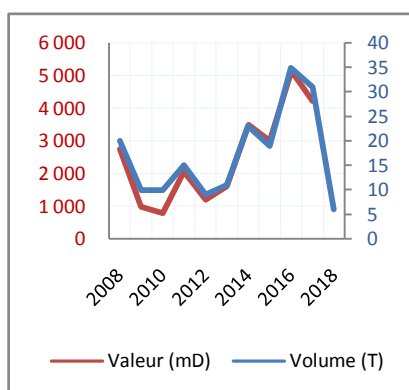


Figure 15: Evolution de la pêche aux éponges

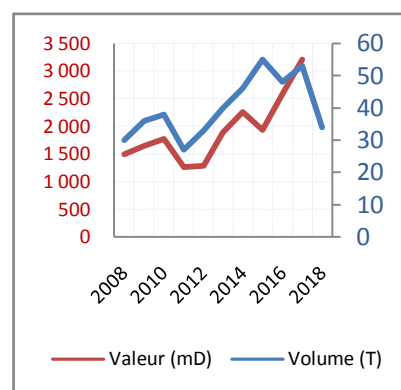


Figure 16: Evolution de la pêche aux langoustes

2.2.3.3. Production par zone

L'essentiel des captures réalisées au cours de la période 2008-2018 provient des zones de la région Est, dont la part continue à augmenter, avec la progression de l'activité de pêche à Monastir et à Sousse notamment.

- L'essentiel de la production nationale, soit 57% des volumes, provient des zones de la région Est (gouvernorats de Mahdia, Monastir et Sousse) ;
- Les zones de la région Sud (gouvernorats de Sfax, Gabès et Médenine) représentent en moyenne 34% de l'ensemble de la production nationale ;
- La région Nord (gouvernorats de Nabeul, Grand Tunis, Bizerte et Jendouba) n'en représente que 9%.

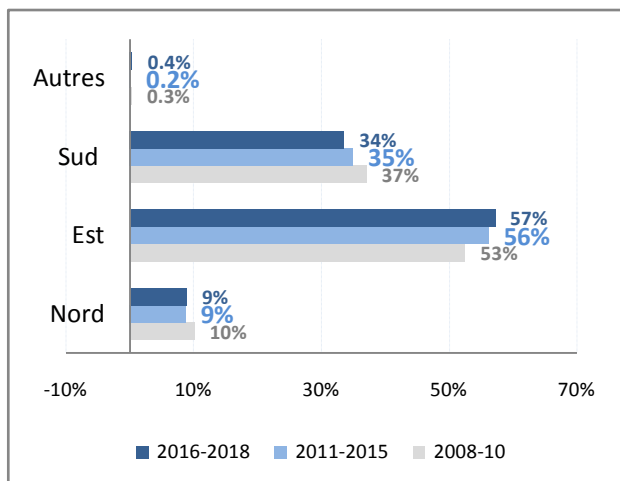


Figure 17: Evolution de la structure de la production par zone

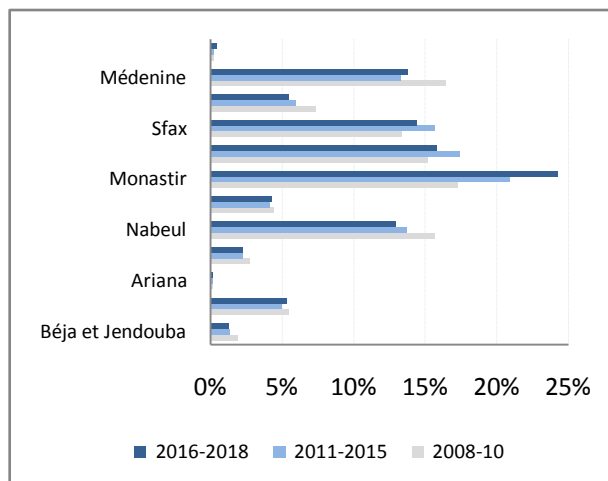


Figure 18: Evolution de la structure de la production par gouvernorat

- Les quatre **principaux gouvernorats** contribuant le plus à la production nationale sont : Monastir (24%), Mahdia (16%), Sfax (14,4%) et Médenine (13,7%).
- En termes de **tendance**, on peut constater :
 - o Une percée continue de la région Est, résultant de la progression de l'activité de pêche à Monastir et à Sousse ; les parts de Mahdia et Sfax étant en baisse ;
 - o Un recul de la part de la région Sud qui passe de 37% au cours de la période 2008-10 à 34% seulement sur la période 2016-18 et ce, en raison du ralentissement de la production à Gabès et à Sfax ;
 - o Une quasi-stagnation de la part de la région Nord.

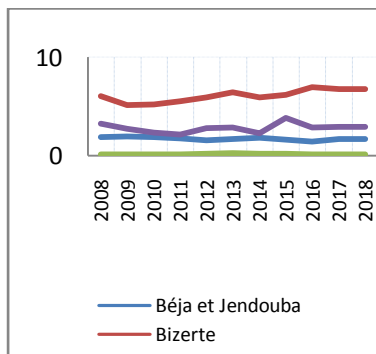


Figure 19: Evolution de la production des gouvernorats du Nord (en 1000t)

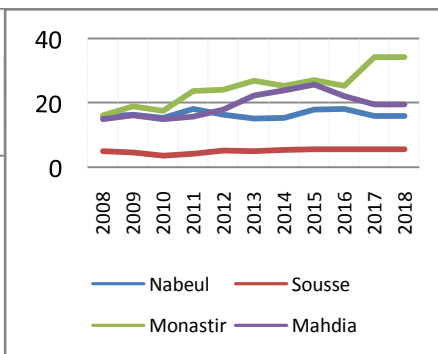


Figure 20: Evolution de la production des gouvernorats de la région Est (en 1000t)

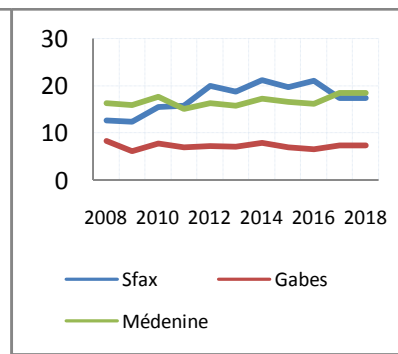


Figure 21: Evolution de la production des gouvernorats de la région du Sud (1000t)

2.2.3.4. Production par Groupe et Espèce

Sur la période 2015-18, la production par groupe de produit est dominée par les Petits pélagiques (41% en moyenne), les Poissons Blancs (30% en moyenne) et les Céphalopodes (10% en moyenne), qui forment ensemble, en moyenne, plus de 80% des captures.

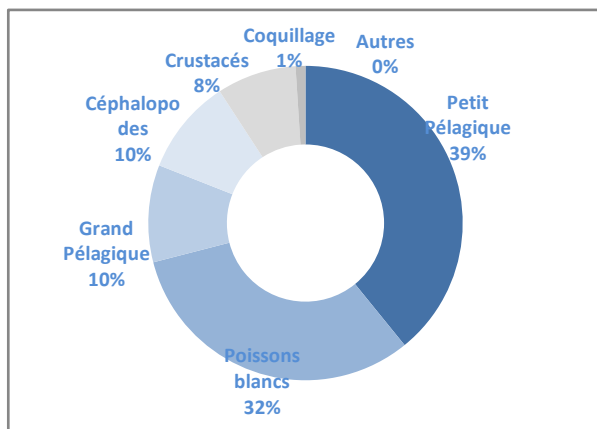


Figure 22: Structure moyenne des volumes de captures par groupe d'espèces (2016-18)

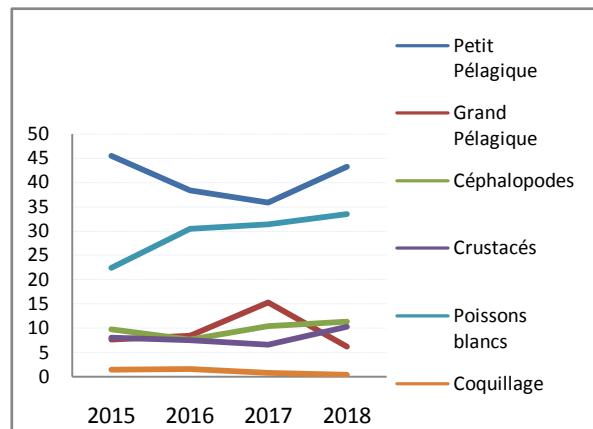


Figure 23: Evolution des captures par groupe d'espèces (en 1000t)

Source : DGPA

La production de Petits Pélagiques, estimée à 41 mT en moyenne par an, a nettement baissé depuis 2015, avant de reprendre à la hausse en 2018.

- La production est composée principalement de : Sardine (38%), Allache (18%), Sardinelle (18%), Anchois (8%) et Maquereau (8%).
- La production de Sardine a enregistré une baisse entre 2014 et 2016, avant de reprendre à la hausse en 2018. La baisse pourrait s'expliquer par le désintéressement des pêcheurs pour cette espèce et leur recherche de pêches plus rentables (Thon, Anchois, etc.), mais aussi, en partie, par les mauvaises conditions climatiques ayant sévi en 2016, notamment.
- La production d'Anchois, initialement faible, tend à augmenter pour répondre à une demande croissante de l'industrie. Le levier prix semble bien fonctionner pour inciter à la pêche de cette espèce. Cependant, la poursuite de cette tendance risque d'affecter la pêche de Sardine.

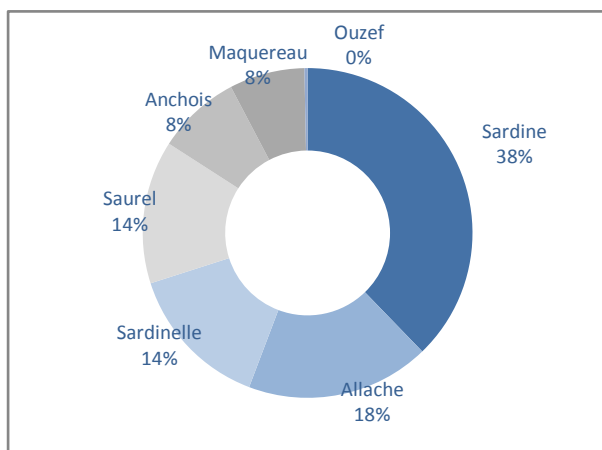


Figure 24: Structure des volumes de captures des petits pélagiques (2015-2016)

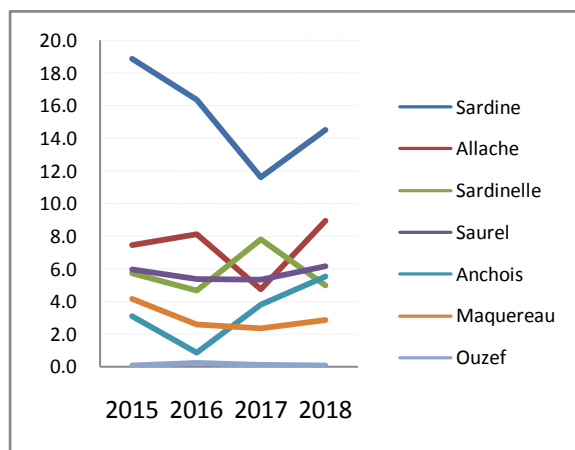


Figure 25: Evolution des captures des petits pélagiques par espèce (en 1000t)

La production de Poissons Blancs, estimée à 29 mt, en moyenne par an, enregistre une progression continue depuis 2015.

- Ce groupe comprend 49 espèces commerciales suivies dans la banque de données de la DGPA.
- Les espèces les plus présentes sont : le Pageot (14%), le Rouget blanc (9%), la Bogue (9%), le Sabres (8%), le Muge Doré (8%), la Saupe (7%), le Rouget rouge (5%), le Merlu (5%), le Chien de mer (4%), le Bigeran (3%), la Daurade (3%) et la Raie (3%).

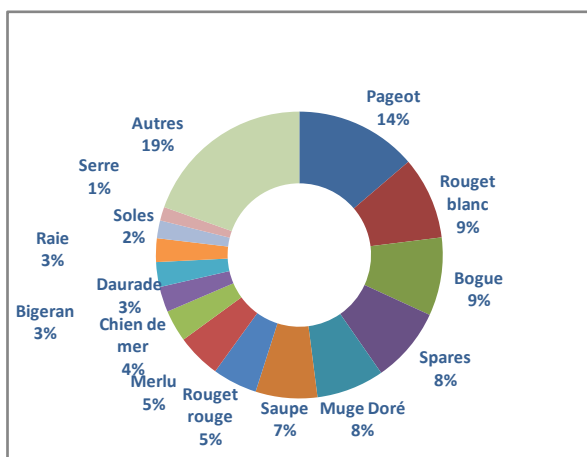


Figure 26: Structure des volumes des captures de poissons blancs (2015-2018)

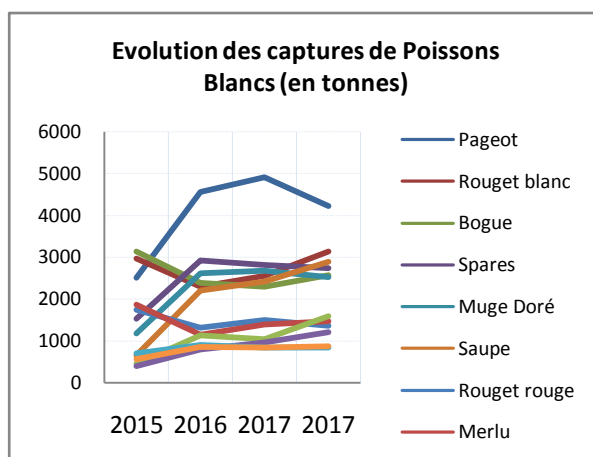


Figure 27: Evolution des captures de Poissons Blancs (en tonnes)

La production des Céphalopodes, estimée à environ 10 mt, tend à être stationnaire, malgré la hausse des prix induite par la forte demande à l'export.

- Ce groupe est dominé par les Seiches (60%) et les Poulpes (29%). Des captures de moindre importance sont enregistrées pour les espèces Boumesk (6%) et Calamar (5%).
- Les quantités produites ont régressé en 2015 et 2016, avant de reprendre à la hausse à partir de 2017.
- Les céphalopodes sont destinés en grande partie à l'exportation et constituent des espèces recherchées pour un grand nombre de pêcheurs.
- Les prix moyens de ces quatre espèces ont fortement augmenté sur la période 2015-2018.

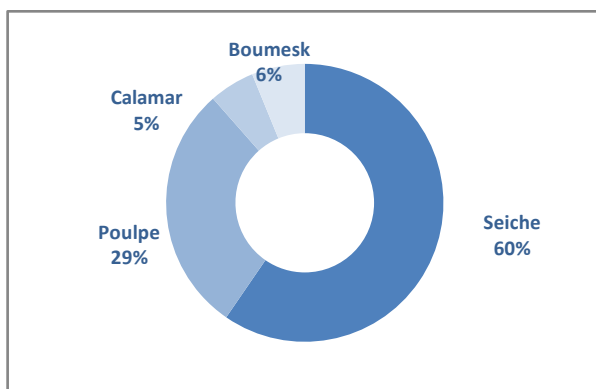


Figure 28: Structure des volumes des captures des céphalopodes (2015-2018)

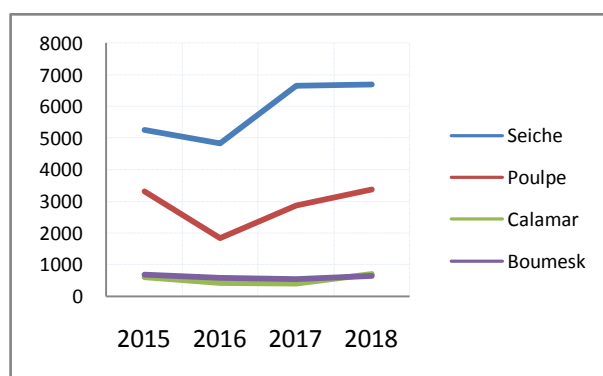


Figure 29: Evolution des captures des Céphalopodes (en tonnes)

La production de Gros Pélagiques (thonidés), estimée à environ 9,4 mt, a repris à la hausse depuis 2013 après une tendance à la baisse sur plusieurs années.

- Ce groupe est dominé par les Thonines (70%) et dans une moindre mesure le pélamide (18%)

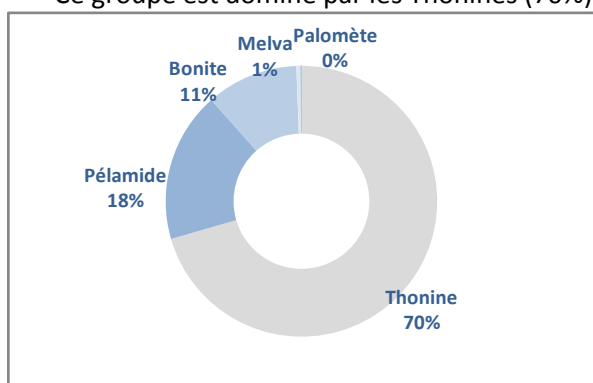


Figure 30: Structure des volumes des captures des gros pélagiques (2015-2018)

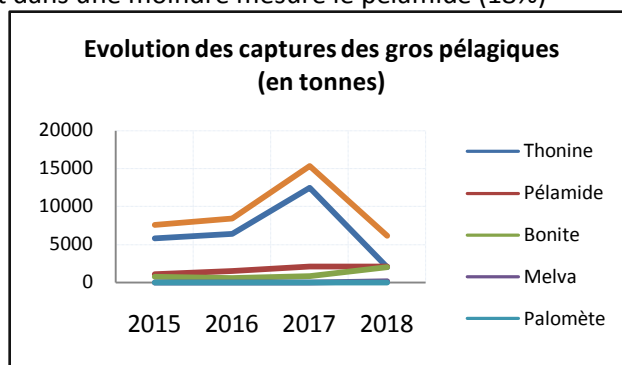


Figure 31: Evolution des captures des gros pélagiques (en tonnes)

La production des crustacés est évaluée à environ 8,2 mT en moyenne par an¹⁰. Elle est en baisse d'après les statistiques disponibles, avec des évolutions différenciées selon les espèces.

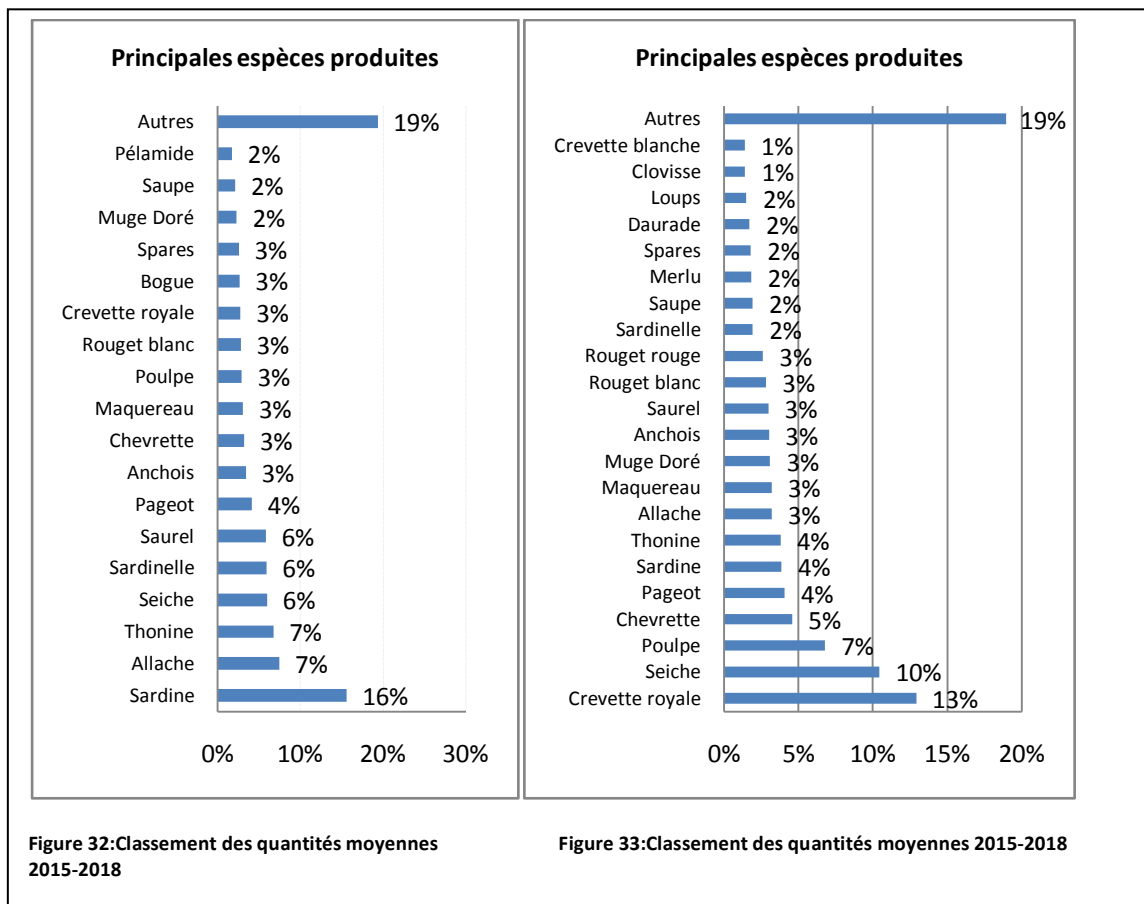
- La production de Crabe connaît une croissance exponentielle et occupe à partir de 2018, le premier rang des crustacés. Cependant, cette espèce reste à faible valeur commerciale comparativement aux autres espèces de crustacés.
- La production de Chevrette a évolué en dents de scie, avec une moyenne de 3,1 mT/an, (soit 38% de la production de crustacés).
- La production de Crevette royale, deuxième espèce de crustacés produite (33%), s'inscrit plutôt en baisse.
- La production de Crevette blanche accuse quant à elle, une véritable dégringolade, qui pourrait s'expliquer par la surexploitation et/ou la concurrence avec le crabe bleu.
- Les productions de Crevette Rouge, de Langouste, de Cigale, et de Langoustine, portent sur de faibles quantités, alors que leurs valeurs commerciales sont élevées.

¹⁰ Ce chiffre sous-estime la production de crabe en 2017.

La production de coquillages est de 1,1 mt en moyenne par an, s'inscrivant en baisse continue sur la période 2015-2018.

- Les taux élevés de Dioxine trouvés dans le Clovisse empêchent l'entrée de cette espèce au marché européen.

Par espèce, la production en valeur est dominée par les Crevette royale, Seiche, Poulpe, Chevrettes, Pageot, Sardine. En volume, les principales espèces capturées sont les Sardine, Allache, Thonine, Seiche, Sardinelle, Saurel, comme le montrent les graphiques suivants :



2.2.4. Potentiel commercial

La quantité de 112,3 mille tonnes de produits de la pêche produite en 2018 a été commercialisée sur le marché local (consommation humaine et sous-produits) et à l'étranger.

2.2.4.1. Marché national

La demande des tunisiens en produits de la pêche est potentiellement importante et la consommation par habitant tend à augmenter sur la longue période, avec une légère baisse en 2015, compte tenu de :

- la prise de conscience croissante des bienfaits de la consommation des produits de la mer sur la santé,
- du niveau initialement bas de la consommation par habitant, comparativement à la moyenne internationale

Tableau 10: La demande du consommateur tunisien des produits de la pêche

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Consommation moyenne par habitant et par an (kg)							
- Poissons	6,1	7,1	5,8	6,7	9,4	9,7	8,5
- Viandes et Volaille	17,8	19,9	21	24,8	26,9	29,8	32,5
Dépense moyenne par habitant et par an (TND)							
- Poissons							51,161
- Viandes et Volaille							262,738

Source : INS Enquêtes consommation des ménages

L'expansion de la demande locale se trouve contrainte par plusieurs facteurs, dont notamment : (i) le niveau des prix, lui-même fortement influencé par la disponibilité des captures en termes de quantité et de qualité ; (ii) la variation des prix des différents groupes d'espèces ; (iii) les prix des autres produits substitués (volailles, viandes, ...) ; (iv) l'évolution du pouvoir d'achat des ménages ; (v) la pression exercée par l'orientation à l'export de certaines espèces : poulpe, crevette, seiche, qui finit par affecter la disponibilité et in fine les prix.

En termes de perspectives, on doit s'attendre à :

- Une augmentation de la demande due à une préoccupation croissante d'une plus grande frange de la population de sa santé, conduisant à une substitution des viandes par les poissons,
- Une accentuation de la pression sur les stocks exploités, pour répondre à la demande croissante en produits de la pêche et,
- De plus larges opportunités offertes aux produits aquacoles, vu la raréfaction croissante des produits de la mer. Ce qui justifie pleinement la stratégie de développement de l'aquaculture en Tunisie.

La demande des produits de la pêche par les autres secteurs (sous-produits) est relativement importante.

- Elle concerne au moins deux types d'utilisations des PPAq, à savoir : (i) l'utilisation des PPAq comme appât pour certaines activités de pêche, et (ii) la transformation des déchets issus des conserveries, en farine de poisson.
- Cependant, les données disponibles ne permettent pas de l'évaluer avec précision.

La distribution des produits de la pêche fait intervenir de nombreux acteurs dont le niveau d'intervention diffère selon les types de pêche. Ainsi, l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la pêche, révèle que :

- La production de la pêche côtière est commercialisée principalement via les mareyeurs ou est vendue directement aux consommateurs dans plus de 80% des cas ;
- La production des pêcheries fixes est commercialisée auprès des consommateurs (31%), des marchés de gros (27%), des mareyeurs (21%) et des halles des ports (21%) ;
- La pêche au chalut voit sa production distribuée essentiellement auprès des halles des ports (46 %), puis auprès des usines (20 %), des marchés de gros (17%) et des mareyeurs (14.5%) ;
- La pêche aux poissons bleus est principalement commercialisée auprès des mareyeurs (37%) et des halles des ports (35%) ;

- La production du crabe passe généralement par les mareyeurs, et dans une très faible proportion par les unités de transformation en farine ;
- La pêche aquacole est commercialisée en premier lieu auprès des mareyeurs (56%) et en second lieu auprès des marchés de gros (18%).

La distribution sur le marché local est soumise à plusieurs contraintes dont la multiplicité des taxes, le développement du secteur informel et la mainmise des Gacharas.

- Le passage par les ports et marchés de gros induit le paiement d'une commission à l'intermédiaire variant entre 4 et 5% de la valeur des ventes, en plus des taxes versées à divers titres, aux différentes structures encadrantes dont : la municipalité (3,5%), le fonds de soutien à la pêche (2%), l'APIP (2%), et le repos Biologique (1%).
- La mainmise des gacharas exigeant une marge allant de 30 à 40% impacte négativement sur la création de valeur, en particulier pour les pêcheurs, et sur le niveau des prix affichés pour le consommateur final ; et
- Le développement du système informel au cours de ces dernières années, affecte les conditions de commercialisation et rend encore plus difficile l'approvisionnement des régions éloignées dans des conditions de salubrité acceptables.

Le document de la stratégie de la pêche avait proposé, quant à la commercialisation, des actions portant sur : (i) l'optimisation de l'organisation, de la gouvernance et du pilotage de la fonction Système d'information ; (ii) la rationalisation de la gouvernance du secteur ; (iii) la promotion du partenariat public-privé ; (iv) l'activation et le renforcement de la gestion participative des pêches ; (v) le renforcement, la valorisation et la promotion des travaux de recherche ; et (vi) la mise en œuvre d'une gestion novatrice et adaptée au secteur.

2.2.4.2. Marché à l'export

Les ventes à l'export, représentant environ 15 % de la production, bénéficient d'une demande internationale dynamique, portent principalement sur des produits sous forme congelée et sont orientées principalement vers le marché européen.

- La demande du marché international est importante et dynamique.
- L'essentiel des exportations des produits de la pêche se fait en congelé ; un domaine où les opérateurs ont acquis une expérience non négligeable pour livrer les produits selon les normes requises.
- L'essentiel des exportations est fait sur le marché européen et les exportateurs comptent en général sur leurs propres moyens, mais en passant par des importateurs étrangers fidélisés.
- Très rares sont les exportateurs qui vendent leurs produits sous leurs propres marques.
- L'exportation du crabe, orientée vers des marchés nouveaux, notamment asiatiques, tend à induire un nouvel apprentissage d'adaptation à des marchés nouveaux, très concurrentiels.

2.2.4.3. Tendances des prix

Prix moyens à la production

Les prix moyens à la production de la plupart des produits de la pêche ont augmenté ces dernières années, en raison des dynamiques internes des filières concernées, mais aussi de la hausse générale des prix qui a accru les coûts de production, et de la hausse des prix à l'exportation induite par la forte demande sur le marché mondial.

- Sur la période 2015-2018, les prix moyens des principales espèces retenues (23) ont augmenté à des taux de variations absolues dépassant parfois les 100%.
- La plupart des augmentations l'ont été sans discontinuité, à l'exception de la Crevette royale, du Rouget rouge, de la Sardine, de la Saupe, du Pageot, et de la Daurade, dont les prix moyens ont connu des fluctuations.
- Les fortes hausses de prix ont été enregistrées pour le Clovisse, le Maquereau, le Poulpe, la Crevette royale, et la Thonine.
- Les plus faibles progressions des prix concernent la Daurade, la Saupe, la Chevrette, la Sardine et le Merlu.

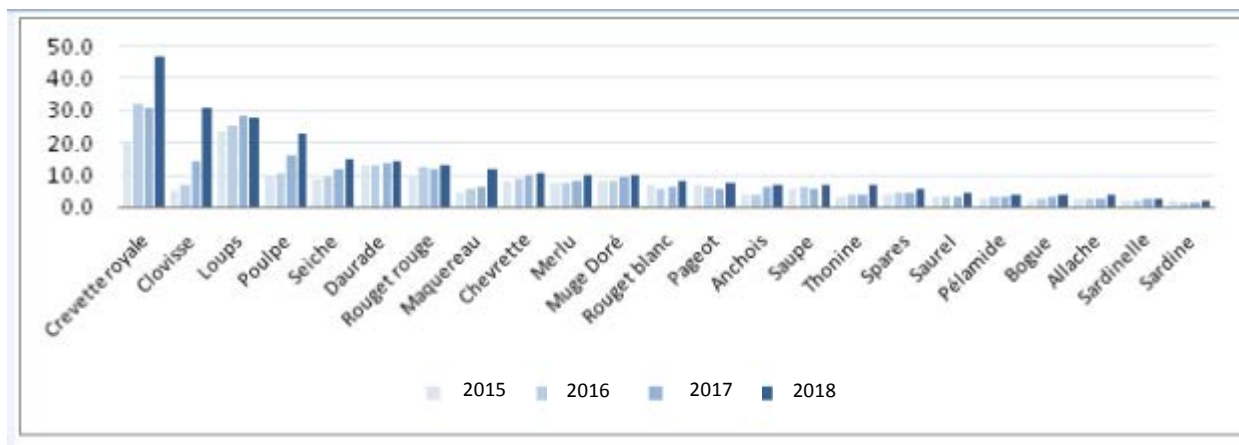


Figure 34: Evolution des prix moyens des principales espèces en DT/Kg

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

Prix moyens à l'export

Les prix moyens à l'exportation de la plupart des produits exportés ont augmenté sur la période 2012-2018, et cela pour des raisons inhérentes aux dynamiques internes des filières concernées, mais aussi en raison de la dépréciation du dinar qui a certainement boosté la compétitivité des produits et permis de dégager des prix plus élevés en dinars tunisiens.

- Les plus fortes hausses des prix moyens à l'exportation concernent la sardinelle, les autres mollusques, le Poulpe, la Seiche et le crabe ;
- La faible progression des prix du thon rouge exporté peut s'expliquer par le désistement du client japonais, la perturbation de l'activité et le passage par des clients maltais. Notons aussi que les prix moyens ont repris à la hausse à partir de 2017.

Tableau 11: Evolution des prix moyens à l'exportation des principaux produits exportés

	Prix moyens							Moyennes		Variations absolues	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012-15	2016-18	2Périodes	2018/15
Crevette	17,0	20,9	21,3	23,6	28,1	30,7	35,5	21,1	31,1	47%	50%
Seiche	8,4	9,3	10,8	11,9	13,2	15,3	18,6	9,8	15,3	56,1%	56,3%
Divers	13,3	12,2	8,0	12,0	13,2	22,1	16,9	10,7	17,0	59%	41%
Poulpe	13,1	8,8	11,5	12,0	13,3	19,8	29,4	11,7	20,7	77%	145%
Thon rouge	33,4	38,4	30,1	28,4	24,7	28,9	35,9	32,4	30,3	-6%	26%
Autres	8,9	5,9	7,3	3,9	6,4	20,3	21,8	6,1	20,9	243%	459%
Crabe	35,7			4,5	4,4	7,0	7,4	4,5	7,3	62%	64%
Anchois	10,7	12,6	16,4	16,0	18,3	20,3	22,3	13,7	20,3	48%	39%
Sardinelle	1,4	1,6	2,2	1,4	2,6	4,8	7,1	1,6	4,8	200%	407%
Autres mollusques	7,1	6,6	15,4	11,5	12,1	16,8	25,7	7,5	17,4	132%	123%

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

2.2.5. Forces, Faiblesses et Perspectives

2.2.5.1. Forces

Les points forts du sous-secteur de la pêche, en rapport direct ou indirect avec l'exportation, sont résumés dans ce qui suit :

Potentiel technique

- Une assez bonne flotte côtière, des pêcheurs en général expérimentés et professionnels et une activité bien développée ;
- Main-d'œuvre disponible qualifiée et dotée d'une capacité d'apprentissage rapide ;
- Respect des normes sanitaires en général ;
- Conformité aux directives de l'Union Européenne, en particulier, en matière de conservation, d'emballage et de transport ;
- Potentiel appréciable en matière de recherche appliquée (INSTM, ISPAB, etc.) ; activité structurée, budgétisée et développée à l'échelle des régions ;
- Des produits de pêche diversifiés et de bonne qualité (surtout matérialisée par le goût et la belle couleur du poisson méditerranéen) ;

Potentiel commercial

- Prise de conscience des tunisiens quant aux bienfaits du poisson ;
- Perspectives de reprise de développement du secteur touristique ;
- De nouveaux marchés extérieurs en pleine extension à conquérir ;
- Forte consommation mondiale de poissons (20 kg/habitant, en moyenne) ;
- Expérience non négligeable en matière de commercialisation des produits de la mer à l'exportation.

2.2.5.2. Faiblesses

Potentiel technique

Ressources naturelles :

- Baisse des ressources en raison de la surexploitation de plusieurs espèces et le recours croissant à des techniques de pêche agressives ;
- Dégradation de l'environnement (rejets de polluants et autres déchets en mer) ;
- Explosion de la pêche illicite : 2000 à 3000 unités de pêche illégale et 900 bateaux de plaisance qui s'adonnent à la pêche ;

Ressources humaines :

- Formation peu adaptée aux besoins et surtout aux exigences du secteur en matière de qualité de traitement et de présentation du produit ;

- Faible taux d'encadrement et Turnover élevé ;

Infrastructures :

- Manque d'entretien et de maintenance des infrastructures et de services portuaires ;

Structures techniques :

- La transformation et le conditionnement des produits de la pêche non optimisés ;
- Un manque de contrôle et de suivi des débarquements et de la qualité des produits de la pêche ; actions de surveillance peu efficaces ;
- Des règles d'hygiène peu respectueuses des normes du domaine ;
- Les programmes de recherche ne couvrant pas certains domaines sensibles du secteur ;

Potentiel commercial

Marché local :

- Baisse du pouvoir d'achat des tunisiens ;
- Manque de transparence au niveau des circuits de distribution et de commercialisation dominés par les Gacharas , rendant les produits peu compétitifs ;
- Faible commercialisation sur les zones non côtières (plusieurs freins : non crédibilité des intermédiaires, faible demande, problèmes financiers, transport, etc.)
- Système d'information défaillant (absence d'informations en temps réel, peu de partage des informations, etc.)

Marché Export :

- Absence de stratégie et de vision marketing des filières, d'études de notoriété et d'image, d'objectifs publicitaires ;
- Absence d'agressivité commerciale sur les marchés extérieurs ;
- Faible implication des principaux acteurs, politique publicitaire rare et non structurée ;
- Instabilité de l'environnement économique mondial ;
- Politiques de régulation internationales contraignantes pour la Tunisie ;
- Hausse du taux de change et grave impact des produits importés sur le coût de production ;
- Augmentation continue des charges ;
- Absence de politique de labellisation, créatrice de valeur ;
- Freins à l'export ;
- Prix plus compétitifs des produits aquacoles issus des autres pays méditerranéens et concurrence féroce par les grands producteurs internationaux ;

Aspects institutionnels et gouvernance

- Manque, voire absence de coordination et de partenariat entre la profession, l'administration et les institutions en charge de la recherche ;
- Manque de communication entre les pêcheurs artisanaux et l'administration ;
- Développement limité de la pêche artisanale ;
- Absence d'un code de conduite pour les différents modes de pêche ;
- Inexistence d'une zone de protection intégrée, d'une barrière artificielle et d'un dispositif de collecte de poisson ;
- Grave problème de spéculation ;
- Réglementation inadéquate, non uniforme et dépassée ;

Gouvernance

- Une gouvernance non adaptée à l'évolution et aux changements que connaît le secteur ;
- Problème de coordination entre les structures encadrantes ;
- Manque de transparence et de suivi des normes garantissant la compétitivité des produits de la pêche ;
- Des investissements non conformes à la réalité du secteur ;
- Infractions aux règles de la pêche au chalut dans des zones très proches de la côte ;
- Application très limitée de sanctions aux contrevenants ;

Pêche durable :

- Prolifération de la pêche « anarchique » et recours à des engins de pêche prohibés ;

- Utilisation de techniques de pêche illicites ou inappropriées ;
- Grave impact de la pêche illicite sur la faune et la flore marine
- Manque de contrôle rigoureux dans les ports et en mer, sur la pêche « anarchique » et illégale et manque de rigueur dans l'application de la loi sur la pêche et la pisciculture en Tunisie ;
- Impact de la pollution provenant des entreprises industrielles et des bâtiments (cas du phosphogypse dans le golfe de Gabes) ;
- Manque de sensibilisation des pêcheurs sur la protection des ressources et de l'environnement marin ;
- Surcapacité et surexploitation des ressources marines par les chalutiers.

2.2.5.3. Enjeux et perspectives

La situation actuelle du secteur de la pêche se caractérise par une certaine surexploitation des ressources halieutiques et le non-respect de la réglementation dans certaines zones.

Cela semble poser des questions sur la durabilité du secteur et invite à revoir le modèle actuel, basé sur la mobilisation des ressources naturelles.

Compte tenu de ces contraintes, un consensus se dégage sur l'opportunité d'articuler le développement des exportations des produits de la pêche et d'aquaculture sur :

- **Le développement de l'aquaculture**, pour répondre à la demande du marché local et cibler quelques créneaux porteurs à l'exportation ;
- **La promotion des exportations des produits de conserves et semi-conserves**, et toute forme de valorisation du produit afin de dégager une plus grande valeur ajoutée et créer plus d'emplois ;
- **La promotion de la réexportation**, pour développer la transformation locale et favoriser la création de la richesse.

2.3. Sous-secteur de la production aquacole

L'objet de cette section consiste à évaluer le potentiel technique et de production de l'aquaculture marine et continentale en Tunisie ainsi que le potentiel commercial de cette activité tant au niveau local qu'à l'exportation. Elle vise en outre à dégager les forces et atouts, les faiblesses et les contraintes ainsi que les perspectives de développement de ce sous-secteur.

2.3.1. Potentiel technique de l'aquaculture marine

Le potentiel technique est évalué compte tenu des types de cultures développées, des espèces produites, des techniques d'élevage utilisées, des unités de production mises en place et des sites de cultures exploités.

2.3.1.1. Techniques d'élevage en milieu marin

L'élevage en milieu marin est pratiqué en Tunisie dans la production des poissons marins (Loup et Dorade), l'engraissement du thon rouge et la conchyliculture ; cela sans oublier quelques expériences en cours de réalisation dans les domaines de l'élevage de crevette (péniculture) et de l'algoculture.

- **La production des poissons marins** consiste principalement dans le **grossissement** qui se fait: (i) en bassins en mode intensif¹¹; (ii) en cages flottantes en haute mer, ou (iii) en mode semi-intensif. La production d'alevins est limitée. Elle est assurée par certaines fermes en vue de satisfaire en priorité leurs propres besoins. L'essentiel de l'alevin utilisé en Tunisie reste importé.

¹¹ Dans ce cas, les alevins sont mis dans des installations en béton, alimentées par une station de pompage à débit très important.

Cette activité bénéficie d'une bonne maîtrise technique¹² et de la disponibilité en Tunisie de stocks de géniteurs de loups et de daurades, avec des souches de haute performance en termes de croissance et de résistance aux maladies.

- **L'engraissement du thon** consiste à engraisser surtout le jeune thon rouge prélevé en milieu naturel ou importé. Cette activité qui a démarré en 2003 bénéficie de: (i) l'existence de zones de pêche du thon vivant, proches des sites d'élevage, étant donné que la côte tunisienne est proche du chemin de migration et des zones de frayère du thon rouge ; (ii) la disponibilité de sites d'élevage pour l'engraissement du thon rouge ; et (iii) la bonne maîtrise des techniques d'engraissement de cette espèce.
- **La conchyliculture** pratiquée en Tunisie consiste à introduire dans un milieu d'eau douce des naissains qu'on laisse grossir et se reproduire, en utilisant la technique de la suspension sur des tables fixes. L'élevage de moules profite de l'abondance des naissains de moules.
- **D'autres cultures potentielles** pourraient être développées. Il s'agit pour l'instant de projets et recherches appliquées en cours, visant la diversification des champs de l'aquaculture. Parmi les projets les plus avancés figure **la Elevage de crevette**, et plus précisément l'élevage de la crevette à pattes blanches (*P.Vannamei*) en semi intensif. A ce stade, les différentes phases d'élevage sont maîtrisées. Le ministère de l'agriculture voudrait prendre les mesures nécessaires pour que l'espèce d'élevage ne migre pas vers le milieu marin. Aussi, dans **l'Algoculture**, un projet de culture d'algues rouges du genre *Gracilaria* est en phase de démarrage.

2.3.1.2. Espèces en production

Au stade actuel de développement de l'aquaculture marine en Tunisie, seules cinq espèces sont produites et commercialisées. Il s'agit de la Dorade, du Loup, du Thon rouge de l'Atlantique, des Huîtres creuses et de la Moule:

- La Dorade (*Sparus aurata*) et le Loup (*Dicentrarchus labrax*) sont deux espèces produites à grande échelle commerciale ;
- Le Thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*), concerné par l'engraissement est une espèce à haute valeur commerciale et très appréciée sur certains marchés de niche, comme le marché japonais ;
- Les huitres creuses (*Crassostrea gigas*) et la Moule (*Mytilus galloprovincialis*) : ces élevages font face à de sérieux problèmes de pollution entravant leur entrée sur les marchés européens ;
- Des projets en cours visant l'introduction de nouvelles espèces, comme **la crevette**, n'ont pas encore atteint la phase de commercialisation.

Le tableau ci-après récapitule les activités d'aquaculture développées en Tunisie ainsi que les produits qui en sont issus :

Tableau 12: Différentes techniques d'élevages des espèces aquacoles

Techniques d'élevage	Nom commercial	Espèces
Production de poissons marins	Dorade royale	(<i>Sparus aurata</i>)
	Bar européen (Loup)	(<i>Dicentrarchus labrax</i>)
Engraissement du Thon	Thon rouge de l'Atlantique	(<i>Thunnus thynnus</i>)
Conchyliculture	Huitre (creuse) du Pacifique	(<i>Crassostrea gigas</i>)
	Moule méditerranéenne	(<i>Mytilus galloprovincialis</i>)
Elevage de crevette	Crevette à pattes blanches	<i>Penaeus vannamei</i>
Algoculture	Gracilaires	<i>Gracilarai sp.</i>

¹² Dans l'assemblage, le montage et l'installation des structures d'élevage, la fabrication et la confection de filets pour les cages, les élevages à terre et en mer, la gestion des éclosiers, etc.

2.3.1.3. Fermes d'aquaculture marine

L'appareil de production aquacole marine, comptant 45 entreprises disposant d'une autorisation d'exercer l'activité piscicole et travaillant dans l'élevage du Loup et de la Daurade, l'engraissement du thon rouge et la conchyliculture, a connu depuis 2003 une expansion remarquable, perceptible à travers :

- L'augmentation du nombre de fermes en activité ;
- La mise en place d'un système intensif, conférant à cette activité l'aspect industriel, tout en permettant un niveau de production plus élevé, et
- l'engagement en 2016 d'un volume très important d'investissement augurant de fortes potentialités de production.

L'activité d'élevage du Loup et de la Daurade qui est assurée par 3 éclosiers actifs dans la production d'alevins, 3 fermes actives en grossissement en bassins en mode intensif, 1 ferme active en grossissement semi-intensif, et 24 fermes actives en grossissement en cages, affiche une tendance à la monopolisation.

- Les deux éclosiers privés appartenant aux deux fermes ATU et SAT produisent leurs propres alevins et arrivent à vendre une partie de leur production selon la demande du marché et tendent à se spécialiser dans la vente au tiers. Elles connaissent quelques difficultés et leur production est en baisse. Elles comptent accroître leur capacité actuelle de 25 millions et 3 millions d'alevins respectivement, pour atteindre ensemble 40 millions d'alevins.
- Il est à noter que 5 autorisations¹³ ont été accordées par le ministère de l'agriculture, d'une capacité totale de 190 millions d'alevins, mais un seul projet est assez avancé, avec comme objectif une capacité de 50 millions par an et un démarrage prévu en 2020.
- Les fermes actives en grossissement en cage ont en général une bonne maîtrise du cycle de l'élevage (date d'importation des alevins, taille du poisson à maturité, meilleure gestion grâce à l'expérience).
- La tendance à la monopolisation s'explique par les difficultés rencontrées par certaines fermes, suite aux dépréciations successives du DT qui ont augmenté le coût des intrants (alevins et aliments importés). Certaines fermes n'arrivent plus à importer les alevins, leur production a chuté et ont dû arrêter leurs activités.

Tableau 13: Fermes piscicoles

Fermes d'élevage	Localisation	Capacités
Éclosiers		
- Le Centre National d'Aquaculture de Monastir	Monastir	500 000 alevins/an
- La Société d'Aquaculture Tunisienne (ATU)	Hergla	25 millions d'alevins de loup et de dorade/an
- Sud Aquaculture Tunisienne (SAT)	Boughrara, Médenine	3 millions d'alevins de loup/an
Grossissement en bassins en mode intensif		
- Aquaculture Tunisienne	Hergla	
- Sud Aquaculture tunisienne	Médenine	
- Skala	Monastir	
Grossissement semi-intensif		
- TUNISPECHE	Ajim, Jerba	bassins en terre de 2,5 à 9 ha, conçus exclusivement pour l'élevage de la dorade°
Grossissement en cages		
- 24 fermes actives ¹⁴ .		1000 t/an pour la plupart des fermes, et 400 t/an pour certaines fermes

Source : DGPA

¹³ 2 à Mahdia ; 1 à Sousse ; 1 à Monastir et 1 à Nabeul.

¹⁴ La liste exhaustive de ces fermes est disponible dans le site web du GIPP.

Les perspectives de développement de ce type d'élevage aquacole se trouvent dans l'exportation et dans la diversification des élevages (crevettes et maigre).

- Le développement de l'exportation devient une opportunité pour pouvoir financer plus facilement les intrants. Il est même une condition de survie pour certaines fermes.
- La diversification des élevages est souhaitable et possible.
 - o L'élevage de crevettes est maintenant techniquement possible, comme le prouve le projet pilote du CTA. Une première autorisation a été accordée à un établissement privé installé à Melloulech (Mahdia). Une autre ferme pourrait aussi s'engager dans cette activité. La crainte des autorités est le risque de migration vers les eaux marines¹⁵.
 - o L'élevage du maigre, ayant réussi à titre d'essai, mérite d'être encouragé.

L'activité d'engraisement de thon rouge développée par des armateurs de thoniers en association avec des opérateurs étrangers dans ce domaine, est assurée par quatre fermes, dont la production est destinée exclusivement à l'étranger.

- L'activité consiste à engraisser des juvéniles capturés pendant la période allant du 26 mai au 1 juillet par des armateurs autorisés¹⁶. Elle se fait sur six mois et l'abattage se déroule en décembre.
- L'engraisement vise l'amélioration de la qualité de la chair pour répondre à la demande des clients japonais.
- Le produit est exporté vers Malte où il sera revendu aux bateaux-usines japonais.
- Le même schéma pourrait s'appliquer à l'Espadon, soumis également au système de quota, sauf que la valeur commerciale de cette espèce est plus faible et la demande est moins dynamique, ce qui fait que l'essentiel de la production soit actuellement orienté vers le marché local.

Tableau 14: Fermes d'engraisement de Thon rouge

Fermes d'engraisement	Localisation
- Vivier Maritime de Tunisie	Hergla
- Tuna Farm of Tunisia	Hergla
- S.M.T	Rejiche, Mahdia
- Tunisia Farm	Rejiche, Mahdia

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

La conchyliculture est développée au sein de 15 fermes identifiées par le GIPP¹⁷, dont dix projets implantés dans la zone marine de Bizerte, où l'élevage est effectué selon la technique de pêche sur filière, et cinq installations privées localisées dans la zone nord-ouest de la lagune, mais huit fermes seulement étaient en activité en 2018.

- Ces fermes totalisent ensemble une capacité de production de 2500 t/an.
- Elles ont capitalisé sur l'expérience de l'Office National des Pêches qui, depuis 1958, avait étendu son activité d'élevage de la moule à l'élevage de l'huître creuse.
- Certains conchyliculteurs sont regroupés en société de producteurs.

Le tableau ci-après indique l'évolution de la production et du nombre de projets entre 2017 et 2018

¹⁵ L'élevage se fait en eaux saumâtres, 22 pour 1000), température 22-26 degrés.

¹⁶ Retenus dans la distribution du quota.

¹⁷ La liste exhaustive de ces fermes est présentée en Annexe.

Tableau 15: Production aquacole marine hors engraissement

Aquaculture marine	2017		2018	
	Production (Tonnes)	Nombre de projets	Production (Tonnes)	Nombre de projets
Loup et Daurade	20334	25	20178	26
Coquillages	167	6	183	8
Elevage de crevette	2	1	1,2	1
Pisciculture marine	20503	32 fermes	20362,2	35

Source : DGPA

2.3.1.4. Zones et sites d'élevage

La pisciculture marine est implantée principalement dans la zone Centre Est (Elevage de Dorade et Loup et engraissement de thon), dans une moindre mesure dans la zone Sud (Elevage de Dorade et de Loup) et dans la zone du Nord (Conchyliculture), avec des potentialités de développement futures variables selon les zones.

- La zone Centre Est (Sousse, Monastir et Nabeul) abrite 26 fermes aquacoles marines produisant de la Daurade et du Loup, dont une éclosérie, le centre technique de l'aquaculture, et les fermes d'engraissement de thon rouge.

Cette zone bénéficie de plusieurs atouts dont notamment: (i) les facteurs naturels favorables (une protection contre les vents dominants et violents, fréquents dans le Nord-Ouest), (ii) l'existence depuis plusieurs années d'un pôle de développement aquacole (CNA) qui a initié le développement de l'investissement privé à l'échelle nationale, et (iii) la disponibilité de sites d'élevage en cages en mer ouverte sur les côtes Est du pays et principalement la zone Nord-Est (de la Chebba à Kélibia), et de sites potentiels pour l'implantation d'écloséries marines.

Cependant, et comme souligné dans l'étude stratégique de la Pêche, certains sites en mer commencent à connaître une certaine saturation, notamment pour l'élevage de poissons en cages dans les régions de Nabeul, Sousse, Monastir, Ghar el Melh et Mahdia.

- **La zone Sud**, une zone secondaire de production aquacole marine, abrite six fermes aquacoles d'élevage de Dorade et de Loup, installées à Médenine, dont une éclosérie.

Les possibilités d'expansion de l'aquaculture dans cette zone se trouvent contraintes par de nombreux facteurs dont notamment la pression anthropique croissante sur la frange littorale et en mer, les nombreuses crises environnementales survenues, les poussées et les blooms algales, l'éloignement des zones profondes (20-30m) et leur exposition aux risques divers etc.

- **La zone Nord**, correspondant au gouvernorat de Bizerte, est connue essentiellement pour la production conchylicole (moule et huître creuse).

Pour le moment, il n'existe pas de fermes d'élevage de poissons, alors que de larges potentialités sur les sebkhas côtiers, les lacs de Bizerte, de Ghar El Melh, de Tunis et du Biban, les lagunes de Hergla ou de Ras Dimas ainsi qu'une multitude de sites côtiers demeurent insuffisamment exploités, voire complètement ignorés.

2.3.2. Potentiel Technique de l'aquaculture continentale

2.3.2.1. Techniques d'élevage

La pisciculture continentale est pratiquée en Tunisie principalement en incorporant l'alevin dans les plans d'eau de retenue des barrages ou dans des bassins alimentés par les eaux géothermales du sud du pays, en vue de leur grossissement ; les alevins étant soit importés soit élevés localement. Cela en plus de quelques projets de culture de la spiruline.

- **Dans les retenues des barrages**, l'aquaculture est pratiquée en extensif et passe par l'empoissonnement en quelques espèces de poissons endémiques (barbeau, anguille) et d'autres espèces tels que le sandre, la carpe commune, silure, Black bass, gardon, rotengle. En parallèle, des alevinages réguliers de mullet sont effectués par le CTA.
- **Dans le cas des eaux thermales** du sud tunisien (Gabès, Kébili), l'aquaculture est pratiquée en intensif. Elle concerne surtout l'élevage du Tilapia. Cependant, bien que les techniques de reproduction du Tilapia soient bien maîtrisées, ce type d'élevage reste limité et contraint par de nombreux facteurs dont le refroidissement de l'eau et sa disponibilité.
- **L'Algoculture** est développée par plusieurs projets de culture de spiruline, en phase de production. Les techniques sont bien maîtrisées, des premières exportations ont été réalisées, et il reste à consolider ce produit sur les marchés étrangers.

2.3.2.2. Espèces d'élevage

Les principales espèces d'élevage introduites sont les Mulets, les Carpes, le Sandre (dans les retenues des eaux de barrage), le Tilapia du Nil (dans les eaux thermales) et la Spiruline (dans les eaux intérieures). Notons que :

- Ces espèces présentent une valeur commerciale directe (consommation par l'homme) ou indirecte (poisson aliment pour des espèces carnivores).
- Des espèces endémiques ont également été introduites (barbeau, anguille), mais ces espèces captives sont appelées à disparaître, faute de pouvoir se reproduire.
- Une présentation succincte de ces espèces, extraite de l'étude sur la stratégie de la pêche, est donnée en annexe.

Tableau 16: Principales espèces produites par l'élevage aquacole

Sites d'élevages	Espèces	Noms latins
Retenues des eaux des barrages	Mulet à grosse tête	<i>Mugil cephalus</i>
	Mulet porc	<i>Liza ramada</i>
	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>
	Carpe chinoise	<i>Ctenopharyngodon idellus</i>
	Carpe argentée	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>
	Carpe à grosse tête	<i>Hypophthalmichthys nobilis</i>
Eaux géothermales	Sandre	<i>Sander lucioperca</i>
	Tilapia du Nil	<i>Oreochromis niloticus</i>
Eaux intérieures	Spiruline	<i>Arthrospira sp</i>

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

2.3.2.3. Fermes d'aquaculture continentale

L'aquaculture continentale est assurée par 13 fermes aquacoles opérant dans les eaux de barrages (5), dans les eaux thermales (4) et dans les eaux intérieures (4).

Tableau 17: Liste des principales fermes d'aquaculture continentale

	Fermes	Produits	Sites
Liste des fermes piscicoles (Retenues des eaux des barrages)			
1	Extensif/Intensif (cages)	Mulet, carpes, tilapia	Barrage Ghezala
2	Extensif	Mulet, carpes, sandre	Barrage Laabid
3	Extensif	Mulet, carpes, sandre	Barrage Bezigh
4	Extensif	Mulet, carpes, sandre	Barrage Lahjar
5	Extensif	Mulet, carpes, sandre	Barrage Mlaabi
Liste des fermes piscicoles (Eaux thermales)			
1	Intensif (Bassins)	Tilapia	Sfax
2	Intensif (Bassins)	Tilapia	Kébili
3	Intensif (Bassins)	Tilapia	Kébili
4	Intensif (Bassins)	Tilapia	Djerba
Liste des fermes d'algoculture			
1	Bassins	Spiruline	El Alia/Ksour Essef
2	Bassins	Spiruline	Sidi Bouzid
3	Bassins	Spiruline	Gabès
4	Bassins	Spiruline	Nabeul

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

Les fermes aquacoles bénéficient de l'appui de trois principaux intervenants institutionnels, à savoir :

- Le Centre Technique de l'Aquaculture qui, outre les diverses études qu'il réalise, procède régulièrement à l'alevinage des plans d'eaux ;
- La DGPA qui octroie des concessions aux exploitants privés et aux jeunes promoteurs diplômés du domaine pour la valorisation des retenues d'eau des barrages ; et
- L'INSTM qui gère une station pilote d'élevage à Bechima dans la région d'El Hamma.

2.3.2.4. Zones et sites d'élevage

L'aquaculture continentale en Tunisie est développée sur 14 000 hectares au niveau de 23 barrages et 9 lacs collinaires en exploitation en 2018, situés dans le Nord et le Centre du pays.

- Ces étendues destinées à la production d'électricité, à la fourniture d'eau potable ou d'irrigation, à la régularisation des crues et/ou à la recharge des nappes phréatiques, peuvent être utilisées sous certaines conditions, à la pisciculture.
- Les barrages à vocation agricole pourraient être employés pour l'élevage intensif en cages flottantes, alors que les barrages utilisés pour l'irrigation sont utilisés seulement en mode extensif.
- Les retenues d'eaux actuellement exploitées par la pisciculture se trouvent principalement dans le gouvernorat de Béja.

S'agissant de l'algoculture, elle consiste à cultiver des algues à partir d'une souche importée de Spiruline. Plusieurs fermes sont actuellement en activité, notamment à Nabeul, Mahdia, Gabès et Sidi Bouzid.

2.3.3. Potentiel de production

2.3.3.1. Performance globale

La production aquacole en Tunisie est estimée à 26,8 mille tonnes et 243,4 MD en 2018, soit 16% du total des PPAq en volume. Elle a enregistré une nette progression sur la longue période avec une quasi-stagnation en 2018 par rapport à 2017.

- La production a été multipliée par six en volume et par huit en valeur, sur la période 2008-2017.
- Sa part dans le total de la production halieutique a fortement augmenté en passant de 4% en 2008 à 17% en 2017 pour les volumes, et de 8% à 23% respectivement pour les valeurs.
- Le fléchissement observé en 2018, est attribuable notamment aux difficultés financières et d'approvisionnement en aliments et alevins pour plusieurs fermes.
- S'agissant des zones d'activité, la production aquacole est fortement concentrée dans la région du Centre Est, et en particulier à Monastir et Mahdia.

La production aquacole est dominée par l'aquaculture marine qui y représentait en 2018. L'aquaculture continentale y occupe une part faible et décroissante.

La production aquacole marine reste dominée par l'élevage de poisson (Daurade – Loup) dont la part n'a pas cessé d'augmenter au fil des ans pour atteindre 87% en 2016.

La production de l'aquaculture continentale pratiquée au niveau de 28 barrages se limite à 822 tonnes en 2018 contre 1367 tonnes en 2017.

2.3.3.2. Performance de l'aquaculture marine

La production aquacole marine en volume est dominée par la pisciculture marine (Daurade et Loup), loin devant l'engraissement de Thon rouge et la production conchylicole.

- **La production de Daurade et de Loup** est estimée à 20,3 mille tonnes en 2018. L'essentiel de la production provient des fermes de Monastir (65%), Mahdia (12%) et Nabeul (8%). La croissance de la production piscicole marine est accompagnée d'une forte progression des importations en aliments et en alevins.¹⁸
- **L'engraissement du Thon rouge de l'Atlantique** est limité à 520 tonnes par an alors que la capacité de production des fermes est estimée à 2400 tonnes.

La production conchylicole n'a pas dépassé le cap de 200 tonnes de moule et d'huîtres en moyenne par an. Cet élevage reste encore peu développé en Tunisie malgré l'ancienneté de cette activité

¹⁸ Les aliments et les alevins sont les postes les plus importants dans la composition du coût de production. Pour la culture en cages, ils représentent respectivement 52 % et 21 % pour le loup, 50 % et 30 % pour la daurade. Pour la culture en bassins, ils représentent 48 % et 18 % pour le loup et 50 % et 20 % pour la daurade.

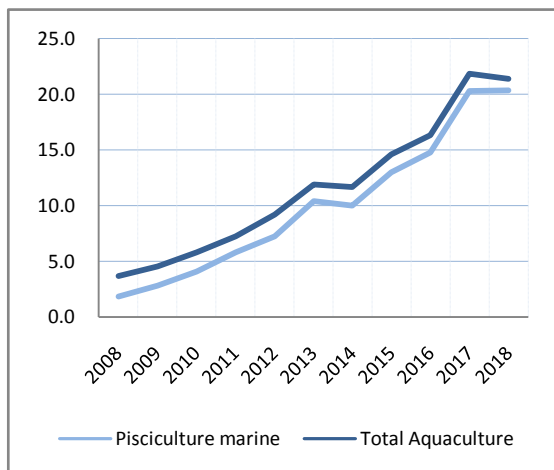


Figure 35: Evolution de la production aquacole en 1000 tonnes

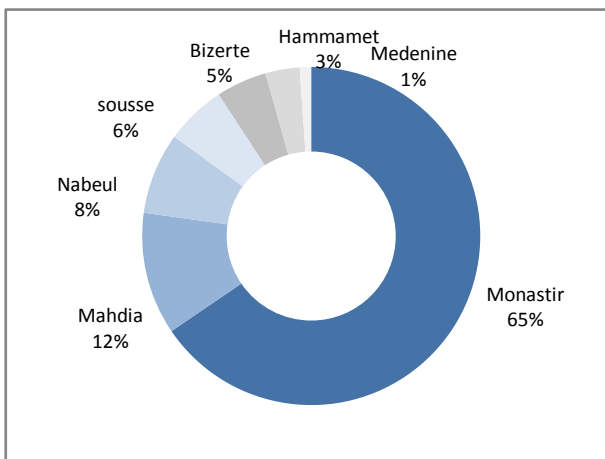


Figure 36: Structure de la production de Daurade et Loup par gouvernorat en 2017

2.3.3.3. Performance de l'aquaculture continentale

La production de l'aquaculture continentale est dominée par la production de poisson d'eau douce (809 Tonnes). Des quantités marginales sont enregistrées aussi au niveau de la pisciculture en eaux géothermales et de l'algoculture.

- **La production de poissons d'eau douce dans les lacs et lagunes**, qui était de 1360 tonnes en 2017 est passée à 809 tonnes en 2018, soit une chute de 40.5%. Elle est dominée par les mugilidés (Mulet) et dans une moindre mesure le Sandre. De faibles quantités de Carpes ou de Barbeaux sont produites dans les retenues de certains barrages. Cette production est concentrée sur les barrages de Sidi Salem (42%), de Sidi Saâd (38%) et de Sidi El Barraq (8%), qui représentent ensemble 88% de la production de poisson d'eau douce.
- **La production de l'élevage en eaux géothermales** s'élève à 1,8 tonne en 2017 et concerne surtout l'espèce Tilapia. Son potentiel d'expansion est limité compte tenu de ses exigences en températures particulières.
- **L'activité de production d'algues** croît régulièrement depuis 2013. La quantité produite en 2017 a été de 6,5 tonnes réparties entre Gabès (62%), Mahdia (15%), Sidi Bouzid (15%) et Nabeul (8%). Etant orientée à l'export, elle doit faire face à une forte concurrence chinoise.

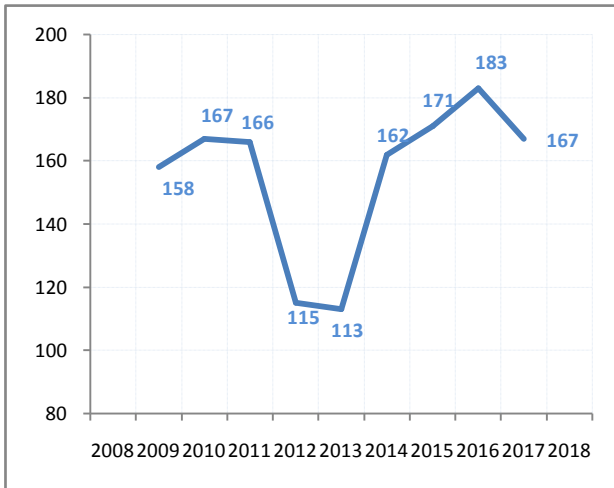


Figure 37: Evolution de la production de la moule et des Huitres (en tonnes)

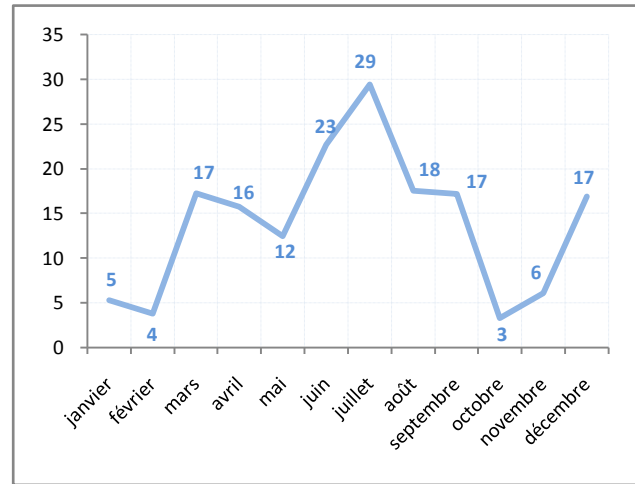


Figure 38: Evolution de la production de coquillage par mois en 2017 (en tonnes)

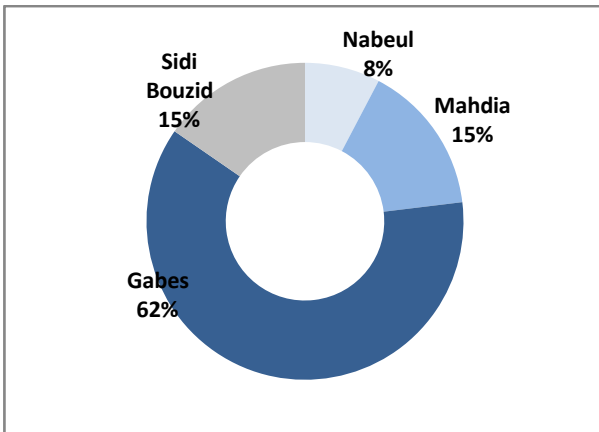


Figure 39: Structure de la production de l'Algoculture en 2017

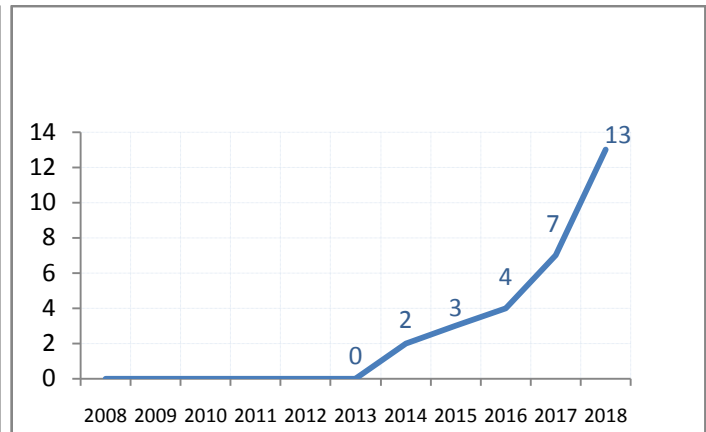


Figure 40: Evolution de la production de la Spiruline en tonnes

2.3.3.4. Potentiel de croissance

La stratégie de développement de la production aquacole avait retenu comme objectif à l'horizon 2026, un besoin de 30 mille tonnes à satisfaire par l'aquaculture.

- La production proviendra essentiellement de la pisciculture marine et de l'élevage du petit poisson plus précisément,
- Cette production nécessitera d'une part, l'optimisation des techniques existantes et d'autre part, le développement de nouveaux projets.

Tableau 18: Objectifs de production aquacole à l'horizon 2026

Type d'aquaculture	Quantités	Observations
Pisciculture marine	25 000 tonnes	Des petits poissons
Pisciculture continentale	2 000 tonnes	Exploitation des barrages Elevage du Tilapia
Conchyliculture	1 000 tonnes	Principalement moules, palourdes, huîtres
Elevage de crevette	1 000 tonnes	Crevettes
Engraissement du Thon	500 tonnes	Thons rouge de l'Atlantique
Algoculture	500 tonnes	Spiruline

Source : Consultant à partir de la base de la DGPA

2.3.4. Potentiel Commercial

Le marché des produits aquacoles en Tunisie est concentré sur la Dorade et le Loup, produits phares de l'aquaculture tunisienne et dans une moindre mesure, sur l'engraissement du thon rouge. Les autres espèces représentent de faibles parts de marché, mais méritent d'être suivies pour un éventuel développement futur.

Les quantités produites sont en général vendues en frais soit sur le marché local, soit à l'export. Pour le moment, l'industrie n'intervient quasiment pas dans la transformation des produits de l'aquaculture, mises à part les opérations de conditionnement à l'export. De plus, l'écoulement de ces produits sur le marché se fait différemment selon le groupe de produits concerné.

2.3.4.1. Marché local

Le marché local des produits de l'aquaculture concerne la Dorade et le Loup d'élevage, les poissons d'eau douce, les moules et les huîtres creuses. L'engraissement du thon rouge de l'Atlantique, étant une activité off-shore dédiée totalement à l'exportation, n'est pas concerné par ce marché.

Le marché de la Dorade et du Loup d'élevage

- **La demande locale** en ces produits constitue le principal débouché de cette activité¹⁹, avec une part variant entre 80 et 93% de la quantité totale produite par ferme²⁰. Les statistiques de 2018 montrent une production de 15000 tonnes et une exportation de 4000 tonnes, d'où une demande locale apparente de 11 000 tonnes.
- Comme souligné dans cette étude, le consommateur tunisien a accepté les poissons d'élevage, vu la raréfaction des produits de la pêche sauvage et l'augmentation de leurs prix. Il semble même qu'il garde de ces produits une image bien favorable par rapport aux poissons sauvages en termes de sécurité, de meilleur prix, de plus grande fraîcheur et de stabilité de leurs prix, mais aussi de disponibilité et de régularité d'approvisionnement même en cas de mauvais temps.
- Une évolution favorable est observée sur la longue période, à laquelle concourent (i) l'augmentation de la demande du ménage tunisien en produits aquatiques, surtout pour des raisons diététiques, (ii) l'habitude prise par la restauration à présenter ces produits à leurs clients et (iii) l'apparition d'une prémisses de demande nouvelle en produits en état de transformation légèrement plus avancé (éviscérés et prêts à l'utilisation).
- Cependant, il est reproché aux poissons d'élevage offerts en Tunisie, surtout une gamme de produits trop réduite et un taux de gras trop élevé. En outre, la demande reste sensible aux possibilités de substitution entre les produits de l'aquaculture et ceux de la pêche, d'une part et entre ces produits et les produits carnés et notamment la volaille, d'autre part. Cette demande demeure encore élastique par rapport au prix, notamment dans le cas du loup et de la dorade, considérés encore comme des produits festifs.
- **La distribution** de la Daurade se fait à travers diverses voies de commercialisation, contribuant au maintien des prix de vente à des niveaux acceptables pour les producteurs et les consommateurs. Toutefois, des défaillances et contraintes sont ressenties, concernant : (i) l'intervention de nombreux intermédiaires, notamment les Gacharas dont la mainmise sur les produits de l'aquaculture leur permet de dégager des marges trop élevées par rapport aux risques encourus, les Habatas (au marché

¹⁹ Il n'y a pas d'importation de Dorade et Loup d'élevage.

²⁰ Selon l'enquête menée dans le cadre de l'étude sur la commercialisation de la Daurade et du Loup d'élevage GIPP 2018.

de gros) et les poissonniers et Supermarchés²¹ ; (ii) l'augmentation des coûts de production, et (iii) l'évolution de l'offre à un rythme plus élevé que celui de la demande, d'où des difficultés à écouler la production dans un marché restreint.

Le marché des poissons d'eau douce

- **La demande** pour ce type de produit concerne surtout le mulot ou encore le sandre, qui sont relativement appréciés par le consommateur et recherchés en période creuse pour les poissons marins. Les autres poissons d'eau douce pêchés dans les lacs de barrage, à savoir les carpes ou barbeaux, ne bénéficient pas de la même appréciation et sont vendus principalement aux populations riveraines des retenues. Cependant, le faible niveau des prix relatifs de ces espèces peut aider à surmonter ce handicap, en particulier chez les populations à faible revenu.
- Les poissons d'eau douce, de gamme basse ou moyenne comme les carpes ou barbeaux, présentent de bonnes perspectives de commercialisation sur les marchés intérieurs, étant donné : (i) le faible niveau initial de la consommation par habitant chez les populations à faible revenu ; (ii) la baisse des apports de la pêche en mer, particulièrement en hiver, et leurs prix élevés ; (iii) l'aptitude de ces produits à apporter un appoint dans les grandes villes et éventuellement sur le marché touristique ; et (iv) le haut niveau de production potentielle estimé à 2500 t/an. Le sandre présente un potentiel d'exportation sur le marché européen.
- **La distribution** sur le marché local vise les hôtels, les grands restaurants touristiques, les restaurants collectifs gérés par les divers organismes étatiques ou privés ainsi que les consommateurs finaux. Elle se fait généralement à travers les marchés de gros des grandes villes, à l'instar des produits de la mer, ou encore dans les marchés des petites villes ou villages avoisinant les lacs de barrages, en passant par les intermédiaires. En période de baisse des prix, les pêcheurs procèdent à la vente directe sur les villages voisins.
- La commercialisation est facilitée par l'existence d'un réseau bien établi, les possibilités de planification des ventes et les faibles niveaux de consommation initiaux de PPAq, dans les zones côtières et surtout dans les régions intérieures, ce qui offre en soi un potentiel d'amélioration non négligeable.

Le marché des coquillages (moules et huîtres)

- **La demande** locale en coquillages concerne surtout la moule, un produit de niche. Les principaux acheteurs sont les restaurateurs, les hôtels, les étrangers européens installés en Tunisie et les ménages tunisiens, acheteurs occasionnels. Les ventes sur le marché local se font avec étiquette blanche après épuration dans les centres de purification agréés selon la réglementation en vigueur et conformément aux directives européennes. Elles sont étalées sur l'année avec une augmentation sensible de Juillet à Décembre, liée en partie à la demande du marché touristique, aux fêtes de fin d'année et à la période de fermeture de la pêche à la palourde.
- La demande en huîtres est marginale et est essentiellement concentrée sur le mois de Décembre. La faible production de l'ostréiculture s'explique notamment par : (i) la préférence des principaux acheteurs, à savoir les restaurateurs, pour les moules et les palourdes dans leurs préparations, et (ii) la méfiance des ménages et des restaurateurs qui sont très sélectifs des sources d'approvisionnement, étant donné l'extrême sensibilité du produit et l'état rudimentaire de l'organisation et du contrôle de la commercialisation des coquillages sur le marché local.
- **La distribution de la moule** se fait au détail par les fermes d'élevage, après purification (étiquette blanche). Les clients, principalement des hôteliers, des restaurateurs et dans une moindre mesure des revendeurs, se présentent à la station pour les acquisitions. Les revendeurs interviennent surtout

²¹ D'après le rapport d'activité du GIPP pour l'année 2016, les marges des intermédiaires sont très variables : les marges des GACHARA sont de 100 à 500 millimes au kg, celles des poissonniers gravitent autour des 25%, celles des GMS sont de 8 à 10% et enfin celles des HABATA varient entre 5 et 7%.

pour approvisionner le marché de Bizerte et le marché central de Tunis. Le caractère de circuit court se justifie par l'extrême sensibilité du produit et le souhait des clients d'avoir des garanties de la part des producteurs.

2.3.4.2. Marché à l'exportation

Les produits aquacoles exportés par la Tunisie concernent surtout l'élevage de poissons (Dorade et Loup) et l'engraissement du thon rouge de l'Atlantique et dans une moindre mesure les coquillages.

L'exportation des produits de l'engraissement du thon rouge, estimée à environ 2000 tonnes en 2018, est destinée au marché japonais.

- La production était pendant plusieurs années destinée au marché Japonais, qui a une préférence particulière pour cette espèce, faisant de lui le 1er importateur mondial et celui qui offre la valeur unitaire à l'import la plus élevée.
- A partir de 2015 et avec le désistement du partenaire japonais, les ventes ont été orientées vers Malte²².
- **La distribution** tend à se faire dans le cadre de partenariats entre armateurs tunisiens et grands opérateurs internationaux et le produit tend à être intégré dans un vaste réseau de commerce mondial, où le rôle des aquaculteurs tunisiens est réduit à la sous-traitance.

L'exportation de la Dorade et du Loup d'élevage

- **Les ventes à l'export** étaient l'objectif des premiers projets aquacoles au début des années 2000, qui visaient les pays européens et surtout l'Italie. Cependant, la forte concurrence sur le marché européen a conduit les producteurs tunisiens à s'orienter vers le marché local, protégé par des droits de douane de 70%.
- **La distribution** passe principalement par des grossistes importateurs et des agents multiscartes. La ferme aquacole se trouve avec un faible pouvoir de négociation face à ces types d'intermédiaires, bien rodés à l'international, sans contact avec les clients finaux et sans possibilité de leur fidélisation.

Le marché d'exportation des poissons d'eau douce

- Pour le moment, il n'existe pas d'exportation de poisson d'eau douce ; par manque de potentiel de production suffisant, régulier et répondant aux exigences des marchés étrangers.
- Aujourd'hui, seul le Sandre est considéré comme un produit exportable. La France, un pays de proximité est un grand demandeur de ce produit, en frais. La commercialisation pourrait être assurée par les fermes aquacoles de Daurade et de Loup qui exportent leur production sur l'Europe par avion et disposent d'ateliers de conditionnement qui répondent aux normes européennes. Cependant, des efforts devraient être déployés au préalable, au niveau de la recherche pour l'amélioration de la connaissance de cette espèce et au niveau de l'organisation de la filière pour garantir des volumes suffisants répondant aux normes requises.

L'exportation des produits conchyliques se limitent pour le moment à la moule et ce, de manière irrégulière et l'exportation de l'huître est très limitée.

- De faibles quantités d'huître creuse sont exportées, par manque d'offre suffisante répondant aux exigences sanitaires.
- Pour ce qui concerne l'huître plate, il n'existe pas d'offre locale, faute de gisements naturels adaptés. Le marché mondial en est demandeur, sous réserve de respect des exigences sanitaires.

²² Voir section Echanges extérieurs.

2.3.4.3. Tendances des prix

Le développement de l'exportation des produits aquacoles de Tunisie dépend entre autres de l'évolution du différentiel de prix entre le marché intérieur et les marchés à l'export.

Les prix à la production des produits aquacoles sont en général moins élevés que ceux des produits de la pêche et tendent à augmenter moins rapidement

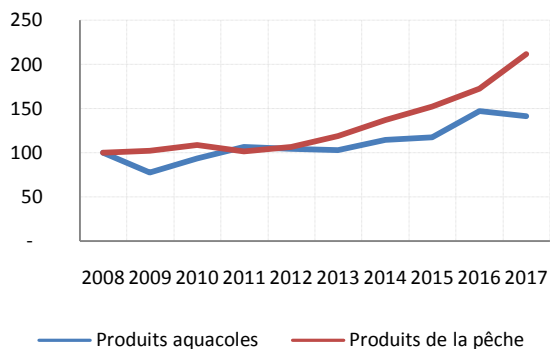


Figure 41: Evolution indiciaire des prix moyens - 2008-2017 (base 100 = 2008)

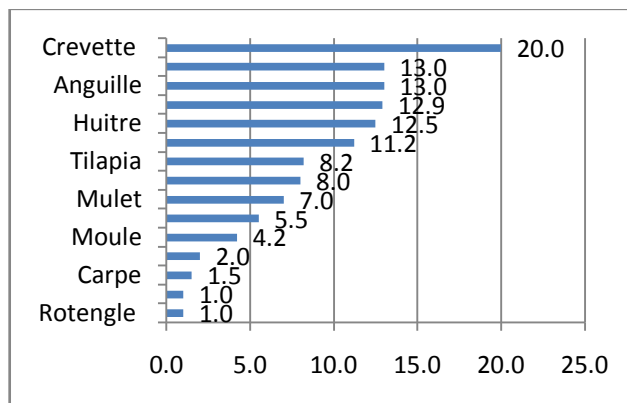


Figure 42: Prix moyens en DT/kg en 2018

Source : DGPA

Les prix moyens de la plupart des produits exportés ont augmenté entre les deux périodes 2012-2015 et 2016-2018:

- La hausse observée s'explique par les raisons propres aux dynamiques internes des filières concernées mais aussi par l'effet de la dépréciation du dinar qui a certainement boosté la compétitivité des produits et permis de dégager des prix plus élevés en dinars tunisiens ;
- Le thon rouge fait l'exception : la moyenne des prix entre les deux périodes a baissé suite au désistement du client japonais en 2015. Toutefois, le prix moyen a repris à la hausse à partir de 2015.
- Le prix moyen de la moule exportée est fluctuant, mais on constate une forte augmentation des moyennes.

Tableau 19: Evolution des prix moyens à l'exportation des principaux produits aquacoles (TND/kg)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012-15	2016-18	Variation *
Daurade	11,4	9,6	9,9	10,2	10,7	13,2	14,3	10,4	13,6	31%
Thon rouge	33,4	38,4	30,1	28,4	24,7	28,9	35,9	32,4	30,3	-6%
Loup	11,2	11,0	19,8	15,9	12,7	15,6	16,8	12,6	14,6	16%
Huitre	21,3	21,7	17,5	17,2	19,8	22,8	26,6	17,3	23,2	34%
Moule	4,9	12,8	18,4	13,1	29,0	21,6	-	7,6	22,2	93%

(*) Variation des prix moyens entre les deux périodes.

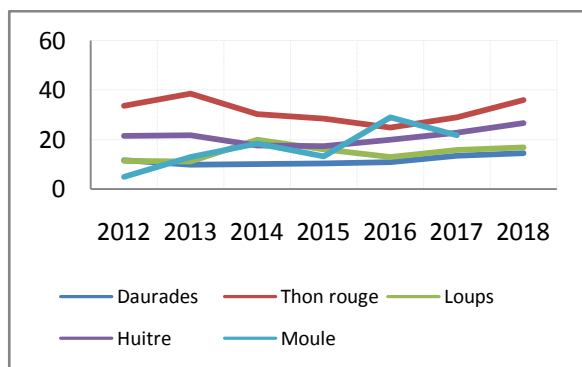


Figure 43: Evolution des prix moyens à l'export (DT/kg)

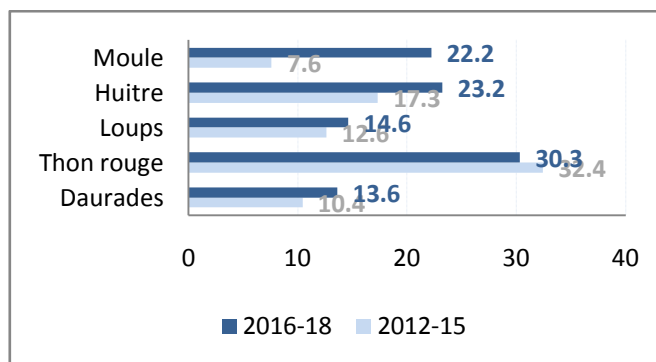


Figure 44: Niveaux des prix moyens à l'export par période (DT/kg)

2.3.4.4. Potentiel à l'export

L'étude sur la commercialisation des produits aquacoles, réalisée en 2017, avait classé les fermes aquacoles en quatre groupes, selon leur potentiel d'exportation :

- Le groupe 1 comprend seulement une ferme qui exporte actuellement et semble disposer de tous les moyens nécessaires pour exporter,
- Le groupe 2 regroupe neuf fermes qui présentent un potentiel à l'export appréciable surtout si elles mettent en place une stratégie et se donnent les moyens nécessaires,
- Le groupe 3 comprenant trois fermes qui présentent un potentiel à l'export limité en raison du manque de conviction ou de problèmes d'organisation,
- Le groupe 4 regroupe six fermes ayant de très faibles prédispositions à exporter en raison de problèmes structurels et de l'insuffisance des moyens disponibles.

Par ailleurs, l'examen du potentiel d'exportation à travers les critères techniques, économiques et commerciaux, laisse entrevoir des possibilités contraintes, mais non négligeables.

Les observations préliminaires²³ relatives à l'aquaculture marine (Daurade et Loup d'élevage, engraissement du thon rouge et élevage conchylicole), d'une part et aux produits exportables de l'aquaculture continentale d'autre part, sont résumées dans le tableau Ci-après :

La concrétisation du potentiel d'exportation suppose la levée des principales contraintes évoquées dans le tableau ci-avant, mais aussi l'adoption d'une approche commerciale volontariste de la part des fermes exportatrices.

²³ En attendant les développements des autres parties de l'étude

Tableau 20: Appréciation du potentiel d'exportation des principaux PPAq

Aquaculture marine			
	Daurade et Loup d'élevage	Engraissement du thon rouge	Conchyliculture
Critères techniques	<p>Avantages : Capacité de production : 35 000 t/ an environ Elevage bien maîtrisé Expérience technique appréciable Capacité de certaines fermes à respecter les exigences sanitaires</p>	<p>Avantage : Environnement marin favorable à l'engraissement du thon Difficulté : Quotas et disponibilité du stock</p>	<p>Avantages : Production : 200 t/an Capacité de production excédentaire : environ 2500 t/an. Difficultés : Faible maîtrise des effets de la température Disponibilité des naissains</p>
Critères économiques	<p>Difficultés : Manque de compétitivité prix, dû à l'importance des coûts des aliments et des alevins importés Compétitivité affectée par les taxes à l'export et les coûts du fret</p>	<p>Avantages : Faible coût de la main d'œuvre Disponibilité de la matière à proximité</p>	<p>Avantages : Prix compétitifs, pouvant encore baisser grâce aux économies d'échelle Un marché européen porteur pour les huîtres</p>
Critères commerciaux	<p>Avantages : Expérience à l'export avérée pour quelques fermes Avantage commercial lié à la nature de l'aliment utilisé</p>	<p>Avantage : Un produit de niche, hautement apprécié par les japonais Difficulté : Passage par des partenaires à Malte suite au désistement des japonais pour des raisons de sécurité</p>	<p>Difficultés : Accès difficile au marché européen en raison de fortes exigences sanitaires Nécessité de répondre aux exigences réglementaires</p>
	Potentiel élevé	Potentiel très élevé	Potentiel Moyen
Aquaculture continentale			
	Mulet	Sandre	Algoculture
Critères techniques	<p>Avantages : Capacité de production importante Elevage bien maîtrisé ; Expérience technique appréciable ; Difficulté : Difficulté à rejoindre les normes internationales</p>	<p>Avantages Capacité de production importante Avantages Elevage maîtrisé, Difficultés : Faibles quantités produites jusqu'à présent. Difficulté à rejoindre les normes internationales</p>	<p>Avantages Sites disponibles en abondance Projets en phase de démarrage Difficulté : Besoin d'évaluation des expériences en cours</p>
Critères économiques	<p>Avantage : Prix compétitifs Difficulté : Demande faible à l'étranger</p>	<p>Avantage : Prix compétitif si la production se fait à une échelle économique suffisante</p>	<p>Difficulté : Faible demande à l'étranger</p>
Critères commerciaux	<p>Avantages : Espèce adaptée au marché local, vu son faible prix relatif Besoin d'une amélioration des conditions de commercialisation à l'intérieur du pays.</p>	<p>Avantage : Marché français preneur, Difficulté : Nécessité de répondre aux exigences réglementaires.</p>	<p>Avantages : Marché porteur : le produit est demandé par les industries pharmaceutiques et cosmétiques.</p>
	Potentiel très faible	Potentiel moyen	Potentiel élevé

2.3.5. Forces, Faiblesses et Perspectives de développement

Les développements qui suivent résument les forces, faiblesses et perspectives de développement de l'aquaculture en Tunisie, soulignées par les différentes études consultées et partagées par le consultant.

2.3.5.1. Forces, atouts et avantages comparatifs

Potentiel technique

Ressources naturelles et infrastructures :

- Un littoral qui se développe sur près de 1300 km de Côtes sur sa façade maritime et sur près de 1400 km si on tient compte des zones humides (rives des lacs et sebkhas ouverts sur la Méditerranée) avec une faible exposition aux tempêtes ;
- Diversités des zones favorables (lagunes, baies, pleine mer ou zones basses en bordure de mer) ;
- Pôles de compétitivité ;
- Infrastructure de pêches (Ports, Villages de pêcheurs, Points de débarquement aménagés, etc.) ;
- Un climat favorable à l'élevage de certaines espèces et des conditions climatiques permettant de réaliser une croissance importante.

Pisciculture marine

- Expérience avérée dans l'aquaculture marine et compétences professionnelles remarquables ;
- Système de production intensif, confiant à l'activité l'aspect industriel, tout en permettant un niveau de production plus élevé ;
- De fortes potentialités de production, grâce à un volume très important d'investissement ;
- Un secteur prometteur, l'un des rares à avoir connu la croissance après la Révolution ;
- Des atouts favorisant l'exportation du poisson d'élevage : la fiabilité et le professionnalisme des fermes ; la souplesse au niveau de la production des calibres ; le respect des normes sanitaires ; la bonne qualité du produit (surtout matérialisé par la belle couleur du poisson) ; la conformité aux directives de l'Union Européenne en particulier en matière de conservation, d'emballage et de transport ;
- Disponibilité d'un potentiel de sites (à terre et en mer) favorables à ces structures de production ;
- Attribution de concessions suffisantes aux projets à terre pour la réalisation des prévisions des fermes bénéficiaires.

Conchyliculture

- Fort potentiel pour le développement de la production des coquillages le long des côtes tunisiennes ;
- Résultats des travaux de recherche scientifique concernant la détoxification des coquillages à exploiter ;
- Avantages comparatifs en matière de taux de croissance et de gain de temps ;
- Abondance des naissains de moules ;
- Regroupement des conchyliculteurs en société de producteurs ;
- Potentiel de production important des fermes conchyloles installées (environ 2500 t/an).

Pisciculture continentale

- Disponibilité de barrages et lacs collinaires adéquat ;, 23 barrages et 9 lacs collinaires sont disponibles pour l'élevage des poissons d'eau douce ;
- Maîtrise des techniques d'élevage de poissons d'eau douce ;
- Efforts de l'autorité publique pour l'ensemencement des retenues de barrages ;
- Maîtrise des techniques de la reproduction du Tilapia ;
- Acclimatation des espèces dans les barrages ;
- Poisson herbivore à rendement protidique positif.

Algoculture

- Réalisable sur les étendues incultes avec disponibilité d'eau saumâtre ou marine ;

- Basse technologie de production.

Potentiel commercial

- Proximité des marchés consommateurs des produits de l'aquaculture (UE) ;
- Grandes et moyennes surfaces de distribution en forte croissance, présentant un véritable modèle de maîtrise de qualité d'approvisionnement ;
- Marché intérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture en croissance régulière ;
- Flux important de touristes constituant une opportunité pour faire connaître le produit aquacole local.

Pisciculture marine

- Demande accrue du marché national
- Produits d'élevage acceptés par les consommateurs qui apprécient leurs avantages par rapport au poisson sauvage pour la régularité de leur approvisionnement, leurs prix stables et plus avantageux et enfin leur plus grande fraîcheur.

Conchyliculture

- Marché porteur à l'exportation surtout pour les huîtres et les palourdes ;
- Produit à grande valeur ajoutée ;
- Proximité de marchés importants à grand pouvoir d'achat (Espagne, France et Italie) ;
- Un marché européen demandeur de la palourde tunisienne et des huîtres.

Pisciculture continentale

- Marché international en croissance pour les poissons d'eau douce ;
- Marché intérieur potentiel constitué des hôtels, des étrangers résidents en Tunisie, notamment ceux originaires d'Asie et d'Europe de l'Est.

Algoculture

- Rendement en protéines très intéressant ;
- Demande en hausse avec le développement des produits pharmaceutiques et cosmétiques au niveau national et international (Industrie pharmaceutique et cosmétique) ;
- Marché international porteur (Japon, USA, Europe,...).

Aspects institutionnels et de gouvernance

- Les normes zoo-sanitaires qui faciliteraient l'exportation des produits de l'aquaculture ont été adoptées en 2017 (Décret du ministre de MARHP, relatif aux conditions sanitaires et zoo-sanitaires des espèces aquatiques, publié le 31 juillet 2017) ;
- Un nouveau code d'investissement depuis 2016 qui donne plus d'importance à l'activité aquacole, avec des mesures d'encouragement à l'investissement, assez attractives.

Pisciculture marine

- Stratégie nationale orientée vers le développement de l'Aquaculture pour une meilleure intégration de la filière.

Algoculture

- Disponibilité locale des intrants de production ;
- Activité industrialisante ;
- Investissements en rapport avec la capacité des petites et moyennes entreprises.

2.3.5.2. Faiblesses - Contraintes

Aspects horizontaux et de gouvernance

Cadre juridique et institutionnel

- Cadre institutionnel et juridique existant non adapté et absence d'un cadre institutionnel propre à la profession ;
- Faible représentation des structures encadrantes du métier ;
- Manque d'outils de suivi et de contrôle des activités et de suivi environnemental ;
- Absence de plan d'aménagement pour l'intégration de la conchyliculture dans le lac de Bizerte et les zones de la pisciculture en cages en mer ;

- Difficulté d'avoir une concession sur le DPM pour la production d'alevins et le risque de retards dans l'approvisionnement sur le marché d'import ;

Problèmes liés à l'investissement (dans l'aquaculture marine) et à l'insuffisance de l'appui :

- Importance du coût d'importation de certains équipements indispensables à l'activité aquacole (exclus de la liste des produits exonérés des droits de douanes) et d'intrants utilisés comme l'artémia (considéré comme produit cosmétique et donc soumis à des droits de douane très élevés) ;
- Non-conformité des méthodes de calcul des impôts et taxes ;
- Application d'une taxe douanière à l'export de 2,5% (L.F 2018), tandis que les concurrents étrangers (Turcs, italiens, grecs, etc.) sont même subventionnés ;
- Réticence de certains investisseurs et bailleurs de fonds face aux difficultés rencontrées par certains exploitants (dégâts causés par des phénomènes naturels non maîtrisables : tempêtes, bloom phytoplanctonique ou zooplanctonique toxiques, vandalisme, vols, etc.) ;
- Produit exposé à des risques de vol ;
- Absence d'assureurs nationaux et conditions d'assurances en vigueur contraignantes pour le secteur ;
- Insuffisance des aides octroyées pour le développement de l'aquaculture surtout pour les techniciens et les jeunes promoteurs (exigences de garanties bancaires).

Gouvernance

- Non adaptabilité du modèle de gouvernance du secteur aquacole ;
- Faible organisation des aquaculteurs ;
- Manque de coordination entre les différents acteurs ;
- Conflits d'intérêt avec les activités utilisant le même espace (par ex. Pêche et Tourisme) ;
- Difficultés d'accès au financement ;
- Importations anarchiques de poissons et produits d'élevage qui peuvent bloquer cette activité ;
- Lenteur des procédures administratives ;
- Vulnérabilité des élevages à la qualité de l'eau (pollution : Hydrocarbure, marées rouges, méduses...) et vulnérabilité des installations offshore aux intempéries ;
- Menace climatique : exposition aux vents dominants pour certains sites d'élevage ;
- Déficience ou absence d'assurance des projets aquacoles.

Organisation de la filière

- Insuffisance de l'organisation du secteur en termes d'intégration dans la chaîne de valeur, faisant exclusivement appel à des intermédiaires pour acheminer les produits d'aquaculture de la ferme vers le marché ;
- Manque de techniciens spécialisés et de connaissances en matière d'ingénierie aquacole ;
- Non garantie totale de la sécurité et de la qualité des alevins : (i) plusieurs pathologies et surtout les maladies virales difficiles à traiter, (ii) la qualité des alevins importés pourrait, dans certains cas, causer des maladies ou poser des problèmes de croissance ou de performance ;
- Faiblesse de la taille de la production déclarée des fermes pour regrouper et négocier les achats.

Contraintes affectant le potentiel technique :

- Calibres offerts moyens ne correspondent pas à la demande de la plupart des clients étrangers qui désirent les gros calibres ;
- Incapacité des entreprises à coordonner leurs cycles de production ;
- Non-conformité de certaines fermes au niveau des certifications ISO (9001 et 22000) et la HACCP ;
- Quasi-absence d'une fonction R&D.

Problèmes liés à la disponibilité des sites :

- Problématiques posées par la situation foncière des terrains pour les sites à terre et les écloseseries ;
- Difficultés de gestion des sites fixes en cas de problèmes ou de pollution des eaux au niveau des stations de pompage pour le cas de l'élevage en bassin ;

- Les infrastructures portuaires n'ont généralement pas suffisamment de quais et d'espaces sur le terre-plein pour les aquaculteurs ;
- Absence d'un plan d'aménagement pour l'intégration de l'aquaculture dans les zones côtières
- Difficultés à traiter les rejets d'eau ;
- Une certaine saturation des sites les plus connus en mer, notamment pour l'élevage de poissons en cages ;

Engraissement du thon

- Secteur réglementé par l'ICCAT dont le quota limite la pêche et la production ;
- Faible respect de la dimension écologique et environnementale durant la période de l'engraissement ;
- Taille d'approvisionnement en thon rouge variable, ce qui rend la gestion du cheptel difficile ;
- L'aliment utilisé est le poisson frais ou congelé importé avec un taux de conversion élevé soit 15 à 20 kg de sardine pour produire 1 kg de thon rouge ;
- Un seul marché pour l'export (Malte pour le marché japonais).

Conchyliculture

- Problème de pollution et de présence de la biotoxine dans la lagune de Bizerte et sur plusieurs zones côtières de la Tunisie ;
- Production très en deçà du potentiel de production existant (la production maximale de 200 t a été enregistrée en 2018, pour un potentiel de 2500 t/an) ;
- Insuffisance des moyens humains et matériels disponibles pour l'accomplissement d'une surveillance satisfaisante ;
- Techniques d'analyse et de contrôle non conformes aux normes des pays européens ;
- Interaction entre activités : conchyliculture/pêche et conchyliculture/industrie et conflit de voisinage avec les pêcheurs ;
- Produit dépendant directement de la qualité des eaux du milieu ;
- Menace de la prolifération d'algues toxiques affectant la salubrité des coquillages (Infection fréquente et périodique des élevages par la biotoxine) et engendrant la discontinuité de la production.

Pisciculture marine

- Fermes en difficultés ou en arrêt de production ;
- Forte concurrence locale, suite à la multiplication des unités de production et faible compétitivité des fermes d'élevage ;
- Coût de production élevé et en augmentation ;
- Part importante des intrants importés dans la structure des coûts (alevins et aliments), faible taux d'intégration et dépendance de l'activité du marché extérieur puisque les intrants sont en majorité importés ;
- Dégâts suite à la dégradation des facteurs climatiques et environnementaux ;
- Manque d'écloserie et absence d'écloseries industrielles : la production nationale des trois écloseries d'alevins est faible et ne répond plus aux besoins du secteur ;
- Blocage au niveau de la création d'écloseries, causé par la loi 2008 relative au régime des concessions ;
- Manque de producteurs d'aliments pour le poisson : faible disponibilité de farines de poisson et dépendance des importations ; d'où une forte dépendance de l'activité de l'approvisionnement en intrants importés (alevins, aliments) ;
- Sous-utilisation des capacités, puisque sur les 45 fermes disposant d'une autorisation d'exercer l'activité piscicole, seulement 28 unités sont actives et la production enregistrée en 2018 est nettement inférieure à la capacité de production.

Pisciculture continentale

- Absence d'un plan de développement de la pisciculture au Sud Tunisien avec le système d'information géographique (SIG) ;
- Manque de connaissance du territoire et de la possibilité aquacole de la nappe phréatique dans les zones de l'intérieur ;

- Manque de connaissance de nouvelles espèces de poissons marins (Seriola, Pagro, ...) et d'eaux douces (Esturgeon) autochtones ;
- Faibles investissements effectués dans le domaine de l'élevage en barrage ;
- Contraintes réglementaires de l'administration des barrages ;
- Contraintes sanitaires par manque de suivi des milieux d'élevage et de pêche (eaux des retenues de barrage) ;
- Image négative des poissons d'eau douce chez les consommateurs tunisiens ;
- Manque d'infrastructures de commercialisation et de circuits de distribution et absence de la chaîne de froid ;
- Assistance régionale modeste ;
- Déséquilibre de la chaîne trophique par l'introduction excessive d'espèces carnivores ou par les captures excessives des espèces herbivores et omnivores ;
- Pluviométrie irrégulière ; or la collecte d'alevins de muges dépend de la pluviométrie de l'année ;
- La nature du terrain, au niveau des sources d'eau, est le plus souvent sablonneuse donc perméable ;
- Opposition des pêcheurs occasionnels et traditionnels à la privatisation de l'exploitation des retenues de barrages ;
- En Tunisie, on ne bénéficie pas encore des accréditations sanitaires pour la commercialisation et l'exportation des produits d'aquaculture continentale.

Algoculture

- Paiement des taxes et redevances appliquées aux produits aquacoles au débarquement.

Sécurité sanitaire

- Difficulté des traitements préventifs et curatifs ;
- Risques engendrés par les fongiques et les maladies ;
- Insuffisances au niveau du contrôle des maladies et de la qualité des aliments pour animaux.

Potentiel commercial

- Absence d'une stratégie à l'export expliquée, en grande partie, par le manque de compétences dans le domaine au niveau des fermes.

Contraintes liées au marché mondial

- Variation du prix des intrants au niveau mondial en fonction de la pêche du petit pélagique ;
- Augmentation de la demande mondiale, notamment chinoise, pour les intrants ;
- Exigences de plus en plus contraignantes des distributeurs (produits certifiés, normes) ;
- Risque de contamination suite aux effets néfastes de l'urbanisation, pollution, etc. ;
- Mainmise des intermédiaires sur le circuit de distribution du produit ;
- Non maîtrise des coûts de production du fait que l'activité est tributaire des importations.
- Non compétitivité au niveau du prix ;
- Absence d'effort de prospection sur les marchés étrangers ;
- Ecart constatés entre la production effective et la production déclarée, ce qui pourrait fausser toute politique d'encouragement aux exportations.

Commercialisation et transformation :

- La transformation est peu développée ;
- Le marché national est insuffisamment étudié ;
- De nombreuses difficultés, compte tenu des limites du marché local ;
- Certains consommateurs privilégient les poissons sauvages à ceux d'élevage ;
- Mauvaise perception des consommateurs de point de vue gamme produite et qualité du produit (un taux de gras trop élevé) ;
- Manque d'infrastructures de commercialisation et de circuits de distribution efficaces et Mainmise des gacharas ;
- Les circuits de commercialisations sont défaillants à plusieurs niveaux ;
- Prix plus compétitifs des produits aquacoles issus des autres pays méditerranéens par rapport au prix à l'export du loup et de la daurade tunisiens ;

- Absence de stratégie d'exportation du loup et de la daurade vers l'UE, face à la concurrence d'autres pays producteurs (Turquie et Grèce) ;
- Coût de l'export élevé (mise à CIF) pour les produits aquacoles frais ; ce qui a un impact sur la compétitivité de ces produits sur les marchés extérieurs ;
- Faible compétitivité au niveau national et international (Coût de production relativement élevé en aquaculture) ;
- Les frais de transport et les taxes à l'exportation ;
- Faible performance de la politique commerciale au niveau marketing.

2.3.5.3. Perspectives

L'objectif du gouvernement est de soutenir la croissance de la production aquacole afin de :

- Soulager la pression exercée sur les stocks de poissons de capture sauvage ;
- Promouvoir l'exportation et améliorer l'équilibre commercial ;
- Favoriser le développement durable et créer des emplois.

Enjeux pris en considération

- Faible développement du secteur aquacole tunisien comparativement à d'autres pays de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Grèce, Turquie, Egypte), où la part de l'aquaculture dans la production halieutique a atteint des niveaux significatifs ;
- Potentiel du pays estimé à 35 000 tonnes, et
- Perspectives prometteuses de développement du secteur au niveau international : selon la FAO, l'aquaculture va contribuer à 50% de la production globale de la pêche, à l'horizon de 2030.

La stratégie du ministère pour protéger les producteurs et l'écosystème vise à :

- Stimuler la création de fermes d'aquaculture afin de garantir l'autosuffisance²⁴ ;
- Mettre en place des unités locales de production de nourriture de poissons à travers l'exonération des intrants des droits de douane ;
- Accéder à de nouveaux marchés par l'amélioration de la compétitivité des produits tunisiens ;
- Diversifier les espèces cultivées comme les crustacés en comptant sur des compétences tunisiennes et étrangères ;
- Soutenir la recherche scientifique en vue de maîtriser les coûts de production et d'améliorer le rendement

Des efforts entrepris pour développer l'aquaculture, à travers :

- La mise en place de moyens de recherche, de structures pilotes et d'une politique d'encouragement ;
- L'adoption de deux stratégies décennales pour le développement de l'aquaculture: le plan directeur de l'aquaculture (1996-2006) et la stratégie nationale de développement de l'aquaculture (2007-2016). Elles indiquent les objectifs productifs, les recommandations ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser et attirer l'investissement privé ;
- La mise en place du Fonds de soutien à l'aquaculture²⁵. Ce projet ambitieux pour renforcer l'aquaculture s'est fixé 5 objectifs principaux : (i) Améliorer la compétitivité des produits aquacoles, (ii) Couvrir toutes les phases du secteur, depuis l'écloserie jusqu'à la fabrication d'aliments, (iii) Valoriser le savoir-faire du secteur, (iv) Répondre aux besoins de financement du secteur et booster

²⁴ Un Conseil ministériel restreint, tenu le 12 novembre 2015, a décrété la mise en place de zones spécifiques pour l'implantation de ces fermes.

²⁵ D'une valeur totale de 50 millions de dinars, *Tunisia Aquaculture Fund* a été initié, dans un premier temps, par SAGES Capital, qui a commencé par un apport de 15,6 millions de dinars. La Caisse des dépôts et de Consignations a contribué à hauteur 3,1 MD, la STB a apporté un montant de 5 millions de dinars et l'Instance Arabe d'Investissement et de développement agricole a contribué à hauteur de 7,5 millions de dinars. Il reste donc environ 18 millions de dinars à collecter pour pouvoir lancer le fonds.

la production aquacole pour lui permettre d'atteindre 20 000 t/an, et (v) Comblent les lacunes de l'aquaculture.

Le plan du gouvernement vise à :

- Fournir une assistance technique aux entreprises privées du secteur ;
- Former une main-d'œuvre spécialisée ;
- Soutenir l'investissement privé dans des projets d'aquaculture en subventionnant 7 à 25% du coût du projet et en accordant des allègements fiscaux ;
- Promouvoir les exportations en négociant un meilleur accès au marché avec les pays étrangers ;
- Mettre en place une stratégie visant à créer davantage de couveuses en mer et d'unités locales de production d'aliments pour les poissons ;
- Encourager l'élevage de nouvelles variétés marines et aquatiques, telles que les algues et les crevettes ;
- Réaliser une étude stratégique pour la promotion de l'aquaculture en Tunisie (en cours).

Des pistes d'amélioration

Potentiel technique

- Développement d'une aquaculture plus diversifiée ;
- Disponibilité de la technologie et du savoir-faire ;
- Amélioration des systèmes et itinéraires de production existants par le respect des normes techniques de construction des infrastructures ;
- Développement et mise en place de nouveaux systèmes de production ;
- Développement des systèmes intensifs d'élevage (cages, bacs, circuits fermés, etc.) ;
- Incorporation des ingrédients disponibles localement dans l'alimentation des poissons à travers des recherches d'accompagnement ;
- Renforcement des capacités techniques des institutions d'appui technique et de la recherche en matière de production d'alevins de qualité par les formations et voyages d'études ;
- Renforcement des cadres de collaboration entre les instituts de recherche et les services techniques par les protocoles d'accord ou de partenariat ;
- Renforcement des capacités managériales et entrepreneuriales des pisciculteurs et producteurs privés d'alevins (PPA) par des ateliers de formation et voyages d'études ;
- Encouragement à la substitution des importations des alevins ;
- Amélioration de la conformité avec les exigences en matière de normes sanitaires et de certification qui demeurent désormais le moyen clé de positionnement sur le marché mondial des produits aquacoles ;
- Renforcement de la recherche/développement et de l'innovation, sachant que la plupart des pays ayant pu développer le secteur de l'aquaculture allouent des ressources conséquentes aux activités de recherche et de transfert de technologie, créant un environnement favorable à l'innovation.

Potentiel commercial

Le potentiel de l'aquaculture est important eu égard aux éléments suivants :

- La place qui revient à l'aquaculture en tant qu'activité complémentaire de la pêche et permettant de palier à la stagnation des captures (FAO) ;
- La tendance à la hausse de la consommation du poisson et la croissance démographique ;
- Les marchés national et sous-régional prometteurs ;
- Les fortes possibilités d'élargir les volumes à l'export ;
- Le marché de l'Union Européenne représente un grand marché potentiel intéressant à l'export ;
- Une grande possibilité de coopération à l'avenir avec les pays africains, arabes et asiatiques et de renforcement des relations déjà établies avec les pays européens, notamment méditerranéens et les pays asiatiques (Japon, Chine, Corée) ;
- Possibilité d'une plus grande implication dans la commercialisation à l'étranger.

Ce potentiel peut être renforcé grâce à :

- La certification des produits aquacoles ;
- L'atténuation du rôle des intermédiaires ;
- Une meilleure gestion des fluctuations saisonnières par le développement de la distribution directe par les fermes aquacoles les plus avancées ;
- L'amélioration de la consommation nationale en poisson d'élevage ;
- Un meilleur positionnement-prix du poisson d'élevage par rapport au poisson sauvage ;
- La capitalisation sur les changements de comportement favorables : (i) l'habitude prise par les restaurateurs de présenter ces produits à leurs clients, (ii) les ménages ayant un comportement encourageant quant à la consommation de ces produits, (iii) les clients locaux qui commencent à demander un produit en état de transformation légèrement plus avancé (éviscéré et prêt à l'utilisation), (iv) la demande croissante du ménage tunisien en produits aquatiques, surtout pour des raisons diététiques.

Par ailleurs, des efforts restent à déployer touchant à des aspects institutionnels et de gouvernance parmi lesquels :

- Diverses mesures incitatives et d'encouragements : (i) La mise en place de mesures incitatives pour encourager l'investissement dans ce secteur qui fait appel à des investissements importants ; (ii) Le renforcement des moyens de financement, en particulier, dans la phase de lancement des projets d'aquaculture (encouragement des investisseurs étrangers, mise en place d'un programme de microfinancement pour les plus petits opérateurs, etc.) ;
- Faire évoluer la DGPA vers une structure fédératrice des différents intervenants dans le secteur (Commissariat Général, Ministère) ;
- Création d'un fonds spécial pour le financement des investissements dans les activités aquacoles « TAF » ;
- Meilleure organisation des exploitants (FNA) ;
- Soutien des bailleurs de fonds au niveau mondial à l'aquaculture ;
- L'amélioration de la couverture contre les risques auxquels sont exposées les fermes aquacoles, en réduisant son coût et en incitant les assureurs à offrir des produits spécifiques ;
- Le renforcement de la compétitivité des produits locaux, par exemple, en révisant la fiscalité relative à cette activité ;
- Traitement des aspects liés au foncier et aux aménagements, notamment, à travers la garantie de la valeur juridique des plans d'aménagement aquacoles (PAA) et leur opposabilité afin de garantir leur efficacité et leur durabilité et d'éviter d'éventuelles modifications dans le schéma d'aménagement régional pouvant nuire aux projets aquacoles programmés.

En général, la réalisation d'un surplus exportable nécessite la prise de certaines mesures telles que :

- La mise en place d'unités locales de production d'aliments pour les poissons ;
- Le lancement dans l'élevage de nouvelles variétés de la pêche, telles que les crevettes ;
- Le développement de la recherche scientifique en vue de contrôler les coûts de production et d'améliorer le rendement et la compétitivité.

2.4. L'industrie de transformation des PPAq

Il s'agit dans le cadre de cette section d'identifier les potentialités de l'industrie de transformation et les difficultés et contraintes à une plus grande contribution aux exportations des PPAq.

2.4.1. Potentiel technique

2.4.1.1. Techniques de valorisation des PPAq

La transformation des PPAq en Tunisie met en œuvre une diversité de techniques et de procédés, allant de la congélation à la conservation, dont la maîtrise en Tunisie varie d'une activité à l'autre :

- *La congélation et l'appertisation* sont bien développées, comme en témoigne les expéditions de crevettes, chevrettes, seiches et poulpes sur des marchés aussi exigeants que celui de l'UE ;
- *Le filetage et tranchage*, consistant à prélever les muscles du tronc du poisson ou « filets » et à apporter plus de valeur ajoutée à des espèces comme l'espadon, le mérrou et le thon, sont pratiqués surtout pour la commercialisation des produits frais ou congelés à l'étranger ;
- *Le salage ou saumurage et le fumage* sont des techniques traditionnelles peu développées en Tunisie. Appliquées traditionnellement à des produits de terroir comme le poulpe séché, «Ouzef», sardine et sardinelle salées et séchées, anchois salés, ces techniques commencent à connaître un développement industriel pour certaines espèces comme les anchois salés ;
- *Le fumage et le marinage*, consistant à soumettre les poissons, préalablement salés, à l'action de la fumée de bois pour améliorer leur conservation et développer un goût particulier au produit, ne sont quasiment pas pratiqués, par manque de traditions de consommation locale ;
- *La purification des palourdes* est une opération relativement peu complexe, bien maîtrisée par les unités concernées ;
- *La mise en conserve* concerne les sardines, le thon et plus récemment l'anchois. Il s'agit d'un domaine où les progrès réalisés devraient être consolidés par des efforts en matière de qualité et d'innovation.

Le développement des filières des PPAq et des exportations, dans un contexte de raréfaction des ressources suppose le renforcement des capacités de valorisation passant par la consolidation des acquis, l'introduction de nouvelles techniques et l'implication de la recherche.

- La maîtrise de la congélation, résultant d'un large programme de mise à niveau engagé dans les années 90, mérite d'être consolidée pour toucher plus d'entreprises et intégrer les nouvelles techniques de congélation adoptées à l'échelle mondiale.
- Une certaine diversification des activités de transformation est observée, comme en témoigne les expériences de conserves de crabe et d'anchois.
- Des recherches sont en cours en Tunisie, portant sur la maîtrise de ce processus, ainsi que d'autres procédés de transformation comme par exemple le marinage appliqué au poisson bleu (sardine et maquereau), aux produits d'aquaculture (carpe et anguille) ainsi qu'aux coquillages. Cela, en attendant l'expression d'opportunités commerciales.

Tableau 21: Traitements appliqués (ou applicables) aux principales espèces exportées

	Congélation - appertisation	Filetage - Tranchage	Mise en conserve	Salage - Saumurage	Fumage - Marinage	Purification
Thons	Oui	Oui	Oui			NC
Sardines, sardinelles	Oui	Oui	Oui			
Anchois	Oui	Oui				
Crevette	Oui					
Crabe	Oui					
Poulpe, Seiche	Oui					
Daurade, Loup	Oui					
Moule	NC	NC	NC	NC	NC	Oui
Huitres	NC	NC	NC	NC	NC	Oui
Crevettes d'élevage						

La stratégie de développement des exportations aurait à miser sur l'innovation et la valorisation pour créer plus de valeur ajoutée, étant donné les contraintes qui pèsent sur la disponibilité de la ressource ; cela bien évidemment, selon les opportunités offertes par le marché.

2.4.1.2. Tissu industriel

La Tunisie dispose d'un tissu industriel de transformation des PPAq, moderne et capable d'effectuer le traitement et la conservation de ces produits selon les standards internationaux. Cet appareil de production comprend un nombre important d'entreprises de congélation ou de conserveries installées sur la côte, à bord des navires, ou rattachées aux fermes aquacoles. Il est composé de :

- **213 établissements de congélation en activité**, recensés à fin 2018, agréés pour l'exportation à l'état frais, congelé ou vivant, selon le cas. Ces unités traitent principalement les crustacés (Crevettes, Chevrettes et Crabes) et les céphalopodes (Poulpe et Seiche) et disposent d'une capacité frigorifique pour l'entreposage à moins de 25° C et de 540 tonnes pour la congélation. Le plus grand nombre d'entre elles est installé à Sfax et en particulier les bateaux congélateurs (ZV). Ces unités, exclusivement orientées vers l'exportation, travaillaient principalement pour les marchés italiens et espagnols, avant que ne se développe la congélation du crabe, de plus en plus orientée vers les marchés asiatiques. D'ailleurs, le développement rapide de la congélation, perceptible à travers l'évolution des investissements et la création de nouvelles unités, s'est accompagné par la stagnation des quantités pêchées. Cela avait conduit à des capacités sous-utilisées, ce qui a incité certaines unités à se mettre à l'exportation de crabe dont la disponibilité est plus nette et régulière ces deux dernières années.
- **19 conserveries de produits de la pêche**, actives dans la transformation du thon et/ou de la sardine et plus récemment de l'anchois. D'après le GICA, cette industrie, d'une capacité journalière maximale de 374 t/j, comporte 5 unités spécialisées dans le thon, 3 unités spécialisées dans la sardine et 11 unités mixtes.
 - o La conservation de sardine compte 14 unités dont 11 procèdent également à la conserve de thon. Elles sont implantées surtout dans les gouvernorats de Nabeul (5), de Médenine (5), et dans une moindre mesure à Mahdia (2), Monastir (1) et Sfax (1).
 - o La conservation de thon compte 16 unités dont 11 procèdent également à la conserve de sardines. Elles sont implantées surtout dans les gouvernorats de Médenine (6), de Nabeul (3), et dans une moindre mesure à Mahdia (2), Sousse (1), Monastir (1) et Sfax (1).
 - o La conservation d'anchois compte 12 entreprises.

Tableau 22: Répartition des conserveries de Thon et de Sardine en 2018

		Thon	Mixte	Sardine	Total
Capacité t/j		64	302	8	374
Nord	Tunis	1			1
	Nabeul	1	2	3	6
Centre	Sousse	1			1
	Monastir		1		1
	Mahdia		2		2
	Sfax		1		1
Sud	Gabès	1			1
	Médenine	1	5		6
Total		5	11	3	19

Source : GICA

- **11 Centres de purification**, agréés pour l'exportation de palourdes et de moules, qui exportent environ 90% de la production et emploient 6000 personnes. Ces centres sont suivis par la Direction des Services Vétérinaires relevant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, à travers le réseau national d'épidémiologie-surveillance de chaque zone de production conchylicole, mis en place depuis 1990.

- **Des unités de semi-conserves**, de transformation de sous-produits de la pêche et des unités de production de Farine de poisson.

Il importe de noter que les conserveries ont connu ces dernières années certaines difficultés ayant conduit à la diminution de leur nombre²⁶, dont les plus importantes relèvent :

- de l'irrégularité de la disponibilité physique de la matière ;
- de l'irrégularité de la qualité biochimique initiale de la matière première traitée, elle-même étroitement liée à des facteurs propres à l'écobiologie de l'espèce et à des facteurs variables comme les zones de capture et la saisonnalité et les techniques de pêche utilisées ;
- des pratiques des unités de transformation, au niveau des conditions de stockage et de manutention ainsi que des conditions opératoires (conditions hygiéniques, doses de certains conservateurs, régulation de la température de congélation, barème de traitement thermique) tout au long de la chaîne de transformation ; et
- de l'insuffisance des données nécessaires leur permettant de contrôler la qualité des produits transformés.

2.4.2. Performances de production

2.4.2.1. La congélation

Les performances de l'activité de congélation peuvent être mesurées par l'évolution des exportations des principaux produits congelés. Elles sont étroitement liées aux fluctuations des pêcheries observées ces dernières années, qui induisent des difficultés d'approvisionnement.

2.4.2.2. Conserves de sardines

L'activité de production de conserve de Sardines, estimée à 5,3 mille tonnes en 2018, a régressé significativement ces trois dernières années, en comparaison avec la moyenne de la période 2011-2015. Cela a eu lieu alors que la capacité installée et la production de Pêche de sardine continuent d'augmenter en moyenne et le nombre d'unités a repris à la hausse en 2018.

- Au début des années 2010, la transformation de la sardine (*sardina pilchardus*) et de la sardinelle a connu une évolution remarquable grâce à une meilleure disponibilité de la matière première, ainsi qu'à une augmentation de la demande mondiale. Ainsi, en moyenne sur la période 2011-2015, la filière enregistrait une quantité transformée de 10,7 mille tonnes, une production de conserve de 7,7 mille tonnes et une exportation de 37,8 millions de boîtes 1/6 par an.

Cette performance, enregistrée en dépit de la baisse de la subvention accordée par l'Etat, avait été boostée par la démarche de labellisation passant par le développement d'un Cahiers des charges du label « Food Quality Label Tunisia » et dont la gestion a été confiée au GIPP.

- Au cours de la période 2016-2018, un revirement de tendance fût observé. La production de conserve de sardines a chuté à 4,9 mille tonnes en moyenne par an et les quantités de conserve de sardines exportées, déjà faibles, ont fortement chuté, en passant à 17,3 millions de boîtes 1/6, en moyenne par an, soit une baisse de 118% d'une période à l'autre.

Cette contre-performance a été observée malgré l'augmentation : (i) de la pêche de sardine à 25,5 mille tonnes en moyenne par an, (ii) du prix moyen du casier à 12,8 DT et (iii) de la capacité totale des conserveries.

²⁶ L'industrie comptait 23 unités en 2005 ; 14 unités travaillaient dans le thon et la sardine et 9 dans le thon uniquement.

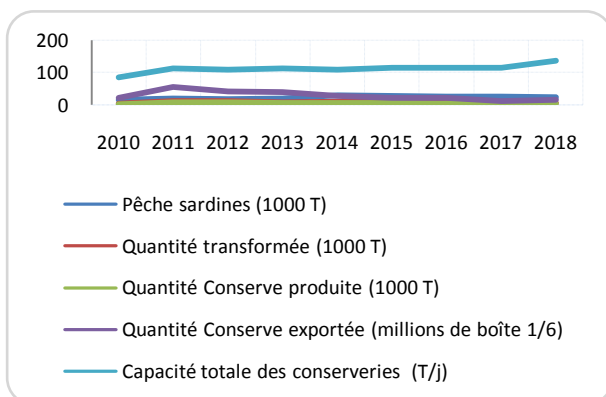


Figure 45: Evolution de l'activité de la branche Conserves de sardine

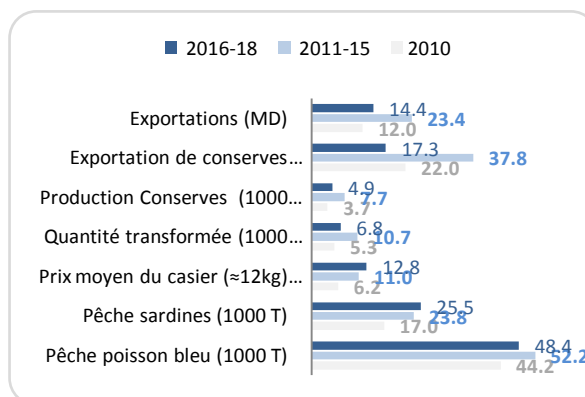


Figure 46: Performances de la branche Conserves de sardine

Tableau 23: Evolution de la production de Conserve de Sardines en tonnes (2010-2018)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pêche poisson bleu (1000 t)	44,2	50,9	51,4	51,8	52,5	54,5	47,4	49,9	48,0
Pêche sardines (1000 t)	17,0	21,5	18,4	20,9	29,9	28,5	26,1	25,9	24,5*
Prix moyen du casier (≈12kg) (DT)	6,2	10	13,5	11	10	10,5	9	13	16,5
Quantité transformée (1000 t)	5,3	11,9	12,3	9,2	9,9	10,3	7,8	5,3	7,4
Quantité produite de conserves de sardines (1000 t)	3,7	8,6	8,8	6,6	7,2	7,4	5,6	3,8	5,3
Quantité exportée de conserves de sardines (millions de boîte 1/6)	22	56	42	40	28	23	22	13	17
Valeur des exportations (MD)	12	31	28	24	19	15	17	11	15
Nombre de conserveries de sardines	11	14	13	14	13	13	13	11	15
Capacité totale des conserveries de sardines (T/j)	86	113	110	114	110	115	115	115	137
Subvention octroyée (en millime)	20	15							

Source GICA

2.4.2.3. Conserves de Thon

La transformation du thon en Tunisie, orientée principalement vers le marché intérieur, a connu une reprise remarquable, en passant de 5,1 mille tonnes en 2014 à 12,7 mille tonnes en 2018, dépassant ainsi le niveau de 10 mille tonnes enregistré en 2019 :

- La production locale utilise généralement des espèces importées tels que le yellow fine et le skip jack. L'espèce locale « thunnus thynnus », de meilleure qualité, est très appréciée pour ses qualités gustatives uniques et généralement exportée en frais, ou transformée en quantités limitées pour répondre à une niche de marché de fins gourmets.
- Les quantités transformées, provenant principalement des importations, ont fortement augmenté.
- Le nombre d'unités de transformation est passé de 10 en 2015 à 17 en 2018.
- Les quantités de conserve exportées ont baissé en passant d'environ 500 tonnes à 300 tonnes en moyenne entre les deux périodes, cela sans oublier qu'une grande partie du thon rouge tunisien est exportée en frais²⁷.

²⁷ Cf. section 5 sur les échanges extérieurs

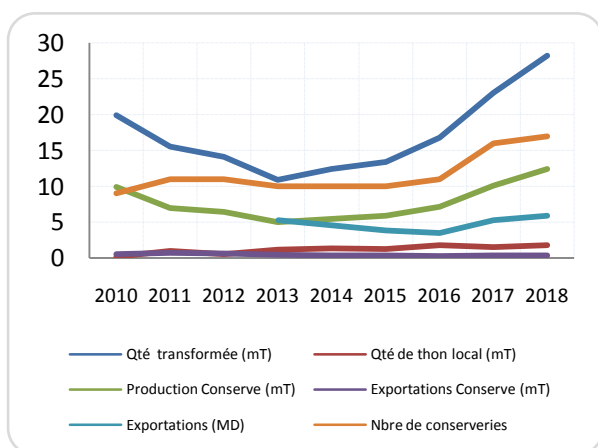


Figure 47: Evolution des activités de la branche Conserves de Thon

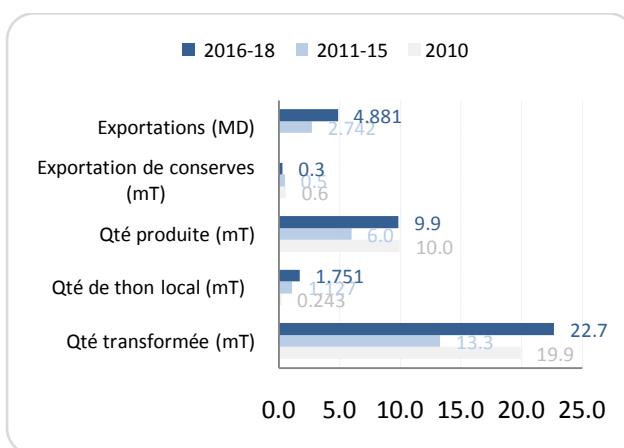


Figure 48: Performances de la branche

Tableau 24: Evolution de la production de Conserve de Thon en tonnes (2010-2018)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité totale de thon transformée (mt)	19,9	15,5	14,2	10,9	12,5	13,4	16,8	23,1	28,2
Quantité de thon local <i>Thunnus thynnus</i> (mt) transformée	0,243	1,077	0,603	1,269	1,392	1,295	1,850	1,560	1,844
Quantité produite de conserves de thon (mt)	10,0	7,0	6,5	5,1	5,5	5,9	7,2	10,1	12,4
Quantité exportée de conserves de thon (mt)	0,600	0,770	0,690	0,477	0,355	0,345	0,265	0,359	0,382
Valeur des exportations (MD)				5,3	4,6	3,8	3,5	5,2	5,9
Nombre de conserveries de thon	9	11	11	10	10	10	11	16	17
Capacité totale des conserveries de thon (t/j)	170	181	170	185	177	179	184	255	257

Source GICA

2.4.2.4. Semi-conserves et conserves d'anchois

L'anchois fait partie des traditions culinaires des tunisiens. Il est transformé depuis longtemps, à partir de techniques traditionnelles en produit vendu en semi-conserves en vrac, essentiellement salé et/ou mariné.

Depuis quelques années, certains industriels ont eu l'idée de passer à la transformation en conserve et de proposer l'anchois en filets, en boîtes aluminium et en bocaux de verre. Cela s'est traduit par un succès remarquable tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Vu le manque d'information sur ce sous-secteur de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, il n'a pas été étudié dans le présent rapport.

2.4.3. Potentiel commercial

2.4.3.1. Marché local

La demande en conserves de thon et de sardine en Tunisie est élevée et bien enracinée dans la culture gastronomique du pays. La distribution de ces deux produits sur le marché intérieur ne pose pas de difficultés particulières.

- Ces conserves font partie des produits basiques de la gastronomie tunisienne et le pic de la consommation de thon est enregistré au mois de Ramadhan.

- Les quantités produites sont commercialisées principalement sur le marché local ; les quantités exportées étant négligeables.
- La distribution passe en général par les grossistes et demi-grossistes ou directement par les GMS

Tableau 25: Production de Thon et de sardine en conserve (2012 – 2018)

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production de Thon en conserve (mt)	6,5	5,1	5,5	5,9	7,2	10,1	12,4
Production de Sardine conserve (mt)	8,8	6,6	7,2	7,4	5,6	3,8	5,3

Source : GICA

2.4.3.2. Marché à l'export

Les quantités exportées sont faibles et décroissantes et les pays de destination sont plutôt nombreux²⁸.

- Ces produits sont appréciés un peu partout dans le monde et les expéditions ne sont pas soumises à des contraintes particulières comme c'est le cas des produits frais ou congelés.
- En Tunisie, on souligne également le rôle actif joué par les sociétés de commerce international et plus particulièrement la SCIT, spécialisée dans le commerce avec les pays africains.

2.4.3.3. Tendances des prix

Les prix moyens à l'exportation des conserves ont augmenté en raison notamment de la dépréciation du dinar qui a certainement boosté la compétitivité des produits et entraîné une hausse des prix en dinars tunisiens.

- Les hausses des prix observées sont nettement plus fortes dans les cas des conserves de thons et d'anchois.

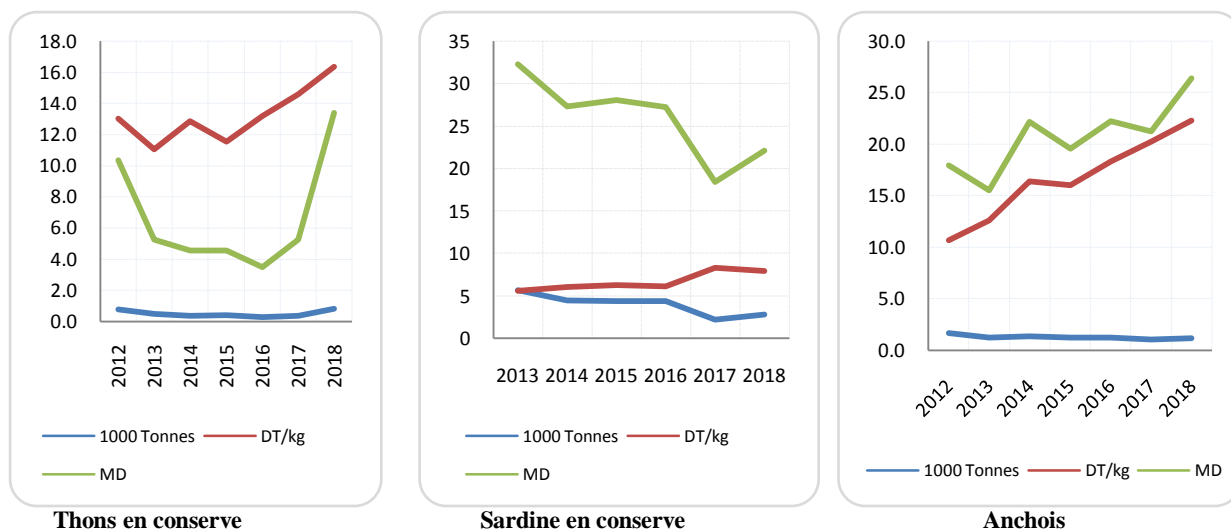


Figure 49: Evolution des prix à l'export durant la période 2012-2018

²⁸ Cf. section 5 réservée aux flux des échanges extérieurs.

Tableau 26: Evolution des prix moyens à l'exportation des Conserve en Thons et en Sardines

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2012-15	2016-18	Variation
Sardine	5,8	5,6	6,1	6,3	6,2	8,3	7,9	5,9	7,2	22%
Anchois	10,7	12,6	16,4	16,0	18,3	20,3	22,3	13,7	20,3	48%
Thons	13,1	11,1	12,9	11,5	13,2	14,6	16,4	12,3	15,3	25%
Sardinelle	1,4	1,6	2,2	1,4	2,6	4,8	7,1	1,6	4,8	192%
Autres conserves & semi conservé	5,8	5,5	4,0	2,0	8,3	10,6	8,9	4,2	8,5	103%

2.4.4. Forces, faiblesses et perspectives de développement

2.4.4.1. Forces - Atouts

L'industrie tunisienne de transformation des PPAq présente **de nombreux points forts et atouts**, aux niveaux technique, commercial et institutionnel.

Potentiel technique

- L'existence de nombreuses unités modernes de transformation, de traitement et de conservation des produits de la pêche, capables de produire selon les standards internationaux ;
- Le développement continu des investissements pour la création de nouvelles unités de conserveries, même si pour le moment une partie des capacités de production est sous-utilisée ;
- Un potentiel de congélation en forte croissance, malgré la stagnation des quantités pêchées. Cette situation conduirait à une plus forte concurrence qui devrait inciter les unités les plus performantes à l'innovation ;
- Une plus grande diversification des produits mis en conserve avec l'intégration de l'anchois et bientôt le crabe ;
- Pour la sardine, l'existence d'une norme sardine Tunisie, la possibilité de traçabilité du lieu de pêche, l'existence d'autocontrôles par certaines unités de pêche, la bonne maîtrise des techniques de conservation à bord sur quelques ports, les contrôles effectués par les services officiels, la maîtrise HACCP, ISO 9001 et Norme IFS possible dans certaines conserveries.

Potentiel commercial

- Un progrès dans la diversification des produits, à travers : (i) l'élargissement de la gamme de sardine et de thon proposée sur le marché, alliant le goût de ce poisson aux qualités aromatiques de plantes naturelles ou à des préparations spécifiques, (ii) l'introduction du filet de maquereaux en conserves ; (iii) le développement d'un nouveau produit « l'anchois en conserves » ;
- Un label qualité des poissons bleus (Sardine tunisienne) ;
- L'accès de la sardine au marché européen, mais aussi de plus en plus aux marchés asiatiques et africains, où elle est appréciée pour son goût ;
- La consolidation de la sardine tunisienne sur les marchés européens grâce, notamment, à ses qualités gustatives qui la placent dans le créneau de la haute gamme du marché, et ce malgré des prix moyens supérieurs de 30% à ceux des pays concurrents ;
- **La sardine** est un produit à potentiel élevé à l'export grâce à au moins trois avantages certains, à savoir : (i) la qualité organoleptique de la matière première, jugée bonne, permettant au produit de bien se positionner, (ii) la taille relativement appréciée sur certains marchés internationaux et (iii) la teneur en acides gras différente de la sardine de l'Atlantique, qui donne un avantage sur le marché européen.

Aspects institutionnels

- Un meilleur encadrement de l'activité grâce à la promulgation de l'Arrêté du ministre du commerce, du ministre de la santé, du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises et du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 10 février 2018, relatif aux conserves de thon et de bonite.

2.4.4.2. Faiblesses - Contraintes

Des faiblesses persistent et constituent une entrave au développement du secteur de la transformation des PPAq, parmi lesquelles on peut citer :

Potentiel technique

- L'insuffisance des matières premières (sardine et thon) reste la principale contrainte au développement de la production des sardines en conserves ; ce qui se répercute sur la régularité de l'activité, le taux d'utilisation de sa capacité et partant sur sa compétitivité ;
- Limitation des zones et des durées de la pêche dans certaines régions, dictée par le besoin de repeuplement de la faune et l'impact des conditions climatiques sur la disponibilité des différentes espèces ;
- Vétusté de la flotte côtière et artisanale et mauvaises conditions d'hygiène prévalant au niveau des bateaux de pêche et lors du débarquement et *des insuffisances, notamment pour ce qui concerne la chaîne de froid* ;
- Sous-utilisation des capacités, ce qui ne permet pas de profiter des économies d'échelle et de renfoncer ainsi la compétitivité face à de grands producteurs comme le Maroc ;
- Faible valorisation des captures dans la mesure où l'essentiel de la production est commercialisé en frais ;
- Manque de traçabilité du produit tunisien, ce qui le handicape sur certains marchés ;
- Faibles performances de production, comparativement à celles observées dans d'autres pays concurrents comme le Maroc, et aux potentialités dont dispose le pays ;
- **La sardine** : présente quelques faiblesses liées notamment à : (i) l'irrégularité de sa disponibilité qui varie largement selon les saisons ; (ii) la forte hétérogénéité de la taille et de la qualité du poisson ; et (iii) le manque d'innovation et de valeur ajoutée.

Potentiel commercial

- Des facteurs transversaux, concernant par exemple la taille relativement faible des acteurs limitant toute opportunité d'amélioration de la productivité et de leur positionnement au niveau international ;
- Faiblesse des efforts et des résultats de lancement de nouveaux produits.

Aspects institutionnels

- Manque de financement accordé par les banques à cette activité, etc.

2.4.4.3. Perspectives de développement

Enjeux

Le développement de la transformation des PPAq exportables s'impose comme choix stratégique permettant de valoriser une ressource de plus en plus rare et de maximiser ainsi les gains en termes de valeur ajoutée, de création d'emploi et de contribution à l'équilibre de la balance commerciale.

- Cependant, un développement spectaculaire de cette activité n'est pas envisageable à court et à moyen termes, étant donné les contraintes liées à l'approvisionnement et à la disponibilité des

matières premières, ainsi qu'à la présence sur le marché international de concurrents bénéficiant de bien d'autres avantages sur les créneaux classiques sur lesquels la Tunisie est présente.

- Pour cela, l'effort doit être orienté vers la création de plus de valeur ajoutée que ce soit à partir d'innovations touchant les caractéristiques des produits ou les procédés de production, et/ou à partir de la promotion commerciale.
- La présente étude visant l'élaboration d'une stratégie de promotion des PPAq tunisiens à l'export, constitue une précieuse occasion pour établir une vision cohérente en capitalisant sur les résultats des études antérieures et en tenant compte des orientations fixées par la stratégie de développement de l'aquaculture en phase de finalisation.

Perspectives et Pistes d'amélioration

Parmi les axes de développement envisageables, on peut citer à ce stade quelques pistes en attendant les discussions dans le cadre des ateliers de concertation et la finalisation de l'étude par la mise en cohérence de l'ensemble des contributions.

- La consécration de la conserve de poisson comme un axe fort de la politique de valorisation des PPAq en Tunisie ;
- La consolidation de la production de conserves par l'amélioration de la gestion de la matière première ainsi que du process et l'étude de l'élargissement de la gamme (en variété et en qualité) en ciblant de nouveaux marchés et en cherchant à être plus compétitif sur le marché international ;
- La diversification des produits en étudiant par exemple l'opportunité d'introduction de produits fumés et de produits de la charcuterie de la mer (charcuterie de poisson), en direction du marché intérieur et surtout à l'exportation ;
- La promotion d'autres voies de valorisation pour élargir le domaine d'activité de ce secteur ;
- L'accompagnement des industriels dans la mise au point de produits en incluant la formation aux bonnes pratiques de fabrication et l'acquisition du matériel adéquat ;
- Une meilleure structuration de la filière par la valorisation du savoir-faire local dans la transformation de la sardine et compte tenu des spécificités de la matière locale et des perspectives de développement de la demande ;
- L'exploitation au mieux des avantages de la Tunisie en matière de transformation du Thon, notamment : (i) la proximité des marchés demandeurs : cela permettrait une meilleure flexibilité et donnerait plus de garanties aux donneurs d'ordres éventuels (contrôle des conditions d'exploitation), (ii) le coût de la main-d'œuvre plutôt bon marché, (iii) l'exonération des droits de douane sur l'UE, dont bénéficient les produits tunisiens ;
- Déploiement d'efforts en vue : (i) d'une meilleure maîtrise des rendements dans le domaine de la transformation ; (ii) d'une mise à niveau des unités de transformation ; (iii) de l'amélioration des conditions d'exploitation ; et (iv) de trouver de nouveaux partenaires industriels et commerciaux ;
- La consolidation des compétences en matière de surgélation et de conserves, les deux principaux axes de développement du secteur de la transformation des produits de la mer en TUNISIE.

2.5. Les flux des échanges

2.5.1. Les exportations

Les exportations de la Tunisie en PPAq, estimées à 22 mt en moyenne par an sur la période 2016-2018, ont faiblement progressé voire stagné sur la longue période (2008-2018), suivant en cela le rythme de la production et le tarissement des ressources exportables. A excepter de cette tendance :

- le pic de 30,5 mt enregistré en 2011, attribuable à l'expansion de la pêche anarchique dans un contexte post-révolution, et
- la hausse remarquable, observée en 2018, résultant surtout de l'expansion des exportations de crabe, de produits aquacoles, de poulpe, de thon, de crevettes et de conserves et semi-conserves.

Les exportations en valeur ont par contre fortement augmenté sur la période, en passant de 250 MD en 2008 à 527 MD en 2018. Cette tendance s'expliquerait en partie par la dépréciation du dinar tunisien, qui aurait contribué à l'augmentation des prix moyens en monnaie nationale.

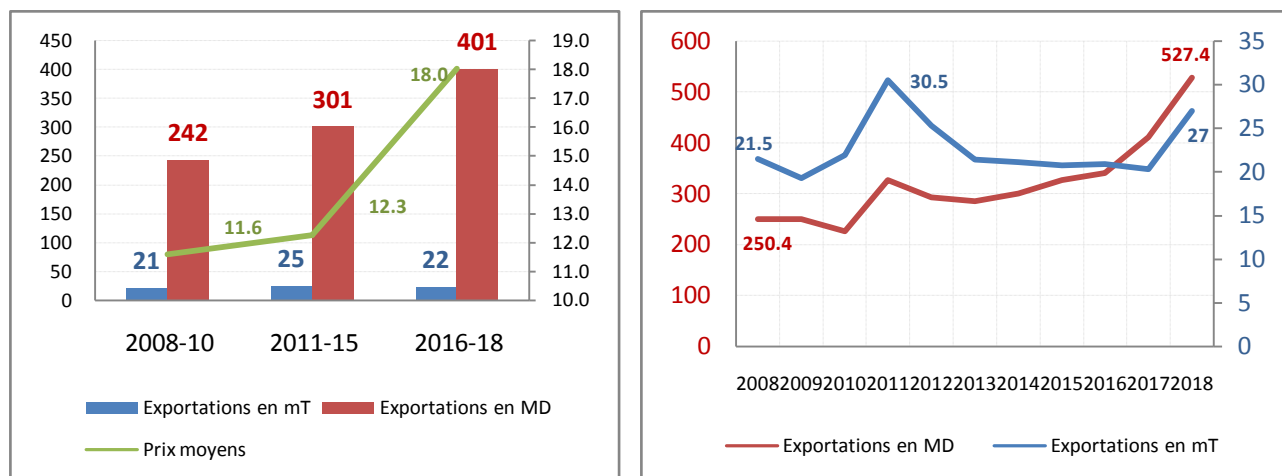


Figure 50: Evolution des exportations durant la période 2012-2018

Source : A partir des Statistiques du Commerce Extérieur

2.5.1.1. Exportations par groupe d'espèce

Les principaux groupes de PPAq exportés sont les Crustacés, les Poissons frais et les Mollusques et dans une moindre mesure, les conserves et semi-conserves. Ainsi, en moyenne sur la période 2016-2018 :

- **Les crustacés** constituaient le premier groupe de PPAq exportés, avec en moyenne 4,9 mt et 118 MD. Les principales espèces concernées sont **la Crevette et le Crabe**, qui représentaient ensemble environ 98% des volumes et des valeurs de ce groupe. Il importe de noter pour ce groupe la percée du crabe à partir de 2017 et la tendance à la baisse des exportations de crevettes en volume.

Des exportations de langouste et langoustines sont également enregistrées, mais elles portent sur des quantités négligeables.

- **Les poissons frais, congelés et vivants**, viennent en seconde position avec 4,7 mt et 78 MD. Ce groupe a enregistré une faible progression sur la longue période, avec une hausse remarquable enregistrée en 2018, attribuable surtout à la Daurade.

Dans ce groupe, les principaux produits exportés sont : la Daurade, le thon rouge, la Sardine, les anguilles vivantes, et les poissons congelés.

- **Les Mollusques** constituaient le troisième groupe où le Poulpe et la Seiche se présentent comme les espèces dominantes tandis que la Moule et l'Huitre portent sur des quantités très limitées.

En termes de tendances, les quantités exportées en ces quatre espèces tendent à baisser en volume.

- **Les conserves et semi-conserves** exportés ont été de 4,9 mt, leur valeur représente 14% des valeurs exportées. Les produits concernés, sont principalement la Sardine en conserve et dans une moindre mesure, l'Anchois en semi-conserve et le Thons en conserve. Les quantités exportées en ces produits tendent à baisser sur la longue période avec une légère reprise en 2018.

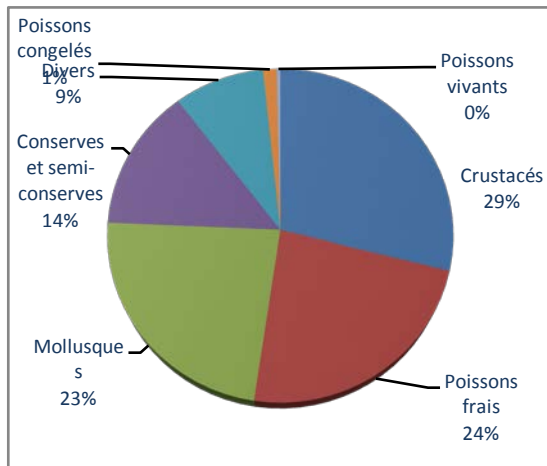


Figure 51: Structure des exportations en valeurs 2015-18

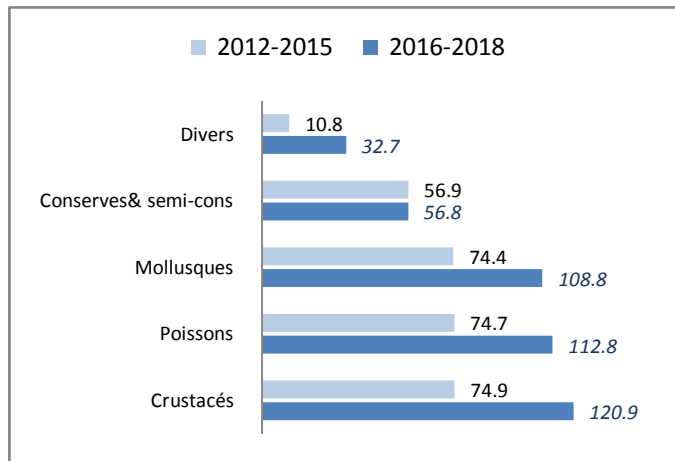


Figure 52: Evolution des exportations par groupe (MD)

L'évolution différenciée des valeurs des exportations des différents groupes d'espèces s'est traduite par une percée des crustacés, des poissons frais et un recul relatif des conserves et semi-conserves.

Poissons frais, congelés et vivants

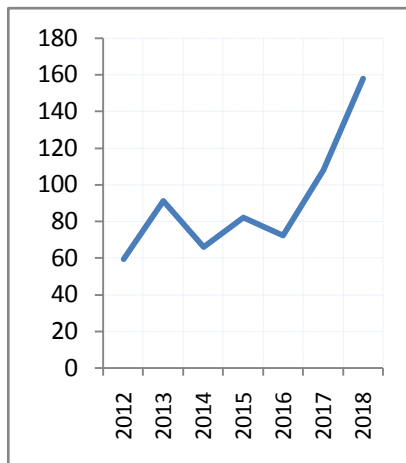


Figure 53: Evolution des valeurs en MD

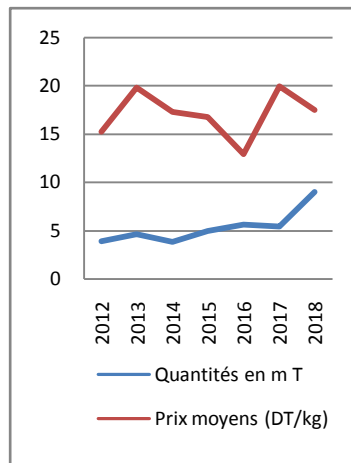


Figure 54: Evolution des quantités et des prix moyens

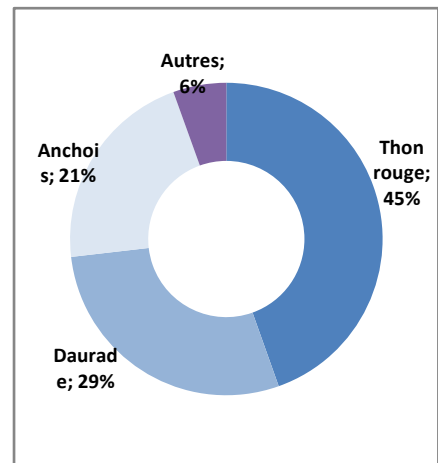


Figure 55: Principales espèces en mt (2016-2018)

:

Exportation des Crustacés

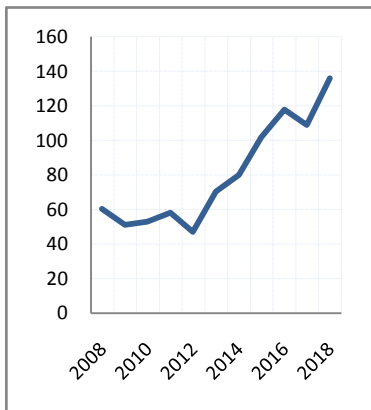


Figure 56: Evolution des valeurs en MD

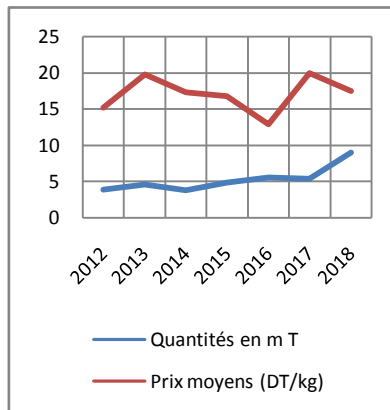


Figure 57: Evolution des quantités et des prix moyens

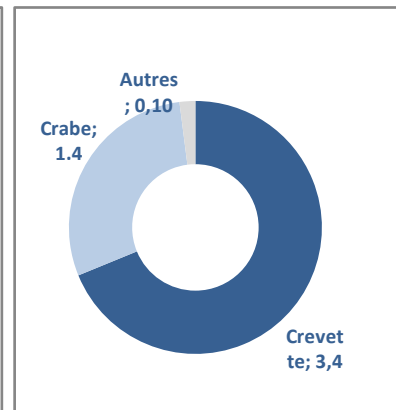


Figure 58: Principales espèces en mT (2015-2018)

Exportation des mollusques

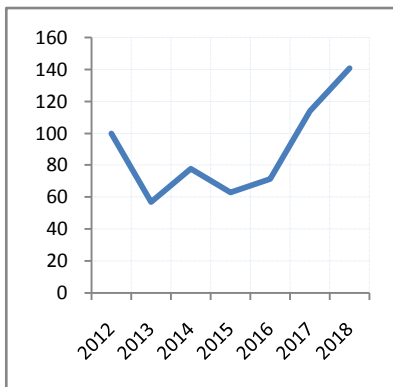


Figure 59: Evolution des valeurs en MD

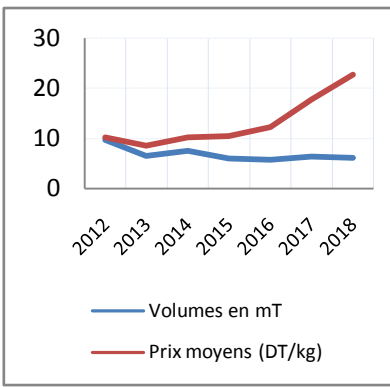


Figure 60: Evolution des volumes et des prix moyens

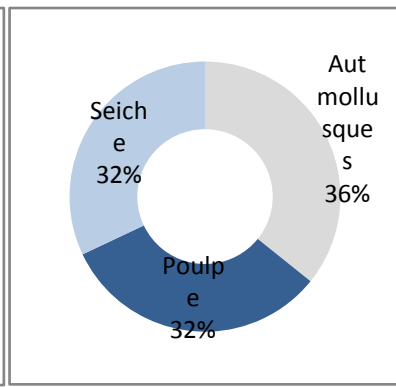


Figure 61: Principales espèces : 2016-2018

Exportation des Conserves et semi-conserves

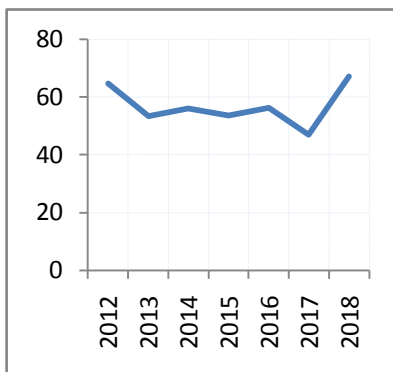


Figure 62: Evolution des valeurs en MD

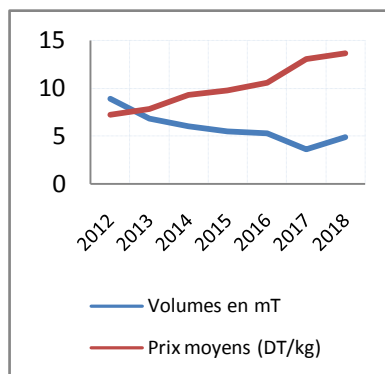


Figure 63: Evolution des volumes et des prix moyens

S'agissant spécifiquement des exportations des produits de l'aquaculture, concentrées sur la Dorade et dans une moindre mesure sur les Huîtres, elles connaissent une nette progression sur la période récente, après avoir enregistré une stagnation voire une baisse durant plusieurs années.

- Les exportations du secteur aquacole sont constituées en 2018 principalement de Daurade, et dans une moindre mesure de Loup d'élevage et d'Huitres, ainsi que de quantités marginales de Poisson d'eau douce. La valeur et le volume des exportations étaient respectivement de 65,4 MD et de 4,5 mt.
- Ces exportations s'inscrivent en nette progression sur la période récente,

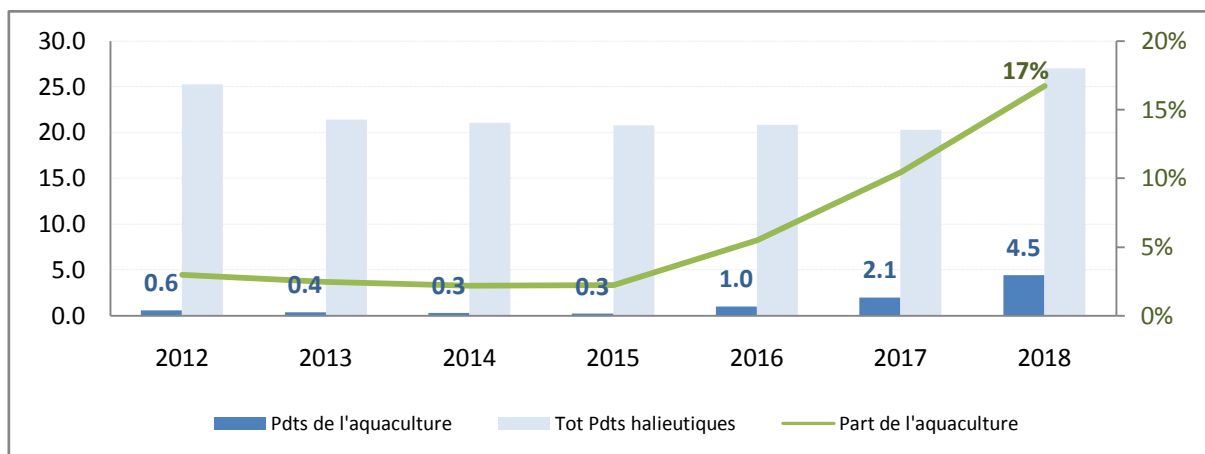


Figure 64: Exportations des produits aquacoles en 1000 t

2.5.1.2. Exportations par destination

Les exportations tunisiennes des PPAq restent fortement concentrées sur le marché européen, avec une progression des exportations sur le marché asiatique et sur les pays arabes. Ainsi, en moyenne sur la période 2012-2018 :

- Les exportations étaient fortement concentrées sur les pays européens, avec une diminution des quantités et une augmentation des valeurs, en raison d'une progression remarquable des prix moyens,
- L'Asie vient en deuxième position en volume et en valeur, avec des parts respectives de 18% et 15%. La percée récente du marché asiatique résulte surtout des expéditions de Crabe.
- Le marché africain occupe le 3^{ème} rang, avec 15% des volumes exportés et 5% seulement des valeurs. Cela est dû au fait que les principaux clients sur ce marché, à savoir la Libye, l'Algérie et l'Egypte tendent à s'approvisionner en produits de moindres valeurs commerciales.
- Le marché américain est encore marginal puisqu'il ne représente que 2% et 1% respectivement des volumes et des valeurs des exportations de PPAq.
- Les parts des pays arabes connaissent une expansion remarquable, en passant entre les deux périodes, de 13% à 22% des volumes, et de 3 % à 12% des valeurs. Les prix moyens ont quant à eux plus que doublé entre 2012 et 2018.

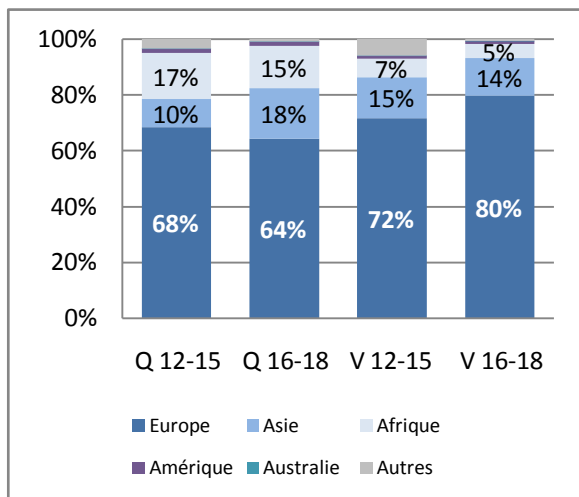


Figure 65: Structure des exportations par région en volume et en valeur

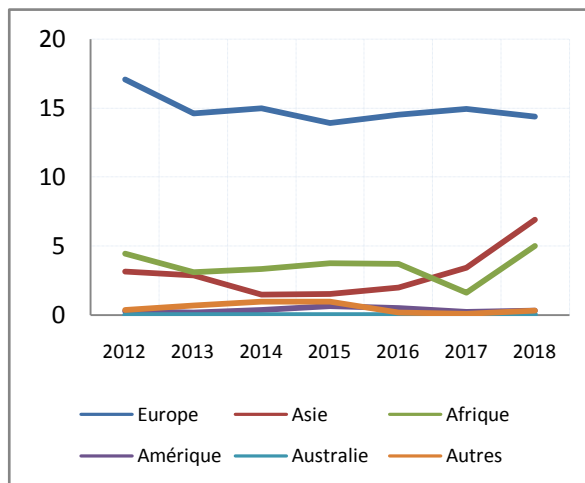


Figure 66: Evolution des exportations par région (en 1000 t)

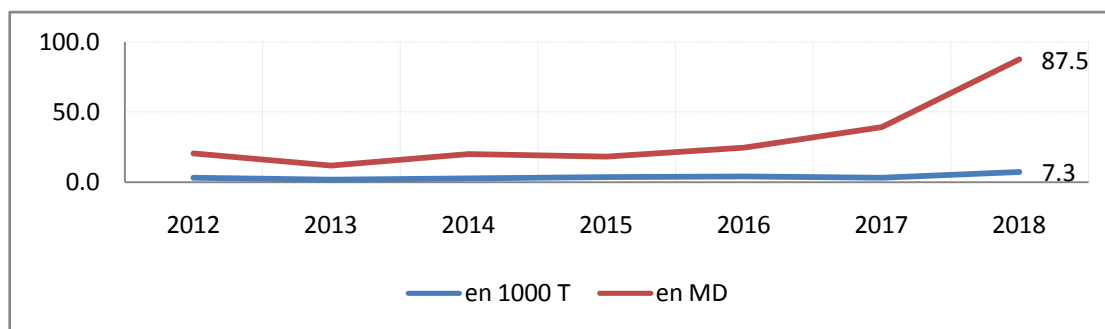


Figure 67: Evolution des exportations vers les pays arabes

Par pays, le Top 5 des pays de destination des PPAq tunisiens au cours de la période 2016-2018, sont l'Italie (39%), l'Espagne (22%), Malte (13%), la Libye (4%) et la Jordanie (3%). Ces pays cumulent ensemble 81% des valeurs exportées, soit une part en nette augmentation par rapport à la période 2012-2015 (67%).

- En volume, on retrouve ces mêmes pays dans le top 5 des principaux marchés, avec une expansion de leur poids de 67 % à 73% entre les deux périodes.
- La plus forte concentration des pays de destination s'explique en partie par la perte du marché japonais pour le thon rouge, mais cette concentration ne devrait pas occulter l'accès à de nombreux nouveaux marchés, en Asie notamment.
- Les ventes au marché italien sont en baisse tant en valeur qu'en volume.
- La part des ventes sur le marché espagnol est stable en volume mais augmente en valeur, ce qui traduit une tendance favorable des prix.
- La part du marché libyen est croissante en volume et en valeur puisqu'elle passe d'une période à l'autre de 5% à 9% des exportations en volume et de 2% à 4% des exportations en valeur
- Les ventes sur le marché maltais connaissent une expansion attribuable surtout à l'exportation du thon rouge en remplacement du marché japonais.
- Le marché jordanien voit sa part des exportations en volume passer de 1% à 5% et sa part des exportations en valeur passer de 1% à 3%.

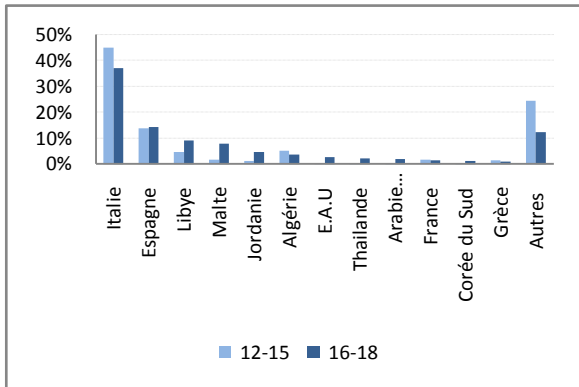


Figure 68: Principaux pays de destinations des volumes exportés

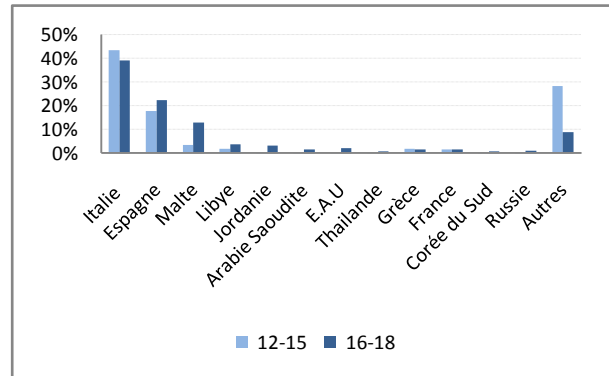


Figure 69: Principaux pays de destinations des valeurs exportées

Volumes	Parts en %		
	12-15	16-18	VAR
Italie	45%	37%	-8%
Espagne	14%	14%	0%
Libye	5%	9%	+4%
Malte	2%	8%	+6%
Jordanie	1%	5%	+4%
Algérie	5%	4%	-1%
E.A.U	0%	3%	+3%
Thaïlande	0%	2%	+2%
Arabie Saoudite	0%	2%	+2%
France	2%	1%	-1%
Corée du Sud	0%	1%	+1%
Grèce	2%	1%	-1%
Autres	24%	12%	-12%

Valeurs	Parts en %		VAR
	12-15	16-18	
Italie	43%	39%	-4%
Espagne	18%	22%	+4%
Malte	3%	13%	+4%
Libye	2%	4%	+2%
Jordanie	1%	3%	+2%
Arabie Saoudite	0%	2%	+2%
E.A.U	0%	2%	+2%
Thaïlande	0%	1%	+1%
Grèce	2%	2%	+0%
France	2%	2%	0%
Corée du Sud	0%	1%	+1%
Russie	1%	1%	0%
Autres	28%	9%	-19%



Figure 70: Principales espèces exportées dans les principaux marchés de destination

2.5.1.3. Destination des principales espèces exportées

Les passages qui suivent présentent les principales destinations des principales espèces exportées. Ainsi pour 2018 :

- **L'exportation de Crevettes** (103 MD ; 2,9 mt) s'est faite principalement en congelé, en direction de l'Espagne (71%), de l'Italie (27%) et de la Libye (2%).

Elle a connu un net fléchissement au cours de ces trois dernières années en raison de la baisse de la production de cette filière, provoquée entre autres par la pêche illicite et le non-respect des périodes de repos biologique.

Les prix moyens à l'export ayant augmenté de manière continue, cela a permis de rendre l'export plus attractif ; les crevettes de petites tailles et les chevrettes ont été écoulées sur le marché local.

- **L'exportation de Poulpe** (47,8 MD ; 1,6 mt) a été réalisée surtout sur l'Italie (60%), l'Espagne (13%) et la Grèce (13%) ; celle de la **Seiche** (29,1 MD ; 1,6 mt), sur l'Italie (89%), l'Espagne (7%) et la Libye (4%). L'essentiel de la production de ces deux espèces est vendu à l'export. Les ventes sur le marché local se limitent aux seiches de petite taille.

- **L'exportation de Thon** (77 MD ; 2,6 mt) concerne principalement le **Thon rouge de l'Atlantique** (64MD ; 1,75 mt) vivant ou en frais, acheminé totalement vers Malte. Presque la moitié de ce volume fût importée d'Algérie. Ce produit de niche est revendu aux bateaux-usines japonais, installés en Méditerranée.

La partie restante (15 MD ; 1mt) correspond à des expéditions **de conserves** notamment vers la Libye, la France, le Qatar, la Russie et la Turquie. Les quantités correspondantes ont repris à la hausse en 2018, après une baisse continue sur quatre années.

- Pour les **Sardines et Sardinelles**, les ventes à l'export (24,4 MD ; 3,1 mt) sont absorbées principalement par ; l'Italie (35%), la Libye (28%), les Etats-Unis (5%) et l'Algérie (4%). Il est intéressant de constater la forte diversification des marchés et la part de 10% accaparée par les pays d'Afrique subsaharienne. La nature du produit Conserve ou Semi-conserve aide à l'acheminer sur des marchés lointains, la saveur « méditerranée » et la petite taille du produit tunisien constituent certainement des atouts sur certains marchés européens. Cependant, les quantités exportées tendent à baisser sur la longue période.

- Les ventes à l'export de **l'Anchois** (26,4 MD ; 1,2 mt) sont faites principalement, sous forme d'Anchois salés non séchés et de filet d'anchois, en direction de l'Italie (70%) et de l'Espagne (29%). Les prix moyens à l'export connaissent une forte hausse, ce qui prouve la dynamique du marché.

Au vu des flux d'importations d'Anchois, tout porte à croire que l'activité consiste surtout à une forme de sous-traitance pour des partenaires italiens et espagnols, intéressés par le faible coût de la main d'œuvre locale et le savoir-faire local.

La contrainte à l'encontre de l'expansion des exportations à court terme semble résider dans le volume relativement limité des captures. Cela invite à examiner la réglementation actuelle de la réexportation.

- S'agissant des **produits de l'aquaculture**, les principales exportations concernent **la Dorade** (62 MD ; 4,4 mt) expédiée principalement vers la Jordanie (31%), les E-A-U (22%), l'Arabie Saoudite (21%), la Libye (19%) et le Qatar (2%). Ces exportations ont connu une expansion remarquable en 2018 surtout vers les pays arabes qui ont opté pour les produits d'élevage basé sur une alimentation non animale. Des ventes à l'export de moindre importance de **Loup d'élevage** (0,8 MD ; 0,9 mt) ont été enregistrées vers le Qatar, le Canada, les E-A-U et la Jordanie. Les perspectives d'exportations sont bonnes en raison de la dépréciation du dinar qui booste la compétitivité. L'exportation devient dans ce contexte une alternative très intéressante pour se procurer la devise permettant de financer l'importation des intrants.

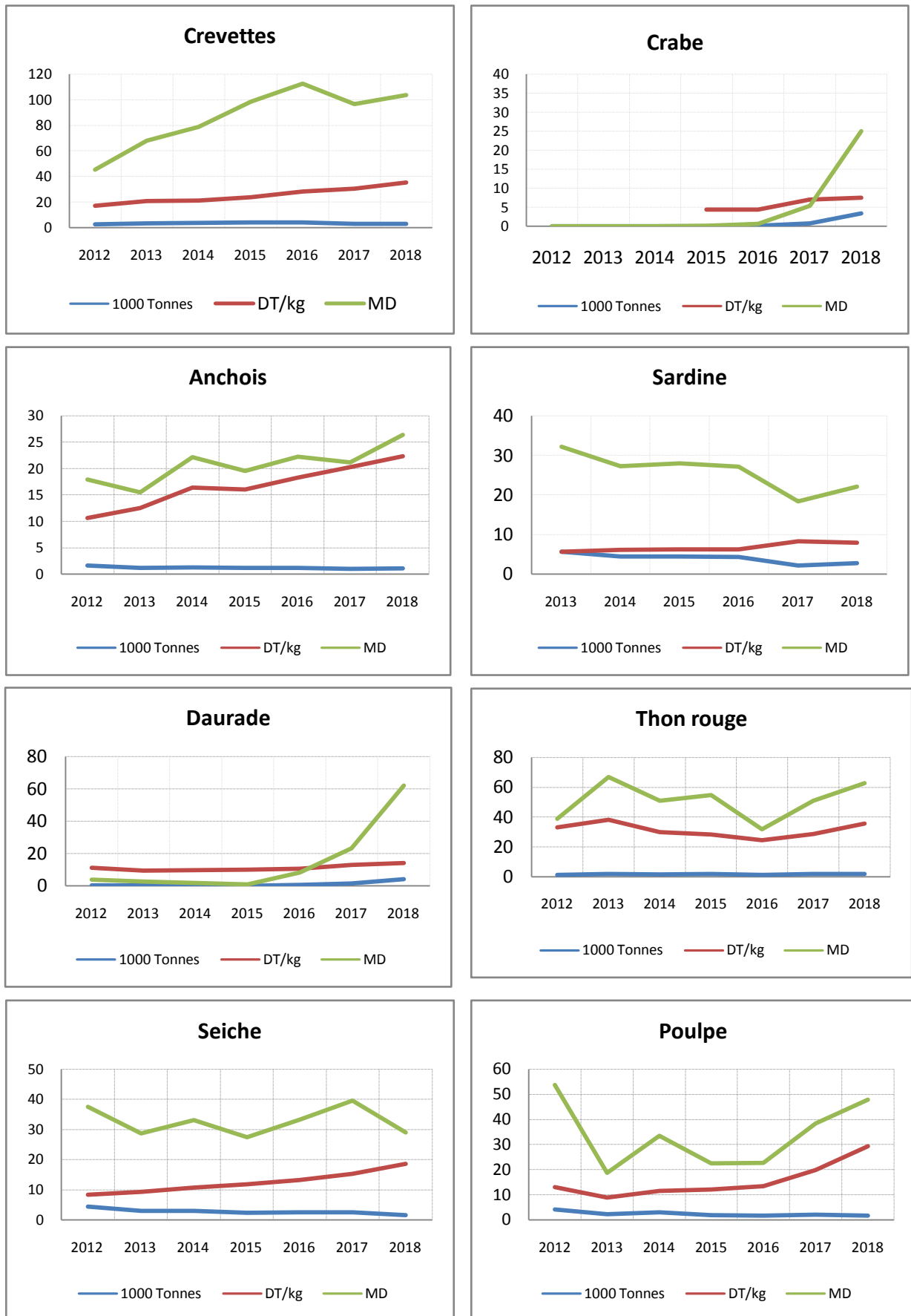


Figure 71: Exportation en volume, en valeur et prix moyens à l'export

- Les exportations de **Crabe** (30 MD ; 3,4 mt) ont été réalisées en direction principalement de la Thaïlande (37%), la Corée du Sud (17%), la Malaisie (12%), l'Italie (9%) et le Viêt-Nam (8%). Elles ont connu une augmentation exponentielle ces dernières années. Rappelons à ce propos que les objectifs de la stratégie de commercialisation du crabe tablent sur 5,5 mt à l'export à l'horizon 2022.
- Pour **les coquillages**, les exportations (3,5 MD ; 119 t) sont destinées principalement à l'Italie (Clovisse, Coquille St Jacques) et la Russie (Huitres). Aucune exportation de moule n'a eu lieu en 2018. A noter que l'Espagne importait des moules et clovisse de la Tunisie, mais elle a arrêté ses achats pour des raisons sanitaires. D'ailleurs, même l'Italie tend à réduire ses importations en clovisse à partir de la Tunisie.

2.5.1.4. Matrice des exportations

Cette matrice présente en colonnes les principaux groupes d'espèces exportées et en lignes les principaux pays de destination, couvrant plus de 80% des exportations de chaque groupe.

A partir de cette matrice et de l'analyse des flux des échanges, on peut distinguer :

- **14 groupes de produits**, à savoir : la Crevette, le Thon rouge, le Crabe, le Poulpe, la Seiche, la Dorade d'élevage, le Loup d'élevage, la Sardine, l'Anchois (en semi-conserve), les Coquillages, les Huitres, la Conserve de Sardine, la Conserve de Thon et la Conserve d'Anchois.
- **12 pays de destination**, à savoir : Italie, l'Espagne, Malte, la Libye, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, les E.A.U, la Thaïlande, la Grèce, la France, la Corée du Sud et la Russie.

Le croisement entre les principaux groupes de produits exportés et les principales destinations permet déjà d'identifier **44 couples produits-marchés** (segments), pouvant être subdivisés à leur tour en deux catégories :

- les segments de marché, à contribution relativement significative aux exportations (supérieure à 10% de chaque groupe de produit), sont considérés pour l'identification des marchés traditionnels dynamiques.
- les segments représentant moins de 10% des exportations, sont considérés pour l'identification des marchés émergents.

Dans les deux cas, d'autres tris sont effectués pour aboutir aux marchés porteurs.

Tableau 27: Matrice des principaux produits exportés en 2017

	Crevettes	Thons rouge	Dorade d'élevage	Poulpe	Crabe	Seiche	Sardines	Conserve Sardines	Conserve Anchois	Conserve Thons	Anchois S.C	Coquillage (*)	Loups d'élevage
Codes SH6	030617	030194	030385 030389	030751 (52), (59)	030614 (33), (93)	030742 (43), (49)	030243 030353 030554	160413	160416 160420	160414	030563 030539	030712 (22), (72) (77),	030284
MD t	103 2300	77 2600	62 4400	47,8 1600	30 3400	29,1 1600	24,4 3100	22,7 2400	17,4 802	14,3 975	8,8 362	5,7 205	0,82 43
Italie	27%			60%	9%	89%	38%	37%	99%	11%	13%	52%	
Malte		100%											
Espagne	71%			13%		7%	11%		1%		69%	3%	
Libye	2%		19%			4%		30%		56%			
Grèce				13%									
France										24%			
Algérie							26%						
E-A-U			22%										11%
Arabie Saoudite			21%										
Qatar			2%										57%
Gambie								3%					
Jordanie			31%										
Russie												45%	
Etats-Unis								6%					
Thaïlande													
Corée du Sud													
Malaisie													
Viêt-Nam													
Canada							18%						14%
Macédoine								4%					
Serbie								3%					
Roumanie								3%					
Autres	0%	0%	5%	14%	17%	0%	7%	14%	0%	9%	1%	0%	18%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(*) 030712 : Huitres ; 030722 : Coquille Saint-Jacques ; 030772 : Palourde ou Clovisse ; 030779 : Autres Coquillages

2.5.2. Les importations

Les importations en PPAq sont croissantes en valeur et décroissantes en volume. Elles sont destinées principalement à l'industrie de transformation (conserves et semi-conserves de Thon, de Sardines, d'Anchois, etc.). En 2018, les importations en PPAq enregistrées étaient de 45 mt et de 249 MD.

2.5.2.1. Importations par groupe de produits et espèces

Les importations de PPAq, estimées à 44,9 mt et 248,6 MD en 2018, étaient constituées principalement de Poissons « frais ou vivants et congelés » (28,7 mt), de Conserves et semi-conserves (5,3 mt), de Mollusques (1,1 mt) et de Crustacés (0,2 mt).

- Le groupe Poissons « frais ou vivants et congelés » accapare l'essentiel des importations et sa part dans les importations ne cesse d'augmenter, aux dépens des conserves et semi-conserves.

Par espèce, on note la prédominance et l'expansion des importations de Thons (congelés, frais et en conserve) qui tendent à augmenter au détriment de celles des Anchois, Sardines, Mulets de mer, et Maquereaux :

- Thons : 74% des volumes et 55% des valeurs ;
- Anchois : 4% des volumes et 6% des valeurs ;
- Sardines : 3% des volumes et 1% des valeurs.

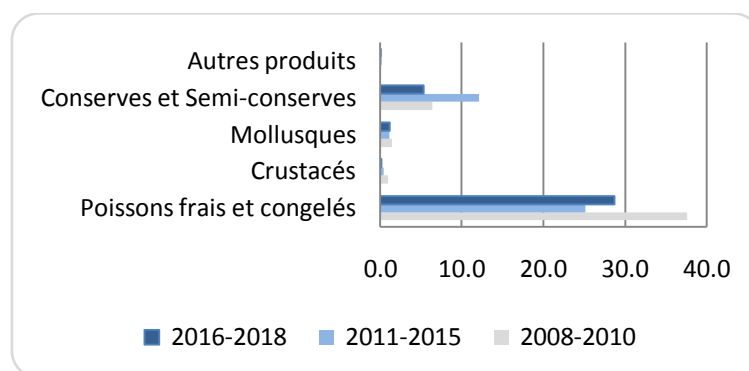


Figure 72: Importations par groupe de produits et espèces

Tableau 28: Evolution des importations entre les périodes 2012-15 et 2016-18 (en volume, valeur et en %)

	Importations en volumes (1000 t)				Importations en valeur (MD)			
	12-15	16-18	%	%	12-15	16-18	%	%
Thons congelés	20,7	23,2	55%	66%	45,1	84,7	37%	46%
Thons frais (rouge)	0,8	2,4	2%	7%	2,7	9,9	2%	5%
Thons conserves	0,2	0,2	0%	1%	2,8	6,9	2%	4%
Anchois	2,2	1,4	6%	4%	12,9	11,8	11%	6%
Sardine	3,1	0,9	8%	3%	5,1	2,0	4%	1%
Mulet de mer	1,4	0,6	4%	2%	1,9	1,1	2%	1%
Maquereaux frais	0,8	0,3	2%	1%	1,1	0,6	1%	0%
Maquereaux congelés	1,5	0,3	4%	1%	2,5	0,7	2%	0%
Divers	1,0	1,9	3%	5%	28,8	47,2	24%	25%
Autres	6,0	4,0	16%	11%	19,1	20,4	16%	11%
Total	38	35	100%	100%	122	185	100%	100%

A partir des Statistiques du Commerce Extérieur

La Tunisie importe auprès de plusieurs pays fournisseurs dont les plus importants sont : l'Inde, la France, l'Algérie, l'Italie, les Seychelles, l'Espagne, la Turquie, la Corée du Sud, la Grèce et le Maroc.

Tableau 29: Principaux pays fournisseurs des PPAq

	Volumes		Valeurs	
	En 1000 t	En %	En MD	En %
Inde	19,2	29%	73,1	29%
France	4,4	12%	30,4	42%
Algérie	0,9	9%	21,3	50%
Italie	1,2	8%	19,6	58%
Seychelles	3,8	7%	17,1	65%
Espagne	1,2	4%	10,1	69%
Turquie	0,1	4%	10,0	73%
Corée du Sud	1,6	3%	6,5	76%
Grèce	0,0	2%	5,9	78%
Maroc	2,0	2%	5,2	80%
Autres	11	23%	49	20%
TOTAL	44,9	100%	248,6	100%

Tableau 30: Les principales espèces importées et leurs provenances

	Volumes en 2018		Valeurs en 2018		Principaux Pays fournisseurs
	1000 t	%	MD	%	
ANCHOIS	1,2	3%	12,2	5%	Espagne (49%), Italie (29%), Argentine (13%)
SARDINE	6	4%	4,4	2%	Maroc (99%)
THONS	33,3	74%	151,9	61%	
Frais (Thon rouge)	0,657	1%	20,5	8%	Algérie (100%)
Congelés	32,1	71%	127,3	51%	Inde (55%), France (14%), Seychelles (10%)
Conserves	0,542	1%	4,1	2%	Inde (59%), Corée du Sud (11%), Oman (..)
Autres	4,401	10%	80,1	32%	
TOTAL	44,9	100%	248,6	100%	

2.5.2.2. Importations par type d'utilisation et origine

Les importations des produits halieutiques font l'objet de trois types d'utilisation : (i) une matière première pour les industries de transformation, en particulier pendant les périodes de faible production au niveau national, (ii) une matière première pour les unités aquacoles, et (iii) une denrée pour la consommation finale.

- Selon les données fournies par la DGPA, les produits de la pêche importés en 2015 ont été utilisés comme suit : l'industrie de conserves (42%), la consommation en frais sur le marché local (40%) et l'activité d'engraissement (18%).

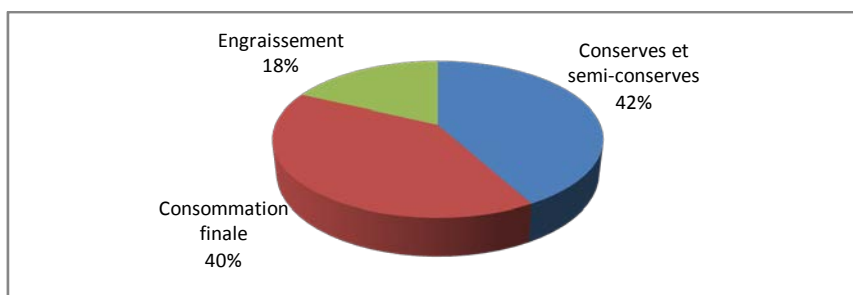


Figure 73: Répartition des importations par type d'utilisation en 2015

L'approvisionnement des usines de transformation en produits de la pêche importés, est constitué principalement de thons congelés, d'anchois et de sardines ; trois espèces de poisson utilisées pour la mise en boîte et écoulées sur le marché national.

- L'expansion des importations en ces produits s'expliquerait entre autres par la réduction des tarifs douaniers sur l'importation du thon de 43% à 10% en 1998.
- Les importations proviennent principalement de quatre pays : l'Inde, le Vietnam, la France et la Corée du sud, qui se présentent déjà comme de grands exportateurs mondiaux de thon congelé pour l'industrie de transformation.

L'approvisionnement des unités d'engraissement de thon rouge dans les cages offshore est constitué principalement de sardines et de maquereaux dont les tonnages ont connu un accroissement spectaculaire à partir du début des années 2000.

- Durant l'année 2018, les importations destinées à l'engraissement de thon rouge provenaient de l'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie.

Les importations destinées à la consommation humaine sont constituées de poissons frais (crevettes, mérus, rougets, mullets et maquereaux) et de conserves de thons destinés à l'approvisionnement des marchés locaux.

- Elles ont représenté 39,7% du total des importations en 2018.
- Les principaux fournisseurs de la Tunisie sont : la Norvège, l'Italie et divers autres marchés dont la Croatie, la Chine, l'Algérie et les Etats-Unis.

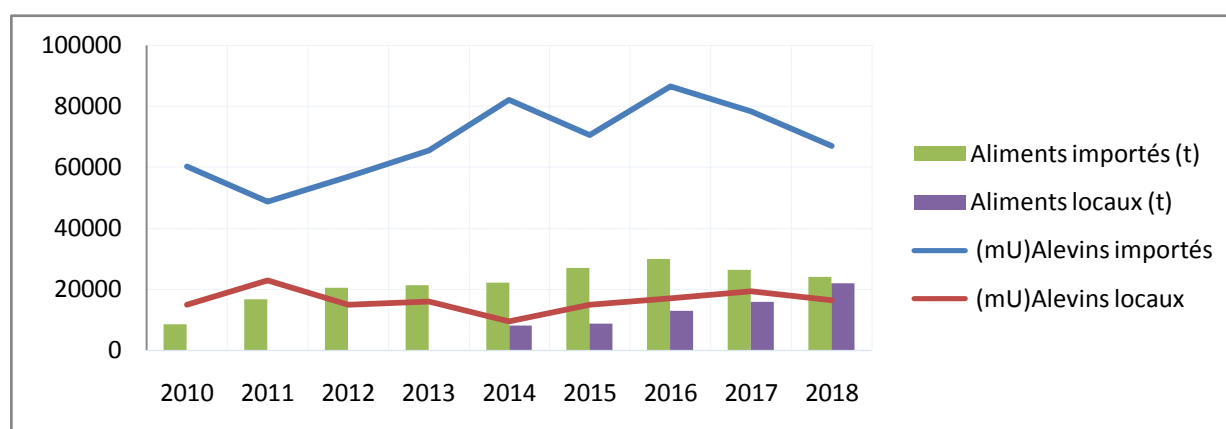


Figure 74: Evolution des quantités d'alevins et d'aliments par origine

2.5.3. Forces, faiblesses et potentiel d'exportation

2.5.3.1. Forces - Atouts

Les points forts

- **Des exportations croissantes en valeur**, plaçant les produits de la pêche en 2^e rang de la production agricole exportée ;
- **Un solde commercial largement positif** ;
- Les montants réalisés par les exportations ont souvent dépassé les prévisions, avec des taux de progression dépassant les 10 % ;
- Une demande soutenue sur les marchés extérieurs, surtout ceux de l'Union Européenne ;

- L'importation à des prix intéressants de certaines quantités de crustacés et de mollusques pour être réexportées par la suite après avoir subi des transformations ;
- La part importante des exportations de produits de la mer vers les marchés de l'Union Européenne ;
- **La demande sans cesse croissante sur les marchés extérieurs classiques** et sur de nouveaux marchés en Europe du Nord et en Asie est considérée comme une opportunité intéressante pour l'accroissement des exportations ;
- **La diversification des produits de conserve** ouvre de nouveaux horizons à l'exportation de ces produits ;
- **Des potentialités de développement des exportations des produits aquacoles ;**
- **Le soutien financier à l'export** constitue un appui d'importance pour le développement des exportations.

2.5.3.2. Faiblesses - Contraintes

- **L'augmentation des importations des produits de la mer** pour satisfaire les besoins des conserveries et pour faire face à la demande additionnelle de poissons pour la consommation ;
- **La diminution de la part des poissons frais et congelés exportés ;**
- **L'augmentation des importations de produits de la mer** tant sur le plan quantitatif que qualitatif risque de freiner la production nationale, de nuire au label tunisien et de réduire l'impact positif au niveau de la balance commerciale ;
- Les importations non contrôlées risquent de perturber la chaîne des valeurs ;
- **La non-observation de certaines règles en matière de qualité** pourrait nuire au développement des exportations tunisiennes.

III. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

3.1. Réglementation et encadrement du secteur

3.1.1. Cadre règlementaire

Le cadre juridique du secteur de la pêche et de l'aquaculture est régi par un ensemble de textes relativement dense, organisant les différents maillons de la chaîne et définissant les modalités et les procédures en vigueur. Ce cadre reste cependant marqué par quelques insuffisances et appelle quelques ajustements.

- La loi 94-13 du 31 janvier 1994 constitue la loi cadre pour la pêche et l'aquaculture. Aussi, plusieurs dispositions juridiques ont été prises pour rendre l'exploitation des pêcheries tunisiennes plus rationnelle, éviter les conflits entre les différents usagers de l'espace marin, organiser l'effort de pêche dans les différentes zones de pêche et assurer un développement durable et soutenu du secteur de la pêche.
- Partant de cette loi, plusieurs décrets et arrêtés ont été promulgués pour préciser les conditions et les modalités d'application (voir encadré).
- Ce cadre législatif reste caractérisé par :
 - o Une réglementation dépassée et non adaptée à la réalité du secteur ;
 - o Des engins de pêche non conformes à la réglementation en vigueur ;
 - o Un environnement en dégradation et une protection des ressources insuffisante.
- Parmi les recommandations de l'étude stratégique et celles issues de plusieurs ateliers portant sur la gouvernance du secteur de la pêche, figure celle mettant l'accent sur la nécessité de réformes à entreprendre en vue de mettre en conformité les textes juridiques nationaux avec les instruments internationaux et les directives de la FAO dans ce domaine.

Principaux textes réglementaires :

Textes réglementaires relatifs aux espaces maritimes définissant les termes : Eaux territoriales ; Eaux intérieures ; Zone de pêche réservée ; Zone contiguë ; Zone de protection biologique ; Zone économique exclusive ;

Textes réglementaires relatifs à l'exercice de la pêche et comportant plusieurs mesures de protection des ressources aquatiques ; ces mesures ont trait : Aux engins de pêche ; Aux saisons et zones de pêche ; Aux méthodes de pêche ; Aux espèces protégées ; A la capacité de pêche ;

Textes réglementaires concernant l'exercice de la pêche : Autorisation de pêche ; Mesures de gestion de l'effort de pêche (interdictions temporelles et/ou spatiales de pêche) ; Fixation des tailles minimales et des quantités des espèces pêchées ; Dispositions relatives aux engins de pêche ; Maillage de filet ; Dispositions particulières pour la pêche au feu ; Zones de pêche interdite ; Campagnes de pêche ; Dispositions particulières pour la pêche de certaines espèces (crevette, Madrague, etc.) ;

Textes réglementaires concernant le contrôle sanitaire ;

Réglementation concernant l'octroi de la subvention sur le gasoil ;

Réglementation spécifique à la filière Mollusques bivalves ;

Réglementation spécifique aux aires marines protégées ;

Réglementation spécifique à la pollution marine ;

Dispositions réglementaires d'incitation et d'encouragement au secteur pêche et aquaculture ;

Réglementations de l'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) ;

Règles sanitaires relatives à la Production et à la mise sur le Marché ;

Réglementations relatives à l'impact sur l'environnement ;

Droits, redevances et taxes sur les produits aquacoles ;

Réglementations relatives au contrôle des poissons issus des élevages piscicoles ;

Règles sanitaires relatives au débarquement ;

Règles concernant les entrepôts frigorifiques ;

Réglementations relatives au contrôle des unités de production de glace alimentaire sises au niveau des ports de pêche ;

Réglementations relatives au contrôle des établissements de manipulation, de transformation et de conditionnement des produits de la pêche ;

Règles concernant les conditions de transport ;

Textes réglementaires concernant l'organisation de la commercialisation et les prix ;

Textes réglementaires interdisant l'emploi, dans les eaux tunisiennes, des filets traînants de la deuxième série, à l'exception des filets tournants et coulissants ;

Textes réglementaires relatifs à l'exercice de la pêche aux clovisses ;

Textes réglementaires relatifs à l'organisation de la campagne de la pêche aux poulpes ;

Textes réglementaires relatifs à l'exercice de la pêche dite à la plongée et de la pêche sous-marine de plaisance.

3.1.2. Cadre institutionnel

3.1.2.1. Les principaux intervenants institutionnels dans le secteur

Plusieurs organismes sont chargés de la gestion du secteur sous ses multiples aspects, généralement, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Des structures consultatives, des groupements de développement, des coopératives de pêcheurs, etc. ont aussi fait leur apparition et contribué à associer davantage la société civile dans la gouvernance du secteur.

Ces structures d'appui ainsi que leurs composantes sont présentées dans le schéma suivant :

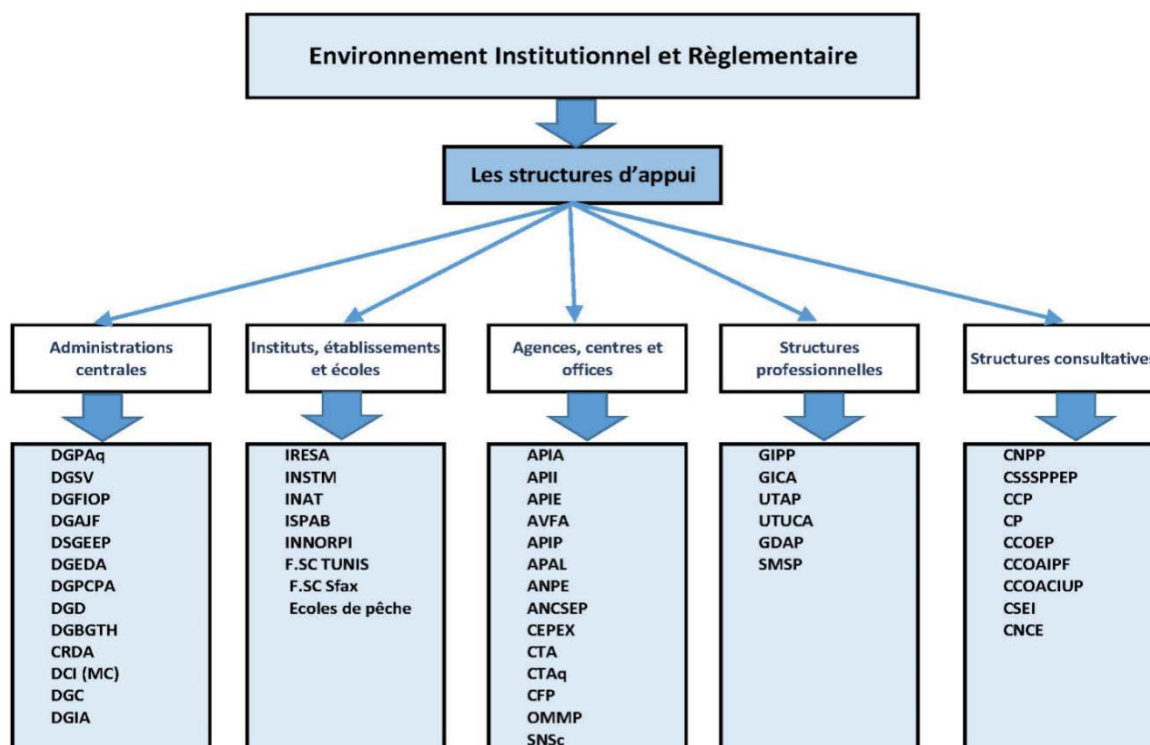


Figure 75: Structures d'appui du secteur

Parmi les principales structures intervenantes figurent :

- **La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPAq).** Elle assure la tutelle du secteur et est chargée de: (i) l'élaboration des stratégies et des plans de développement de la pêche et de l'aquaculture et des programmes spécifiques tendant à la protection et à la reconstitution des ressources halieutiques ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation; (ii) l'évaluation des opportunités d'investissement dans le secteur et notamment dans les moyens de production et les services; (iii) la conception des mesures d'encouragement et d'appui technique au secteur et l'aide à leur mise en œuvre en collaboration avec les organismes concernés; (iv) la participation à l'élaboration de programmes de recherche, de formation et de vulgarisation en matière de pêche et d'aquaculture et la contribution à la valorisation des résultats de ces programmes; (v) la veille à l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques vivantes et la mise en œuvre de toute mesure tendant à préserver et à assurer la pérennité de ces ressources, (vi) la promotion et la mise en œuvre des projets de coopération internationale intéressant le secteur de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec les services concernés.
- **L'Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP) :** C'est une entreprise publique placée sous la tutelle du MARHP dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui est en charge de la gestion des ports de pêche et des prestations de services aux embarcations.
- **L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) :** C'est un établissement public à caractère de recherche sous la tutelle du MARHP. Sa principale mission consiste à mener des programmes de recherche sur contrat dans des domaines liés directement ou indirectement à la mer et à ses ressources : pêche, agriculture, environnement marin, technologies de la mer, Océanographie, etc.
- **Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIIP) :** C'est un établissement public d'intérêt économique doté de la responsabilité civile et de l'autonomie financière, dont la principale mission est la contribution au développement de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie. Il est chargé notamment de la régulation du marché, de l'amélioration de la qualité, de l'encadrement des

professionnels et de la promotion des exportations dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie.

- **Le Groupement Interprofessionnel des Conserves alimentaires (GICA) :** C'est un établissement d'utilité économique publique doté de la personnalité civile. Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Industrie et des PME, il fédère les professionnels des filières de transformation de fruits, légumes et poisson. Le GICA assure notamment des missions portant sur les liaisons et la concertation entre les acteurs, la contribution à l'équilibre du marché, la participation à la promotion des exportations et la collecte, l'analyse et la diffusion des informations.

Les missions des structures d'appui peuvent faire l'objet d'une typologie organisée en trois catégories principales (Développement, Assistance et Contrôle) et 12 sous catégories.

Le développement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'investissement - Soutien à l'exportation - Promotion commerciale - Promotion de la qualité - Etudes & Recherche
L'Assistance aux opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la production - Vulgarisation & Formation - Veille - Logistique
Le contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle-qualité - Surveillance de l'activité - Protection de l'environnement

Le tableau ci-après présente les principaux acteurs en charge du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, ci-dessus recensés, et la spécification de leurs domaines d'interventions en rapport avec ce secteur.

Tableau 31: Domaines d'intervention des acteurs publics et privés

	Fonction											
	Développement					Assistance			Contrôle			
	Soutien à l'investissement	Soutien à l'exportation	Promotion commerciale	Promotion de la qualité	Etudes & Recherche	Appui à la production	Vulgarisation & Formation	Veille	Logistique	Contrôle qualité	Surveillance de l'activité	Protection environnement
Structure d'appui												
Administrations centrales												
Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPAq)	X X	X			X	X X	X X	XXX			X	
Direction générale des services vétérinaires (DGSV)					X		X X	X		XXX		XX
Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels.	XXX	X	X		XX							
Direction générale des affaires juridiques et foncières					XX							
Direction du suivi de la gestion des entreprises et des établissements publics												
Direction générale des études et du développement agricole					XX	X		X X				
Direction Générale de la Protection et du Contrôle des Produits Agricoles										X XX		XX

Direction générale des douanes (DGD)		XX						X	XX	X XX	X X
Direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques						X					
Arrondissements et divisions de la pêche et de l'aquaculture (CRDA)	X X					X	X		X		
Direction du commerce intérieur (MC)		XX	X X								
Direction Générale du commerce extérieur (MC)		XX X	X X						XX		
Direction Générale des industries alimentaires		XX	XX	XX	XX	X	X			XX	
Instituts, établissements et écoles											
Institution de la recherche et de l'Enseignement supérieur agricoles (IRESA)					XXX						
Institut national des sciences et technologies de la Mer (INSTM)					XXX		X	XX		XX	
Institut National Agronomique de Tunisie (INAT)					XXX		X				
Institut supérieur de pêche et d'aquaculture de Bizerte (ISPAB)					XXX		X				
Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI)				XX	XXX						
Faculté des Sciences de Tunis					XX						
Faculté des Sciences de Sfax					XX						
Ecoles secondaires de pêche					X						
Agences, centres et offices											
Agence de Promotion de l'Investissement Agricole (APIA)	XXX				X	X	XX				
Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)	XXX				X						
Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (APIE)	XXX				X						
Agence de la vulgarisation et de la formation agricole (AVFA)							XXX	XX			
Agence des Ports et des Installations de Pêche (A.P.I.P)							XX				
Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL)					XX				X		XXX
Agence nationale de la protection de l'environnement (ANPE)					X						XX XXX
Agence nationale de contrôle sanitaire des produits (ANCSEP)										XX	
Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)		XXX	X XX		X						
Centre Technique de l'Agroalimentaire (CTA)					X	X	X			XX	
Centre technique de l'aquaculture (CTAq)					X	XXX	XXX			XX	
Centres de formations professionnelles									XX		
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP)		XXX							X		X X
Le Service National de Surveillance Côtière (SNSC- MDN)											XXX
Structures professionnelles											
Groupement interprofessionnel des produits de pêche (GIPP)		XXX	XXX		XX	XX		X	XX		
Groupement interprofessionnel de conserves alimentaires (GICA)		X X			XX			X	XX		

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche		X				X			
Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)									
Groupements de développement dans le secteur de l'Agriculture et de la pêche					XX	X			
Les sociétés mutuelles de services de pêche			XX						
Structures consultatives									
Conseil national des ports de pêche		XX					XX		
Comité de sécurité, sûreté, santé, propreté et préservation de l'environnement au port									XXX
Comité de la communauté portuaire							X	XX	
Comité du port							XXX		XXX
Commission consultative pour l'organisation de l'exercice de la pêche					X				
Commission consultative d'octroi des autorisations pour l'implantation des pêcheries fixes	XXX					XXX			
Commission consultative d'octroi des autorisations de construction et d'importation d'unités de pêche	XX					XX			
Le Conseil Supérieur de l'Exportation et de l'Investissement (CSEI)	XX	XXX							
Le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE)		XXX							

3.1.2.2. Performances et contraintes

En dépit de la multiplicité des acteurs et des fonctions, la performance d'ensemble du système d'appui reste limitée par un certain cloisonnement et un manque de coordination entre les structures affectant les activités du secteur et celles concernant l'exportation en particulier.

- Ce constat a été relevé par l'étude stratégique du secteur de la Pêche et de l'aquaculture réalisée en 2016 qui s'est intéressée à l'analyse des différents aspects organisationnels et structurels des institutions en charge, directement ou indirectement, du secteur.
- Le système de gestion est emboîté de gouvernances diversifiées et entrecroisées, mettant en œuvre des institutions de l'État, du secteur privé, de la société civile et des institutions consultatives. Il se caractérise par une dilution des compétences, débouchant souvent sur des conflits d'attributions susceptibles de nuire à la lisibilité de la politique du pays dans ce domaine et, surtout, sur une gestion non concertée du secteur considéré ;
- Le Système d'information et de prise de décision lourd et complexe manque de fiabilité et de pertinence ;
- Le système de recherche, de vulgarisation et de formation actuel se caractérise par un manque de structures de liaison entre la recherche, la formation et la vulgarisation et l'ambiguïté dans la stratégie en matière de formation initiale : besoins qualitatifs et quantitatifs à moyen et long termes ;
- Le système de contrôle et de surveillance des activités est peu efficient, conduisant à une prolifération des pratiques de pêches non réglementaires (engins, zones, périodes...) et à la dégradation de l'état des stocks en raison de l'utilisation de méthodes de pêche illégale et de la surpêche pour certaines espèces ;
- Le manque d'organisation des pêcheurs côtiers en groupements ou associations, ce qui les laisse en position de faiblesse vis-à-vis des intermédiaires.

Dans le but de renforcer l'organisation et la professionnalisation des acteurs pour impulser un développement durable au secteur, un plan stratégique d'organisation du secteur a été identifié et comporte des mesures déclinées selon les axes suivants :

- **Axe 1 :** Mise en place d'un système organisationnel adéquat, reposant sur un cadre de gouvernance cohérent faisant référence à des processus guidés par un certain nombre de principes vertueux tels que l'accès à l'information, l'ouverture et la transparence, l'engagement dans un système d'objectifs, la promotion de formes de partenariat public-privé pour la production de certains services, la lutte contre la corruption ou encore la gestion participative des pêches.
- **Axe 2 :** Mise en place d'un système d'information facilitateur des échanges inter organismes en temps réel aux fins de parvenir à des prises de décision fiables en temps opportun et d'envisager l'établissement d'instruments et de mécanismes favorisant la cohérence des politiques au service du développement du secteur ainsi que des relations de partenariats qui impliquent l'adoption d'approches contractuelles basées sur le dialogue autour des actions à mener et de lier les résultats à des programmes spécifiques de coopération.
- **Axe 3 :** Renforcement du rôle du secteur privé à travers l'externalisation de la fourniture de certains services publics, principalement dans les ports, dans le cadre d'un partenariat public/privé, permettant d'assurer une plus grande rationalité économique dans la gestion portuaire.

3.2. Système d'appui aux exportations des PPAq

3.2.1. Contraintes et besoins en appuis institutionnels.

Les exportateurs de PPAq font face à de nombreuses contraintes transversales, affectant leur compétitivité et dont la levée suppose des interventions adéquates du système d'appui.

Ces contraintes sont relatives notamment à la qualité de l'environnement des affaires, à l'insuffisance des performances logistiques, au manque de compétitivité de certains produits, aux besoins d'amélioration de la qualité, de modernisation et d'innovation et à l'insuffisance de la visibilité et de l'information commerciale.

La qualité de l'environnement des affaires est contraignante :

- Bien que la Tunisie soit signataire de plusieurs accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, le cadre juridique régissant les échanges transfrontaliers est encore sous la forte influence de l'Etat. Il est souvent perçu par le secteur privé Tunisien et étranger comme assez restrictif.
- En outre, plusieurs entités publiques se sont vu attribuer des pouvoirs exceptionnels leur permettant d'exercer une autorité exclusive sur plusieurs aspects importants du commerce.
- Selon plusieurs revues d'institutions reconnues dans le monde, la Banque Mondiale entre autres, le processus décisionnel en Tunisie est peu transparent, les interventions de l'Etat sont effectuées avec très peu de consultation préalable des acteurs du secteur privé et cela impacte négativement le flux des exportations.
- Les procédures administratives sont encore lourdes, ce qui constitue une contrainte dans la gestion des produits périssables en particulier.

Les performances logistiques sont insuffisantes, notamment en matière de productivité des ports (nombre de containers chargés ou déchargés par heure), de temps d'attente (souvent prolongé) et de disponibilités même de moyens de transport.

- Les transporteurs de porte-conteneurs de ligne ne sont pas en mesure de supporter de longs retards avec leurs navires, ce qui relègue la Tunisie à une opération de seconde importance. Une opération de chargement qui prend normalement entre cinq et sept jours peut prendre jusqu'à 20 jours, laissant ainsi à la marge les exportateurs tunisiens vers l'UE. Cela devient plus critique pour des

produits périssables, avec une durée de conservation plus courte. Cela en plus des coûts de transport pour que les cargaisons puissent être rendues à destination.

- Le rapport «Doing Business» de la Banque mondiale pour 2019 fournit des informations très intéressantes sur la performance de la Tunisie dans l'exportation, en ce qui concerne le temps et les coûts globaux de l'exportation. Comme le montre le tableau comparatif suivant, la Tunisie est en retard sur le Maroc et la Turquie pour neuf des dix paramètres mesurés dans l'indice Doing Business, les coûts de mise en conformité et/ou les délais imposés dans plusieurs sous-catégories étant nettement supérieurs à ceux de ces deux pays. Ainsi, malgré les efforts du gouvernement tunisien pour réduire la charge administrative des importations et des exportations, il reste clairement beaucoup à faire.
- Par ailleurs, la Tunisie n'a pas encore intégré l'index EBA (Climat des Affaires dans l'Agriculture) de la Banque Mondiale (prévu pour Février 2019, mais retardé apparemment) qui couvre les processus et les temps nécessaires pour se conformer aux licences d'exportation et qui pourrait nous fournir des informations précieuses sur le temps et les coûts spécifiques à l'agriculture pour l'importation et l'exportation de certains produits agricoles.

Tableau 32: Performance de la Tunisie dans l'exportation

Catégorie	Indicateur	Tunisie	Maroc	Turquie
Classement général	Pas d'indicateur	101	62	42
Temps pour exporter	Conformité documentaire (heures)	3	26	4
	Conformité documentaire (US \$)	50	11	16
Coût à l'export	Conformité documentaire (heures)	200	107	55
	Conformité à la frontière (heures)	469	156	358

Rouge: les pires performances

Source: "Doing Business 2019-Training for Reform", WBG, 10-2018

- Le port de Rades, principal port par lequel les produits agricoles entrent ou sortent du pays n'est pas compétitif en termes de temps d'attente pour les navires, d'efficacité et de coût des opérations de transport de marchandises.
- Par exemple, le service Roll-On / Roll-Off (RO-RO) est disponible pour les principales destinations européennes, mais à 3 800 euros par remorque, il représente le double du coût des services par container.
- Les possibilités de fret aérien sont également limitées et coûteuses.
- Il n'y a pas de vols directs vers les marchés importants du Golfe Persique. Pour que des produits frais soient rendus à Koweït-city, il faudrait transiter par Dubaï.
- Autre obstacle : les tarifs du fret aérien vers l'Europe sont 35% plus chers depuis la Tunisie que depuis le Maroc.

Les produits de la pêche font face à certaines difficultés qui affectent leur compétitivité par rapport aux produits concurrents :

- Les produits tunisiens se trouvent parfois en concurrence avec des produits étrangers bénéficiant de subventions de la part des Etats de provenance (par ex. le cas des produits aquacoles turques).
- Les volumes exportés, étant en général limités, ne permettent pas de bénéficier de réductions sur les coûts de transport et de l'emballage (par ex. le cas des produits marocains).
- Les subventions pour le transport vers des destinations lointaines et nouvelles ne semblent pas toujours accessibles pour les exportateurs.

- Les charges supportées par les exportateurs (2% pour le financement du repos biologique) sont considérées comme une contrainte par certains d'entre eux.

Malgré les efforts fournis et les progrès réalisés, des problèmes en matière de qualité subsistent encore tant au stade de la pêche qu'à celui de la transformation :

- L'offre de produits de qualité est nécessaire pour une présence durable sur les marchés d'exportation, ce qui ne peut être garanti pour le moment par de nombreux exportateurs.
- Les défaillances enregistrées risquent d'affecter l'image de provenance Tunisie dans son ensemble.
- Les problèmes se posent tant au stade de la pêche (par ex. Traitement des poulpes par les pêcheurs) que dans certaines unités de transformation.

L'un des plus grands défis pour le développement des exportations des PPAq concerne la modernisation des installations et des processus et l'effort d'innovation :

- La mise à niveau de certaines installations est plus que nécessaire pour certains opérateurs.
- La valorisation des produits par l'offre de nouvelles gammes de produits est un moyen incontournable pour accroître à terme la valeur des exportations, compte tenu de la tendance à la saturation des ressources naturelles.

L'insuffisance de la visibilité et de l'information commerciale

- L'accès rapide à l'information technique et commerciale est aujourd'hui l'un des outils indispensables pour bien se positionner à l'export et prendre les meilleures décisions.
- Les opérateurs tunisiens accèdent en général à l'information par le biais des partenaires commerciaux.

3.2.2. Principales structures d'appui impliquées dans la commercialisation et l'exportation.

Plusieurs institutions (administration centrale, autres structures publiques et agences) font partie du système d'appui aux exportations des produits de la pêche et de l'aquaculture. Elles interviennent directement ou indirectement dans le soutien à l'export, la promotion commerciale et/ou la veille.

La matrice récapitulative ci-après indique le rôle joué par chacune des institutions impliquées :

Tableau 33: Institutions impliquées dans la commercialisation et l'export des PPAq

Structures d'appui	Soutien à l'exportation	Promotion commerciale	Veille
Administrations centrales			
- Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPAq)	X		XXX
- Direction générale des services vétérinaires (DGSV)			X
- Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels.	X	X	
- Direction générale des études et du développement agricole			XX
- Direction générale des douanes (DGD)	XX		X
- Direction du commerce intérieur (MC)	XX	XX	
- Direction Générale du commerce extérieur (MC)	XXX	XX	XX
- Direction Générale des industries alimentaires	XX	XX	
Instituts, établissements et écoles			
- Institut national des sciences et technologies de la Mer (INSTM)			XX
Agences, centres et offices			
- Agence de la vulgarisation et de la formation agricole (AVFA)			XX
- Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL)			X
- Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)	XXX	XXX	
- Centres de formation professionnelle			XX
- Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP)	XXX		
Structures professionnelles			
- Groupement interprofessionnel des produits de pêche (GIPP)	XXX	XXX	X
- Groupement interprofessionnel de conserves alimentaires (GICA)	X X		X
- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche	X		
- Les sociétés mutuelles de services de pêche		XX	
Structures consultatives			
- Conseil national des ports de pêche	XX		
- Comité de la communauté portuaire			X
- Conseil Supérieur de l'Exportation et de l'Investissement (CSEI)	XXX		
- Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE)	XXX		

Les Groupements interprofessionnels (GI) sont sensés regrouper tous les acteurs de la chaîne de valeur qui travaillent ensemble pour se concentrer sur des catégories de produits spécifiques afin d'améliorer toutes les conditions de travail, mais leurs interventions méritent d'être soutenues

- Ils peuvent travailler par exemple, à l'optimisation du transport aérien et maritime sur leurs principaux marchés en Europe et au Moyen-Orient.
- Ils s'efforcent également de simplifier un code juridique très complexe, de rendre les décisions gouvernementales concernant les prix et les marges plus transparentes, d'améliorer le respect des circuits de distribution légalement mandatés et d'élargir la disponibilité des entrepôts frigorifiques pour leurs producteurs membres.
- Ils manquent cependant d'influence sur le pouvoir décisionnel pour effectuer des améliorations dans les ports de chargement et pour l'exportation de leurs produits. Actuellement, seul le gouvernement peut influencer sur des changements de cette ampleur.

Le Ministère du commerce compte deux principaux organismes chargés de promouvoir les exportations :

- **Le Conseil supérieur national du commerce extérieur**²⁹ qui conseille le Ministère du commerce sur les politiques et stratégies du pays en matière de promotion des exportations, surveille les subventions internationales et les pratiques de dumping et développe les activités des foires commerciales. Le conseil professionnel dispose de quatre comités techniques : importation, promotion des exportations, foires et salons commerciaux et facilitation des exportations ;
- **Le Centre de promotion des exportations (CEPEX)** est une agence publique relevant du Ministère du commerce qui fournit aux entreprises des informations sur les possibilités d'exportation, les procédures d'exportation et organise des missions commerciales à l'étranger.

Cependant, et malgré tous les efforts, les exportateurs tunisiens ont eu du mal à pénétrer de nouveaux marchés d'exportation. Pour résoudre ces problèmes, la Banque mondiale aide le CEPEX à entreprendre une réforme visant à renforcer ses capacités et à nouer des relations avec le secteur privé dans le cadre d'un dialogue public-privé. Depuis longtemps, Le CEPEX a créé un guichet unique (commercial) pour faciliter le processus administratif lié à l'exportation. Le CEPEX a par ailleurs des représentants régionaux à Sfax et à Sousse, et huit chambres de commerce régionales font office (théoriquement) de représentants régionaux des exportations.

3.2.3. Programmes et projets d'appui et partenaires au développement

Les exportations des PPAq bénéficient de plusieurs programmes et projets, dont les plus importants actuellement sont le programme TASDIR+ et le programme Tunisia JOBS.

Le programme TASDIR +, financé par la Banque mondiale et soutenu par le CEPEX, est un programme de facilitation des exportations destiné aux petites et moyennes entreprises tunisiennes cherchant à entrer sur le marché de l'exportation.

- Le programme cible différents types d'entreprises, y compris l'agriculture et l'agroalimentaire, les jeunes entrepreneurs, les associations et les groupes, ainsi que les chaînes de valeur.
- Les participants sont sélectionnés après un processus appelé « random » et reçoivent un support technique pour développer et préparer leurs produits pour l'exportation. Ils reçoivent également un appui technique pour élaborer un plan d'activités d'exportation, rechercher des importateurs dans le pays de destination et établir des contacts avec eux, ainsi qu'un soutien financier pour les plans de diversification des exportations.
- Ce programme a mené une évaluation à mi-parcours en 2018, en vue de fournir des informations précieuses et de dégager les enseignements sur les opportunités et les défis auxquels le programme de facilitation du commerce est confronté.

Le programme Tunisia JOBS est financé par l'USAID. Il s'étale sur 5 ans et bénéficie d'un financement de 60 millions de dollars. Œuvrant en concert avec un ensemble de partenaires locaux et étrangers, le programme a pour objectif d'accélérer la création d'emploi.

- Pour ce faire, l'action de Tunisia JOBS vise à fournir aux entreprises de l'assistance technique en vue d'améliorer leur compétitivité, d'accroître leurs ventes et d'identifier de nouveaux produits, services, ou marchés.

Le Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et de Terroir (PAMPAT), financé par SECO et mis en œuvre par l'ONUDI et les Ministères tunisiens de l'industrie et de l'agriculture, a pour objectif l'amélioration de l'accès aux marchés et des conditions socio-économiques des opérateurs au sein des filières agroalimentaires bénéficiaires.

²⁹ http://www.commerce.gov.tn/Fr/le-conseil-national-du-commerce-exterieur_11_99

- Les filières bénéficiaires sont actuellement la Harissa, la figue de Djebba et le cactus/figue de barbarie à Kasserine. Il est prévu la mise en place d'un PAMPAT 2 prochainement.

Le Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE) est doté d'un financement de l'UE de 90 M€ vise à soutenir la croissance économique et l'emploi de qualité à travers une intégration accrue de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen et mondial.

- Au titre de ces appuis, le PACE a délégué 5,61 M€, à l'AFD pour contribuer à atteindre l'objectif de gestion durable des ressources halieutiques. <https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia.fr>

3.2.4. Partenaires de développement et bailleurs de fonds

Plusieurs partenaires de développement participent à la facilitation des échanges en Tunisie.

La Banque mondiale, dans le cadre du Troisième projet de développement pour la Tunisie PDE III (2014-2020),

- Le troisième projet de développement pour la Tunisie PDE III (2014-2020) vise à accroître l'efficacité des services douaniers et réduire l'intervention humaine dans les activités de douane, réduire les retards dans le traitement des marchandises, améliorer la transparence et la gouvernance du système de gestion des risques du pays et lancer un nouveau service Système d'Information des douanes, etc.
- Le projet de développement des exportations de la Banque (2005-2012) a été conçu pour éliminer d'importantes contraintes sur les exportations tunisiennes. Le projet comportait plusieurs volets visant à accroître les échanges commerciaux, allant de la création d'un fonds d'accès aux marchés d'exportation à la mise en place d'un mécanisme de garantie du financement à l'exportation avant expédition afin de rationaliser les formalités douanières, entre autres efforts visant à améliorer la logistique commerciale.

L'Agence française de développement (AFD) s'est vue confier par l'Union européenne (UE) la gestion technique et financière d'une subvention portant sur un Projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles à KELIBIA.

S'inscrivant dans les objectifs du Programme d'appui à la compétitivité et aux exportations (PACE) financé par l'UE et ceux de la stratégie nationale du secteur à l'horizon 2020, ce projet de soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, d'un montant de 5,61 M€ (environ 18 millions de dinars tunisiens), vise l'amélioration de la durabilité de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles.

Trois objectifs spécifiques sont poursuivis par ce projet :

- Premièrement, améliorer la connaissance et le suivi des ressources halieutiques. Cette mission est assurée par l'Institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM) ;
- Deuxièmement, augmenter la qualité et la traçabilité des produits de la pêche à travers la mise à niveau des services portuaires de Kélibia, confiée à l'Agence des ports et des installations de pêche (APIP) ;
- Troisièmement, contribuer à l'amélioration de la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de favoriser une gestion durable des ressources halieutiques, permettant ainsi leur meilleure préservation et leur valorisation, notamment à l'export. Il sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par le ministère tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (Direction générale des pêches et de l'aquaculture- DGAq).

La Banque africaine de développement envisage, dans le cadre de son programme 2017-2021 avec la Tunisie, de prendre des mesures pour faciliter les échanges commerciaux avec les pays d'Afrique du

Nord, d'Afrique subsaharienne, d'Europe et du reste du monde, et développera des pôles d'échanges commerciaux pratiques en faveur des exportations.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) soutient l'essor du commerce international et interrégional de la Tunisie :

- Un crédit commercial de 20 millions de dollars à la Banque de Tunisie dans le cadre du programme de facilitation des échanges de la BERD.
- La ligne de financement du commerce permettra à la Banque de Tunisie d'émettre des garanties en faveur des banques commerciales internationales couvrant le risque de paiement commercial des transactions effectuées par la Banque de Tunisie.

La coopération suisse intervenant à travers le programme de promotion commerciale (SIPPO)³⁰ apporte un soutien aux structures d'appui et aux opérateurs directs tunisiens en matière de renforcement des capacités, de réseautage, de connaissance des marchés et de mise en relations d'affaires et B2B.

La coopération japonaise (GICA) a financé dans le passé de nombreuses actions au profit du secteur de la pêche en Tunisie. Les dernières en date concernent un don du Japon à la Tunisie pour l'octroi de navires de surveillance contre la pêche illicite. Deux navires ont été fournis auparavant par le Japon, à savoir "Hannibal" destiné à la recherche scientifique, et "Amilcar" dédié à la formation professionnelle dans le domaine de la pêche.

La FAO a annoncé le lancement d'un projet de coopération technique sur le « Renforcement de la gouvernance et du développement du secteur de la pêche en Tunisie ». Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'agence onusienne aux efforts du gouvernement tunisien visant à améliorer la gestion de ses ressources halieutiques et à assurer leur durabilité.

3.2.5. Actions d'appui et promotion des exportations

Une politique efficace de promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture suppose un engagement de la part des différentes parties prenantes pour organiser cette filière depuis le maillon de la production jusqu'au maillon de la commercialisation et de l'exportation. Parmi les actions devant être menées :

- L'organisation de formations « spéciales » portant sur la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sur les marchés internationaux ;
- Développement de l'information relative aux échanges des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Organisation de missions spéciales de promotion commerciale et de rencontres avec des clients potentiels à inviter en Tunisie.

3.2.6. Le rôle spécifique du GIPP dans la promotion des exportations

Créé le 7 août 1995 dans le cadre de la Loi 93-84 du 26 Juillet 1995 relative aux GIAA, le GIPP est un organisme interprofessionnel chargé de la régulation du marché, de l'amélioration de la qualité, de l'encadrement des professionnels et de la promotion des exportations dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie.

Les principales missions du GIPP, telles que fixées par la Loi 2005- 16 du 16 Février 2005 modifiant la loi 93-84 du 26 Juillet 1993 sont les suivantes :

³⁰ Programme du Secrétariat d'État suisse pour les affaires économiques SECO pour les pays en développement et en transition sur quatre continents et couvre 11 pays

- Assurer la liaison entre les différentes phases par lesquelles passent les produits dans le cadre des filières, aider les producteurs à s'y intégrer et encourager les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agricoles à travailler au moyen de contrats de production ;
- Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes filières ;
- Contribuer à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés ;
- Participer à la promotion des exportations en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés ;
- Collecter, analyser et archiver les informations, mettre en place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de leur intervention et procéder aux études concernant la réalité et les perspectives de ces secteurs sur les plans national et international.

Dans son plan stratégique de développement 2018-2027, le GIPP a élaboré une stratégie de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture dont les principaux axes sont les suivants :

- Etude de positionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture sur les marchés porteurs : (i) Identification des produits à fortes valeurs ajoutées ; (ii) Labellisation ; (iii) Respects des normes internationales ; (iv) Promotion de la qualité ;
- Accompagnement des pêcheurs : (i) Plateforme de coordination et d'organisation pour assurer les bonnes conditions de transformation et de transfert ; (ii) Installation de points de vente dans les zones intérieures ; (iii) Sensibilisation des vendeurs et des consommateurs.

Ce plan a été établi sur la base d'un diagnostic approfondi, portant entre autres sur les perceptions qu'ont les acteurs de l'intervention du GIPP, dont un résumé est présenté dans le tableau de la page suivante.

Tableau 34: Principales activités du GIPP et perception des acteurs

Intervention GIPP	Activité	Perception des différents acteurs	
Régulation de marché	Congélation et stockage des sardines	<p>➤ Prime de stockage (garantir aux pêcheurs la vente de la totalité des produits et aux industriels d'assurer leur besoin en quantités stockées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 100 dt/t hors contrat de production . 200 dt/t avec contrat de production <p>➤ Prime de stockage de la sardine fraîche : 150 millimes/tilar</p>	<p><u>Pêcheurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation de l'intervention du GIPP pour l'achat du surplus de production, ce qui permet la stabilisation des prix - Les primes ne sont bénéfiques que pour les industriels <p><u>Industriels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence du groupement est très intéressante au niveau de la régulation du marché - La prime ne couvre pas l'augmentation du coût de stockage et les prix de vente
	Transport entre les ports	<p>➤ Encouragement des producteurs et des industriels : fournir des camions frigorifiques pour le transport des produits d'un port à un autre.</p> <p>➤ Pendant le mois de Ramadan : consolidation de transport par la location d'autres camions par le GIPP (il couvre 50% de coût total de transport)</p>	<p><u>Industriels</u> :</p> <p>Bénéfiques pour les industriels hors des zones de production</p> <p><u>Pêcheurs</u> :</p> <p>Bénéfique pour les industriels et garantit une stabilisation de revenu</p>
	Encouragement de transport de sardine vers les zones intérieures	<p>➤ 0.5 DT/Tilar : Manouba, Zaghuan, Beja</p> <p>➤ 1 DT/Tilar : Jendouba, Siliana, Kairouan</p> <p>➤ 1.5 DT/Tilar : Sidi Bouzid, Kef, Kasserine, Gafsa, Tozeur, Kébili, Tataouine</p>	<p><u>Pêcheurs et Industriels</u> :</p> <p>Activité pertinente qui permet la liquidation des produits hors zones de production</p>
	Valorisation du crabe	<p>➤ Adhésion effective des pêcheurs</p> <p>➤ Adhésion des industriels</p> <p>➤ Installation des points de vente de crabe bleu (Gabes et Médenine)</p> <p>➤ Organisation d'une journée de dégustation (SIAT)</p>	<p><u>Industriels</u> :</p> <p>Appréciation du rôle de GIPP dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Exploration des marchés promoteurs de crabe - La stabilisation de l'activité de vente de crabe surtout après la diminution de production de crustacés
Soutien de la commercialisation	<p>➤ Installation des points de vente du producteur au consommateur</p> <p>➤ Elaboration des politiques d'identification et de distribution adéquates pour chaque marché</p> <p>➤ Création d'une unité de conseil et de coordination</p> <p>➤ Commercialisation des produits dotés d'une forte valeur ajoutée</p>	<p><u>Industriels</u> :</p> <p>Appréciation de l'effort de GIPP quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux foires internationales - L'amélioration et l'unification de l'emballage - L'introduction de plus de représentants régionaux de GIPP 	
Promotion des exportations	<p>➤ Participation à des foires nationales</p> <p>➤ Participation à des foires internationales : campagne publicitaire et journée de formation</p> <p>➤ Elaboration des études sur les marchés porteurs</p> <p>➤ Pénétration sur les marchés adéquats</p> <p>➤ Formation et encadrement des exportateurs</p>	<p><u>Organismes professionnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation limitée, à renforcer <p><u>Administration</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de s'adapter aux exigences des marchés extérieurs 	
Promotion de la	<p>➤ Labellisation des produits</p>	<p><u>Organismes professionnels</u> :</p>	

qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prix de qualité pour les chalutiers de poisson bleu ➤ Signe de qualité pour les conserves de sardine ➤ Signe de qualité pour crevette royale ➤ Journée de Formation et accompagnement des pêcheurs ➤ Installation des points de vente dans les régions intérieures 	<p>-Bonne intervention de GIPP en termes d'amélioration de la qualité des produits</p> <p><u>Industriels :</u></p> <p>-Forte contribution de GIPP (plusieurs formations iso et journées de sensibilisation)</p> <p>-Manque de fluidité de l'information pour certains industriels</p> <p><u>Pêcheurs :</u></p> <p>Avis positif en ce qui concerne la qualité</p>
Base de données et cellule de diffusion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Site web www.GIPP.tn ➤ Mise en place d'un système d'information assurant la coordination entre 5 ports et 10 industries ➤ Amélioration de la vulgarisation des résultats de la Recherche scientifique et des études (collaboration avec INSTM) 	
Consolidation de la coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs projets de coopération Tuniso-italiens ➤ Projet GOGPECT ; PCAM, COMPASS 	
Octroi des primes de repos biologique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution des primes aux pêcheurs dont la somme diffère d'un port à un autre (Fardeau sur le budget de GIPP) 	<p><u>Pêcheurs :</u></p> <p>Bonne alternative</p>

3.3. Problématiques de la durabilité des ressources et de sa promotion

La problématique de la durabilité est abordée ici dans la perspective de développement des exportations. Après avoir explicité l'importance de la question et les enjeux, il y a lieu de rappeler le concept de pêche durable, les domaines d'intervention et les acteurs impliqués dans la résolution de cette problématique et les principales actions entreprises jusqu'à présent.

3.3.1. Importance de la question de la Pêche durable

Dans la perspective de développement des exportations, la question de la durabilité de la ressource revêt une grande importance pour au moins trois raisons : la disponibilité de la ressource exportable sur le moyen et le long terme, l'impact des réglementations internationales et les exigences croissantes de la demande et des réglementations des clients étrangers.

La disponibilité de la ressource détermine la viabilité du secteur de la pêche et les potentialités d'exportation à moyen et long termes.

- Comme montré plus haut, le secteur de la pêche en Tunisie se caractérise actuellement par une quasi-stagnation des captures ainsi qu'une baisse de la part de la pêche côtière entraînant la diminution des emplois et des revenus et ce, malgré l'augmentation des prix aussi bien sur le marché local qu'international ; la même tendance est observée d'ailleurs en Méditerranée et dans le monde³¹.
- Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont notamment : (i) la surexploitation et les fortes pressions exercées sur les ressources halieutiques dans certaines zones, (ii) la détérioration croissante de la végétation des herbiers marins existantes³², (iv) l'utilisation des équipements de pêche ne respectant pas la réglementation et (v) la mauvaise gestion et l'exploitation irrationnelle des ressources de pêche.
- La poursuite de cette tendance pourrait compromettre la durabilité de cette activité et les possibilités d'exportation à plus long terme.
- Le raisonnement en termes de pêche durable favorise le maintien, voire le développement des ressources et partant, la pérennité de l'activité de la pêche.

Des organisations intergouvernementales et internationales tendent à intervenir dans un souci de garantir une exploitation rationnelle et équitable de la ressource à l'échelle internationale.

- L'organisation intergouvernementale ICCAT³³, en activité depuis 1969 et chargée de la conservation des thons atlantiques et des espèces assimilées vivant en océan Atlantique et dans les mers adjacentes (notamment en Méditerranée), est à l'origine de l'instauration des quotas de pêche du thon rouge de l'Atlantique et de l'espadon.
- La FAO a toujours œuvré pour la durabilité des ressources, en tant que catalyseur mais sans intervenir dans les réglementations. Elle a été à l'origine du concept de la pêche responsable depuis 1996.

De nombreux pays tendent à intégrer les préoccupations de la durabilité des ressources dans leurs exigences réglementaires dans le cadre des activités de pêche nationales, mais aussi à l'occasion de l'importation des produits de PPAq.

³¹ Selon le dernier rapport de la FAO (2016), 31% des stocks mondiaux sont surexploités et 58% le sont pleinement, alors même qu'un demi-milliard d'humains vivent directement ou indirectement de l'activité de la pêche.

³² D'autres facteurs que la surpêche et la destruction des habitats, interviennent pour expliquer la chute de la biodiversité marine, comme par exemple les impacts du changement climatique (acidification des océans, réchauffement et de la couche de surface et plus forte stratification qui entraîne une désertification des océans, un déplacement des espèces et des déphasages chrono biologiques), la pollution marine, les maladies et parasites des poissons.

³³ ICCAT : International Commission for the conservation of Atlantic Tunas ou commission Internationale pour la conservation des thons atlantiques (CICTA).

- Dans les pays de l'UE, la filière Conserves de poisson par exemple est soumise à des exigences réglementaires strictes, gages de qualité et de gestion durable des ressources. Elle est notamment soumise à la réglementation européenne avec la Politique Commune de la Pêche (PCP) dont le but est d'assurer l'exploitation durable des ressources marines, la viabilité à long terme des entreprises de la filière et des apports optimaux aux consommateurs. Son objectif consistant à faire en sorte que la pêche soit adaptée à la capacité de renouvellement des espèces s'appuie largement sur le concept de « rendement maximum durable » ou RMD.
- Aux Etats-Unis, plusieurs espèces sont interdites de pêche et d'importation comme les requins, les baleines et les tortues. Ce pays a interdit la coupe des nageoires de requins dans leurs eaux territoriales, et plusieurs États du pays prohibent carrément la possession d'ailerons.

De plus en plus de distributeurs étrangers exigent la preuve de pratiques de pêche favorables à la préservation des ressources pour répondre à une préoccupation croissante des consommateurs ; un phénomène qui tend à infléchir le comportement des distributeurs et des pêcheurs.

- **Les consommateurs** dans les pays développés se montrent plus conscients des enjeux liés à la préservation des océans. En France³⁴ par exemple, les consommateurs s'intéressent à ce qu'ils consomment et à l'impact que cela peut avoir. Selon les chiffres rendus publics par l'Ifremer en 2019, 48 % des volumes pêchés en France en 2018 proviennent de stocks de poissons exploités de manière durable, 27 % des volumes proviennent de stocks surpêchés. Des restaurants et des poissonneries « labellisées » s'engagent à mettre en avant des espèces dont les stocks ne sont pas menacés. Aux Etats-Unis également les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la préservation des ressources, mais cette dimension vient après les critères de niveau de pollution et de prix dans les décisions d'achat.
- **Les grands distributeurs** dans les pays développés tendent à intégrer cette dimension dans leurs stratégies commerciales. En France, la chaîne Carrefour s'est fixée l'objectif de parvenir en 2020, à ce qu'un poisson sur deux soit issu de la pêche durable et à ce que la pêche durable devienne la norme à terme. Cette chaîne a même suspendu la commercialisation du bar sauvage pendant les mois de février et mars, période de reproduction de ce poisson. La filiale de Labeyrie Fine Foods, numéro un des crevettes valorisées et des découpes de poissons au rayon marée LS, s'est fixé pour objectif de réaliser l'ensemble de ses approvisionnements en poisson sauvage auprès de filières issues de pêche durable certifiées MSC. C'est un objectif déjà atteint pour 100 % du cabillaud, du saumon sauvage et du colin. Pour les crevettes et le saumon produits issus de l'élevage, la production doit s'appuyer sur le cahier des charges de l'aquaculture raisonnée (pas d'antibiotiques préventifs, pas d'OGM, pas d'hormones de croissance...). Aux Etats-Unis, pour protéger les poissons et autres espèces de vie marine menacés, de nombreuses sociétés américaines (grandes chaînes d'hôtels, restaurants et supermarchés) de renommée, ont décidé de ne plus acheter que le poisson pêché de manière durable. Les hôtels Starwood*, Hilton et Hyatt ont éliminé la soupe d'ailerons de requin de leurs menus, en signe de solidarité. Ils se sont engagés à n'acheter et à ne servir que du poisson et des fruits de mer certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC) comme étant pêchés de manière durable.

3.3.2. Le concept de la Pêche durable

Selon MSC, principal outil de certification des produits de la mer, la pêche durable repose sur trois principes : la pérennisation des stocks, la minimisation de l'impact sur l'environnement et l'adaptation en cas de nécessité de l'effort de pêche.

³⁴ Selon l'étude réalisée par GlobeScan pour MSC, l'enquête menée en 2016 à l'échelle de 21 pays montre que : les Français sont plus nombreux que leurs voisins européens (78 % contre 73 % en Europe et 72 % dans le monde) à penser que la consommation des produits issus de sources durables contribue à la préservation des océans. Mais le caractère durable d'un produit ne figure pas dans le top 5 des critères d'achat. Les consommateurs français font d'abord le choix de la qualité, de poisson sauvage et frais. Signe encourageant, la durabilité compte cependant davantage que le prix et la marque.

- Autrement dit, la pêche est considérée durable si ³⁵:
 - o elle ne cible pas les **espèces menacées** ;
 - o elle évite les **zones fragiles** et les périodes de reproduction de chaque espèce ;
 - o elle respecte des **niveaux de prises** qui permettent aux stocks de se reconstituer ;
 - o elle s'effectue de manière à **ne pas abîmer l'écosystème** marin, par exemple en ne raclant pas les récifs coralliens ;
 - o elle utilise des **méthodes de pêche sélective** de façon à ne pas capturer des espèces non désirées qui seront rejetées à la mer ;
 - o elle permet aux pêcheurs de vivre de leur travail en leur assurant un prix juste ;
 - o elle bénéficie aux communautés littorales ;
 - o elle offre une traçabilité complète depuis la zone de capture jusqu'au point de vente.
- Les espèces menacées concernent les poissons et mollusque tels que la moule, l'huître, etc... Surtout les espèces de poissons qui se propagent très lentement, comme les requins, l'espadon ou les grandes espèces de thon qui peuvent être menacés par la surpêche rapide dans leur stock. Cependant, des espèces telles que la morue sont parmi les espèces de poissons les plus comestibles au monde. Les espèces qui se développent rapidement, se multiplient relativement tôt et n'ont pas de frayères spéciales comme les sardines, le hareng ou le listao qui sont plus résistantes.
- Les modes de pêche considérés comme durables, à savoir la canne, la senne ou la bolinche (filets encerclant) ainsi que les casiers, visent à atténuer la surpêche, les prises accessoires et la destruction des fonds. À l'inverse, la pêche électrique et les filets maillants dérivants, raflant sur leur passage espadons, tortues et cétaqués sont à bannir. Ils sont interdits en Europe mais restent utilisés de l'autre côté de la Méditerranée.

La question de la durabilité des ressources concerne également l'élevage de poissons dans les fermes piscicoles qui peuvent nuire à l'écosystème:

- L'aquaculture a un impact direct sur le stock de l'espèce, dans le cas de poissons capturés à l'état sauvage comme juvéniles et engraisés dans les cages uniquement pour y être abattus. De plus, les exploitations piscicoles où les poissons prédateurs sont élevés ou engraisés peuvent avoir un impact négatif sur les stocks d'espèces fourragères, elles-mêmes prélevées dans la nature.
- L'aquaculture peut également affecter l'environnement dans le cas de l'utilisation de farines provenant d'autres poissons ou d'antibiotiques dans les élevages basés sur des aliments d'origine végétale.

La preuve d'une pêche durable

- Plusieurs labels garantissent un poisson issu de la pêche durable, comme le label MSC (*Marine Stewardship Council*), *Friend of the sea*, *Naturland Wildfish* ou le label bio pour l'aquaculture.
- Malheureusement, pour le consommateur, ce critère de durabilité apparaît encore loin derrière les autres critères d'achat qui privilégient la fraîcheur, le prix et le goût.

3.3.3. Domaines d'intervention et acteurs concernés

La progression dans la mise en place d'une pêche durable suppose des mesures et actions se rapportant aux informations scientifiques, aux plans de gestion de la pêche, aux contrôles avant, pendant et après la pêche.

- Les informations scientifiques se rapportant aux exigences de captures et de fonctionnement de chaque pêcherie, constituent le préalable aux prises de décisions par les responsables de la politique de la pêche et par les opérateurs.

³⁵ www.furura-sciences.com

- Les plans de gestion de la pêche définissent entre autres : (i) la capacité de pêche, (ii) l'aire d'activité (zones interdites temporairement ou définitivement), (iii) l'effort de pêche (limitation de la capacité des bateaux et du temps de pêche autorisé), (iv) les captures (Total Autorisé de Captures –TAC-, quotas, tailles minimales), et (v) les engins (tailles des engins, des mailles, longueur des filets...).
- Les contrôles avant, pendant et après la pêche concernent les navires et les ports, pour s'assurer du bon respect des réglementations en vigueur. Ils portent sur la vérification des permis de pêche, des jours et zones de pêche, de la conformité des engins de pêche, du volume et des espèces pêchées, des tailles minimales, de la documentation. Les contrôles se font aussi, via le système VMS de surveillance des navires par satellites qui fournit à intervalles réguliers des données sur la position, la route et la vitesse des navires aux autorités de pêche. Ce système permet de contrôler l'activité, notamment le respect des zones de pêche, des périodes et des conditions de pêche par les navires.

Des améliorations dans ce domaine supposent la conjugaison des efforts des diverses parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les structures de recherche, les grandes unités de pêche, les industriels, les groupes de pêcheurs et la société civile.

- Les pouvoirs publics interviennent à travers la mise en place du cadre réglementaire et institutionnel, des infrastructures de contrôle et des structures d'appui ;
- Les structures de recherche, à travers l'amélioration continue de l'état de la connaissance et de l'information sur les pêcheries, leurs exigences, leurs contraintes et leur contribution à la formulation des plans de gestion de la pêche ;
- Les grandes unités de pêches sont impliquées, surtout qu'elles réalisent la plus grande part des captures. Certaines d'entre elles sont motivées par les gains à court terme, compte tenu de la puissance de leurs navires ;
- Les industriels transformateurs exportateurs sont concernés à la fois par les perspectives de durabilité de la ressource qui conditionnent la pérennité de leurs activités et par les possibilités d'accès à des marchés de plus en plus exigeants ;
- Les groupes de pêcheurs sont des acteurs clés de la gestion durable des ressources étant donné que leur activité dépend de l'équilibre de ce milieu, ils sont donc très impliqués dans la préservation de ces ressources ;
- La société civile représentée par les associations milite souvent pour la durabilité de la pêche et se présente de ce point de vue comme un acteur important.

3.3.4. Progrès vers la Pêche durable en Tunisie

La Tunisie est dotée d'un arsenal réglementaire et institutionnel non négligeable pour assoir la pêche durable et lutter contre la pêche anarchique.

- Dans le cadre de la maîtrise de l'intensité de pêche, la construction et l'importation des navires de pêche, à l'exception des navires destinés à l'exportation, sont soumis depuis 1999, à une autorisation préalable (loi 99-74 du 26 juillet 1999).
- Des textes instituant des campagnes de pêche pour organiser l'exercice de la pêche de certaines espèces dites sensibles ont été décrétés en 1994.
- Une période de repos biologique dans le secteur de la pêche, interdisant l'exercice de certains types de pêche pendant une période qui peut aller jusqu'à 3 mois par an a été instituée (loi 09-17 du 16 mars 2009).

- Un système de surveillance par satellite des navires de pêche pour assurer un suivi en temps réel les activités de la flottille de pêche a été mis en place en 2008. Ce système de contrôle "GPS" concerne actuellement 1000 bateaux dont la longueur dépasse 15 mètres.
- Aussi des équipes régionales ont été mises en place pour le contrôle humain dans les régions côtières.

Plus récemment, un projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles vient d'être lancé à Kélibia.

- Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE) financé par l'Union Européenne³⁶ et ceux de la stratégie nationale du secteur à l'horizon 2020. Il vise l'amélioration de la durabilité de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles.
- Trois objectifs spécifiques sont poursuivis par ce projet : (I) améliorer la connaissance et le suivi des ressources halieutiques. Cette mission est assurée par l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) ; (II) augmenter la qualité et la traçabilité des produits de la pêche à travers la mise à niveau des services portuaires de Kélibia, confiée à l'Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP) et (III) contribuer à l'amélioration de la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de favoriser une gestion durable des ressources halieutiques, permettant ainsi leur meilleure préservation et leur valorisation, notamment à l'export.
- Il sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture- DGAq). L'Agence Française de Développement (AFD) s'est vue confier par l'UE la gestion technique et financière de cette subvention.
- Le projet financera notamment : (i) la remise à niveau en matière d'équipements scientifiques du navire océanographique national « Hannibal », (ii) des campagnes d'évaluation des principaux stocks, et (iii) la mise en place d'un dispositif d'évaluation indirecte par échantillonnage scientifique au débarquement, confié à des enquêteurs formés. Le projet renforcera le dispositif national de Suivi Contrôle Surveillance (SCS) des pêches et procédera au recensement de l'ensemble de la flotte artisanale et côtière tunisienne. La mise à niveau du port de Kelibia portera sur la halle à marée et le marché de gros. Un enregistrement informatique des débarquements renforcera la traçabilité des produits, la prise en compte des contraintes sanitaires et limitera la dégradation de la qualité du poisson lors du passage portuaire. Enfin, au titre d'une composante d'appui à la gouvernance et à la stratégie sectorielle, seront réalisés des plans de gestion de pêcheries (poulpe et petits pélagiques) et des études relatives à l'exploitation performante des ports de pêche et au développement de l'activité aquacole.

La société civile est impliquée dans la gestion de cette problématique à travers l'intervention d'associations et réseaux, dont notamment le réseau tunisien de la pêche artisanale durable RTPAD qui milite pour l'application de certaines dispositions de la loi réglementant la pêche au chalut et la protection du golfe de Gabès. Ce réseau soutien notamment :

- L'obligation d'équiper les chalutiers de balise VMS permettant la surveillance de leurs activités au golfe de Gabès ;
- L'interdiction du passage des chalutiers dans une zone de protection de la pêche artisanale située à l'ouest de la ligne reliant Ras Bourmada de la région d'Al-Shafar et Ras Al-Raml de la région de Djerba. Ce qui est facile à verbaliser par le dispositif de repérage par satellite VMS ;
- L'interdiction de la pêche au chalut dans des profondeurs inférieures à 50 mètres dans la région du golfe de Gabès (sud de Ras Kaboudia), en tenant compte des dispositions prises pour l'organisation de la campagne de pêche à la crevette. Cela inclut la zone de pêche connue par les Italiens sous le nom de « Mamloni » ;

³⁶ Projet de soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, d'un montant de 5,61 M€ (environ 18 MD).

- Les petits pêcheurs sont inquiets de la fragilité du secteur. Ils appellent les acteurs nationaux et internationaux à s'opposer à la campagne organisée visant à détruire les moyens de subsistance de quelque 40 mille familles de la région, ouvrant ainsi la porte à l'accaparement des richesses halieutiques et à la destruction des écosystèmes du golfe de Gabès pour en faire une région déserte incapable de remplir son rôle historique en Méditerranée.

3.4. Forces, faiblesse, opportunités et menaces

Forces

- Cadre réglementaire et institutionnel développé ;
- Représentation régionale du secteur : Arrondissements de pêche (CRDA – APIP³⁷) ;
- Institutions en charge de la Recherche de haut niveau scientifique (IRESA- INSTM- ISPAB – INAT, etc.) ;
- Structures professionnelles actives (GIPP, CTA, CTAA, UTAP, etc.) ;
- Structures d'encadrement et de contrôle de haut niveau (Directions générales du MA - Agences nationales – Instituts scientifiques – Groupements professionnels, etc.) ;
- Formation en matière de pêche assurée à des niveaux professionnels, secondaires et universitaires (Centres de FP (AVFA, ISPAB, INAT, etc.) ;
- Groupements d'appui de type associatif (GDAP).

Faiblesses

- Prolifération d'institutions administratives sans supports logistiques efficaces fixant la forme et les conditions de collaboration entre les différents intervenants ;
- Coordination entre les différentes institutions impliquées dans le secteur faisant souvent défaut ;
- Eparpillement des efforts et des moyens ;
- Insuffisance des ressources humaines et logistiques d'appui ;
- Système d'information et de prise de décision lourd et complexe.

Les opportunités

- Arsenal réglementaire favorisant la valorisation des structures à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- Intérêt croissant de la population pour les produits halieutiques ;
- Développement des techniques et des technologies dans le secteur ;
- Normalisation des activités ;
- Remise à niveau des secteurs productifs.

Les menaces

- Dilution des spécificités du secteur dans une législation et des réglementations disparates ;
- Absorption de la filière par des mégastructures du secteur agricole.

³⁷ APIP : Agence des ports et des installations de pêche

IV. MARCHÉ MONDIAL

4.1. Tendances du marché mondial

Cette sous-section cherche à identifier les principales tendances du marché international, de nature à influencer les exportations tunisiennes. Ces tendances sont explorées au niveau global (production, utilisation et échanges mondiaux des PPAq) et au niveau du comportement des principaux acteurs (consommateurs, producteurs et Etats).

4.1.1. Tendances globales des PPAq

4.1.1.1. Tendances de la production halieutique

La production halieutique mondiale, estimée à 171 millions de tonnes en 2016, tend à augmenter sur la longue période grâce surtout à l'expansion de l'aquaculture ; les captures connaissent une relative stagnation voire une baisse depuis la fin des années 1980.

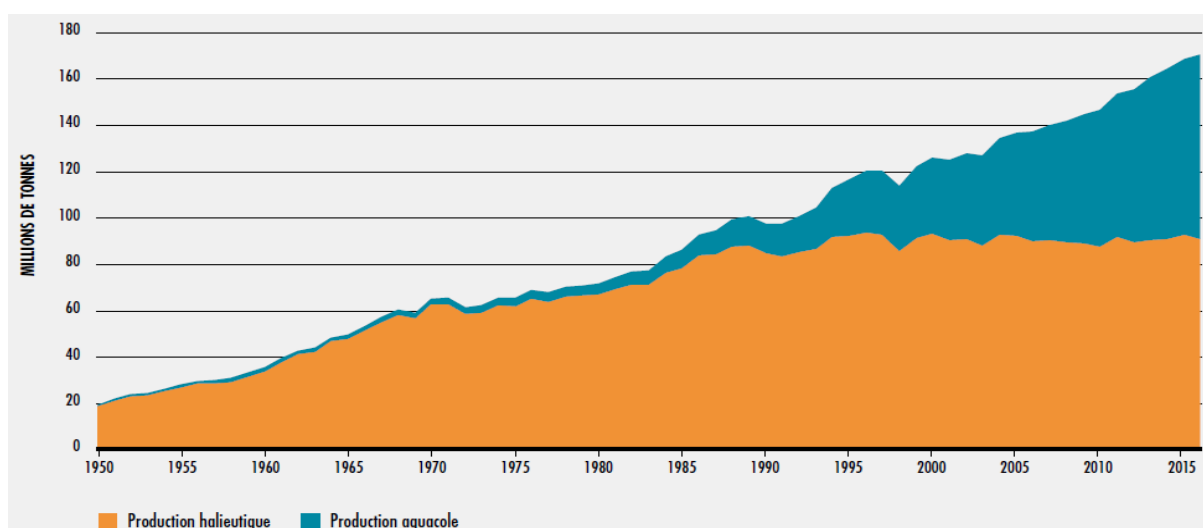


Figure 76: Evolution de la production halieutique

Source : FAO – Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - 2018

La pêche de capture est passée d'environ 93 millions de tonnes il y a deux décennies, à 90,9 millions de tonnes en 2016, et reste influencée par des phénomènes climatiques, le niveau des stocks et les politiques de gestion des ressources menées par les grands pays producteurs.

- La production mondiale enregistre quelques fluctuations conjoncturelles, exogènes dues notamment aux variations périodiques des populations d'anchois péruviens induites par le phénomène climatique El Niño³⁸.
- S'agissant des **stocks**, le suivi réalisé par la FAO fait état d'une dégradation continue, perceptible à travers la baisse de la proportion des stocks halieutiques marins exploités à un niveau biologiquement durable³⁹, l'augmentation de la proportion des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable⁴⁰ et la baisse de la proportion de stocks sous-exploités⁴¹. Ce phénomène semble particulièrement problématique en Méditerranée et en mer Noire, dans le Pacifique sud-est et dans l'Atlantique sud-ouest. La situation est nettement meilleure dans les

³⁸ Les prises d'anchois du Pérou par le Pérou et le Chili, qui sont souvent considérables mais demeurent extrêmement variables en raison de l'influence d'El Niño, étaient responsables à elles seules d'une baisse de 1,1 million de tonnes en 2016.

³⁹ Elle est passée de 90% en 1974 à environ 70% en 2015

⁴⁰ Elle est passée de 10% en 1974 à plus de 33% en 2015

⁴¹ Elle a diminué de manière continue de 1974 à 2015,

régions du Pacifique centre-est, du Pacifique nord-est, du Pacifique nord-ouest, du Pacifique centre-ouest et du Pacifique sud-ouest.

- S'agissant des **politiques de gestion des ressources, la Chine**, premier producteur mondial, a instauré une politique de réduction progressive des captures au titre du treizième plan quinquennal chinois (2016-20) ce qui devrait entraîner une baisse importante des captures dans les années à venir.

La production aquacole mondiale a connu depuis le début des années 80, une croissance remarquable, renforçant ainsi sa contribution à la production halieutique qui est passée de 25,7% en 2000 à 46,8% en 2016. Cela a concerné à la fois le poisson de consommation, les plantes aquatiques et les produits destinés à une utilisation non alimentaire.

- La production halieutique d'élevage destinée à **la consommation** est estimée à 80 millions de tonnes en 2016, réparties comme suit : (i) le poisson (54,1 millions de tonnes, 138,5 milliards d'USD) ; (ii) les mollusques (17,1 millions de tonnes, 29,2 milliards d'USD) ; (iii) les crustacés (7,9 millions de tonnes, 57,1 milliards d'USD) et (iv) les autres animaux aquatiques tels que les tortues, les holothuries, les oursins, les grenouilles et les méduses comestibles (938,5 mille tonnes, 6,8 milliards d'USD).

Cette activité a cru à des taux annuels moyens de 11,3 % et 10%, respectivement dans les années 80 et 90, et de 5,8 % entre 2010 et 2016.

Le principal pays producteur de ce groupe en 2016 est la Chine qui a produit plus que tous les autres pays du monde réunis. Viennent ensuite l'Inde, l'Indonésie, le Viet Nam, le Bangladesh, l'Égypte et la Norvège, comme grands producteurs.

- **La production de plantes aquatiques**, estimée à 30,1 millions de tonnes, était essentiellement composée d'algues marines et dans une moindre mesure, de microalgues. La Chine et l'Indonésie étaient de loin les plus grands producteurs de plantes aquatiques en 2016.
- **Les produits non alimentaires estimés à 37,9 mille tonnes** se limitaient aux coquillages d'ornement et aux perles.

Perspectives de la production halieutique

Selon le rapport de la FAO (SOFIA 2018), les perspectives à l'horizon 2030, seraient marquées par la poursuite de l'ascension de la production mondiale de poisson, pour atteindre à l'horizon 2030, les 201 millions de tonnes, soit une hausse de 18 % par rapport au niveau de production de 2016.

Ce scénario, suppose : (i) une stabilisation de la quantité de poissons capturés dans la nature et un retentissement de la croissance de l'aquaculture ; (ii) la consolidation de la gestion des régimes de pêche, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaire et en luttant contre les problèmes de pêche illégale, de pollution des environnements aquatiques et de changement climatique et (iii) la mise en place de partenariats efficaces entre les pays en développement et les pays développés, en particulier en termes de coordination politique, de mobilisation des ressources financières et humaines et du déploiement de technologies de pointe (ex. surveillance des pêches).

4.1.1.2. Tendances des utilisations et de la consommation

Selon le rapport de la FAO de 2018, l'utilisation de la production halieutique tend à être de plus en plus dominée par la consommation humaine, au détriment des usages non alimentaires, avec une nette augmentation de la part des produits congelés et une baisse des conserves et semi-conserves.

- En 2016, environ 151 millions de tonnes (soit 82,4% de la production) ont été affectés à la consommation humaine directe, contre 79,4% en 2010.
- La structure de l'utilisation de la matière pour la consommation humaine connaît dans les pays développés un changement avec l'augmentation de la part des produits congelés et la baisse des conserves et semi-conserves. Pour ce qui concerne les produits frais, leur part tend à stagner en moyenne.

- Les produits à usages non alimentaires sont dominés par la farine et l'huile de poisson, avec 30 millions de tonnes (équivalent poids vif). Ces deux produits, considérés comme les ingrédients les plus nutritifs et les plus digestes pour les poissons d'élevage se caractérisent par **des fluctuations cycliques**, avec une tendance globale à la baisse.

Tableau 35: Consommation et utilisation de la production halieutique

	2010	2018	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production totale	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Consommation humaine	79,4	81,0	82,3	81,4	81,3	82,5	81,1	81,3	81,6	82,4
- Produits frais	3,0	2,9	3,6	3,4	3,0	3,3	3,0	3,1	3,3	2,9
- Produits congelés	42,6	43,5	45,4	44,9	45,5	46,7	46,3	46,2	46,2	47,7
- Produits, salés, séchés, ...	10,5	10,9	10,9	10,6	10,4	10,4	10,2	10,3	10,3	10,0
- Conserves	23,3	23,7	22,4	22,4	22,3	22,1	21,6	21,7	21,7	21,7
Autres utilisations	20,6	19,0	17,7	18,6	18,7	17,5	18,9	18,7	18,4	17,6
- Traitement industrie	16,6	15,5	13,6	14,0	13,8	12,8	13,5	13,3	13,2	13,3
- Utilisations diverses	4,1	3,5	4,1	4,6	5,0	4,6	5,4	5,4	5,1	4,3

Source : FAO – Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - 2018

La consommation par habitant ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies, en passant de 9 kg en 1961 à 20,3 kg par habitant en 2016. Cette augmentation, attribuable principalement à la production aquacole, tend à être concentrée dans les pays asiatiques.

- L'augmentation de la consommation est fortement associée à l'expansion de la production aquacole dans les années 80 et 90.
- La croissance de la consommation de poisson est supérieure à celle de la consommation des viandes, autres que les volailles.
- L'Asie a absorbé l'essentiel de la production, plus des deux tiers du stock mondial, soit 106 millions de tonnes de poissons avec un ratio par tête de 24 kg tandis que l'Afrique et l'Océanie possèdent les parts les plus faibles.

4.1.1.3. Tendances des échanges

Le commerce mondial de poissons et des produits à base de poisson a enregistré sur la longue période une forte croissance, expliquée en partie par la conclusion d'accords régionaux.

- Le commerce mondial est estimé en 2016 à 60 millions de tonnes (équivalent poids vif), soit environ 35 % de la production halieutique mondiale.
- Il a progressé rapidement en valeurs, en passant de 8 milliards en 1976 à 143 milliards d'USD en 2016.
- Cette croissance a été plus rapide que celle des flux commerciaux extérieurs.
- Les exportations en provenance des pays en développement ont progressé plus rapidement que celles en provenance des pays développés.
- Cette tendance a largement bénéficié de la conclusion d'accords commerciaux régionaux, depuis 1990.

Les principaux produits échangés en termes de valeur étaient en 2016, le Saumon, les Crevettes, les poissons de fonds et les Thons.

- Le saumon et la truite représentaient environ 18 % de la valeur totale des PPAq échangés au niveau international,
- Les crevettes (16%),
- Les poissons de fond (merlu, morue, églefin et lieu de l'Alaska, par exemple) (10 %) et
- Le thon (9%).

Les principaux importateurs des PPAq étaient en 2016, l'Union Européenne, les Etats-Unis et le Japon.

- L'UE représentait 39% des importations mondiales totales ;
- Les États-Unis d'Amérique et le Japon représentaient 25% du total ;
- la part des importations de l'UE, hors commerce intracommunautaire, baisse à 25% de la valeur des importations mondiales. Toutefois, l'UE reste le principal marché au monde.

Les principaux pays exportateurs sont la Chine, la Norvège, le Viet Nam et la Thaïlande.

4.1.2. Tendances qualitatives

Le marché mondial est marqué par des changements de comportements du côté des consommateurs, des pratiques des producteurs et des réglementations institutionnelles.

4.1.2.1. Nouveaux comportements des consommateurs

A l'échelle mondiale de nouvelles tendances de comportements des consommateurs se dessinent en matière d'achat de produits alimentaires et de produits de la mer.

- **Tendance 1 : Le développement durable** : Depuis quelques années, voire des décennies, les consommateurs dans les pays développés notamment commencent à se soucier de l'importance du développement durable pour leur propre santé, leur pays et pour l'humanité entière. Ce souci, qui englobe des préoccupations liées à l'environnement, à la santé, à l'économie et à l'éthique, a induit des comportements nouveaux :

- Des produits écologiques plébiscités ;
- Moins d'emballages pour les aliments ;
- Bien manger pour être en bonne santé ;
- Développement du commerce équitable et local (Fairtrade, Max Havillard), les certifications.

L'environnement, l'avenir des générations futures, la santé publique, le partage équitable des richesses sont devenus au cours des dernières années des sujets sensibles. De ce fait, nous assistons à une prolifération de certifications émises par des tierces parties de confiance. (Ecocert, MSC, le label AB, pêche durable).



Selon le site du Marine Stewardship Council (MSC)⁴² :

- Dans le monde, il existe plus de 28 000 produits labellisés MSC dans une centaine de pays différents.
- Plus de 4000 entreprises sont détentrices du Certificat de Chaîne de Garantie d'Origine, et respectent ainsi les valeurs et les critères de traçabilité et de transparence sur toute la chaîne d'approvisionnement.
- En France, plus de 200 entreprises possèdent ce certificat pour assurer que le poisson est issu d'une pêcherie durable et certifiée MSC **de l'océan à l'assiette !**

En termes de perspectives, il est attendu à l'échelle mondiale,

⁴² <https://www.msc.org/fr/comment-agir/choisir-des-produits-durables/les-produits-de-la-mer-durables>

- Un développement de l'offre de produits respectueux de l'environnement
 - Une meilleure compréhension des labels par les consommateurs
 - Un développement des normes sur la qualité des produits
 - L'arrivée de nouveaux emballages plus respectueux de la nature
 - Nouvelles réglementations incitant à la suppression de certains emballages alimentaires
 - Des formules du type « riche en protéines » continuent leur développement
 - Une plus grande transparence en matière d'informations sur les produits
 - Développement des plateformes de partage (Type plateforme anti-gaspillage)
- **Tendance 2 : Retour à l'authenticité et à la tradition** : Les consommateurs recherchent de plus en plus des produits issus du patrimoine culturel ou ayant trait à des souvenirs d'enfance et/ou encore à des contextes à caractère exotique. Ils recherchent ainsi en quelque sorte l'origine des produits, un passé idéalisé, un synonyme de sécurité (rassurance) et parfois une Identité. Cela passe par les labels

En catégorie Poissons et Mollusques :

- France 6
- Espagne 6
- Grèce 1
- Allemagne 7

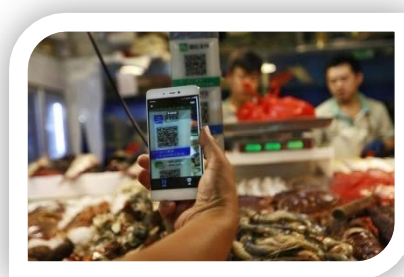


En termes de perspectives on doit s'attendre avec l'urbanisation croissante et le vieillissement de la population à plus d'intérêt porté à l'origine des produits et aux signes de qualité et d'origine.

- **Tendance 3 : Plus grande utilisation du digital, de l'internet, des réseaux sociaux** : Les comportements d'achats tendent à intégrer de plus en plus de nouvelles pratiques liées au commerce électronique et à l'utilisation des réseaux sociaux et des sites prescripteurs.

Cette tendance s'explique par : (i) le soucis de gagner du temps (notion de temps différente de ce qu'elle était il y a 30 ans) ; (ii) l'émergence d'internet et des smartphones ; (iii) l'émergence du concept de l'alimentation connectée (info santé) ; (iv) l'émergence de la notion du « click and collect » (Commander sur internet puis chercher plus tard ses achats) ; (v) l'émergence de puissants sites prescripteurs ; (vi) la transformation des surfaces de vente en surfaces logistiques ; (vii) la collecte et la valorisation des données.

Parmi les principaux **labels et marques figure** fTRACE qui est un service qui permet de tracer l'origine des produits via Internet ou un smartphone. Avant même d'acheter, on peut connaître l'origine du produit et quand ou comment il a été transformé. On peut aussi être informé sur la qualité et on peut proposer des idées de recettes.



En termes de perspectives à l'horizon 2025, on peut s'attendre :

- à une diminution des intermédiaires
- au Développement de fonctions technologiques sur les smartphones et convergence des différents systèmes de transmission d'informations (exemple NFC: vNearField Communication, communication à courte distance, moins de 10 cm)
- à la démocratisation des usages nomades de l'alimentation connectée sur smartphone

– à l'accroissement des données disponibles pour le consommateur à travers les réseaux.

- **Tendance 4 : Recherches de nouvelles expériences culinaires** : Les consommateurs recherchent de nouvelles cuisines, de nouveaux concepts de restauration et de gastronomie ainsi que des concepts de restauration innovants. Cette tendance traduit une évolution démographique, des changements au niveau des modes de vie et des valeurs.

4.1.2.2. Autres tendances

Les producteurs cherchent à la fois à s'adapter à la demande et à faire face à la concurrence. Ils tendent à introduire de plus en plus des innovations pour :

- Répondre à de nouveaux besoins qui vont au-delà de la simple alimentation. Cela peut concerner par exemple un produit festif à un prix donné, ou apporter une praticité nouvelle à un produit ancien, comme les filets de sardines sans arêtes ou les conserves de JB Océane.
- Créer de la valeur ajoutée additionnelle, offrant un avantage concurrentiel aux entreprises et aux secteurs industriels concernés et leur permettant ainsi de se réinventer en permanence et donc, de rester en affaires.

Pour s'adapter aux nouvelles mutations sur le marché international, de nombreuses entreprises dans les PED tendent à s'intégrer dans des réseaux, des partenariats et des chaînes de valeurs internationales leur permettant une certaine sécurisation des débouchés au prix d'obtenir une moindre rémunération.

Les barrières tarifaires tendent à baisser partout dans le monde et à être remplacées par des exigences réglementaires de plus en plus sévères, complexes et diversifiées.

4.2. Marchés porteurs à l'exportation des PPAq

La présente sous-section cherche à identifier les marchés porteurs pour les exportations tunisiennes. Par marchés porteurs nous entendons ce qui suit :

- **Les marchés traditionnels dynamiques**, représentant plus de 10% des exportations de chaque groupe de produits et dont la demande d'importation est croissante ;
- **Les marchés émergents**, représentant moins de 10% des exportations de chaque groupe, mais qui se distinguent par une demande d'importation dynamique, et
- **Les marchés nouveaux**, c'est à dire les marchés sur lesquels il n'existe pas encore d'exportation des produits considérés, ou que de faibles exportations existent, mais ces marchés se caractérisent par une demande d'importation importante et dynamique, ainsi que par d'autres avantages éventuels.

L'identification de ces trois groupes de marchés est effectuée à partir d'un premier positionnement des produits tunisiens, basé sur la comparaison des taux de croissance des valeurs et des volumes d'importation des produits retenus dans la matrice des exportations :

- d'abord au niveau mondial, en considérant les taux de croissance des importations par espèce, puis
- au niveau des pays partenaires, en considérant les taux de croissance de leurs importations en produits d'intérêt pour les exportations tunisiennes.

La démarche part de l'analyse des exportations présentée dans le cadre de la sous-section 5.1, y compris la matrice des exportations et utilise la base de données TradeMap⁴³ qui fournit des indications sur la demande d'importation des pays partenaires, portant sur les volumes, les valeurs et les valeurs unitaires en 2017, ainsi que sur les taux de croissance sur la période 2014-2018.

Le positionnement sera approfondi dans le cadre de la phase 2 de l'étude.

⁴³ La base TradeMap a été utilisée malgré quelques imperfections, et ce, faute d'autres alternatives.

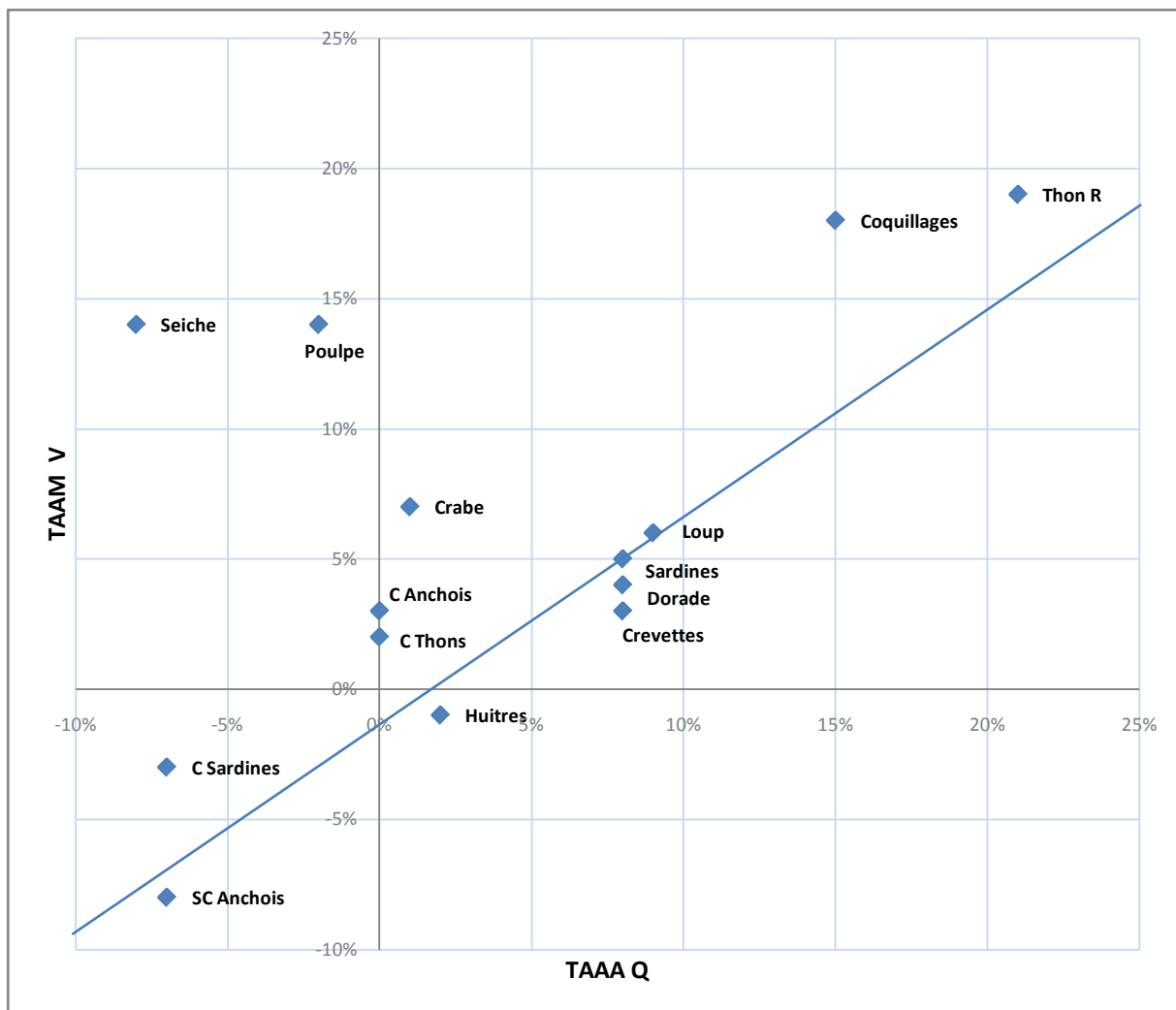
4.2.1. Premier positionnement des produits d'exportation tunisiens

4.2.1.1. Dynamique de la demande d'importation mondiale des produits exportés par la Tunisie

L'observation de la tendance de la demande mondiale d'importation des principaux produits d'intérêt pour les exportations tunisiennes sur la période 2014-2018, montre qu'en général ces produits bénéficient d'une demande internationale dynamique et sont donc globalement bien positionnés. En effet,

- La demande d'importation internationale est croissante en valeur et en volume pour le **Thon Rouge, les Coquillages, le Loup, les Sardines, la Dorade, le Crabe et les Crevettes** et dans une moindre mesure pour les **Conserves d'Anchois et les Conserves de Thons**.
- Cette demande est fortement croissante en valeur, mais décroissante en volume, pour le **Poulpe** et la **Seiche**, ce qui peut traduire une certaine raréfaction des deux produits sur les marchés, induisant une hausse des valeurs unitaires à l'importation.
- Pour les **Huitres**, la demande est décroissante en valeur et croissante en volume, traduisant une certaine accentuation de la concurrence sur le marché mondial.
- Pour les **Conserves de sardines** et les **Semi-conserves d'Anchois**, les demandes d'importation sont décroissantes en valeur et en volume ; une évolution défavorable qui devrait inciter à la recherche d'un meilleur positionnement des produits tunisiens sur les marchés d'exportation pour consolider les réalisations, voire les développer.
- Les valeurs unitaires sont croissantes pour les **Coquillages, le Crabe, les Conserves d'anchois et de thons, le Poulpe et la Seiche**, puisque les taux de croissance annuels moyens des valeurs dépassent ceux relatifs aux volumes.

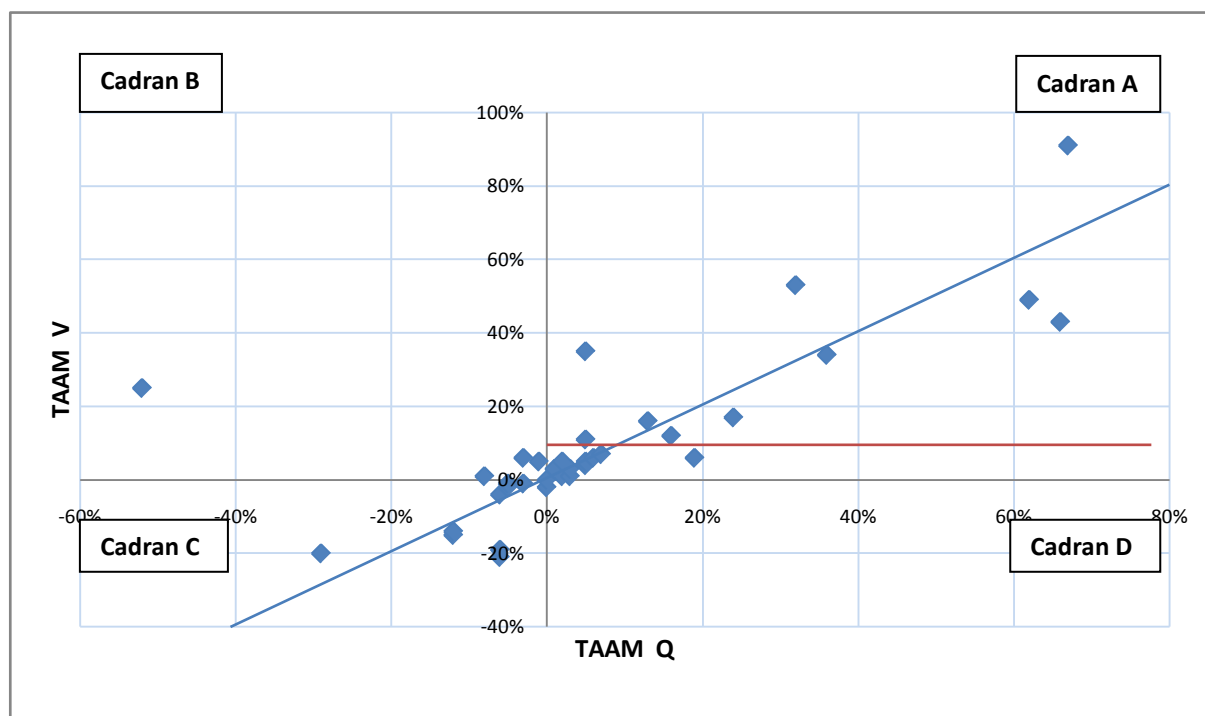
Figure 77: Monde-Positionnement des principaux produits à l'exportation selon les taux de croissance de la demande d'importation en valeur et en volume (2014-2018)



4.2.1.2. Dynamique de la demande d'importation des pays partenaires

La démarche adoptée consiste à considérer les couples (Produit-Marché) identifiés par la matrice des exportations⁴⁴, les représenter sur un graphique où l'axe vertical correspond aux TAAM des valeurs (en%) et l'axe horizontal correspond aux TAAM des volumes (en%), et interpréter les différents cadrans obtenus.

Figure 78: Dynamique de la demande d'importation par produit et pays (2014-2018)

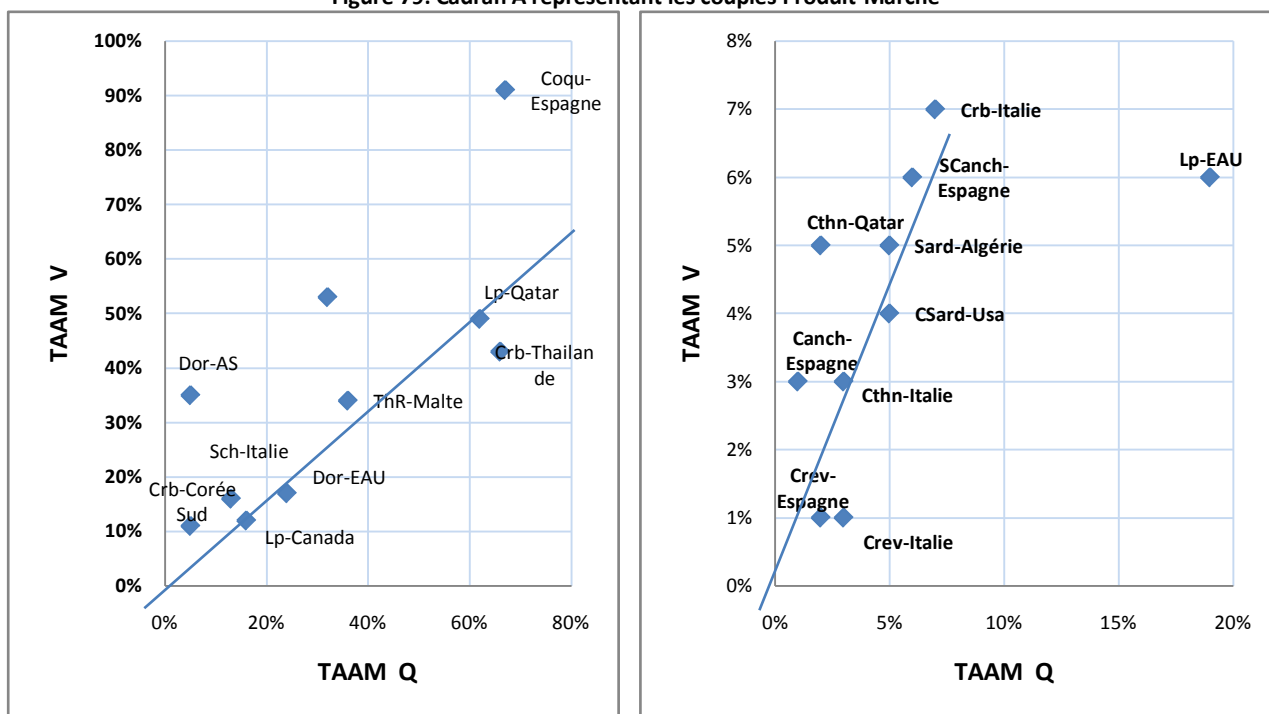


Le Cadran A représente les couples Produit-Marché caractérisés par des demandes d'importation croissantes en volume et en valeur sur la période 2014-2018. Il s'agit donc des segments dynamiques considérés pertinents pour les exportations tunisiennes. Pour avoir une meilleure visibilité de la représentation graphique, ce cadran a été subdivisé en deux parties:

- **Cadran A.1 : Forte croissance de la demande d'importation en valeur (TAAM > 10%)** ; il s'agit en l'occurrence des segments : Coquillage-Espagne ; Poulpe-Espagne ; Loup-Qatar ; Crabe-Thaïlande ; Dorade-Arabie Saoudite ; Thon Rouge-Malte ; Dorade-EAU ; Seiche-Italie ; Loup-Canada ; Crabe-Corée du Sud.
- **Cadran A.2 : Croissance modérée de la demande d'importation en valeur (TAAM < 10%)** ; il s'agit en l'occurrence des segments : Loup-USA ; Crabe-Italie ; Semi-Conserves-Espagne ; Conserves de Thons-Qatar ; Conserves de Thons-Italie ; Conserves d'Anchois-Espagne ; Crevettes-Italie ; Crevettes-Espagne ;

⁴⁴ Il s'agit en fait de 36 couples sur les 44 identifiés. Les segments non couverts par manque d'information statistiques sont : Dorade- Jordanie ; Dorade-Libye, Loup-Arabie Saoudite, Seiche-Libye, Huitres-Russie

Figure 79: Cadran A représentant les couples Produit-Marché

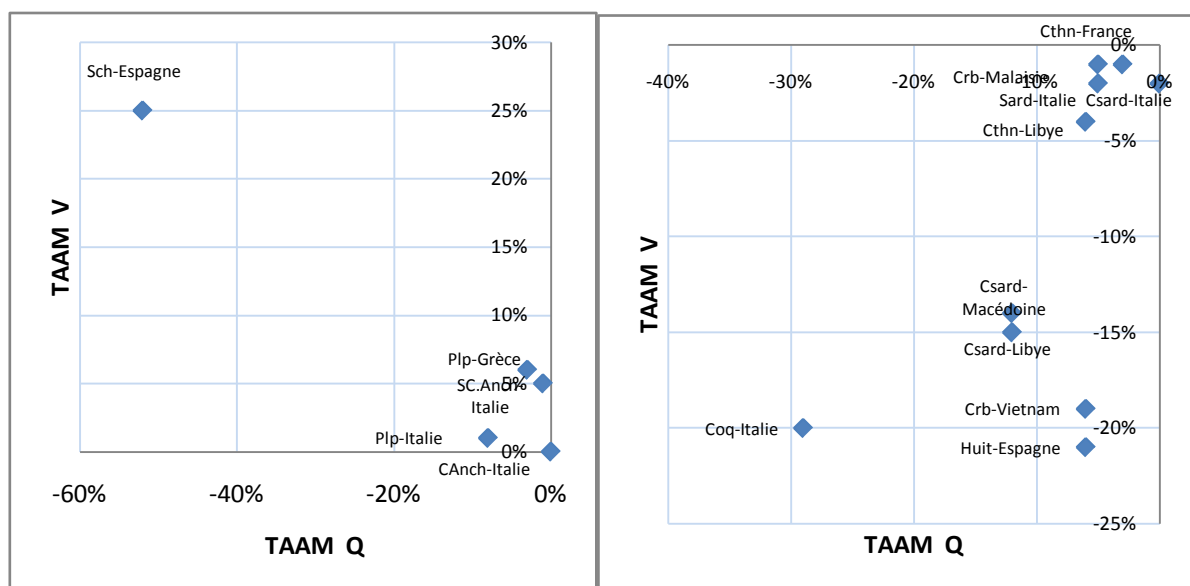


CADRAN A.1 : Forte croissance de la demande d'importation (2014-2018)

CADRAN A.2 : Croissance modérée de la demande d'importation (2014-2018)

- **Le Cadran B : Croissance de la demande d'importation en valeur et baisse en volume :** Il s'agit des segments : Conserves Anchois-Italie ; Semi-conserves Anchois-Italie ; Poulpe-Grèce ; Poulpe-Italie. On retrouve la tendance baissière des volumes observée dans le cas du poulpe et expliquée surtout par la raréfaction des ressources.
- **Le Cadran C : Régression de la demande d'importation, en valeur et en volume.** Il s'agit des segments : Conserves Thons-Libye ; Conserves Sardine-Libye ; Crabe-Vietnam ; Crabe-Malaisie ; Huitre-Espagne ; Conserves Sardines-Macédoine ; Conserves Thons-France. La poursuite de cette tendance mettrait en difficulté les exportations tunisiennes en ces espèces, d'où le besoin de redéploiement sur d'autres marchés porteurs.

Figure 80: Cadran B : Croissance des valeurs-Baisse des volumes _Cadran C:Regression de la demande d'importation



Cadran B : Croissance des valeurs et regression des volumes

Cadran C : Regression de la demande d'importation

4.2.2. Marchés traditionnels dynamiques et pays concurrents

Les principaux marchés traditionnels à priori pertinents sont : l'Italie, l'Espagne, la Libye ainsi que quelques pays arabes (Jordanie, Arabie Saoudite, EAU et Qatar).

4.2.2.1. Marché italien

Sur le marché italien les segments les plus dynamiques sont la seiche, les crevettes, les conserves de Thons et le crabe. Sur ces créneaux, les produits tunisiens font face à de nombreux concurrents dont notamment, l'Espagne, l'Equateur, l'Argentine, le Portugal, le Maroc, la Thaïlande et l'Indonésie.

Rappelons que l'Italie est le premier marché destination pour les exportations tunisiennes de PPAq. Ces dernières sont élevées aussi bien en volumes qu'en valeurs. Les relations commerciales entre les opérateurs tunisiens et italiens sont développées, dont certaines datent de plus de 30 ans. De plus, la Tunisie bénéficie pour ce marché d'une exonération totale des droits de douane et d'une proximité géographique favorable à l'exportation des PPAq.

Tableau 36: Principaux marchés (Seiche, crevettes, conserves de thons et de crabe)

Importations	TAAM 2014-18 (En %)		VU (2018)	Rang & Part mondiale	Part de la Tunisie	Principaux concurrents, avec des parts de marché en expansion
	Valeurs	Volumes	\$/t		(En %)	
Seiche .030749	16	13	5 608	2 ^e 14,1%	3,5	Espagne, Inde, Afrique du Sud, Viêt-Nam, Maroc, Pérou, Sénégal, Indonésie
Seiche .030741	13	9	6 948	1 ^{er} 47%	3,6	Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, Belgique
Crevettes .030617	1	3	7 828	7 ^e 3,1%	3,1	Argentine, Equateur, Thaïlande, Portugal
Cons de Thons .160414	3	3	6 714	2 ^e 10,5%		Equateur, Indonésie, Le Salvador, Portugal, Viêt-Nam, Pérou, Espagne
Crabe	7	7	6 205		22,5	Espagne

4.2.2.2. Marché espagnol

Sur le marché espagnol les segments les plus dynamiques sont les coquillages, la Semi-conserve d'Anchois, et le conserve d'Anchois.

- Sur ces segments, les produits tunisiens doivent compter surtout avec la concurrence : (i) des produits de la France, du Maroc, du Portugal, pour les coquillages, (ii) du Danemark, de l'Albanie et du Maroc, pour la semi-conserve d'Anchois, et (iii) du Pérou et de l'Argentine pour les conserves d'anchois.
- L'Espagne est le deuxième marché destination pour les exportations tunisiennes de PPAq. Les valeurs et les volumes exportés sont élevés. Comme dans le cas de l'Italie, les relations commerciales entre les opérateurs des deux pays sont bien développées et anciennes.

Tableau 37: Principaux marchés (coquillage et conserves d'anchois)

Importations	TAAM 2014-18 en %		VU en 2018	Principaux concurrents, avec des parts de marché en expansion
	Valeurs	Volumes	\$/t	
Coquillages .030791	91	67	7 462	France ; Maroc ; Portugal ; RU ; Pays-Bas ; Italie ; Irlande
S Cons Anchois .030539	6	6	8 495	Danemark ; Albanie ; Maroc
Cons Anchois .160416	3	1	10 106	Maroc ; Argentine

4.2.2.3. Marché libyen

Sur le marché libyen, les principaux produits d'intérêt pour les exportations tunisiennes sont les Conserves de thons et de sardines et la Dorade.

- La Libye est le troisième marché de destination pour les exportations tunisiennes.
- Ce marché reste pertinent, même si les données de la base trademap signalent une baisse de la demande d'importation des conserves et malgré le fait que ce pays dispose de grandes potentialités dont l'exploitation pourrait réduire ses besoins d'importation.
- Les avantages de ce marché résident surtout dans la proximité géographique qui favorise la Tunisie au moins sur la partie ouest du pays et dans les relations commerciales développées, sans oublier les facteurs culturels.

4.2.2.4. Marchés des pays arabes (du golfe)

Les marchés des pays arabes (du golfe) absorbent l'essentiel des produits d'élevage exportés par la Tunisie (Dorade et Loup).

- La demande d'importation émanant de l'Arabie Saoudite, des EAU et du Qatar est croissante. Les prix sont rémunérateurs malgré le coût du transport aérien.
- Les produits tunisiens bénéficient d'une image favorable par rapport à ceux de ses concurrents, notamment pour ce qui concerne l'alimentation. Rappelons que la Jordanie constitue le principal client de la Tunisie pour la dorade, mais la base TradeMap ne permet pas de cerner sa demande.

Tableau 38: Principaux marchés (dorade et loup)

Importations	TAAM 2014-18 en %		VU en 2018	Principaux concurrents, avec des parts de marché en expansion
	Valeurs	Volumes	\$/t	
AS – Dorade	35	55	5822	Turquie
EAU – Dorade	17	24	5093	Turquie
EAU – Loup	6	19	6453	Turquie ; Grèce
Qatar- Loup	49	62	4357	Turquie, Grèce
Qatar – Cons Th	5	2	3540	Thaïlande

4.2.3. Marchés émergents dynamiques et pays concurrents

Il s'agit de marchés sur lesquels il existe des exportations de faibles quantités, ponctuelles et/ou irrégulières et dont la demande d'importation est croissante. Ces marchés méritent d'être mieux explorés pour identifier les réelles opportunités de développement des exportations tunisiennes.

4.2.3.1. Marchés asiatiques

Le marché asiatique absorbe l'essentiel des exportations de crabe. Les segments les plus dynamiques sont la Corée du Sud et la Thaïlande. Sur ces marchés, des opérations en cours tendent à consolider l'expérience acquise.

4.2.2.2. Marchés nouveaux à explorer

Il s'agit de marchés correspondant aux produits exportés et qui se distinguent par une demande d'importation importante et dynamique, ainsi que d'autres avantages éventuels, mais sur lesquels il n'existe pas encore de produits exportés. Ces marchés méritent d'être retenus pour un examen ultérieur des contraintes à une entrée efficace des produits.

Tableau 39: Marchés potentiels

		TAAM 2014-2018 (en %)		Valeur unitaire	Part dans les
		en valeur	en quantité	(USD/unité)	importations mondiales (%)
Produit : 160414 Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés)					
Cons Thons	Monde	2	0	5 212	100
160414	Italie	3	3	6 714	10,5
160414	Espagne	10	6	5 503	8,5
160414	Allemagne	6	4	5 010	5,6
160414	Japon	8	5	5 787	4,6
160414	Argentine	14	12	5 115	1,1
160414	Autriche	2	1	6 568	0,8
160414	République tchèque	12	9	5 985	0,5
160414	Hongrie	13	14	6 103	0,2
Produit : 160413 Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esports, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)					
160413	Monde	-3	-7	2 812	100
160413	Etats-Unis d'Amérique	4	5	4 268	13
160413	Allemagne	1	3	5 144	4
160413	Pays-Bas	6	9	4 083	2,5
160413	Japon	7	8	4 674	2,5
160413	Australie	7	6	4 535	2,1
160413	Gabon	11	13	2 724	2
160413	Guinée	27	31	2 766	0,8
160413	Mali	32	41	2 772	0,6
Produit : 160416 Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)					
160416	Monde	3	0	9225	100
160416	France	8	7	9202	12
160416	Japon	24	22	13246	9,5
Produit : 160510 Crabes, préparés ou conservés (non fumés)					
160510	Monde	2	-3	20 006	100
160510	Etats-Unis d'Amérique	5	2	24 092	62,7
160510	Belgique	11	5	18 383	1,6
160510	Canada	6	3	15 644	1,3
160510	Taipei Chinois	110	142	9 045	0,7
160510	Chine	57	53	5 881	0,5
Produit : 030563 Anchois [Engraulis spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)					
.030563	Monde	-4	-4	3 180	100
.030563	Malaisie	53	19	4 329	7
Produit : 030617 Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement					
.030617	Monde	3	8	8 039	100
.030617	Viet Nam	19	28	5 864	12,8
.030617	Chine	35	40	7 030	7,6
.030617	Corée, République de	5	8	8 373	2,6
.030617	Pays-Bas	7	8	8 853	2,1
.030617	Emirats arabes unis	4	10	5 542	1,3
.030617	Portugal	4	2	8 708	1,3
.030617	Russie, Fédération de	4	12	6 672	1,2
.030617	Egypte	11	6	9 501	0,8
Produit : 030285 Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées					
.030285	Monde	4	8	5 659	100
.030285	Portugal	9	12	5 789	11,5
.030285	Pays-Bas	5	10	5 031	4
.030285	Grèce	85	105	4 255	3,9
.030285	Emirats arabes unis	17	24	5 093	3
.030285	Etats-Unis d'Amérique	33	27	12 674	2,2
.030285	Roumanie	21	30	5 244	1,1
Produit : 030284 Bars [Dicentrarchus spp.], frais ou réfrigérés					
.030284	MONDE	6	9	6273	100
.030284	Etats-Unis d'Amérique	11	12	9674	10,9
.030284	Pays-Bas	9	14	5948	7,3
.030284	EAU	6	19	6453	1,7
.030284	Qatar	49	62	4357	0,4
Produit : 030759 Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, séchés, salés ou en saumure					
.030759	Monde	14	-2	11 539	100
.030759	Etats-Unis d'Amérique	24	11	8 496	7,1
.030759	Portugal	21	7	10 673	7,1
.030759	Viet Nam	40	38	3 657	2,1
.030759	Chine	47	54	3 457	1,3
.030759	Canada	25	13	10 414	0,6
Produit : 030741 Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiella spp.], calmars et encornets					

.030741	Monde	-6	-8	4990	100
.030741	Italie	13	9	6948	47
.030741	Pays-Bas	18	3	7632	5,7
.030741	Thaïlande	102	115	995	5,3
.030741	Belgique	43	36	6573	2,1
.030741	Egypte	30	32	3770	1,8
Produit : 030749 Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepioida spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en					
.030749	Monde	14	-8	6 313	100
.030749	Italie	16	13	5 608	14,1
.030749	Portugal	33	23	4 197	3,3
.030749	Grèce	17	9	4 288	1,8
.030749	France	24	16	4 825	1,6
Produit : 030719 Huîtres, fumées, congelées, séchées, salées ou en saumure					
.030719	Monde	-1	2		100
.030719	Australie	13	10	13 088	6,3
.030719	Malaisie	39	14	8 039	5,8

4.3. Nouveaux marchés cibles : Potentiel d'exportation et conditions d'accès

4.3.1. Potentiel d'exportation sur le marché russe

4.3.1.1. Importance du marché

Le marché russe d'importation des poissons et de fruits de mer (SH 03) est relativement modeste par rapport aux marchés américains et chinois et tend à régresser sur ces dernières années.

- Les importations étaient de 1,8 milliards de \$us en 2018, soit 1,5% du marché mondial, avec des valeurs en baisse de 5% en moyenne par an au cours de la période 2014-2018.
- La Russie importe principalement le Saumon (29%), les Crevettes (12%), les poissons congelés (7%), les Maquereaux (5%) et les filets de poisson (5%), auprès du Chili (25,6%), des Iles-Féroé (18,7%), de la Chine (14,9%), du Bélarus (6,5%), de l'Inde (4,9%) et du Viêt-Nam (4,8%).

Le marché russe d'importation est encore plus réduit pour les préparations et conserves de poissons et de crustacés, avec un total d'environ 400 millions de \$us en 2018.

- Les préparations ou conserves de poisson (1604) importés concernent principalement des préparations ou conserves de Caviar, d'Anguilles, de Poissons, de Hareng et de Thons, achetés surtout auprès du Belarus, de la Chine, de Thaïlande et de l'Islande.
- Les préparations ou conserves de crustacés (1605) importés concernent principalement les Moules, les Seiches, les Crustacés et les Crevettes, achetés auprès du Chili, du Bélarus, de la Chine et du Pérou.

4.3.1.2. Caractéristiques et tendances de la demande

La consommation globale de fruits de mer en Russie en 2018, d'environ 3,5 millions de tonnes métriques, soit environ 10,3 kilogrammes par personne et par an, reste bien en deçà des recommandations du ministère de la Santé du pays, beaucoup moins qu'il y a cinq ans, en 2013, lorsque les Russes avaient consommé une moyenne de 22 kilogrammes de fruits de mer par an.

- Les niveaux de consommation de poisson sont plus élevés en Extrême-Orient russe qui fournit 70 pour cent des captures nationales.
- Le niveau de consommation largement affecté par le ralentissement de l'activité économique suite à l'embargo imposé au pays en 2014, a enregistré une reprise à la hausse graduellement.
- Cette reprise est favorisée par la stabilisation économique, les nouvelles préférences des consommateurs axées sur la santé, la nutrition et les aliments faibles en gras; la hausse des prix des produits d'origine animale; l'accessibilité accrue des produits attribuable à l'accroissement des investissements dans les usines de transformation et à l'amélioration du réseau de distribution.

- Parmi les principaux produits préférés par les Russes figurent le hareng, la goberge, le maquereau, le saumon et la truite. Les consommateurs à revenu élevé privilégient le poisson et les fruits de mer haut de gamme, produits qu'ils intègrent à leur alimentation une ou deux fois par semaine.
- Les familles russes à faible ou à moyen revenu considèrent le poisson et les fruits de mer comme des produits occasionnels à servir lors d'occasions spéciales ou pendant les Fêtes. En effet, ils en consomment en moyenne seulement une fois tous les trois ou quatre mois.
- Le poisson congelé constitue généralement un choix populaire. La variété et la qualité sont des facteurs de plus en plus importants aux yeux des consommateurs russes. Pour répondre à la demande, les restaurants et les points de vente au détail locaux offrent un vaste choix de produits traditionnels et exotiques.
- Les consommateurs russes préfèrent les produits de grande qualité qui présentent une valeur nutritive élevée. Le pouvoir d'achat croissant des consommateurs stimule cette demande.
- De plus, les fabricants offrent de plus en plus de produits sains sur le marché.

Selon l'enquête VCIOM⁴⁵, le marché russe des fruits de mer est confronté à des difficultés considérables liées aux habitudes d'achat des consommateurs en raison de difficultés économiques persistantes et d'un changement générationnel des préférences alimentaires.

- Le prix, la qualité et la commodité constituaient les trois principaux clés des décisions d'achat des consommateurs.
- Avec la baisse du revenu réel et la hausse des produits de la mer, seuls 78% des ménages mangent des fruits de mer au moins une fois par semaine. 27% des répondants à l'enquête ont déclaré avoir réduit la quantité de poisson et ce, en raison des prix élevés (38%) et de l'absence de produits de la mer de qualité appropriée (36%).
- Les jeunes se détournent de plus en plus des fruits de mer, même s'ils sont moins touchés par la hausse des prix de ces produits. Ils préféreraient la restauration rapide à la maison, comme le montre l'expansion rapide de chaînes telles que McDonald's et Burger King, qui exploitent chacune plus de 500 restaurants en Russie.
- Le marché a évolué au cours des cinq dernières années en faveur des emballages transparents afin que les clients puissent voir ce qu'ils achètent et des emballages de moindre contenance, pour répondre à une plus grande préférence des consommateurs pour les petites portions par rapport aux grosses portions. De plus, l'aspect visuel du produit est considéré comme le facteur le plus important (54%), suivi de la qualité (49%), de la date de péremption (44%) et du prix (42%).
- Le marquage et la commercialisation d'espèces individuelles pourraient être un moyen de ramener les Russes - et particulièrement les jeunes Russes - à l'achat de fruits de mer.

Selon la même enquête et autres témoignages, les consommateurs ne disposent pas en général d'une bonne connaissance des produits de la mer.

- Seulement 18% des répondants avaient cité l'espèce qu'ils préféreraient lors de l'achat, la grande majorité d'entre eux affirmant simplement qu'ils avaient acheté du «poisson».
- La plupart des consommateurs ne peuvent pas distinguer les poissons sauvages et d'élevage et expliquer la différence entre eux.
- Les efforts en faveur de la commercialisation des fruits de mer en tant qu'aliment santé n'avaient pas donné de résultats satisfaisants. La plupart des consommateurs russes sont conscients des avantages pour la santé de la consommation de fruits de mer, mais cela ne s'est pas traduit par une augmentation des ventes.

⁴⁵ Selon l'enquête menée en 2018 par le Centre de recherche sur l'opinion publique russe (VCIOM), sur leurs préférences en matière de produits de la mer et leurs habitudes d'achat.

- La plupart des acheteurs russes sont mal informés sur les différences entre les espèces de poissons disponibles dans les supermarchés et lorsqu'ils choisissent d'acheter du poisson, ils semblent ne tenir compte que des facteurs auxquels ils prêtent attention: la couleur et la taille.
- Lorsque les consommateurs savent quelles espèces ils veulent acheter, ils ne peuvent nommer aucune marque de leur choix.

4.3.1.3. Situation et potentiel d'exportation

Les exportations tunisiennes en produits du groupe (03) vers la Russie ont atteint en 2018, 3,6 millions de \$us, soit une part de marché de 0,2%, occupant ainsi le 25^e rang au classement des fournisseurs de ce pays.

- Elles concernent principalement les Huîtres (41%) et les Poulpes (18,5%) ainsi qu'une vingtaine d'autres produits (SH6), exportés en de très faibles quantités ; des opérations qui s'apparentent à des tests. Les exportations de conserves sont quant à elles nulles.

Le potentiel d'exportation des produits du groupe (03) vers ce pays est par contre non négligeable.

- Il concerne 8 groupes de produits (SH6), représentant 62% des exportations tunisiennes et 24% des importations de la Russie. Il s'agit notamment des Huitres et des Poulpes, dont les exportations en valeur ont fortement augmenté au cours de la période 2014-2018. Mais il s'agit aussi des Crevettes, des Seiches, des Dorades, de Mollusques, des Filets de Thons et des filets de poissons, séchés, salés ou en Saumure, qui sont des produits pertinents.
- La vingtaine de produits (SH 6) exportés en 2018, en de faibles quantités, méritent d'être observés et étudiés, pour déceler les réelles opportunités de développement futur.

Le marché russe est à priori intéressant et ce, à plusieurs titres :

- Une forte progression des importations de produits frais (espèces nobles et huîtres) destinés à la restauration haut de gamme et aux épiceries fines.
- Un intérêt croissant pour le marché russe et un potentiel pour promouvoir les exportations des produits nationaux. Le marché russe est ouvert à de nombreux secteurs économiques tunisiens importants dont l'agroalimentaire, la mécanique, le bâtiment, la santé et la médecine ainsi que certaines industries traditionnelles. Les produits alimentaires dominent, dépassant 80% des exportations de la Tunisie vers la Russie.
- Des possibilités d'obtention d'un soutien financier de la part du CEPEX dans le cadre de l'ouverture à de nouveaux marchés et la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Europe.

Tableau 40: Potentiel d'exportation vers la Russie

		Export Tunisie/ Monde en millions US\$	Import Russie - 2018,			
			en millions US\$	TAAM valeur 2014-2018,	TAAM volum 2014-2018,	% Monde
30711	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	1,5	4,6	0		2
30759	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, séchés, salés ou en saumure	23,2	14,1	-2		0
30617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement . . .	45,2	218,1	4		1
30749	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiolo spp.], calmars et encornets . .	27,5	48,5	10		1
30285	Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées	8,9	16,9	-6		2
30799	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, . . .	2,0	16,5	-23		1
30487	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] . . .	10,5	22,4	22		1
30539	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, . . .	3,6	86,1	3		35
		122,5	427,3			
		62%	24%			

4.3.1.3. Conditions d'accès au marché russe

L'exportation reste soumise à de nombreuses contraintes dont notamment :

- Les **coûts de transport** élevés et les **contraintes logistiques** qui tendent à favoriser les pays fournisseurs proches de la Russie.
- Le passage obligé par un nombre restreint d'importateurs spécialisés ou de chaînes de distribution occidentales qui ont tissé des relations commerciales étroites avec des fournisseurs concurrents (Allemagne, Pays-Bas, Danemark...). Les exportateurs tunisiens ont une **faible connaissance des circuits de distribution** et des rouages de la commercialisation.
- L'attachement des importateurs à la qualité, quoi que d'après les dires des exportateurs rencontrés, la réglementation de ce pays semble moins exigeante que celle de l'UE (l'exemple des Huîtres).

4.2.3. Potentiel d'exportation sur le marché chinois

4.2.3.1. Importance du marché

La Chine est le 3^e importateur mondial de poissons et de fruits de mer (SH 03), avec 11,6 milliards de \$us en 2018, soit 9,4% du marché mondial.

- Ses importations en ces produits ont progressé de 15% en moyenne par an au cours de la période 2014-2018, soit le rythme le plus accéléré parmi les 20 premiers importateurs mondiaux. Elles sont constituées principalement de Crevettes (15%), Saumons (11%), Crabes (9%), et de Langoustes (8%).
- Les approvisionnements de la Chine provenaient surtout de la Russie (18,2%), des Etats-Unis d'Amérique (10,8%), du Canada (8,6%), de l'Australie (5,5%), de la Norvège (5%), du Viet Nam (4,7%), de l'Indonésie (4,7%), de l'Equateur (4,3%), du Chili (4,1%), de la Nouvelle-Zélande (3,7%), de l'Inde (3,4%), du Japon (3%), de l'Argentine (2,9%) et de la Thaïlande (2,3%).

Le marché chinois est limité pour ce qui concerne les Conserves de poisson (1604) et les Conserves de crustacés (1605), avec un total de 315 millions de \$us, et des parts respectives du marché mondial de 0,6% et 2,1%.

- Les importations en produits du groupe (1604) sont constituées principalement de conserves de poissons et de thons, achetés principalement à partir de la Thaïlande, de la Corée et du Japon.
- Les importations en produits du groupe (1605) sont constituées principalement de conserves de Seiches, de Mollusques, de Coquillages St Jacques et de Crevettes, achetés auprès du Pérou et du Japon.

4.2.3.2. Caractéristiques de la demande

Le marché chinois des produits de la mer est marqué par :

- Un niveau élevé de la consommation par habitant de produits de poissons et de fruits de mer, considéré parmi les plus élevés au monde. L'OCDE prévoit un niveau record en 2022 avec une consommation par habitant de 47,2 kg ;
- Une évolution quantitative remarquable, résultant de l'expansion de la classe moyenne, de l'amélioration de son pouvoir d'achat, et de la substitution de la demande de poisson et de fruits de mer à la viande ;
- Une demande globale croissante pour les produits de poisson et de fruits de mer et pour les produits sains et de qualité supérieure ;
- Un intérêt croissant porté par les consommateurs aux produits sains et de qualité supérieure et à la salubrité des aliments, sous l'impulsion de la hausse des revenus et l'élargissement de la variété des produits sur le marché ;
- Une importance accordée au critère Rapport qualité-prix dans la décision d'achat. La plupart des consommateurs chinois demeurent sensibles aux prix des produits alimentaires de tous les jours, y compris ceux du poisson et des produits de poisson ;
- Une demande accrue pour le poisson haut de gamme et pour les produits de poisson dont les étiquettes indiquent qu'ils sont biologiques, capturés à l'état sauvage ou importés, considérés en général comme de meilleure qualité ;
- Une expansion des achats par le commerce électronique (plus de 450 millions de consommateurs chinois) et le recours accru à la livraison à domicile ;
- Une forte croissance du volume de poisson congelé demandé, tirant profit de son riche portefeuille de produits et des prix abordables offerts, à l'expansion du commerce électronique et des réseaux de chaînes frigorifiques ;
- Une préférence pour les poissons frais ou réfrigérés aux poissons congelés, considérés de meilleur goût que le poisson congelé une fois cuit, d'où des prix du poisson frais ou réfrigéré habituellement plus élevés que ceux du poisson congelé en Chine ;
- Possibilité de joindre par le commerce électronique plus de 450 millions de consommateurs chinois ;
- Une tendance à la consommation du poisson et des fruits de mer importés plus dispendieux, dans les hôtels et les restaurants haut de gamme.

4.2.3.3. Situation et potentiel d'exportation

Actuellement, les exportations tunisiennes directes vers la Chine sont inexistantes. Cependant, un potentiel d'exportation non négligeable apparaît dans les statistiques de TradeMap. Il concerne :

- Dans le groupe [03] : 9 produits (SH 6) représentaient en 2018⁴⁶ ensemble, environ 64% des exportations tunisiennes des poissons et fruits de mer exportés et 29% des importations chinoises en ces produits. Il s'agit des Crevettes, des Seiches, des Poulpes, des Poissons n.d.a., frais ou réfrigérés, des Crabes, des Mollusques, fumés, congelés, vivants et frais, des Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées et des Langoustes.
- Dans les groupes de Conserve [1604 & 1605], 3 produits (SH 6) sont à retenir : les préparations et conserves de poissons (160420), de Seiches (160554) et de Mollusques (160559).

Il convient de noter que :

- Sur les 9 produits identifiés, 7 se caractérisent par une demande d'importation chinoise en forte croissance sur la période 2014-2018 ;
- La plupart des fournisseurs de la Chine bénéficient d'une proximité relative et/ou de préférence commerciale, ce qui leur procure un avantage concurrentiel certain ;
- Les seuls pays africains fournissant à la Chine des quantités significatives sont la Mauritanie (Poulpe, Langouste) et le Sénégal (Poulpe).

Tableau 41: Potentiel d'exportation vers la Chine

		Export Tunisie en millions US\$	Import Chine - 2018,			
			en millions US\$	TAAM valeur 2014-2018,	TAAM volume 2014-2018,	% Monde
030617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement . . .	45,2	1355,6	35%	40%	9%
030749	Seiches, sépioles, calmars et encornets . . .	27,5	400,3	2%	-14%	8
030759	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, séchés, salés ou en saumure	23,2	36,3	47%	54%	1
030289	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	14,1	55,7	37%	19%	3
030614	Crabes,	9,7	276,1	17%	3%	10
030799	Mollusques, fumés, congelés, . . .	2,0	198,1	8%	-16%	18
030791	Mollusques, , vivants, frais . . .	1,7	148,2	24%	12%	39
030711	Huîtres, vivantes, fraîches ou réfrigérées	1,5	35,6	22%	25%	12
030621	Langoustes	1,1	912,3	22%	18%	87
	Total	126,0	3418,2			

⁴⁶ Valeurs des exportations tunisiennes supérieures à 1 million de \$us. Valeurs des importations supérieures à 10 millions \$us.

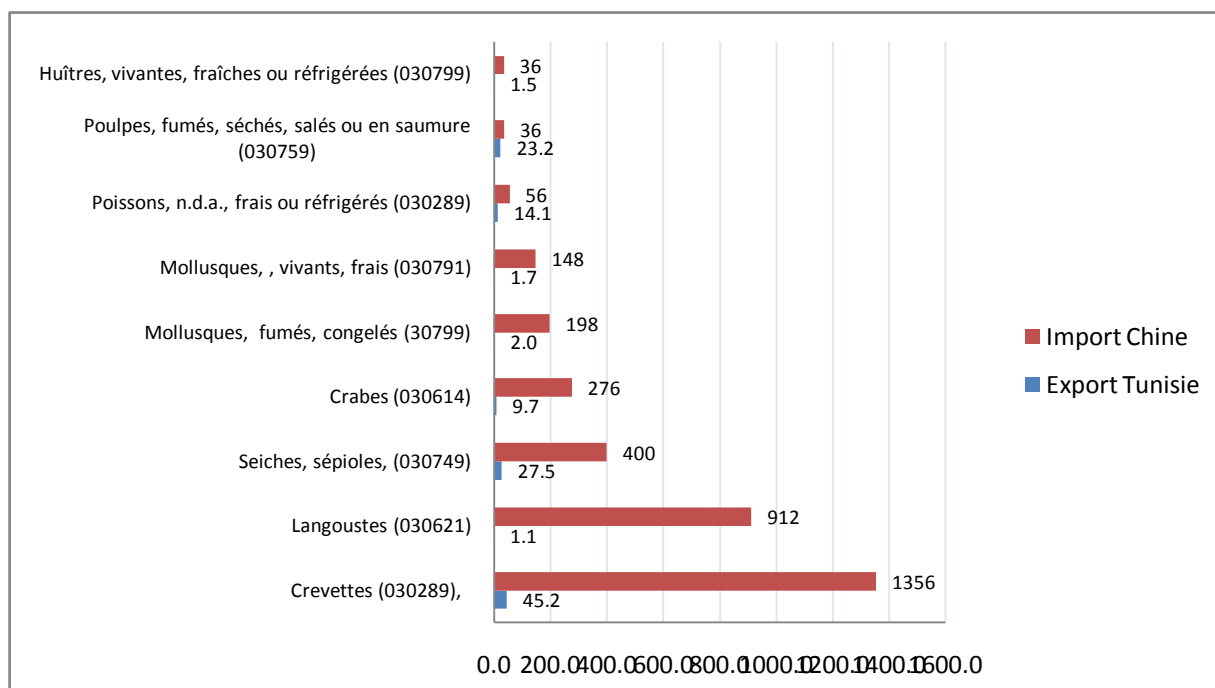


Figure 81: Potentiel de commerce entre la Tunisie et la Chine 2018 (en Millions \$us)

Source : A partir de la base TradeMap

4.2.3.4. Conditions d'accès au marché chinois

L'exportation sur la Chine est soumise à de nombreuses contraintes, dont notamment :

- La concurrence de la Thaïlande (1^{er} fournisseur) qui bénéficie d'une exonération des droits de douane et offre des prix compétitifs, grâce aux importantes quantités transformées et la proximité relative du marché chinois. Les produits tunisiens paieraient un droit de douane de 5% ;
- La nécessité de mobiliser des quantités considérables, ce qui ne peut être assuré à partir de la pêche locale que pour les Crabes ;
- Les coûts de transport sont élevés ;
- La nécessaire d'obtention de l'agrément Pays Tunisie, pour envisager l'exportation, ce qui n'a pas encore été fait ;
- La concurrence des produits provenant de la Mauritanie et du Sénégal dans le cas du Poulpe.

4.2.3. Potentiel d'exportation sur le marché américain

4.2.3.1. Importance du marché

Ce pays est le 1^{er} importateur mondial de poissons et de fruits de mer (SH 03), avec 18,5 milliards de \$us en 2018, soit 15% du marché mondial, mais ses importations progressent à un rythme relativement modéré de 4% en moyenne par an au cours de la période 2014-2018.

- Ses approvisionnements à l'étranger sont constitués principalement de crevettes (26%), de filets de saumons (16%), de Crabes (7%) et de Saumons (6%).
- Leurs origines sont assez diversifiées, notamment : Canada (15,6%), Chili (11,8%), Inde (11,5%), Chine (11,3%), Indonésie (6,9%), Viet Nam (5,8%), Norvège (5,1%), Equateur (3,6%), Russie (3%), Mexique (3%) et Thaïlande (1,8%).

Les Etats-Unis se présentent également comme le 1^{er} importateur mondial de Conserve de poisson (1604) et de conserve de crustacés (1605) avec un total de 42,4 milliards de \$us.

- Les importations en conserve de poissons, évaluées à 1,9 milliards \$us en 2018, soit 10,9% du marché mondial, sont constituées principalement de conserve de Thons, de poissons, de Sardines, de Saumons, d'Anguilles et de maquereaux. Elles proviennent surtout de la Thaïlande, de la Chine, de l'Equateur, du Viêt-Nam et du Canada.
- Les importations en conserve de crustacés évaluées à 3 milliards \$us en 2018, soit 31,5% du marché mondial, sont constituées principalement de conserve de Crevettes, de Crabes, de Crustacés, de Clams, d'Huîtres, de Seiches et de Poulpes. Elles proviennent surtout de l'Indonésie, de la Chine, du Viêt-Nam, de la Thaïlande et du Canada.

4.2.3.2. Situation et potentiel d'exportation

Les exportations tunisiennes vers les Etats-Unis étaient en 2018 très faibles et limitées aux conserve de maquereaux (1 million de \$us) et quelques opérations tests.

Le potentiel d'exportation, estimé à partir de la base TradMap⁴⁷, est par contre non négligeable. Il correspond aux valeurs d'exportation de :

- 12 produits (SH6) du groupe [03], représentant ensemble en 2018 environ 76% des exportations tunisiennes de poissons et de fruits de mer. Ces mêmes produits représentaient 40% des importations américaines de poisson (03) ;
- 4 produits (SH6) du groupe [1604], à savoir, les conserve de Maquereaux, de Sardines, d'Anchois et de Poisson.

Pour ce qui concerne les conserve de crustacés (groupe 1605), l'offre locale est actuellement quasi-absente mais des niches existent et méritent d'être étudiées pour un éventuel développement sur le marché américain. Il s'agit des :

- Crevettes, préparées ou conservées dans des récipients non hermétiquement fermés (non fumées) (160521)
- Moules, préparées ou conservées (non fumées) (160553)
- Seiches et sépioles, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés) (160554)
- Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, (160559)
- Crabes, préparés ou conservés (non fumés) (160410),
- La production de la chair de crabe constitue un créneau porteur dont le développement permettrait de mieux valoriser la matière locale et de créer des emplois.

⁴⁷ Nous n'avons retenu que les produits répondant à ces deux conditions :

- les valeurs des exportations tunisiennes supérieures à 1 million de \$us, et
- des Valeurs des importations supérieures à 10 millions \$us.

Tableau 42: Potentiel d'exportation vers les Etats-Unis

		Export Tunisie/Mo nde en millions US\$	Import E- Unis en millions US\$	TAAM valeur 2014-2018,.	% Monde
30617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement . . .	45,2	4844,2	0%	30
30749	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets . . .	27,5	289,7	5%	6
30759	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, séchés, salés ou en saumure	23,2	204,4	24%	7
30289	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	14,1	327,6	7%	16
30487	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] . . .	10,5	399,8	13%	22
30614	Crabes, même fumés, même décortiqués, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à . . .	9,7	1231,4	11%	44
30285	Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées	8,9	16,2	33%	2
30539	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, . . .	3,6	12,6	-11%	5
30799	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, . . .	2,0	112,7	64%	10
30791	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, vivants, frais ..	1,7	9,9	8%	3
30711	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	1,5	31,1	7%	11
30771	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arctiidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, . . .]	1,4	18,8	-3%	5
160415	Préparations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations . . .	1,03	38737	6	6
160413	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprotts, entiers ou en morceaux . . .	2,1	144227	4	13
160416	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves.	11,7	32367	0	9
160420	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations et conserves de poissons . . .	1514	187944	3	8

Outre l'existence de niche pour les produits tunisiens, ce marché reste pertinent eu égard à/au/aux :

- L'importance de la demande de pays ;
- La croissance continue des importations pour répondre aux besoins du marché ;
- Niveau de consommation en hausse pour les produits aquatiques en général ;
- Niveau élevé du pouvoir d'achat ;
- Avantages offerts par le "Système généralisé des préférences" auquel la Tunisie a adhéré depuis 1976, consistant dans l'exonération des droits de douane et taxes, d'une large gamme de produits provenant des pays en développement.

4.2.3.3. Conditions d'accès au marché

L'entrée au marché américain est soumise à de nombreuses contraintes dont notamment :

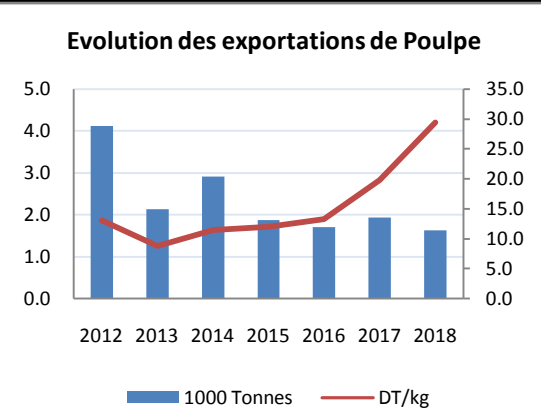
- Le coût logistique lié à la distance d'acheminement de la marchandise
- La capacité à fournir de grandes quantités à l'export
- La capacité à faire face à la concurrence de fournisseurs bien établis sur ce marché
- La préférence des consommateurs pour les produits nationaux, notamment frais,
- Le passage obligé par des intermédiaires (importateurs ou Agents) pour accéder au marché
- Les exigences réglementaires, en particulier celles relatives à la mise en œuvre de la loi sur le bioterrorisme, à la loi de modernisation de la sécurité alimentaire et aux règles d'étiquetage.

ANNEXES

Annexe A : Fiches de synthèse des principales filières

A.1. Filière : Poulpes

Critères	Observations																				
1. DESCRIPTION DES PRODUITS																					
Produit principal (En Tunisie)	Le Poulpe ou Pieuvre (<i>Octopus vulgaris</i>) appartient à la classe des céphalopodes, portant huit bras munis de ventouses appelées tentacules. Forme de présentation : principalement en Congelé et dans une moindre mesure, frais et séché.																				
Produits de substitution	ESPÈCES RESSEMBLANTES : <i>Callistoctopus macropus</i> (ou poulpe nocturne) qui est reconnaissable à ses tentacules plus fins et marqués d'une rangée de points blancs phosphorescents.																				
Code (SH)	030752 Poulpes ou pieuvres «Octopus spp.», congelés 030759 Autres Poulpes ou pieuvres [<i>Octopus spp.</i>], fumés, séchés, salés ou en saumure 030751 Autres Poulpes ou pieuvres (<i>OCTOPUS SPP</i>), vivants, frais ou réfrigérés																				
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS																					
Marché mondial	Importations mondiales Poulpes ou pieuvres « <i>Octopus spp.</i> », congelés 030752 Volumes : 294 mT - Valeurs : 2,7 millions de \$us - VU : 9200 \$/T - Forte croissance des V et Q																				
Principaux marchés	Principaux importateurs : Espagne : (66 mT - 764 m\$ - 13 700 \$/T) - Italie : (50 mT - 459 m\$ - 9 300 \$/T) Corée du Sud : (63 mT - 446 m\$ - 7 100 \$/T) - Japon : (34,5 mT - 383 m\$ - 11 100 \$/T) Portugal : (18,5 mT - 158 m\$ - 8 700 \$/T) - USA (15,8 mT - 119 m\$ - 7 500 \$/T)																				
Principaux concurrents	Maroc : (30% - 14 200 \$/T) - Espagne : (19% - 12 200 \$/T) - Viêt-Nam : (12% - 6 400 \$/T) Chine : (12% - 8 600 \$/T) - Indonésie : (7% - 5 600 \$/T) - Portugal (6% - 11 700 \$/T)																				
Marché local	Production : 3400T - Exportation : 1600 T - Importation : 0 T Demande intérieure : 1800 T																				
Importation	0																				
3. L'OFFRE TUNISIENNE																					
Période, techniques et lieux de pêche	Période : Du 15 octobre au 15 mai de chaque année. Techniques de pêche : Pêche par gargoulettes ; La Massaa (pierres creuses à poulpes) Lieux : Principalement au Nord, Est et Sud du pays																				
Production	Production locale : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En MD</td> <td>31,9</td> <td>19,6</td> <td>46,0</td> <td>76,7</td> </tr> <tr> <td>En tonne</td> <td>3309</td> <td>1827</td> <td>2860</td> <td>3377</td> </tr> <tr> <td>DT/kg</td> <td>9,6</td> <td>10,7</td> <td>16,1</td> <td>22,7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Baisse des captures sur la longue période Hausse des prix intérieurs</p>		2015	2016	2017	2018	En MD	31,9	19,6	46,0	76,7	En tonne	3309	1827	2860	3377	DT/kg	9,6	10,7	16,1	22,7
	2015	2016	2017	2018																	
En MD	31,9	19,6	46,0	76,7																	
En tonne	3309	1827	2860	3377																	
DT/kg	9,6	10,7	16,1	22,7																	
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> Les principales techniques de transformation des produits de pêche appliquées actuellement en Tunisie sont la congélation et l'appertisation. La branche des produits de la mer congelés compte plus de 40 unités (de 10 emplois et plus) qui traitent principalement les crustacés (crevettes) et les céphalopodes (poulpes et sèches). La plupart des unités sont totalement exportatrices et leur activité est quasi-exclusivement orientée vers les marchés étrangers. La Tunisie comporte 213 établissements agréés pour l'exportation des produits de la pêche à l'état frais, congelés et vivants selon le cas. A l'opposé des techniques industrielles de transformation des produits de pêche, d'autres techniques artisanales, dont principalement le séchage, sont appliquées en Tunisie pour la conservation du poulpe. 																				

Exportation	<p>Exportation : 1,6 mT – 47,8 MD en 2018</p> <p>Tendance à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse des volumes exportés - la hausse des valeurs - la hausse des valeurs unitaires en DT et en \$us 	 <p>Evolution des exportations de Poulpe</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>1000 Tonnes</th> <th>DT/kg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>4.1</td> <td>12.0</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>2.1</td> <td>10.0</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>2.9</td> <td>12.0</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>1.9</td> <td>13.0</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>1.8</td> <td>14.0</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>1.9</td> <td>20.0</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>1.6</td> <td>30.0</td> </tr> </tbody> </table>	Année	1000 Tonnes	DT/kg	2012	4.1	12.0	2013	2.1	10.0	2014	2.9	12.0	2015	1.9	13.0	2016	1.8	14.0	2017	1.9	20.0	2018	1.6	30.0
Année	1000 Tonnes	DT/kg																								
2012	4.1	12.0																								
2013	2.1	10.0																								
2014	2.9	12.0																								
2015	1.9	13.0																								
2016	1.8	14.0																								
2017	1.9	20.0																								
2018	1.6	30.0																								
Principales destinations	<p>En valeur en 2018 : Italie (60%) – Espagne (17%) – Grèce (13%)</p> <p>Les exportations de Poulpes sont destinées principalement au marché italien. Plusieurs opérateurs tunisiens sont liés à des partenaires italiens qui assurent la distribution de ces produits en Italie et ailleurs.</p>																									
3.7 Parts de marché	<p>1,1 % en 2018</p>																									
6. ANALYSE SWOT																										
Forces	<p>-</p>																									
Faiblesses	<p>- Produits non labélisé surtout le poulpe séché (Produit de terroir)</p>																									
6.3 Menaces	<p>- Surpêche, surexploitation et non-respect des périodes de repos biologique : Dans les années 1990, les prises de poulpes se situaient entre 25 et 30 tonnes/jour, aujourd’hui, elles ne dépassent pas les 750Kg.</p> <p>- Pêche en période de ponte : La capture de gros exemplaires probablement des femelles durant le période de ponte est une pratique fréquente</p>																									
Opportunités	<p>- Travail sur le label qualité grâce à la qualité de notre environnement marin (une raison supplémentaire de veiller à sa sauvegarde)</p>																									
7. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PROPOSEES																										
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement des pêcheurs de pratiquer la pêche à la gargoulette ; - Concertation avec les pêcheurs pour limiter l’effort de pêche et le nombre des gargoulettes à bord ; - Eco-labellisation de poulpe pêché aux ports de gouvernorat de Medenine - Mise en place d’un prix annuel pour 3 armateurs « Royale Octopus » qui respecte le code de pêche responsable ; - Mise en place de trois unités de congélations gérées par la coopérative de pêche ou le groupement de développement des pêcheurs ; - Organisation d’un festival national de pêche de poulpe au mois de décembre au port de Ketef (gastronomie, marathon pour les touristes entre les trois ports les plus producteurs Djerba, Zarzis et Benguerdane Ketef, sports nautiques, séminaires scientifiques, pécaturisme) ; - Atteindre un équilibre assurant la durabilité des ressources en adoptant un système d’évaluation des captures permises, réalisés deux fois par an durant les arrêts biologiques réglementaires de pêche au poulpe.==> La mise en place des mesures visant à l’amélioration du système de contrôle des captures journalières (Journal de pêche électronique, VMS(Système de surveillance des navires par satellite)) et des mesures techniques de gestion destinées à la protection des juvéniles(repos biologiques, maillage, zonage, taille minimale autorisée, etc.) 																									
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - La pêche de plaisance ainsi que la collecte du poulpe (avec hameçons à partir de la côte ou du bateau, sous-marine) devrait aussi être interdite, afin de permettre la récupération des stocks de reproducteurs (invertébrés et vertébrés) - L’acquisition des labels de qualité dont la Tunisie peut profiter en faisant valoir la propreté de son environnement et la bonne place qu’occupent le poulpe et ces produits dérivés issus sur les marchés - Introduction de techniques de production en off-shore 																									

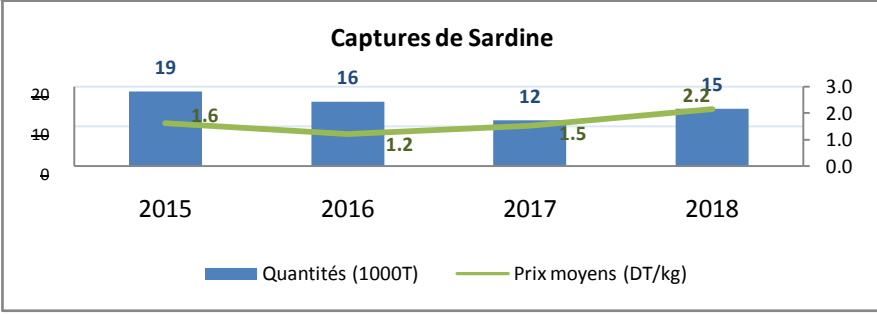
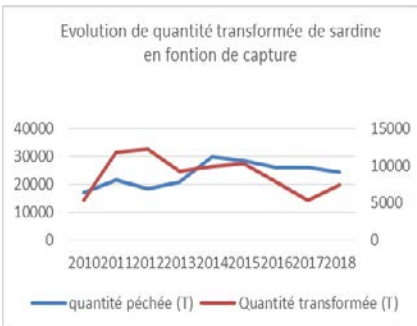
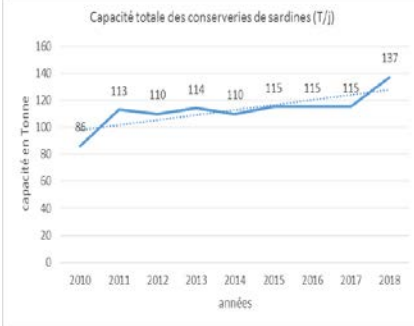
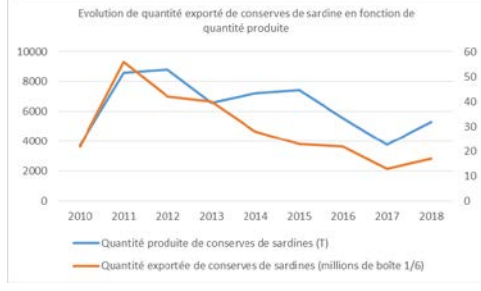

A.2.Filière : Crevettes

Critères	Observations																																				
1. DESCRIPTION DES PRODUITS																																					
Produit principal	Nom : Crevettes roses large (PARAPENAEUX LONGIROSTRIS), Forme de présentation : Congelée ; Fraiche, Réfrigérée																																				
Produits de substitution	03062795917 : Autres crevettes du genre Crangon, à l'exception de celles de l'espèce Crangon, vivantes fraîches, réfrigérées, séchées, salées, ou en saumure, même décortiquées.																																				
Code (SH)	030617 : Crevettes roses large (PARAPENAEUX LONGIROSTRIS), même décortiquées ; congelées 03063690913 : Autres crevettes, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, même décortiquées. Crevettes congelées (030613) - Crevettes non congelées (030623)																																				
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS																																					
Marché mondial	Valeur : 17,8 Milliards de \$us – Volume : 2,2 millions de tonnes – Valeur unitaire : 8039 \$/us TAAM (Valeurs) : 3% - TAAM (Volumes) : 8%																																				
Principaux marchés 2018	Etats-Unis (27,2%) - Viêt-Nam (12,8%) - Japon (8,4%) - Chine (7,6%) - Espagne (6,8%) - France (4,5%) - Italie (3,1%) - Corée du Sud (2,6%)																																				
Marchés en expansion (2014-2018)	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>TAAM (2014-2018) et parts (%Monde)</p> <table border="1"> <caption>TAAM (2014-2018) et parts (%Monde)</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Part (%Monde)</th> <th>TAAM Q</th> <th>TAAM V</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Corée du Sud</td> <td>3%</td> <td>5%</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Pays-Bas</td> <td>2%</td> <td>7%</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Egypte</td> <td>1%</td> <td>6%</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Viet Nam</td> <td>13%</td> <td>19%</td> <td>28%</td> </tr> <tr> <td>Chine</td> <td>8%</td> <td>35%</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Valeurs unitaires (USD/unité)</p> <table border="1"> <caption>Valeurs unitaires (USD/unité)</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Valeur unitaire (USD/unité)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Viet Nam</td> <td>5 864</td> </tr> <tr> <td>Chine</td> <td>7 030</td> </tr> <tr> <td>Corée du Sud</td> <td>8 373</td> </tr> <tr> <td>Pays-Bas</td> <td>8 853</td> </tr> <tr> <td>Egypte</td> <td>9 501</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div>	Pays	Part (%Monde)	TAAM Q	TAAM V	Corée du Sud	3%	5%	8%	Pays-Bas	2%	7%	8%	Egypte	1%	6%	11%	Viet Nam	13%	19%	28%	Chine	8%	35%	40%	Pays	Valeur unitaire (USD/unité)	Viet Nam	5 864	Chine	7 030	Corée du Sud	8 373	Pays-Bas	8 853	Egypte	9 501
Pays	Part (%Monde)	TAAM Q	TAAM V																																		
Corée du Sud	3%	5%	8%																																		
Pays-Bas	2%	7%	8%																																		
Egypte	1%	6%	11%																																		
Viet Nam	13%	19%	28%																																		
Chine	8%	35%	40%																																		
Pays	Valeur unitaire (USD/unité)																																				
Viet Nam	5 864																																				
Chine	7 030																																				
Corée du Sud	8 373																																				
Pays-Bas	8 853																																				
Egypte	9 501																																				
Principaux concurrents	Inde (24,9%) ; Equateur (16,8%); Viet Nam (7,7%); Indonésie (7,7%); Argentine (7,4%)																																				
Marché local	Demandeur – prix en hausse																																				
1. L'OFFRE TUNISIENNE																																					
Période de pêche	Avril – Décembre																																				
Production	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>CREVETTE ROYALE - Evolution des captures</p> <table border="1"> <caption>CREVETTE ROYALE - Evolution des captures</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>En mT</th> <th>En DT/kg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>3</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>4</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>2</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>2</td> <td>47</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>CHEVRETTE - Evolution des captures</p> <table border="1"> <caption>CHEVRETTE - Evolution des captures</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>En mT</th> <th>En DT/kg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>3</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>4</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2018.0</td> <td>4</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div>	Année	En mT	En DT/kg	2015	3	20	2016	4	32	2017	2	31	2018	2	47	Année	En mT	En DT/kg	2015	3	8	2016	2	8	2017	4	10	2018.0	4	10						
Année	En mT	En DT/kg																																			
2015	3	20																																			
2016	4	32																																			
2017	2	31																																			
2018	2	47																																			
Année	En mT	En DT/kg																																			
2015	3	8																																			
2016	2	8																																			
2017	4	10																																			
2018.0	4	10																																			
Transformation	Activité de décortiquage																																				

<p>Exportation</p>	<p>Export : 2,9 mT – 103 MD En baisse depuis 2015 Valeur unitaire en DT, en hausse</p>	<table border="1"> <caption>Evolution des exportations de Crevette</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Quantités en 1000 T</th> <th>Prix moyens en DT/kg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>2.7</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>3.3</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>3.7</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>4.2</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>4.0</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>3.1</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>2.9</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Quantités en 1000 T	Prix moyens en DT/kg	2012	2.7	17	2013	3.3	21	2014	3.7	21	2015	4.2	24	2016	4.0	28	2017	3.1	31	2018	2.9	35
Année	Quantités en 1000 T	Prix moyens en DT/kg																								
2012	2.7	17																								
2013	3.3	21																								
2014	3.7	21																								
2015	4.2	24																								
2016	4.0	28																								
2017	3.1	31																								
2018	2.9	35																								
<p>Principales destinations Et parts de marché</p>	<p>Espagne (61% - 14 400 \$/T) – Italie (38% - 12 400 \$/T) – Part de marché : 0,3% du marché mondial</p>																									
<p>5. ANALYSE SWOT</p>																										
<p>Forces</p>	<p>Goût Méditerranée, apprécié sur les marchés européens de la rive sud de la méditerranée.</p>																									
<p>Faiblesses</p>	<p>Dépendance de deux marchés traditionnels (Espagne et Italie) à faible croissance Faibles valorisations technique et commerciale</p>																									
<p>Menaces</p>	<p>Raréfaction des ressources – Compétitivité des pays concurrents</p>																									
<p>Opportunités</p>	<p>Augmentation des prix sur le marché international</p>																									
<p>7. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PROPOSEES</p>																										
<p>Recom- mandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre une stratégie d'exportation spécifique. La valorisation pourrait être par son incorporation dans des plats cuisinés, la vente de la crevette décortiquée. - Accorder des encouragements spécifiques à la crevette ; - Instaurer un cahier de charges et encourager les entreprises à s'organiser en consortium - C'est un produit noble, il faut des vols directs pour atteindre de nouveaux marchés. 																									
<p>Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A préciser dans le cadre de focus group 																									

A.3. Filière : Sardine

Critères	Observations
1. DESCRIPTION DES PRODUITS	
Produit principal	<p>Nom : Sardine ou <i>Sardina pilchardus</i> ou Allache <i>Sardinella aurita</i>.</p> <p>Forme de présentation : Fraîche : principalement en poisson entier, parfois en filets ; Transformé : sardine congelée, sardine en conserve (à l'huile végétale, à l'huile d'olive, à la sauce tomate), en pâté (en conserve)</p>
Produits de substitution	Sur le marché de conserves, la sardine bénéficie également d'un statut particulier. Les produits de substitution sont les autres poissons en conserve (le maquereau et le thon).
Code (SH)	03035310 Sardines de l'espèce <i>Sardina pilchardus</i> Code alpha-3 de la FAO : PIL.
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS	
Marché mondial	<p>Production mondiale de <i>Sardina pilchardus</i> : 1.2 millions de tonnes en 2015.</p> <p>Principaux producteurs : Maroc (72%) - UE (17%) – Autres producteurs importants hors UE : (Algérie ; Turquie et Tunisie en méditerranée) et Russie (dans l'atlantique Centre-Est)</p> <p>Marché mondial : 82,5 mT – 1,1 milliard de \$us - VU moyenne : 2800 \$us/T</p> <p>Tendance à la baisse de la demande mondiale d'importation (2014-2018) : TAAM (Valeurs) : -3% & TAAM volumes) : -7%</p>
Principaux marchés 2018	<p>Principaux importateurs : USA (13%) ; Afrique du Sud (10%) ; France (6,9%) ; RU (4,3%) ; Allemagne (4%) ; Pays-Bas (2,5%) ; Japon (2,5%) ; Espagne (2,4%) ; Australie (2,1%) ; Gabon (2%)</p> <p>Les deux principaux pays Européens transformateurs de sardine sont l'Espagne et le Portugal, la France et l'Espagne dominent le marché européen de la sardine en conserve. L</p> <p>De nouveaux marchés en Europe, en Asie, notamment au Japon, en passant par plusieurs pays d'Afrique.</p>
Principaux concurrents	Le Maroc est le plus gros exportateur de sardine, exportant 35.800 tonnes vers l'UE. Le Portugal est le principal exportateur de sardines en conserve
Marché local	<p>La nette augmentation des prix de la sardine s'explique par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diminution de la production durant les deux dernières années en raison des conditions météorologiques ; - L'augmentation de la demande en produits de la pêche par rapport à une offre en baisse ; - L'amélioration de la conservation de la sardine suite à l'intervention du Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) dans le circuit de commercialisation de la sardine en frais. <p>Les prix moyens de vente du gros des poissons ont augmenté en février 2018 par rapport à la même période en 2017 notamment le prix sardines (+ 24,15 %)</p> <p>Une grande partie de la production de la sardine est destinée aux circuits du frais.</p> <p>Le marché d'intérêt national de Tunis-Bir Kassa a écoulé à lui seul annuellement 5000 à 6000 tonnes de poisson bleu, dont une bonne moitié de sardines. Le reste de la production est destiné aux conserveries pour la transformation.</p> <p>Il existe 2 circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Circuits identifiés ou formels : passage par le marché de gros appelé aussi « criée ». – Circuits Informels : Ces utilisateurs des circuits informels sont en général des industriels de la transformation (avec ou sans contrat) ou des revendeurs (mareyeurs) qui distribuent dans des régions adjacentes ou lointaines ainsi que d'autres agents non identifiés.
2. L'OFFRE TUNISIENNE	
Période et lieux de pêche	La sardine <i>Sardina pilchardus</i> domine dans la région Nord. La Sardinelle <i>Sardinella aurita</i> dans les régions Est et Sud
Production	Production de la sardine <i>pilchardus</i> en tonne et

	
<p>Transformation</p>	<p>Sardine transformée : Le secteur compte une vingtaine d'entreprises de transformation de sardines et de thon en activité. La capacité de transformation se situe à 141 T/j pour la sardine. Réparties le long du littoral, la plupart des unités sont situées à proximité des ports de pêche. Le nord du pays se spécialise dans la transformation des sardines : près de 48% de la capacité de transformation de ce poisson est concentrée au Cap Bon, alors que les usines du sud du pays sont plus orientées vers le traitement du thon avec 66% de la capacité nationale dans ce domaine.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Source : GICA</p>
<p>Exportation</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
<p>Principales destinations</p>	<p>La Libye, l'Italie, l'Algérie et la France ont été en 2018 les principales destinations des produits de ces branches de conserves et semi-conserves alimentaires.</p>
<p>5. ANALYSE SWOT</p>	
<p>Forces</p>	<p>Potentiel de production : Existence d'une norme sardine Tunisie - Possibilité de traçabilité du lieu de pêche - Existence d'autocontrôles par certaines unités de pêche - Techniques de conservation à bord maîtrisées pour quelques ports - Contrôles effectués par les services officiels – Rôle joué par le GIPP.</p> <p>Potentiel de production : Plusieurs conserveries agréées (ou en cours) et modernisées - Maîtrise HACCP, ISO 9001 et Norme IFS possible certaines conserveries. Rôle joué par le GICA.</p> <p>Potentiel commercial : Teneur en acides gras différente de la sardine de l'Atlantique, ce qui donne un avantage sur le marché européen.</p>
<p>Faiblesses</p>	<p>Produit à faible valeur commerciale - Faibles quantités produites de sardine en Tunisie</p>
<p>Menaces</p>	<p>Baisse de la demande des marchés traditionnels</p>
<p>Opportunités</p>	<p>Augmentation de la demande des pays africains</p>

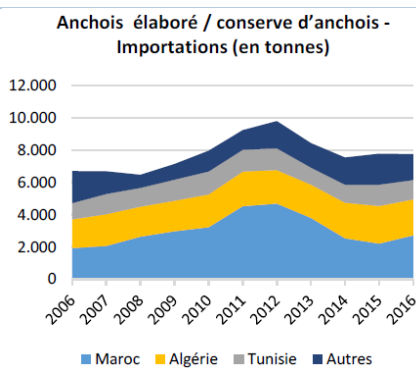
A.4. Filière : Thon rouge

Critères	Observations
1. DESCRIPTION DES PRODUITS	
1.1 Produit principal	En Tunisie, l'espèce la plus courante est le thon rouge de l'Atlantique <i>Thunnus Thynnus</i> . Cette espèce vit dans les mers tempérées et subtropicales, mais 80 % des captures se font en Méditerranée. L'état du stock devrait atteindre à nouveau un niveau durable en 2020 (selon l'ICCAT).
1.2 Produits de substitution	Autres espèces de thon qui revêtent une importance sur le marché international. <ul style="list-style-type: none"> - Le listao (<i>Katsuwonus pelamis</i>), appelé également « bonite à ventre rayé », (l'espèce la plus capturée (2,36 millions de tonnes par an) et la reine des boîtes de conserve. - L'albacore (<i>Thunnus albacares</i>) ou « thon jaune », avec plus de 1 million de tonnes capturées chaque année. - Le patudo ou thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>) est pêché dans les mêmes zones que l'albacore.. - Le germon (<i>Thunnus alalunga</i>) est pêché dans les eaux tropicales et dans le golfe de Gascogne. La majorité de la production est destinée à la conserve,
1.3 Code (SH)	Export de la Tunisie 030194 Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>), vivants - 030195 Thons rouges du sud ' <i>Thunnus maccoyii</i> ', vivants Les autres espèces repérées dans la base TradeMap, sont identifiées par les codes : '030342, '030232, '030341, '030231, '030349, '030239, '030344, '030234, '030345, '030194, '030346, '030236
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS	
2.1 Marché mondial	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 30%;"> <p>Figure 21-5 CAPTURES MONDIALES DE THONS ET THONIDES (2014)</p> <p>Source : FAO.</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p>Figure 21-7 LA PRODUCTION AQUACOLE MONDIALE DU THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE PAR PRINCIPAUX PAYS</p> <p>Source : EUMOFA. Les chiffres 2006-2012 pour la Croatie sont basés sur la FAO.</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p>Figure 21-4 PRIX DES IMPORTATIONS JAPONAISES POUR DIFFÉRENTES ESPÈCES DE THON ROUGE</p> <p>Source : Statistiques concernant les importations nationales japonaises.</p> </div> </div> <p>Le volume total de thon en 2014 s'élevait à 7,5 millions de tonnes. La plus grosse partie de ce total est constituée d'espèces de peu de valeur, principalement le thon listao destiné à l'industrie de la conserve.</p> <p>Les trois principales espèces de thon rouge : Le thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>), le thon rouge du Pacifique (<i>Thunnus orientalis</i>), et le thon rouge du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>) représentent ensemble 1% du total des captures de thon.</p> <p>Le thon rouge de l'Atlantique reste l'espèce à la valeur la plus élevée, dépassant les autres espèces de thon.</p> <p>Tendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des importations mondiales. • Malte est le premier importateur de Thon. • Diminution de quantités importées par la Turquie et l'Espagne (acteur de moins en moins influent). • Diminution des importations Espagnoles.
2.2 Principaux marchés	Japon : Le plus grand importateur de thon rouge. Le thon rouge est considéré comme une espèce de choix, utilisée dans la préparation de mets spécifiques hautement appréciés « sushis et sashimis».
	Malte est le plus grand importateur de thon rouge vivant, qu'elle transforme et revend au Japon.

2.3 Principaux concurrents	<table border="1"> <caption>Parts de marché et VU</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Valeur (\$/T)</th> <th>% marché</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tunisie</td> <td>14464</td> <td>31%</td> </tr> <tr> <td>Libye</td> <td>14331</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>10455</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>Portugal</td> <td>12813</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Espagne</td> <td>2664</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Algérie</td> <td>11820</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Italie</td> <td>10200</td> <td>3%</td> </tr> </tbody> </table>	Pays	Valeur (\$/T)	% marché	Tunisie	14464	31%	Libye	14331	21%	France	10455	17%	Portugal	12813	5%	Espagne	2664	4%	Algérie	11820	3%	Italie	10200	3%
Pays	Valeur (\$/T)	% marché																							
Tunisie	14464	31%																							
Libye	14331	21%																							
France	10455	17%																							
Portugal	12813	5%																							
Espagne	2664	4%																							
Algérie	11820	3%																							
Italie	10200	3%																							
2.4 Marché local	Le thon rouge n'est pas commercialisé sur le marché local.																								
2.5 Importations	Nulles																								
3. L'OFFRE TUNISIENNE																									
3.1 Période, techniques et lieux de pêche	<p>Période : les mois de mai et juin</p> <p>Techniques : Emploi des sennes tournantes.</p> <p>Lieux : Depuis le large de la façade Nord du pays jusqu'à la zone limitrophe de la frontière libyenne.</p>																								
3.2 Production	<p style="text-align: center;">Production de thon pêché</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quantité</td> <td>1924</td> <td>1313</td> <td>1822</td> <td>1364</td> <td>1403</td> <td>1562</td> </tr> </tbody> </table> <p>Quota de 1800 tonnes en 2019</p>	Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Quantité	1924	1313	1822	1364	1403	1562										
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016																			
Quantité	1924	1313	1822	1364	1403	1562																			
Transformation	<p>Transformation : La part de la matière locale est très limitée, L'essentiel de la transformation (95%) se fait à partir du thon importé (Yellow fine, Skip Jack ..)</p>																								
Exportation	<p>Quantités : 780,4 tonnes exportées en 2017 (+79% par rapport à 2016) ????</p> <p>Valeurs : 28,3 MD (+124% par rapport à 2016)</p> <p>Valeurs unitaires : 36,3 DT le kg</p>																								
Principales destinations	Le thon tunisien est de haute gamme. La quasi-totalité de la production est exporté vivant. En 2017 et 2018 les exportations ont été réalisées vers Malte.																								
Atouts	<p>La pêche du thon rouge est une pratique qui s'est inscrite dans la tradition côtière méditerranéenne</p> <p>Les eaux tunisiennes constituent une zone de concentration des géniteurs, ce sont donc des frayères pour ces animaux, mais également des nurseries abritant les alevins et les juvéniles de tous les représentants de la famille des Scombridés des eaux tunisiennes.</p> <p>L'espèce « thunnus thynnus », très estimée pour ses qualités gustatives uniques,</p> <p>Atouts de la Tunisie</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proximité des marchés demandeurs (plus de garanties aux donneurs d'ordres éventuels - contrôle des conditions d'exploitation) • Le coût de la main-d'œuvre plutôt bon marché. • L'exonération des droits de douane sur l'UE, dont bénéficient les produits tunisiens. <p>Des efforts portant principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des rendements en termes de transformation. • La mise à niveau des unités de transformation et l'amélioration des conditions d'exploitation • La recherche de partenaires industriels et commerciaux 																								
5. POTENTIELITES DE DEVELOPPEMENT																									
Forces	Environnement marin tunisien favorable à l'engraissement et proximité du 1 ^{er} client.																								
Faiblesses	Faible diversification de la transformation – Dépendance d'un seul client « Malte »																								
Menaces	Forte concurrence externe en perspective ; Augmentation des quotas – Tendance à la reconstitution des stocks et possibilité de suppression des quotas.																								
Opportunités	Activité contrôlée au niveau international par l'ICCAT et au niveau national par la DGPA ; Possibilités d'importation pour la transformation et la réexportation.																								

A.5. Filière : Anchois

Critères	Observations
1. DESCRIPTION DES PRODUITS	
Produit principal	Espèce présente en méditerranée et en Tunisie : <i>l'anchois (Engraulis encrasicolus), anchois européen,</i> Formes de présentation : Frais, Congelé, Filet, Salé, semi-conserve, conserve
Produits de substitution	Autres espèces de petits pélagiques revêtent aussi une importance sur le marché international. - L'anchois du Pérou (<i>Engraulis ringens</i>) : C'est la plus importante pêcherie du monde. Elle dépasse, certaines années, 10 millions de tonnes. L'anchois du Pérou est quasi-exclusivement destiné à la production de farines. - L'anchois japonais (<i>Engraulis japonicus</i>) : vit dans le Pacifique Ouest au large de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon. - Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) : Ce petit poisson vit en bancs dans les eaux tempérées des océans Pacifiques et Atlantiques et de la mer Méditerranée. - Le hareng (<i>Clupea harengus</i>) : C'est un des poissons de mer les plus abondants et les plus pêchés dans le monde. Ce poisson vit en bacs serrés près de la surface. La pêche intensive a réduit considérablement sa population mais il demeure malgré tout l'une des pêches les plus importantes dans beaucoup de pays. - Le maquereau (<i>Clupea harengus</i>) : C'est une espèce de la même famille que le thon. Parmi les espèces les plus courantes on trouve le maquereau commun et le maquereau espagnol.
Code (SH)	Export de la Tunisie : 030563 : Anchois <i>Engraulis</i> spp et 16 04 16 00 : Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés) Anchois frais : Depuis 2012 : 03 02 42 00 : Anchois [<i>Engraulis</i> spp.], frais ou réfrigérés. Anchois congelé : Depuis 2017 : 03 03 59 10 : Anchois « <i>Engraulis</i> spp. », congelés. Anchois séché : Depuis 2017 : 03 05 54 50 : Anchois « <i>Engraulis</i> spp. », séchés, même salés, mais non fumés (à l'exclusion des filets et abats). Anchois salé ou en saumure : 03 05 63 00 : Anchois [<i>Engraulis</i> spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats). Anchois préparé ou en conserve : 16 04 16 00 : Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés) Ces codes incluent l'anchois européen, l'anchois d'Argentine, l'anchois de l'Afrique australe, l'anchois japonais, l'anchois de Californie et l'anchois du Pérou.
Présentation et taille commerciale	Présentation : poisson frais entier, en filet, étêté et éviscéré, congelé, transformé (salé, préparé ou en conserve), mariné ou sous forme de pâte d'anchois. Taille commerciale : minimum 9 cm (ou 110 spécimens/kg), en général entre 12 et 15 cm. L'anchois européen est commercialisé en tant que poisson salé, en semi-conserves, frais ou congelé et est très appréciée dans les pays de l'Europe du Sud, notamment l'Espagne, la France et l'Italie.
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS	
Marché mondial	Captures mondiales d'anchois européen : 432,4 mT en 2015 (moins de 25 % par rapport à 2006). Principaux producteurs : Turquie (45 % - en baisse) ; Espagne (50 mT – en hausse) ; Russie (45 mT) ; Italie (37.5 mT – en hausse) Captures européennes : 129,2 mT - 30 % des captures mondiales en 2015.
[5]	
Principaux marchés	Consommation d'anchois de l'UE : 143,6 mT en 2015, dont Espagne (58.6 mT) ; Italie (43.8 mT) ; Grèce (10 mT) ; France (9,2 mT), Equivalent Vifs L'Espagne et l'Italie représentent 71 % de la consommation d'anchois de l'UE. Importations : Espagne et Italie, les plus grands producteurs et importateurs d'anchois.. Les plus grands importateurs mondiaux de semi conserves d'anchois sont l'Italie, la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon.
Principaux concurrents	Les principaux exportateurs d'anchois salés : Argentine ; Italie, Espagne et Croatie Sur le marché italien , la Tunisie est concurrencée par le Maroc, l'Algérie et l'Albanie



Importation

Volume des importations des anchois en 2015 (source : Statistiques Tunisie)

Code Produit	Désignation	Poids en Kg	Valeur en DT
030563	Anchois (engraulis spp)	1 127 162	7 364 683

Quantités des importations annuelles (Kg) (2007-2016).

3. L'OFFRE TUNISIENNE

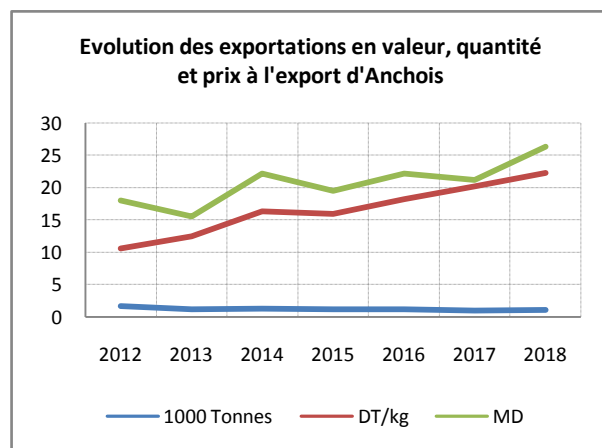
Période, techniques et lieux de pêche

Période : Printemps- Eté / Mai à Novembre
Techniques : Chalut pélagique ; - Lamparo ou Senne tournante
Lieux : Depuis le large de la façade Nord du pays jusqu'à la zone limitrophe de la frontière libyenne.

Transformation

Transformation :
 Les anchois sont vendus en tant que produit de semi conserves en vrac, l'anchois est aujourd'hui proposé en filets, en boîtes aluminium et en bocaux de verre.

Exportation



Principales destinations

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie constituent des marchés-clés à l'exportation d'autant plus que la Tunisie est en sous exploitation de certaines catégories de richesses maritimes

6. ANALYSE SWOT

Forces

Ressources disponibles-Maitrise des techniques de pêche

Faiblesses

Les poissons sont issus de différentes techniques de captures, de pêche, de stockage à bord, de longueur de marée... Ces techniques ont un impact sur la qualité du produit en entrée d'usine qui va être très différent selon que la pêche est issue d'une pêche à la senne tournante ou du chalutage.

L'irrégularité des débarquements en relation avec les zones de pêche

Menaces

Concurrence international

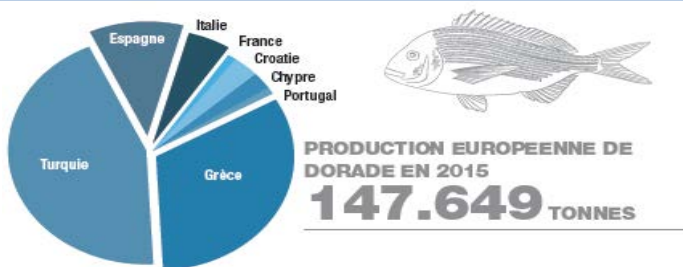
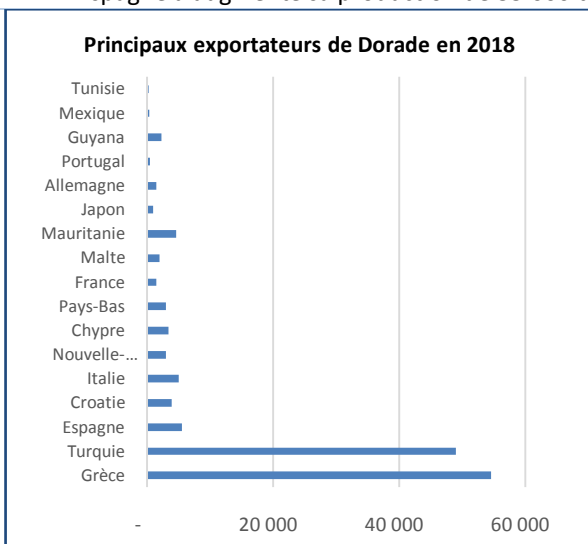
Opportunités

Diversification de la gamme de conserve.

Fumage : Ce secteur est un axe potentiellement intéressant, bien qu'il n'existe pas de tradition en TUNISIE. Cependant le marché intérieur, moyennant une politique de communication adaptée, peut déjà s'avérer porteur sur deux secteurs : les consommateurs Tunisiens et les touristes. Le marché à l'export peut être une cible avec deux pistes : celui de type occidental (Europe) avec des

	<p>produits correspondant en qualité et l'Afrique avec des produits de type boucanés.</p> <p>Marinage : Les produits issus du marinage ont été soumis à « un procédé de conservation qui consiste à réduire la teneur en eau du poisson par action du sel et à inhiber la croissance des microorganismes par acidification du milieu » ... « Les marinades sont des préparations à odeurs et saveurs vinaigrées et aromatisées »</p> <p>Production d'anchois salés ou de filets d'anchois salés sous diverses présentations : Anchois en saumure vinaigrée, Filets ou morceaux de filets d'anchois à l'huile, Filets ou morceaux d'anchois sauce piquante, Pâte d'anchois, Pâte d'anchois avec huile, Crème ou beurre d'anchois, Anchoïade ou crème d'anchoïade ou autres produits similaires, Olives farcies à la pâte d'anchois en saumure, Filets d'anchois roulés aux câpres</p>
	<p>- Envisager le développement des exportations de conserve et de semi-conserve à partir de l'importation de la matière ; Diversifier les marchés à l'export ; Développer de nouveaux produits à l'export ; Intensifier les efforts commerciaux sur les marchés traditionnels pour conquérir des nouvelles parts de marché.</p>

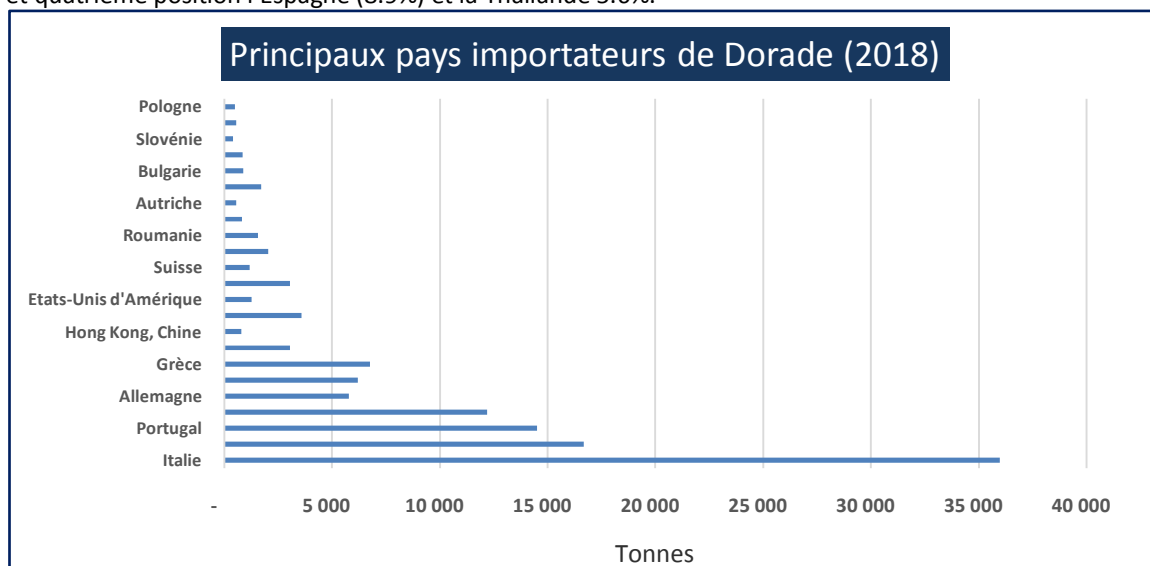
A.6 Filières d'élevage : Daurade et Loup

Critères	Observations
1. DESCRIPTION DES PRODUITS	
Produit principal (En Tunisie)	La Dorade royale (<i>Sparus aurata</i>) est l'espèce d'élevage la plus commercialisée en Tunisie. C'est la seule espèce de Dorade actuellement élevée à grande échelle. Elle est répandue en Méditerranée et on la trouve également au large des côtes atlantiques orientales, du Royaume-Uni aux îles Canaries. Elle doit son nom latin à la bande dorée caractéristique entre ses yeux.
Produits de substitution	Espèces ressemblantes : Le « loup » ou « Bar » (i) Le Bar commun (<i>Dicentrarchus labrax</i>), doté d'une demande et d'une valeur commerciale forte ; (ii) Le Bar tacheté (<i>Dicentrarchus punctatus</i>), est une espèce de poissons marins appartenant à la famille des Moronidés. Il est plus méridional que le Bar commun.
Code (SH)	030285- Le système SH niveau 6 chiffres ne distingue pas entre la Dorade de mer et la Dorade d'élevage.
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS	
Marché mondial [5]	Production mondiale 290 mT (en 2017) - Production européenne : 147,7 mT (en 2015). En 2016, baisse des échanges en volume (-20%) ; Augmentation des prix moyens (+4%) Légère reprise du niveau des prix en 2017 exception faite à la daurade congelés.
Principaux marchés	La majorité des dorades proviennent de l'aquaculture. L'UE est, de loin, le premier producteur mondial, suivie de la Turquie. Au sein de l'UE, En revanche, le commerce intra-UE est important et la Grèce, le premier exportateur, exporte vers l'Italie, le Portugal, la France et l'Espagne..
Principaux producteurs	 <p>PRODUCTION EUROPEENNE DE DORADE EN 2015 147.649 TONNES</p> <p>Principaux producteurs en : Grèce (65 mT) ; Turquie (48 mT) ; Espagne (16,2 mT). Forte croissance de la production en dehors de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Turquie qui est passée de 80.000 tonnes à 120.000 tonnes par an et devrait poursuivre sa croissance dans les années à venir. - L'Espagne a augmenté sa production de 33.000 tonnes 40.000 tonnes environ.
Principaux concurrents	 <p>Principaux exportateurs de Dorade en 2018</p> <p>La Grèce, la Turquie, l'Espagne et l'Italie La Turquie et la Grèce disposent d'un nombre appréciable d'écloseries et produisent une très grosse quantité d'alevins (150 millions par an pour la Turquie et 50% de la production méditerranéenne pour la Grèce, premier producteur d'alevins) – Ces deux pays ciblent pour leur exportation, les pays européens les plus consommateurs {savoir l'Italie, l'Espagne et la France). Le principal exportateur de Daurade la Grèce suivie de la Turquie. Cinq Pays de la méditerranée (Grèce, Turquie, Espagne, Croatie et Italie) représentent 80% des exportations Mondiales</p>
Marché local	Production précédemment destinée en totalité à l'exportation sur le marché européen. La forte concurrence sur ce marché, a amené les producteurs aquacoles à chercher d'autres marchés potentiels à et à s'orienter vers le marché tunisien (Hôtels et grands restaurants touristiques en tunisiens). Le reste estimé presque à la moitié du produit est vendu sur le marché de gros à Tunis, Sousse et Sfax pour

être ensuite acheminé vers les marchés du détail dans les villes et villages dans des conditions sanitaires réglementaires.
Les prix de vente de ces produits sont plus avantageux sur marché tunisien qu'au marché européen.

Importation

Les principaux importateurs de Dorade sont l'Italie et le Portugal dans le monde sont la chine (avec Hong kong) et qui représentent plus de 50 % des importations mondiales suivi de l'Italie avec 11% . En troisième et quatrième position l'Espagne (8.9%) et la Thaïlande 5.6%. *



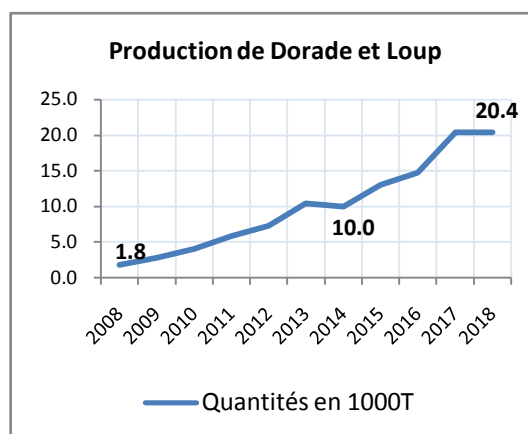
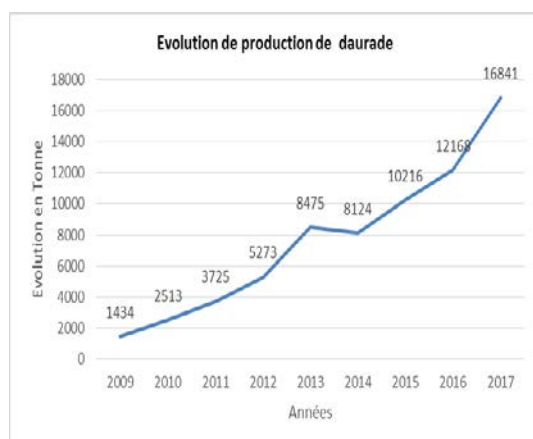
3. L'OFFRE TUNISIENNE

Techniques d'élevage, zone de production

Système d'élevage : 1-Production d'alevins ; 2-Grossissement en bassins en mode intensif ; 3-Grossissement en cage ; 4-Grossissement semi-intensif ; 5-La pisciculture continentale ; 6-Exploitation des retenues de barrage ; 7-Pisciculture en eaux géothermales

Zones de production : La principale zone de production aquacole marine est située dans les gouvernorats de Sousse, Monastir et Nabeul (zone Est du pays et Cap bon avec une production d'environ 9 719 tonnes de dorade royale et de loup en 2014). Une zone secondaire de production aquacole marine se trouve dans le Sud du pays (gouvernorat de Médenine) avec une production moyenne de 275tonnes de bar européen et de dorade royale.

Production



La production reste faible comparée aux principaux concurrents (15% de la production de la Grèce et près de 8% de la production de la Turquie) ;

Conservation et Transformation

Hamburger de filet de dorade (Sparus aurata) : un produit innovant pourrait représenter une alternative à la consommation des produits riches en acides gras polyinsaturés, en particulier les omega-3, avec des effets bénéfiques pour la santé humaine.

Congélation : Elle La congélation peut être également une alternative pour commercialiser ce produit et régler son prix de vente durant la période d'excès de production (juin à janvier), ainsi qu'accéder à d'autres marchés plus éloignés.

Exportation

Quantités exportées : 5 mT en 2018 (20% de la production), contre 80% pour les principaux concurrents ;

	<p>L'exportation de la dorade connaît une grave tendance à la baisse depuis 2012 et cela malgré le potentiel à l'export déclaré. Cette situation s'explique essentiellement par la non compétitivité des fermes tunisiennes en termes de prix et de coût de revient. Face à cette tendance négative de l'export, les importations ont connu aussi un déclin remarquable durant la même période pour ne pas dépasser les 0,51% du total des importations du secteur. Les besoins locaux sont en fait, couverts en totalité par la production locale</p> <div data-bbox="316 413 911 762" style="text-align: center;"> <p>Evolution des quantités exportées et des prix moyens à l'exportation de Dorade</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Quantité (1000 Tonnes)</th> <th>Prix moyen (DT/kg)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>~0.5</td> <td>~10</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>~0.5</td> <td>~8</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>~0.5</td> <td>~8</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>~0.5</td> <td>~8</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>~1.0</td> <td>~10</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>~2.0</td> <td>~12</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>~4.0</td> <td>~15</td> </tr> </tbody> </table> </div>	Année	Quantité (1000 Tonnes)	Prix moyen (DT/kg)	2012	~0.5	~10	2013	~0.5	~8	2014	~0.5	~8	2015	~0.5	~8	2016	~1.0	~10	2017	~2.0	~12	2018	~4.0	~15
Année	Quantité (1000 Tonnes)	Prix moyen (DT/kg)																							
2012	~0.5	~10																							
2013	~0.5	~8																							
2014	~0.5	~8																							
2015	~0.5	~8																							
2016	~1.0	~10																							
2017	~2.0	~12																							
2018	~4.0	~15																							
<p>3.5 Principales destinations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les pays du Golfe (38%, il s'agit de la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Qatar...); - Les pays de l'Afrique (21% : Algérie, Maroc, Afrique centrale et du sud) et l'Amérique (21% : USA et Canada); - et enfin l'Union Européenne (12%). 																								
<p>3.7 Parts de marché</p>	<p>La Tunisie ne représente que 0.3% des exportations mondiales.</p>																								
<p>6. ANALYSE SWOT</p>																									
<p>6.1 Forces</p>	<p>(i) Fiabilité et professionnalisme des fermes ; (ii) Souplesse au niveau de la production des calibres ; (iii) Respect des normes sanitaires ; (iv) Bonne qualité du produit (surtout matérialisé par la belle couleur de notre poisson) ; (v) Conformité aux directives de l'Union Européenne en particulier en matière de conservation, d'emballage et de transport ; (vi) Structure dédiée à l'aquaculture ; faite du CTA et qu'elle dispose également d'un potentiel appréciable en matière de recherche appliquée (INSTM, ISPAB, etc.) ; (vii) Application des normes de qualité semble variable selon les pays et surtout selon leurs potentiels à l'export.</p>																								
<p>6.2 Faiblesses</p>	<p>(i) Mainmise des intermédiaires sur le circuit de distribution du produit ; (ii) Non maîtrise des coûts de production du fait que l'activité est tributaire des importations ; (iii) Non compétitivité au niveau du prix ; (iv) Insuffisance des efforts de prospection sur les marchés étrangers ; (v) Ecart constatés entre la production réelle et la production déclarée ce qui pourra fausser toute politique liée à l'encouragement aux exportations ; (vi) Capacité limitée des fermes à répondre aux besoins en termes de calibre exigé par les pays de destination (les gros calibres) ; (vii) Difficulté d'avoir une concession sur le DPM pour la production d'alevins et le risque des retards dans l'approvisionnement sur le marché d'import ; (viii) Incapacité des entreprises à coordonner leurs cycles de production ; (ix) Non-conformité de certaines fermes au niveau des certifications ISO (9001 et 22000) et la HACCP et incapacité de répondre aux exigences de l'UE (ISO, HACCP, etc.) ; (x) Absence d'une stratégie l'export expliquée, en grande partie, par le manque de compétences dans le domaine au niveau des fermes ; (xi) Quasi-absence d'une fonction R&D.</p>																								
<p>Menaces</p>	<p>Arrêt de l'export vers les pays voisins comme l'Algérie (ils sont taxés (50% pour l'achat des produits tunisiens) et la Libye (un pays en instabilité politique). Problème de compétitivité des fermes aquacoles en termes de coût, ce dernier demeure de plus en plus inquiétant puisqu'il est composé essentiellement des achats importés (chute continue du dinar tunisien).</p>																								
<p>Opportunités</p>	<p>Possibilité de production en offshore</p>																								
<p>7. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PROPOSEES</p>																									
<p>Recommandations</p>	<p>Elargir le marché existant et améliorer l'organisation du marketing et la diversification des produits. Valoriser le produit pour accéder à des marchés à demandes élevées en produits de qualité contrôlée et prévisible, et de poissons de grande taille. -Etablir une politique de prix claire au niveau des fermes puisque la fixation des prix de vente se base souvent sur les prix pratiqués par les concurrents et les dires des Gacharas.</p>																								
<p>Actions</p>	<p>En Tunisie, le désert occupe une superficie comprise entre 33% et 40% de la superficie totale, ainsi l'introduction de la pisciculture en milieu désertique peut être une action très promotrice</p>																								

A.7 Filière : Crabe

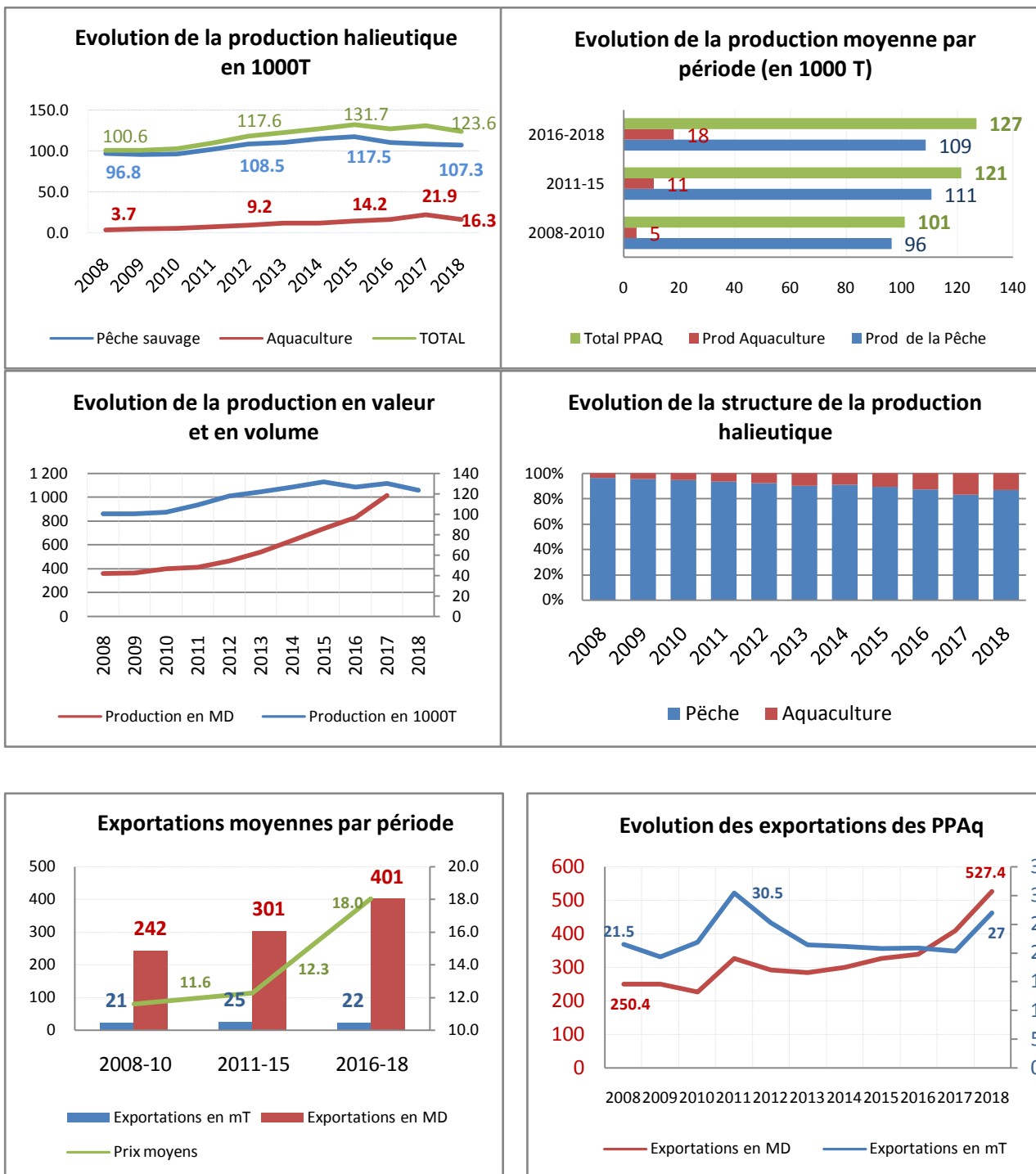
Critères	Observations																																										
1. DESCRIPTION DES PRODUITS																																											
Produit principal (En Tunisie)	Crabe bleu « Portunus Segnis »																																										
Produits de substitution	Sur le marché mondial, plusieurs espèces, dont notamment, le Crabe bleu Callinectes sapidus, le Crabe Gazami.																																										
Code (SH)	<p>Au niveau SH6, le crabe apparait dans quatre groupes de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 030614 : Crabes, même fumés, même décortiqués, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés - 030624 : Crabes, même fumés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur - 030633 : Crabes, même décortiqués, vivants, frais ou réfrigérés - 030693 : Crabes, même décortiqués, séchés, salés, fumés ou en saumure, y compris les crabes non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur <p>Les codes 030633 et 030693 ont remplacé en 2017, le code 030624.</p>																																										
2. DESCRIPTION DES MARCHÉS																																											
Marché mondial	Importations mondiales : 350 mT en 2017 - 4,4 milliards de \$us (toutes catégories confondues)																																										
Principaux marchés	<p>Crabe congelé (70%) - Crabe non congelé (30%)</p> <div style="text-align: center;"> <p>Les principaux importateurs de crabe en 2017 (en mT)</p> <table border="1"> <caption>Data for 'Les principaux importateurs de crabe en 2017 (en mT)'</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>.030614 (mT)</th> <th>.030624 (mT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Etats-Unis</td><td>74</td><td>1</td></tr> <tr><td>Chine</td><td>28</td><td>46</td></tr> <tr><td>Japon</td><td>29</td><td>2</td></tr> <tr><td>Corée du Sud</td><td>29</td><td>16</td></tr> <tr><td>Hong Kong</td><td>10</td><td>0</td></tr> <tr><td>Viet Nam</td><td>13</td><td>0</td></tr> <tr><td>Canada</td><td>3</td><td>10</td></tr> <tr><td>Taipei Chinois</td><td>8</td><td>3</td></tr> <tr><td>France</td><td>4</td><td>6</td></tr> <tr><td>Thaïlande</td><td>9</td><td>7</td></tr> <tr><td>Espagne</td><td>6</td><td>5</td></tr> <tr><td>Indonésie</td><td>9</td><td>0</td></tr> <tr><td>Autres</td><td>19</td><td>11</td></tr> </tbody> </table> </div>	Pays	.030614 (mT)	.030624 (mT)	Etats-Unis	74	1	Chine	28	46	Japon	29	2	Corée du Sud	29	16	Hong Kong	10	0	Viet Nam	13	0	Canada	3	10	Taipei Chinois	8	3	France	4	6	Thaïlande	9	7	Espagne	6	5	Indonésie	9	0	Autres	19	11
Pays	.030614 (mT)	.030624 (mT)																																									
Etats-Unis	74	1																																									
Chine	28	46																																									
Japon	29	2																																									
Corée du Sud	29	16																																									
Hong Kong	10	0																																									
Viet Nam	13	0																																									
Canada	3	10																																									
Taipei Chinois	8	3																																									
France	4	6																																									
Thaïlande	9	7																																									
Espagne	6	5																																									
Indonésie	9	0																																									
Autres	19	11																																									
Principaux producteurs 2016	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p>Crabe bleu nageur : 266 mT</p> <table border="1"> <caption>Data for 'Crabe bleu nageur : 266 mT'</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Chine</td><td>35%</td></tr> <tr><td>Indonésie</td><td>37%</td></tr> <tr><td>Philippine</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Thaïlande</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Autres</td><td>2%</td></tr> <tr><td>A. Saoudite</td><td>2%</td></tr> <tr><td>Bahreïn</td><td>2%</td></tr> </tbody> </table> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Crabe bleu : 98 mT</p> <table border="1"> <caption>Data for 'Crabe bleu : 98 mT'</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Etats-Unis</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Mexique</td><td>17%</td></tr> <tr><td>Venezuel</td><td>7%</td></tr> <tr><td>Nicaragua</td><td>1%</td></tr> <tr><td>Cuba</td><td>0%</td></tr> </tbody> </table> </div> </div>	Pays	Pourcentage	Chine	35%	Indonésie	37%	Philippine	11%	Thaïlande	11%	Autres	2%	A. Saoudite	2%	Bahreïn	2%	Pays	Pourcentage	Etats-Unis	75%	Mexique	17%	Venezuel	7%	Nicaragua	1%	Cuba	0%														
Pays	Pourcentage																																										
Chine	35%																																										
Indonésie	37%																																										
Philippine	11%																																										
Thaïlande	11%																																										
Autres	2%																																										
A. Saoudite	2%																																										
Bahreïn	2%																																										
Pays	Pourcentage																																										
Etats-Unis	75%																																										
Mexique	17%																																										
Venezuel	7%																																										
Nicaragua	1%																																										
Cuba	0%																																										

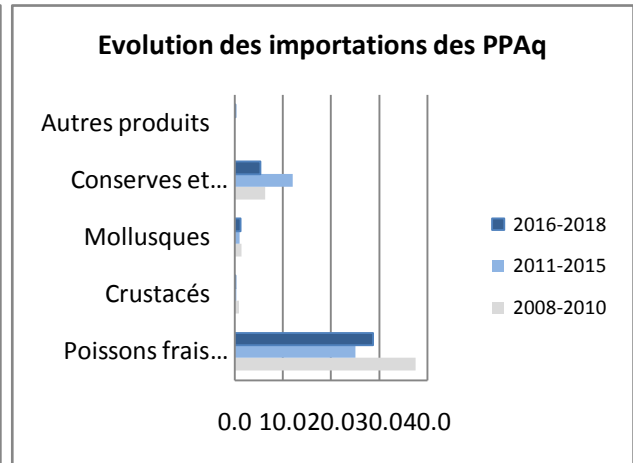
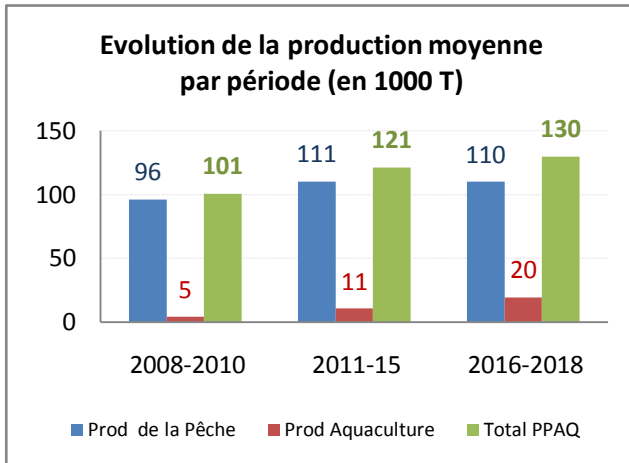
Principaux concurrents	<p>Les principaux pays exportateurs de ce groupe 030614 sont : le Canada (36%), la Russie (20%), la Chine (12%), les Etats-Unis (5%), le Chili (3%), Hong Kong (2%) et la Norvège (2%). Ces sept pays réalisent ensemble 81% des exportations mondiales.</p> <p>Les Etats-Unis et Hong Kong paraissent du côté des principaux pays exportateurs, mais aussi des principaux importateurs en ce groupe de produits.</p> <p>Les principaux exportateurs 030624 sont : la Russie (25%), l'Indonésie (17%), le Canada (9%), les Etats-Unis (8%), les Philippines (6%), le Bangladesh (5%), la Corée du Sud (5%), le Royaume-Uni (5%), la Chine (5%) et la Norvège (3)</p>
Marché local	Limité
Importation	
3. L'OFFRE TUNISIENNE	
Techniques, zone de production	Nasses – P Chalut (illégale) Régions : Centre et Sud
Production	750 Tonnes en 2017 - 3300 Tonnes en 2018
Conservation et Transformation	L'essentiel du crabe exporté est en congelé (030614) De plus en plus de chair de crabe Projet de conserve de crabe - Farine de crabe (quantités limitées)
Exportation	Crabe : 3 300 tonnes - 24,4 MD Crabe congelé (030614) : 2 552 tonnes - 19,6 MD - Crabe non congelé (030633) : 747 tonnes - 4,8 MD
Principales destinations	Thaïlande - Corée du Sud - Malaisie – Italie -
6. ANALYSE SWOT	
Forces	<p>Captures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des techniques, des équipements et des engins de pêche (filets, nasses, ...), - Forte croissance des captures, 5000 T en 2018 contre 1300 T en 2017. - Acceptation de l'espèce par les pêcheurs, qui la considèrent enfin une opportunité d'activité sur 8 mois de l'année, - Des stocks encourageants, selon l'estimation de l'INSTM, > 23.000 tonnes <p>Collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux principaux acteurs: les mareyeurs et les centres de collecte du GIPP. - Certains industriels assurent la collecte par leurs propres moyens. (TU-CRAB) - Transport assuré par le mareyeur, les opérateurs privés ou par les moyens propres des unités de transformation. <p>Transformation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareil de production non négligeable :117 unités spécialisées dans la congélation des produits de la mer, - Augmentation remarquable du nombre d'entreprises exportatrices : 25 unités en 2018. - Diversification croissante des produits exportés (crabe congelé, cuit congelé, crabes coupés, chair de crabe et conserve de crabe) - Emergence de nombreux projets de valorisation du produit sous plusieurs forme (conserve, farine, pattes, plats cuisinés etc...) - Exportateurs fortement engagés et disposant en général d'une expérience de commercialisation à l'international <p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expansion des exportations en volumes (+329%) et en valeurs (+354%) entre 2017 et 2018; - Concentration des exportations sur 6 marchés principaux en 2018 : Thaïlande, la Malaisie, l'Italie, le Vietnam, la Corée du Sud et l'Espagne. (92% des exportations) - Augmentation des VU des exportations en dinars. (7,4 DT/kg en 2018 contre 7 DT/kg en 2017) - Produit tunisien connu et fortement demandé à l'échelle internationale, - Marché mondial porteur. La demande d'importation est élevée pour le crabe en général et pour le crabe bleu en particulier. - Demande croissante sur la plupart des marchés, notamment dans les principaux pays importateurs cibles, (les Etats-Unis, la Chine et la Corée du Sud). - Part de marché négligeable mais en croissance continue (0,31% de la demande mondiale du Crabe congelé et 0,22% pour le Crabe en général)
Faiblesses	<p>Captures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte périssabilité de l'espèce, qui peut affecter sa valeur commerciale en l'absence de pratiques

	<p>adéquates ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la connaissance de la biologie et de la croissance de la ressource ; - Inadaptation des techniques de capture ; - Manque d'incitation des pêcheurs à travailler sur la qualité ; - Difficulté à répondre aux attentes quantitatives et qualitatives des unités de transformation <p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à écouler les produits dans certaines zones, par manque de capacité de collecte et de transformation (Gabès); - Incapacité des centres de collecte à fournir aux industriels des produits de bonne qualité et en quantités suffisantes; - Eloignement des lieux de production par rapport aux centres de manutention ; - Conditionnement lors du transport mal maîtrisé (froid, atmosphère humide) <p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Irrégularité de l'approvisionnement en matière première, - Difficultés de s'approvisionner en produits de bonne qualité à cause des Pratiques actuelles défavorables des pêcheurs - Manque d'équipements spécifiques aux crabes (extraction du chair, tri automatiques ...) - Difficultés d'appliquer de prix selon un barème de qualité commun, - Coût de l'emballage relativement élevé, - Difficultés de gestion des déchets, etc. <p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé de l'emballage qui peut atteindre les 20% du coût de revient, - Coût élevé du transport qui désavantage le produit tunisien par rapport à certains concurrents comme le Bahreïn, - Insuffisance de la production exportable en termes de quantités et qualité - Exigences réglementaires et commerciales des pays cibles et des clients devenues plus sévères, - Difficulté à mobiliser les quantités demandées en absence du travail collectif - Politique marketing non développée dans toutes les unités - Exportation de produits non suffisamment valorisée - Passage par les grands distributeurs internationaux qui décident des prix et qui mettent les exportateurs tunisiens en concurrence
Menaces	Elévation des exigences sanitaires chez les principaux pays de destination
Opportunités	Ressource en expansion – Baisse de la production du Bahreïn (Repos biologique : 5 ans)
7. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PROPOSEES	
Recom-mandations	Plan d'action : Voir Etude GIPP : Positionnement du crabe tunisien sur le marché international
Actions	Plan d'action : Voir Etude de Positionnement du crabe

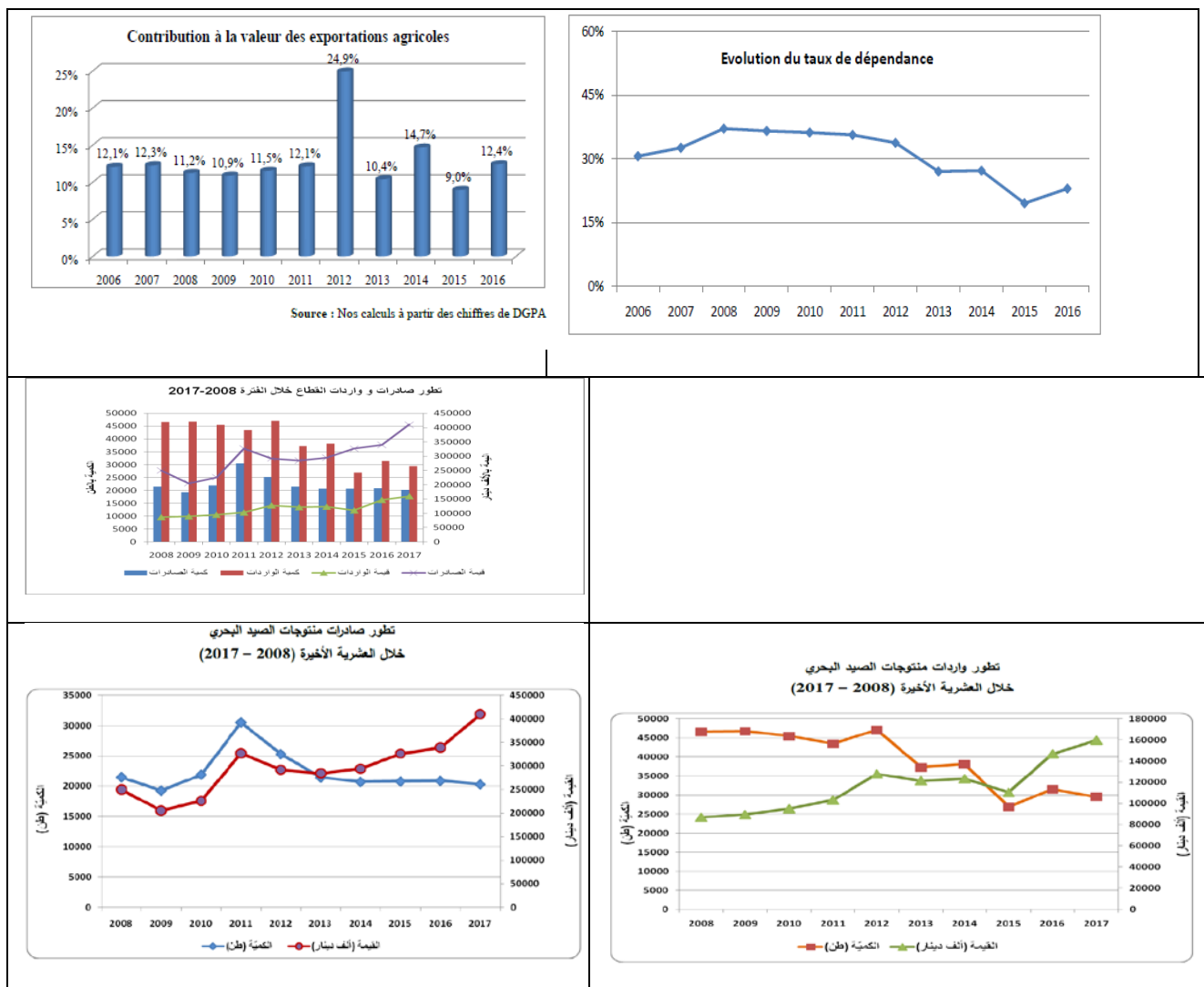
Annexe B : Statistiques Diverses

B.1. Performances globales

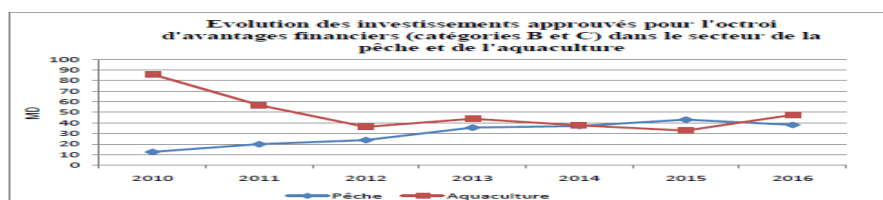




B.2 Indicateurs sectoriels des PPAQ

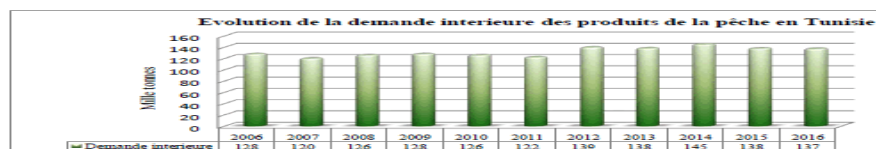


2/ INVESTISSEMENT

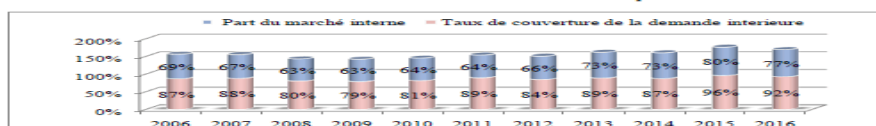


Source: Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)

6/ CONSOMMATION



Source : Nos calculs à partir des chiffres de DGPA



Source : Nos calculs à partir des chiffres de DGPA

B.3 Evolution de la production de la pêche

Evolution de la production de la pêche (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pêche côtière	23 578	22 662	26 430	24 705	28 577	27 734	31 812	32 110	32 347	33 847	37 452
Pêche au chalut de fond	19 636	19 875	22 133	22 618	25 643	26 839	26 873	27 252	26 611	21 246	22 510
Pêche au chalut pélagique	780	924	1 026	750	396	440	360	289	119	70	0
Pêche au poisson bleu	48 988	49 067	44 208	50 863	51 439	51 833	52 480	54 487	47 378	49 855	48 453
Pêche aux thons	2 679	2 259	1 937	1 924	1 313	1 822	1 364	1 403	1 562	2 053	2 771
Pêche dans les lagunes	585	448	404	302	302	392	274	463	550	522	454
Pêche aux coquillages	536	473	433	690	770	1 102	1 635	1 385	1 547	734	284
Pêche des éponges	20	10	10	15	9	11	23	19	35	31	6
Pêche des Langoustes	30	36	38	27	33	40	46	55	48	53	36
Pêche Corail	8	5	10	5	4	4	8	11	8	8	6
TOTAL	96840	95759	96629	101899	108486	110217	114875	117474	110205	108419	111972

Source : DGPA

Evolution de la production de la pêche (en mD)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pêche côtière	142 940	139 557	154 711	133 025	154 999	167 930	213 566	239 572	254 338	304 210	425 069
Pêche au chalut de fond	91 448	95 320	109 438	112 552	121 816	138 763	158 647	185 226	202 778	211 270	275 647
Pêche au chalut pélagique	1 065	1 146	1 523	1 195	943	891	889	612	326	183	0
Pêche au poisson bleu	71 830	73 508	71 125	84 654	100 748	106 072	117 688	136 241	118 778	179 949	239 943
Pêche aux thons	11 073	15 233	13 099	12 426	7 196	21 332	26 239	25 650	44 204	61 595	
Pêche dans les lagunes	3 980	3 789	3 416	2 144	2 092	3 014	2 126	4 385	5 115	4 900	5 248
Pêche de coquillages	1 951	1 212	1 159	2 230	2 413	3 734	6 642	7 054	10 568	10 607	9 123 219
Pêche des éponges	2 746	986	783	2 070	1 190	1 600	3 505	2 996	5 149	4 233	1 713
Pêche de Langoustes	1 494	1 643	1 770	1 262	1 286	1 882	2 262	1 931	2 583	3 205	2 649
Pêche Corail	2 950	1 986	2 610	1 457	2 666	3 224	6 206	8 827	6 144	5 568	6 199
TOTAL	331 477	334 380	359 634	353 015	395 349	448 442	537 770	612 494	649 983	785 720	10 079 687
Prix moyens DT/kg	3,4	3,5	3,7	3,5	3,6	4,1	4,7	5,2	5,9	7,2	

Source : DGPA

B.4 Evolution des exportations et des importations

Evolution des volumes exportés par groupe d'espèces

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations en mT	21,5	19,3	21,9	30,5	25,3	21,4	21,1	20,8	20,9	20,3	27,0
Conserves& semi-conserves	3,4	4,4	5,9	9,7	8,9	6,8	6	5,5	5,3	3,6	4,9
Crustacés	3,3	2,9	2,9	3,4	2,7	3,3	3,7	4,3	4,2	4,1	6,4
Divers	0,2	0,1	0	0	0,1	0,1	0	0,1	0	0,8	0,5
Mollusques	7,2	6,5	9,2	12,9	9,7	6,6	7,6	6	5,8	6,4	6,2
Poissons	7,4	5,4	3,9	4,5	3,9	4,6	3,8	4,9	5,6	5,4	9
Exportations en MD	250,4	250,3	226,3	326,7	292,2	285,0	300,7	326,5	339,9	410,4	527,4
Conserves& semi-conserves	24,3	33,4	40,3	63,4	64,5	53,3	56,0	53,7	56,3	47	67
Crustacés	60,6	51,3	53,2	58,3	47,1	70,3	80,1	101,9	117,7	109	136
Divers	3	4	9					43	41	32	25
Mollusques	51,8	43,6	70,0	122,9	99,9	56,9	77,7	63,0	71,4	114	141
Poissons	109,3	72,9	53,9	65,0	59,4	91,3	65,9	82,3	72,3	108	158
Prix moyens	11,6	13,0	10,3	10,7	11,5	13,3	14,3	15,7	16,3	20,2	19,5

Evolution des volumes des importations des produits de la pêche (en mT)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Importations en mT	46,6	46,8	45,5	43,5	47,0	37,3	39,5	26,9	31,5	29,5	44,9
Poissons frais et congelés	40,0	38,9	33,8	28,7	29,2	22,9	26,1	18,6	21,4	23,4	41,2
Conserves et Semi-conserves	3,8	6,0	9,3	12,0	15,7	12,8	12,0	6,8	9,0	4,7	2,2
Mollusques	2,5	0,9	1,0	0,7	1,1	1,0	1,2	1,4	0,9	1,3	1,2
Crustacés	0,432	0,952	1,4	1,0	0,8	0,235	0,063	0,053	0,121	0,076	0,277
Autres produits			0,006	0,001	0,212	0,471	0	0	0,001	0,001	0,001

Source : Ministère de l'agriculture DGPA

B.5. Importations mondiales

		Valeur importée en 2018 (milliers USD)	Quantité importée en 2018	Valeur unitaire (USD/unité)	TAAM en valeur entre 2014-2018 (%)	TAAM en quantité entre 2014-2018 (%)	Part dans les importations mondiales (%)	Tarif moyen (estimé) appliqué par le pays (%)
Produit : 160414 Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés) Voir une description moins détaillée du produit								
Cons Thons	Monde	8 254 614	1 583 749	5 212	2	0	100	
160414	Italie Metadata	867 396	129 187	6 714	3	3	10,5	8,1
160414	Espagne Metadata	705 013	128 117	5 503	10	6	8,5	8,1
160414	Allemagne Metadata	460 977	92 005	5 010	6	4	5,6	8,1
160414	Japon Metadata	377 359	65 203	5 787	8	5	4,6	5,3
160414	Pays-Bas Metadata	238 409	48 183	4 948	6	5	2,9	8,1
160414	Arabie saoudite Metadata	194 104	42 981	4 516	11	10	2,4	4,6
160414	Portugal Metadata	117 941	20 096	5 869	2	1	1,4	8,1
160414	Belgique Metadata	115 939	20 382	5 688	2	0	1,4	8,1
160414	Argentine Metadata	92 857	18 153	5 115	14	12	1,1	15,2
160414	Autriche Metadata	67 247	10 238	6 568	2	1	0,8	8,1
160414	Suisse Metadata	61 938	9 111	6 798	3	1	0,8	0,3
160414	République tchèque Metadata	44 853	7 494	5 985	12	9	0,5	8,1
160414	Pologne Metadata	43 992	8 785	5 008	4	1	0,5	8,1
160414	Croatie Metadata	19 370	3 237	5 984	8	5	0,2	8,1
160414	Hongrie Metadata	16 904	2 770	6 103	13	14	0,2	8,1
160414	Slovaquie Metadata	16 202	2 776	5 836	6	6	0,2	8,1
160414	Malte Metadata	15 735	2 596	6 061	5	1	0,2	8,1
160414	Chine Metadata	15 364	2 868	5 357	5	2	0,2	12
Produit : 160413 Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprats, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés) Voir une description moins détaillée du produit								
160413	Monde	1 107 252	393 803	2 812	-3	-7	100	
160413	Etats-Unis Metadata	144 227	33 789	4 268	4	5	13	4,7
160413	Allemagne Metadata	44 338	8 620	5 144	1	3	4	4,1
160413	Pays-Bas Metadata	27 983	6 853	4 083	6	9	2,5	4,1
160413	Japon Metadata	27 854	5 959	4 674	7	8	2,5	5,9
160413	Espagne Metadata	26 483	5 496	4 819	3	3	2,4	4,1
160413	Australie Metadata	23 682	5 222	4 535	7	6	2,1	0
160413	Gabon	22 225	8 158	2 724	11	13	2	29,4
160413	Canada Metadata	12 689	3 315	3 828	10	4	1,1	2,1
160413	République tchèque	11 105	3 568	3 112	3	4	1	4,1
160413	Thaïlande Metadata	10 085	5 140	1 962	46	65	0,9	95
160413	Autriche Metadata	9 632	1 255	7 675	5	5	0,9	4,1
160413	Roumanie Metadata	9 470	3 053	3 102	4	2	0,9	4,1
160413	Guinée	8 648	3 127	2 766	27	31	0,8	18,8
160413	Mali	7 161	2 583	2 772	32	41	0,6	18,8
160413	Namibie Metadata	5 287	1 401	3 774	15	4	0,5	2,6
160413	Niger	4 884	1 744	2 800	4	6	0,4	18,8
160413	Portugal Metadata	4 783	1 214	3 940	13	18	0,4	4,1
160413	Iraq	3 608	1 435	2 514	11	18	0,3	...
160413	Argentine Metadata	3 301	1 044	3 162	14	13	0,3	15,3
160413	Madagascar Metadata	3 106	1 599	1 942	82	64	0,3	18,7
160413	Suède Metadata	2 640	1 075	2 456	6	14	0,2	4,1
Produit : 160416 Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés) Voir une description moins détaillée du produit								
160416	Monde	368632	39960	9225	3	0	100	
160416	Espagne Metadata	74773	7399	10106	3	1	20,3	8,2
160416	Italie Metadata	73852	7986	9248	0	0	20	8,2
160416	France Metadata	44263	4810	9202	8	7	12	8,2
160416	Japon Metadata	35009	2643	13246	24	22	9,5	5,3
Produit : 160510 Crabes, préparés ou conservés (non fumés)								
160510	Monde	1 421 220	71 041	20 006	2	-3	100	
160510	Etats-Unis Metadata	890 531	36 964	24 092	5	2	62,7	1,5
160510	Belgique Metadata	23 383	1 272	18 383	11	5	1,6	2,2

160510	Canada Metadata	19 101	1 221	15 644	6	3	1,3	2,6
160510	Taipei Chinois	9 362	1 035	9 045	110	142	0,7	24,2
160510	Chine Metadata	6 457	1 098	5 881	57	53	0,5	12

Produit : 030539 Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, ... Voir une description plus**détaillée du produit**

.030539	Monde	247 932	39 352	6 300	-8	-7	100	
.030539	Russie, Metadata	86 095	8 160	10 551	3	-1	34,7	5,4
.030539	Italie Metadata	45 026	4 919	9 153	5	-1	18,2	4,7
.030539	Espagne Metadata	27 270	3 210	8 495	6	6	11	4,7
.030539	Viet Nam	2 690	3 543	759	16	42	1,1	21,6

Produit : 030563 Anchois [Engraulis spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)

.030563	Monde	61 654	19 387	3 180	-4	-4	100	
.030563	Albanie Metadata	11 090	2 836	3 910	8	5	18	0
.030563	Malaisie Metadata	4 307	995	4 329	53	19	7	6,5
.030563	Etats-Unis Metadata	3 044	683	4 457	5	8	4,9	0,7
.030563	Pérou Metadata	2 866	837	3 424	1	-3	4,6	0
.030563	Roumanie Metadata	758	29	26 138	239	94	1,2	2,9

Produit : 030617 Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement ... Voir une description plus**détaillée du produit**

.030617	Monde	17 781 573	2 211 821	8 039	3	8	100	
.030617	Viet Nam	2 270 618	387 227	5 864	19	28	12,8	11,1
.030617	Chine Metadata	1 355 605	192 836	7 030	35	40	7,6	10,7
.030617	Espagne Metadata	1 205 366	160 921	7 490	1	2	6,8	3,5
.030617	France Metadata	801 369	95 624	8 380	1	3	4,5	3,5
.030617	Italie Metadata	553 729	70 741	7 828	1	3	3,1	3,5
.030617	Corée, République de Metadata	460 837	55 036	8 373	5	8	2,6	16,3
.030617	Pays-Bas Metadata	372 708	42 101	8 853	7	8	2,1	3,5
.030617	Emirats arabes unis Metadata	235 757	42 543	5 542	4	10	1,3	0
.030617	Portugal Metadata	229 301	26 333	8 708	4	2	1,3	3,5
.030617	Russie, Fédération de Metadata	218 092	32 687	6 672	4	12	1,2	2,3
.030617	Egypte Metadata	136 127	14 328	9 501	11	6	0,8	14,9
.030617	Thaïlande Metadata	97 605	11 988	8 142	2	4	0,5	18,7
.030617	Singapour Metadata	69 950	10 061	6 953	3	1	0,4	0
.030617	Pérou Metadata	62 379	7 722	8 078	97	98	0,4	0
.030617	Grèce Metadata	56 746	7 594	7 472	6	11	0,3	3,5
.030617	Inde Metadata	24 599	2 999	8 202	138	140	0,1	24,8
.030617	Irlande Metadata	18 423	1 852	9 948	9	12	0,1	3,5
.030617	Liban	16 435	2 135	7 698	5	11	0,1	4,6
.030617	Macao, Chine	16 399	1 518	10 803	5	0	0,1	0
.030617	Costa Rica Metadata	15 670	2 393	6 548	35	18	0,1	9,1
.030617	Israël Metadata	13 385	1 409	9 500	10	8	0,1	18
.030617	Roumanie Metadata	12 978	1 482	8 757	32	41	0,1	3,5
.030617	Ukraine Metadata	11 500	1 780	6 461	12	10	0,1	0
.030617	Maurice Metadata	11 068	1 836	6 028	6	10	0,1	0
.030617	Chypre Metadata	10 079	1 146	8 795	3	8	0,1	3,5

Produit : 030285 Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées

.030285	Monde	733 360	129 581	5 659	4	8	100	
.030285	Espagne Metadata	101 487	16 700	6 077	1	4	13,8	4,4
.030285	Portugal Metadata	84 069	14 522	5 789	9	12	11,5	4,4
.030285	France Metadata	67 562	12 216	5 531	2	4	9,2	4,4
.030285	Allemagne Metadata	32 057	5 778	5 548	1	7	4,4	4,4
.030285	Pays-Bas Metadata	29 685	5 901	5 031	5	10	4	4,4

.030285	Grèce Metadata	28 747	6 756	4 255	85	105	3,9	4,4	
.030285	Emirats arabes unis Metadata	21 912	4 302	5 093	17	24	3	0	
.030285	Etats-Unis Metadata	16 159	1 275	12 674	33	27	2,2	0,7	
.030285	Suisse Metadata	11 732	1 201	9 769	2	4	1,6	0	
.030285	Roumanie Metadata	8 323	1 587	5 244	21	30	1,1	4,4	
Produit : 030284 Bars [<i>Dicentrarchus spp.</i>], frais ou réfrigérés									
.030284	MONDE	676705	107873	6273	6	9	100		
.030284	Italie Metadata	188078	30592	6148	4	6	27,8	4,3	
.030284	Etats-Unis Metadata	73426	7590	9674	11	12	10,9	0,7	
.030284	Espagne Metadata	51090	9864	5179	1	2	7,5	4,3	
.030284	Pays-Bas Metadata	49495	8321	5948	9	14	7,3	4,3	
.030284	France Metadata	49458	7393	6690	3	8	7,3	4,3	
.030284	Portugal Metadata	47530	7168	6631	11	11	7	4,3	
.030284	Grèce Metadata	18358	4125	4450	100	121	2,7	4,3	
.030284	Israël Metadata	17651	2213	7976	19	19	2,6	24,8	
.030284	EAU	11506	1783	6453	6	19	1,7	0	
.030284	Suisse Metadata	10160	764	13298	3	4	1,5	0	
.030284	Bulgarie Metadata	8089	1338	6046	29	34	1,2	4,3	
.030284	Canada Metadata	7228	941	7681	12	16	1,1	0	
.030284	Singapour Metadata	6429	2097	3066	10	1	1	0	
.030284	Qatar	2893	664	4357	49	62	0,4	0	
Produit : 030759 Poulpes ou pieuvres [<i>Octopus spp.</i>], fumés, séchés, salés ou en saumure									
.030759	Monde	2 869 788	248 704	11 539	14	-2	100		
.030759	Espagne Metadata	768 738	841	914 076	23	-55	26,8	2,2	
.030759	Italie Metadata	472 528	50 961	9 272	13	1	16,5	2,2	
.030759	Corée, République de Metadata	448 190	62 980	7 116	4	-5	15,6	13,6	
.030759	Japon Metadata	383 569	34 513	11 114	6	-4	13,4	5,2	
.030759	Etats-Unis d'Amérique Metadata	204 387	24 056	8 496	24	11	7,1	0	
.030759	Portugal Metadata	203 007	19 020	10 673	21	7	7,1	2,2	
.030759	Viet Nam	59 547	16 283	3 657	40	38	2,1	18,7	
.030759	Grèce Metadata	51 040	5 067	10 073	6	-3	1,8	2,2	
.030759	Chine Metadata	36 282	10 496	3 457	47	54	1,3	11,5	
.030759	Canada Metadata	17 579	1 688	10 414	25	13	0,6	0	
.030759	Suisse Metadata	14 127	964	14 655	14	1	0,5	0	
.030759	Danemark Metadata	8 493	941	9 026	22	11	0,3	2,2	
.030759	Brésil Metadata	6 822	720	9 475	25	18	0,2	9,5	
.030759	Chypre Metadata	6 822	922	7 399	12	1	0,2	2,2	
.030759	Colombie Metadata	5 797	745	7 781	36	21	0,2	10,9	
.030759	Taipei Chinois	5 565	1 569	3 547	94	46	0,2	25,2	
.030759	Pays-Bas Metadata	5 509	853	6 458	23	17	0,2	2,2	
.030759	République dominicaine	3 466	450	7 702	39	36	0,1	17,3	
.030759	Emirats arabes unis Metadata	3 316	496	6 685	38	25	0,1	4,6	
Produit : 030741 Seiches [<i>Sepia officinalis</i>, <i>Rossia macrosoma</i>], sépioles [<i>Sepioli spp.</i>], calmars et encornets ... Voir une description plus détaillée du produit									
.030741	Monde	205718	41225	4990	-6	-8	100		
.030741	Italie Metadata	96617	13906	6948	13	9	47	...	
.030741	Pays-Bas Metadata	11769	1542	7632	18	3	5,7	...	
.030741	Thaïlande Metadata	10942	10992	995	102	115	5,3	0	

.030741	Belgique Metadata	4351	662	6573	43	36	2,1	...
.030741	Egypte Metadata	3793	1006	3770	30	32	1,8	...

Produit : 030749 Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiolo spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure Voir une description moins détaillée du produit

.030749	Monde	5 116 793	810 470	6 313	14	-8	100	
.030749	Espagne Metadata	978 684	2 018	484 977	25	-52	19,1	2,2
.030749	Italie Metadata	720 854	128 539	5 608	16	13	14,1	2,2
.030749	Portugal Metadata	169 039	40 273	4 197	33	23	3,3	2,2
.030749	Grèce Metadata	93 049	21 702	4 288	17	9	1,8	2,2
.030749	France Metadata	81 614	16 915	4 825	24	16	1,6	2,2
.030749	Philippines Metadata	51 703	36 032	1 435	16	3	1	7,2
.030749	Russie, Fédération de Metadata	48 455	11 310	4 284	10	6	0,9	4,6
.030749	Croatie Metadata	40 154	9 410	4 267	12	1	0,8	2,2
.030749	Mexique Metadata	34 552	11 004	3 140	23	6	0,7	12,1
.030749	Maroc Metadata	23 646	8 356	2 830	14	15	0,5	12,3
.030749	Slovénie Metadata	13 186	2 590	5 091	4	0	0,3	2,2
.030749	Chypre Metadata	10 390	1 830	5 678	13	9	0,2	2,2
.030749	Turquie Metadata	9 044	2 609	3 466	3	4	0,2	36,3
.030749	Suisse Metadata	7 612	1 045	7 284	8	1	0,1	0
.030749	République dominicaine	6 654	1 883	3 534	27	4	0,1	17,3
.030749	Panama	6 042	1 829	3 303	8	-9	0,1	12,5
.030749	Israël Metadata	5 866	1 075	5 457	13	14	0,1	14,7
.030749	Danemark Metadata	5 616	1 105	5 082	5	-3	0,1	2,2
.030749	Macao, Chine	5 377	1 075	5 002	13	6	0,1	0
.030749	Argentine Metadata	4 635	1 110	4 176	57	37	0,1	9,5
.030749	Bulgarie Metadata	4 111	1 035	3 972	27	17	0,1	2,2
.030749	Costa Rica Metadata	2 796	1 107	2 526	5	-9	0,1	8,8
.030749	Arabie saoudite Metadata	2 788	1 005	2 774	2	-6	0,1	4,6

Produit : 030719 Huîtres, fumées, congelées, séchées, salées ou en saumure

.030719	Monde	113 263	0		-1	2	100	
.030719	Australie Metadata	7 133	545	13 088	13	10	6,3	0
.030719	Malaisie Metadata	6 552	815	8 039	39	14	5,8	0
.030719	Taipei Chinois	5 759	1 482	3 886	15	11	5,1	25,5
.030719	Chine Metadata	4 490	747	6 011	9	40	4	13,4
.030719	Thaïlande Metadata	2 092	332	6 301	21	20	1,8	5
.030719	Nouvelle-Zélande Metadata	996	120	8 300	19	20	0,9	0
.030719	France Metadata	522	118	4 424	3	18	0,5	2,5